

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12451 – 4,20 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – SAMEDI 9 FÉVRIER 1985

Le procès de Torun : un verdict ambigu

Jaruzelski équilibriste

L'extraordinaire procès de Torun, épilogue d'une affaire qui a bouleversé la Pologne, vient à peine de se terminer qu'on se demande déjà s'il a vraiment eu lieu. Les auteurs d'un ignoble assassinat ont certes été frappés de sentences relativement lourdes. Mais tout a été fait le déroulement des audiences, leur accompagnement politique – pour que ce procès reste celui de quelques hommes, officiers perdus, dépassés par les événements – mais surtout pas celui du système qu'ils croyaient servir, ni même évidemment de la police politique sans laquelle ce type de régime ne saurait se maintenir. Certains aspects des activités des services de sécurité ont certes été entr'aperçus, mais pour l'essentiel les secrets de ce monde tentaculaire ont été préservés.

Le général Jaruzelski a donc quelques raisons de s'estimer satisfait (même si, dans la manière dont le procès lui-même a été conduit, il a été un peu desservi par un juge et un procureur passablement primitifs). Dans l'ensemble, l'affaire Popieluszko, particulièrement compromettante pour l'image du régime, a été traitée avec une incontestable habileté tactique.

Les commentateurs occidentaux souligneront à bon droit que ce procès sans précédent prouve à tout le moins que les dirigeants de Varsovie ne sont pas des apparatchiks tout à fait comme les autres. Il serait donc inopportun de les remettre en quarantaine pour le seul profit de plus « durs » qu'eux.

A l'inverse, l'absence totale de concessions à l'égard de l'opposition, des fidèles de Solidarité, de l'Eglise, devrait satisfaire Moscou, Prague et Berlin-Est. La réaction de l'agence Tass manifeste certes une pointe d'agacement devant les lenteurs de la normalisation. Mais bien d'autres signes montrent que le général Jaruzelski n'est pas en disgrâce à Moscou. Les Soviétiques, réalistes, savent que ce militaire n'a pas reçu en partage un pays facile à mener, et ils ont tout intérêt à le laisser manœuvrer à sa manière.

Une fois de plus, pourtant, c'est dans le domaine de ses relations avec la société que le bilan de cette affaire est le moins satisfaisant pour le pouvoir. L'exemple du Père Popieluszko a incité de nombreux autres prêtres « de la base » à faire preuve d'une audace grandissante, et l'opposition, aussi faible qu'elle puisse paraître, est moins décidée que jamais à baisser la tête. Surtout, pour l'opinion, le strict « verrouillage » du procès n'a pu que confirmer un scepticisme instinctif à l'égard de toute initiative des autorités : le pouvoir pouvait-il vraiment jouer le jeu, les audiences de Torun pouvaient-elles être autre chose qu'un théâtre d'ombres ?

En fin de compte, le souvenir de la figure désormais mythique du prêtre assassiné, de ses obsèques imposantes, du comportement cynique du capitaine Piotrowski, « policier modèle » dont les parents sont l'un et l'autre dans la police, risque fort de s'ajouter à tant d'autres images douloureuses inscrites depuis la fin de la guerre dans l'inconscient collectif de la masse de la population. Le général Jaruzelski aurait pu tenter, à l'occasion de cette pénible affaire, de renverser le processus qui tend à creuser un fossé toujours plus profond entre les Polonais et leur régime. Mais cette tâche-là était sans doute au-dessus de ses forces.

Le tribunal de Torun, au terme de six semaines de procès, a rendu le jeudi 7 février son verdict dans l'affaire de l'enlèvement et de l'assassinat du Père Jerzy Popieluszko, commis le 19 octobre dernier par des officiers de la police politique appartenant au département des cultes du ministère de l'intérieur.

Le capitaine Grzegorz Piotrowski, qui avait dirigé l'opération sur le terrain, a été condamné à vingt-cinq ans de prison, de même que le colonel Adam Pietruszka, son supérieur direct, considéré comme l'instigateur du crime. Les deux lieutenants qui avaient participé à l'opération, Leszek Pekala et Waldemar Chmielewski, sont condamnés à quinze et quatorze ans de prison. Le tribunal a estimé qu'ils avaient participé directement au crime et manifesté de la « cruauté », mais qu'ils pouvaient aussi être considérés dans une certaine mesure comme les « victimes de leurs supérieurs ».

A Moscou, sans même faire état du verdict, l'agence Tass a publié un bref commentaire mettant en cause l'attitude « antisocialiste et antisoviétique » de certains représentants de l'Eglise polonaise qui « abusent de la liberté du culte » et accusant les « centres de subversion occidentaux » d'entraver le processus de normalisation.

Lire page 3
les articles de JAN KRAUZE
et de DOMINIQUE DHOMBRES

Ariane lance le premier satellite des Etats arabes

La fusée européenne Ariane-3 devait lancer deux satellites, l'un arabe, Arabsat-F1, et l'autre brésilien, Brasilsat-1, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 février, la base spatiale de Kourou, en Guyane française.

Le satellite Arabsat-1 est le premier satellite de communications régionales du monde arabe. Une fois placé sur orbite géostationnaire, par 19 degrés de longitude est, en position apparemment fixe à 36 000 kilomètres au-dessus de l'équateur, Arabsat devrait assurer la transmission de huit mille communications téléphoniques simultanées, celle d'émissions de télévision, de liaisons télex et de données diverses, aux vingt-deux pays de la Ligue arabe (1).

Pour assurer la totalité de ces missions, l'organisation arabe de communications par satellites disposera de trois satellites, pesant chacun quelque 600 kilogrammes en orbite. Un deuxième exemplaire d'Arabsat devrait en effet être lancé dans quelques mois par la navette spatiale américaine. Quant au troisième, il restera au sol, en réserve, prêt à prendre la relève si l'un des deux modèles de vol tombait en panne.

Nul doute que ce formidable projet technique sur lequel les pays arabes sont parvenus à s'entendre ne donne lieu à quelques empoignades sévères lors de sa mise en service. C'est toute la question des énormes possibilités qu'offre un satellite d'arroser, depuis sa position en orbite, un territoire exceptionnellement grand.

Quoi qu'il en soit, on sait déjà que l'Arabie saoudite, qui participe à plus de 26 % du capital d'Arabsat (29 millions de dollars) a l'intention de créer une banque de données permettant de communiquer avec le monde entier, notamment en ce qui concerne les problèmes de caractère économique (cours de Bourse, etc.).

D'autre part, pour ce qui tient à la retransmission d'émissions de télévision, l'Union des radios arabes (ABSU), dont le siège est à Tunis, a été chargée de centraliser les programmes de radio et de télévision des différents pays arabes, ainsi que d'harmoniser la diffusion de ces programmes suivant les possibilités et les horaires de transmission. Ils seront fournis par l'ABSU et l'Organisation arabe pour la culture, l'éducation et les sciences (ALESCO).

(Lire la suite page 10.)

(1) Algérie, Arabie saoudite, Bahrein, Djibouti, Egypte (suspendu), Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, OLP, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen.

Le dollar fait un nouveau bond vers les 10 francs

Le dollar a fait un nouveau bond, vendredi 8 février, sur les marchés des changes, progressant vigoureusement vis-à-vis des monnaies européennes, mais restant stable vis-à-vis de la livre sterling et du yen japonais. A Paris, le cours du « billet vert » est passé de 9,8550 F à 9,90 F, nouveau record historique et à Francfort, il a passé la barre des 2,23 DM à 2,2430 DM contre 2,2275 DM. Au train où vont les choses, il n'y a aucune raison pour ne pas voir le dollar à 10 F dans les jours qui viennent, tant la poussée sur la devise américaine paraît irrésistible.

Aucun motif particulier n'était avancé, jeudi soir à New-York et vendredi matin en Europe, pour expliquer cette nouvelle poussée, si ce n'est, peut-être, un regain de tension sur les taux d'intérêt américains : l'eurodollar à six mois est passé de 9 1/4 % à 9 1/2 %, bien que la masse monétaire des États-Unis ait diminué de 2 milliards de dollars la semaine dernière.

En fait, comme le soulignaient les spécialistes au symposium de Davos présidé par M. Raymond Barre, qui s'est terminé jeudi 7 février, la vigueur du dollar est due aux mouvements de capitaux en direction des États-Unis, où les placements rémunérateurs et prometteurs sont largement ouverts aux investisseurs. C'est la théorie du « portefeuille » chère à l'administration américaine (*le Monde* du 6 février).

A ce même symposium de Davos, les représentants des banques centrales, interrogés sur l'avenir du dollar, se sont montrés d'une prudence extrême. « *Il est difficile de dire quoi que ce soit de raisonnable sur le dollar : c'est un miracle* », a déclaré, par exemple, M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne. Comme la plupart de ses collègues, il a dénoncé les déficits du budget et de la balance des paiements courants des États-Unis. Ces déficits représentent actuellement « *la menace la plus sérieuse pour la stabilité monétaire internationale.* » « *Mais la situation devrait rester viable pendant encore un an, peut-être même deux* », a ajouté M. Poehl. Même M. Fritz Leutwiller, président de la Banque nationale suisse jusqu'à l'été dernier, qui en 1984, à ce même symposium de Davos, craignait une chute brutale du dollar, ne montre plus la même inquiétude.

En fait, l'importance croissante des flux purement financiers, déconnectés désormais des opérations de commerce international, pose un problème aux investisseurs : où trouver des marchés capables d'accueillir les énormes capitaux disponibles ? A part les États-Unis, aucun autre marché n'a une dimension suffisante et ne présente la même possibilité de mobilisation immédiate, facteur recherché par-dessus tout. C'est tout le problème.

FRANÇOIS RENARD.

« MIRACLE » AU YÉMEN DU NORD

Enfin la manne pétrolière !

De notre envoyé spécial
PAUL BALTA

Sanaa. – « *Nous avons trouvé du pétrole. Nous savons maintenant que nous en avons suffisamment pour pouvoir en exporter. Ce pétrole est yéménite, et les oléoducs qui le transporteront jusqu'à la côte traverseront le Yémen et seront la propriété du peuple yéménite.* » En faisant récemment cette déclaration à quelques journalistes couvrant la quinzième conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la conférence islamique à Sanaa, le président Ali Abdallah Saleh a, pour la première fois, rendu officielle une information connue depuis plusieurs mois, mais sur laquelle le gouvernement s'était volontairement montré discret.

Les Yéménites ont toujours été persuadés que leur pays reposait sur une mer de naphte, et que seules les « *intrigues* » de l'Arabie saoudite – soucieuse de les maintenir sous sa houlette – dissuadaient les compagnies étrangères de l'extraire. Cette découverte a été un « *coup psychologique* » qui a accru le prestige du président Saleh et contribuera sans doute à renforcer son pouvoir. « *Il a la baraka. C'est grâce à son obstination que nous avons finalement réussi à exploiter ce trésor* », disent les Yéménites, en soulignant qu'il a déjà réussi à battre le record de longévité politique depuis l'instauration de la République, en 1962, (il a accédé au pouvoir en 1978).

C'est lui, en effet, qui a fait accorder, en 1981, une concession de 16 000 kilomètres carrés à la compagnie américaine Rai Hunt – qui a constitué la Yemen Hunt Oil Company – dans la région de Marib-Djouf, à 190 kilomètres à l'est de Sanaa. Cette concession se situe en outre non loin de l'antique barrage de Marib, où les autorités vont entreprendre, avec l'aide des Emirats arabes unis et du Fonds arabe de développement, la construction d'un barrage d'une capacité de 300 millions de mètres cubes qui fera refleurir le désert de cette région ingrate et isolée.

Les premières extractions, de l'ordre de 6 000 barils/jour, ont atteint 10 000 barils/jour début juillet 1984. D'ici à quatre ans, la production, en régime de croisière, atteindrait, selon les estimations actuelles, 300 000 à 400 000 barils/jour (environ 20 millions de tonnes par an) alors que la consommation intérieure n'est que de 1 million de tonnes par an.

Pour les quelque 8 millions de Yéménites, c'est le début de la richesse et, pour l'Etat, c'est là une garantie de plus grande indépendance face à la richissime Arabie saoudite. Les largesses de Ryad, ajoutées à une contrebande florissante entre les deux pays – environ 1 milliard de dollars – font que le Yémen a un PNB réel par tête et par an de 1 500 dollars alors que, officiellement, il se situe parmi les plus pauvres des PMA, avec seulement 500 dollars.

(Lire la suite page 4.)

M. SERGE DASSAULT invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Serge Dassault, président du Parti libéral, président-directeur général de la société électronique Marcel Dassault, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 10 février, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Dassault, dont le parti issu d'une scission du CNIP se situe nettement dans l'opposition, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Isnard du *Monde*, de Gilles Leclerc et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

AU JOUR LE JOUR

Thérapies

On annonce la création d'un diplôme national de médecine des catastrophes. Il s'agit de former des praticiens de choc, des toubibs tout terrain adaptés à l'urgence, solides face aux calamités. Celles que la nature nous envoie, mais aussi celles, fort peu naturelles, que provoque le progrès technique.

Et ce n'est pas fini. De tous côtés, des candidats thérapeutes s'affirment capables de traiter les maux dont souffre l'« homo œconomicus », victime du chômage et de la modernisation. Ils bachotent fébrilement.

Pour le concours national prévu en 1986, ce sera, comme d'habitude, aux risques et périls du jury : cobayes, aux urnes !

BRUNO FRAPPAT.

Comment établir la déclaration de vos revenus de l'année 1984
Pages 11 à 17

LIRE

5. ÉTRANGER
Au Brésil, les policiers continuent de pratiquer la « torture du serpent ».

6. Le président algérien Chadli poursuit sa marche à petits pas contre le dogmatisme.

7. POLITIQUE
Au XXV[e] congrès du PC, Charles Fiterman condamne la fédération de Haute-Vienne.

19. CULTURE
Un entretien avec Otar Iosseliani, le réalisateur des « Favoris de la lune ».

23. CIRCULATION
M. Quilès annonce la suppression de cent « points noirs » routiers en 1985.

débats

Encore de beaux jours pour la dissuasion

par JEAN-YVES LE DRIAN (*)

LA symbolique traditionnelle du dialogue américano-soviétique a repris ses droits. A vrai dire, le fil de la conversation n'avait jamais vraiment été rompu mais cette fois chacun affirme vouloir une nouvelle négociation globale sur l'ensemble des problèmes nucléaires. Comme souvent en pareil cas mais sans doute davantage aujourd'hui, un flot d'écrits et de discours, de communiqués et de déclarations contradictoires viennent obscurcir la réalité des discussions. Car, derrière les espoirs exagérés ou les scepticismes excessifs, quels sont les enjeux ?

1) Malgré les prédictions apocalyptiques de certains, les pays de l'alliance ont eu raison de tenir bon dans l'affaire des euromissiles et d'entamer par le déploiement des Pershing et des missiles Cruise le nécessaire rééquilibrage des forces en Europe face à l'inlassable boulimie soviétique, dont on voit bien aujourd'hui qu'elle ira jusqu'au bout du programme d'installation des SS-20. A la vérité, l'échec des dernières négociations de Genève a d'abord été un échec soviétique : le coup du bluff a échoué, le découplage Europe - Etats-Unis tant attendu des Soviétiques ne s'est pas produit, les Européens ont été solidaires et la France a montré comment elle conjuguait indépendance et solidarité au *sein* de l'alliance ;

2) *L'Union soviétique* accepte à nouveau treize mois plus tard le principe de nouvelles négociations. Elle n'agit pas ainsi en raison de l'*Initiative de défense stratégique* (SDI) (1). Il faut rappeler, en effet, que le premier discours de Reagan à ce sujet date du 23 mars 1983, c'est-à-dire neuf mois avant l'interruption de Genève. En fait, elle s'est convaincue elle-même de l'utilité de reprendre les négociations après avoir agacé ses alliés avec des contre-mesures que l'Occident a à peine regardées et après avoir dépensé en vain son énergie en menaces que personne n'écoutait plus. Elle voudrait sans payer un prix trop élevé canaliser une course aux armements que la sclérose de son système économique ne lui permet pas de gagner dès lors que les Etats-Unis poussent tous azimuts les feux conjugués du conventionnel, du nucléaire tactique et stratégique, des technologies spatiales ;

3) Les négociations qui viennent de se nouer seront très longues. N'oublions pas que le traité SALT a nécessité quatre années de négociations dans un climat globalement plus détendu qu'il ne l'est aujourd'hui.

En 1985, la vigueur de la compétition, les difficultés à prévoir l'état des technologies à l'horizon 1990 pourtant si proche, les incertitudes sur le pouvoir en URSS, les divergences intérieures sur le problème aux Etats-Unis, tout concourt à ce que les négociations durent. Encore une fois les opinions publiques, c'est-à-dire les peuples des pays occidentaux, seront un enjeu majeur des discussions. Le jeu soviétique sera demain ce qu'il fut hier : il y a un faucon (les Etats-Unis) et une colombe (l'URSS), la bonne volonté de la colombe se heurte à l'intransigeance démoniaque du faucon menaçant dont on attend des Européens qu'ils contribuent à lui limer griffes et bec. Pour cela, demain comme hier, tout sera bon : diviser les Européens entre eux, les Américains et les Européens, séduire et menacer, faire peur et rassurer.

4) Le temps est donc venu pour la France de dire dans ce tohu-bohu un certain nombre de vérités premières, comme l'avait fait le président de la République, au Bundestag ou à l'ONU : que les deux puissances surarmées négocient à nouveau, qui ne s'en réjouit ? Qu'attendons-nous de cette négociation ? Une réduction drastique du surarmement, l'équilibre, condition de la paix, au niveau le plus bas possible.

Ce qui était notre position hier reste d'une parfaite actualité aujourd'hui : pas une virgule ne doit être changée à notre discours. Les treize mois écoulés depuis la rupture de décembre 1983 ont confirmé une idée force du président de la République, celle de l'« échelle de perroquet » qui régit les relations militaires entre les deux puissances surarmées : l'infériorité (réelle ou supposée) de l'un le conduit pour rattraper son retard à un effort qui en lui donnant une supériorité (réelle ou supposée), suscite chez l'autre la même réaction, et ainsi de suite. Il en est ainsi depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et la course aux armements atteint désormais des proportions vertigineuses et déstabilisantes.

5) *C'est ce contexte général qui doit dicter notre conduite.* Elle doit être à base de calme et de lucidité. Les prédictions claironnées ici et là sur l'inéluctable équation « SDI = fin de la dissuasion » résultent d'un *affolement à courte vue. Qui ne voit* que les plus sophistiquées des technologies, à supposer qu'elles soient mises en œuvre, ne garantissent jamais l'étanchéité totale du bouclier ? Qui ne s'aperçoit que les progrès technologiques permettront aussi de perfectionner les systèmes offensifs pour percer le bouclier ou le contourner ? *Enfin*, chacun sait que la masse de missiles, de leurres et de têtes nucléaires disponibles pourra saturer le système de défense, et que le meilleur bouclier a toujours cédé à l'avalanche répétée de coups d'épée.

La dissuasion – et c'est tant mieux – a encore de beaux jours devant elle, et il ne sert à rien d'en altérer artificiellement la crédibilité par des emballements prématurés. Calme et lucidité donc sur l'avenir de nos forces et de notre doctrine : le temps n'est venu ni de baisser la garde ni de jeter aux orties notre dissuasion. Calme et lucidité, car l'Initiative américaine de défense stratégique, pour inopportune qu'elle soit – la France l'a dit dès juin 1984 devant le comité de désarmement, – *ne nous rend pas pour autant solidaires des Soviétiques.*

Un refus des faux-semblants

Leur ardeur en désarmement, y compris dans le domaine spatial, laisse fortement à désirer comme chacun sait. Ne nous prêtons pas à leur jeu habituel de division-séduction entre Européens et entre les deux rives de l'Atlantique. Disons simplement à Moscou, comme à Washington, que nous sommes indépendants, que l'escalade dans la course à l'armement ne sera jamais la voie de la paix, que l'addition des déséquilibres n'a jamais fait un équilibre.

La France doit – et j'ai la conviction qu'elle le fera – rappeler les évidences et réitérer un refus des faux-semblants, qui tendrait à faire croire que le fait de posséder ce qu'il faut pour se défendre et rien de plus serait une menace pour la paix. Devant les retrouvailles Shultz-Gromyko, il faut savoir raison garder ; le retour de Gromyko à Moscou nous le démontre.

Ne nous trompons ni d'objectifs ni de *débat* : *la seule question qui* compte est de savoir si les deux superpuissances vont enfin négocier sur le fond.

(*) Député socialiste du Morbihan, rapporteur du budget militaire à l'Assemblée nationale.

(1) Transformée par les médias en « guerre des étoiles » (NDLR).

Pour qui sont faits les hôpitaux ?

par le professeur FRANÇOIS-BERNARD MICHEL (*)

POUR qui sont faits les hôpitaux ? L'interrogation n'est pas aussi saugrenue qu'elle ne paraît si l'on veut bien la considérer sous l'éclairage de la conjoncture économique et de ses inéluctables impératifs.

Parlons clair (toute considération partisane écartée) : si notre pays ne veut pas revenir, lentement mais sûrement, aux hôpitaux des années 50, des choix s'imposent, susceptibles d'élaguer l'accessoire pour sauvegarder l'essentiel. A savoir la qualité humaine et technique des prestations proposées au malade hospitalisé, dans une institution dont l'esprit, quelles que soient les évidentes avancées des quarante dernières années, ne s'est pas suffisamment modifié depuis l'après-guerre.

Deux tentations, aussi pernicieuses l'une que l'autre, se sont déjà manifestées :

– La « démobilisation », déjà largement avancée chez les responsables, administratifs ou médecins, jeunes et moins jeunes, dont beaucoup semblent avoir pris leur parti d'un pessimisme blasé.

– La recherche par les autorités de tutelle de solutions constituées par des coupes successives, selon le vieux principe de misère qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

En ces temps de « crise », le moment ne serait-il pas venu de « recentrer » l'activité des hôpitaux vers ce qui constitue leur véritable mission, à savoir celle des soins, en les allégeant hardiment des « charges d'intendance et d'hôtellerie », devenues, au *fil des temps*, de plus en plus lourdes et onéreuses, et dont ils n'ont rien à faire ? L'observation, par exemple, que nombre de services hospitaliers se vident le vendredi soir, à la veille du week-end, devrait donner à penser qu'un grand nombre de malades pourraient rentrer coucher chez eux plus souvent, c'est-à-dire que le sacro-saint système des lits (hormis évidemment ceux, indispensables, de réanimation, chirurgie, médecine hautement spécialisée, etc.) doit évoluer vers des systèmes d'hôpital de jour, hôpital de consultation, hôpital de nuit, dotés de plateaux techniques performants et pourvus de qualités d'accueil et de prise en charge que les efforts d'« humanisation » (aveu pitoyable du caractère inhumain desdits hôpitaux !) ne sont jamais parvenus à lui donner totalement.

Ici, je vois pointer l'extrémité des ciseaux tous formats des coupeurs de dépenses et faiseurs d'économie. Qu'on ne se méprenne pas ! Il ne s'agit pas de céder à une facilité qui consisterait à gérer la pénurie, en mutilant, par amputations successives, un système hospitalier qui approchait enfin d'une qualité certaine.

Si l'on ne veut pas « casser » l'hôpital public, la mutation ne peut se faire que dans un redéploiement des moyens.

Car l'hôpital public, quoi qu'il en paraisse, demeure « sous-médicalisé » si, comme il en a le droit, le malade attend de lui une médecine de qualité. Prenons comme exemple, parmi cent autres, l'archaïque et fallacieux débat de « la vérité révélée au malade cancéreux ». Il faut à peu près trente secondes pour dire cette vérité. Il faut des semaines, ou des années, à une équipe médicale structurée (infirmières, psychologues, médecins) pour que cette vérité prenne sens dans la vie d'un malade, c'est-à-dire pour l'assumer avec lui. De ce seul point de vue, l'hôpital est très largement déficitaire en infirmières, psychologues, kinésithérapeutes, médecins, etc.

On pourrait en dire autant de la fameuse « ouverture » de l'hôpital sur l'extérieur, qui impliquerait des secrétariats médicaux performants et dotés des moyens modernes de la bureautique.

Cela revient à dire que modifier des structures du passé ne signifie pas seulement faire des économies, mais réinvestir les moyens récupérés dans une meilleure prise en charge de l'*être humain*. Car, ainsi qu'interroge Saint-John Perse, « *c'est de l'homme qu'il s'agit, et de l'homme, quand donc sera-t-il question ?* ».

(*) Chef de service d'un centre hospitalier (Montpellier).

LU

« Ranimer l'Europe »

Portraits dans un miroir

L'AUTO-ANALYSE tourne à l'auto-intoxication. Et si l'on regardait le Vieux Monde dans le miroir d'autres civilisations ? C'est ce qu'a pensé un groupe de personnalités issues de l'Association des anciens élèves de Polytechnique, qui ont conduit un cycle de travaux venant d'aboutir à un livre d'une grande richesse. François Gasquet, qui a orchestré les recherches mises en forme par Jean de Ladonchamps, explique, en ouverture, la règle du jeu : comparons l'Europe non aux superpuissances – les Etats-Unis et l'URSS – comme on le fait trop souvent, mais à des cultures plus lointaines, celles du Japon, de l'Inde et du Moyen-Orient.

Très stimulantes pour l'esprit sont notamment les réflexions de Tadao Umesao, conseiller du gouvernement de Tokyo pour l'éducation. Contrairement à certaines idées reçues, affirme-t-il, les Japonais sont avant tout des individualistes. La différence avec les Européens se compare à celle de grains dans un liquide. *« L'individualisme français ressemble à des grains solides, assez grands, qui résistent. Des petits grains qui subsistent, mais en s'associant pour former un gel, c'est l'individualisme japonais. »*

Vue du Moyen-Orient par Robert Sentucci, l'Europe *« attire, fascine, mais* aussi *est rejetée, car elle ne présente que l'image déformée de ce que l'on voudrait être »*. L'Orient craint la course à l'invention technologique menée sans répit par les Occidentaux, annulant sans cesse tous les espoirs de rattraper le retard existant.

L'Inde, enfin, apporte une image forte du choc des cultures : ce pays peut maîtriser rapidement les technologies de pointe, mais *« elle n'admet pas l'idéologie du progrès »* (Pierre Amado). Il y a un ordre de l'univers en conformité duquel il convient d'agir. L'Occident n'a pas eu beaucoup de prise sur cette *âme collective*.

La mission de l'Europe ? Pour Jean Fourastié, le mal le plus profond, c'est *« la recherche du plaisir à court terme »*. Robert Cahen se demande, de son côté, si *« une Europe dont le seul mythe est l'économie est viable »*. Marcel Duval souhaite une *« stratégie offensive de la liberté »*, et Raymond Aron, dont c'était là une des dernières interventions, s'étonne lui aussi que le débat politique soit presque réduit à la réussite ou à l'échec économique : *« Je suis convaincu que les Européens ont envie d'autre chose. »*

Le trouble saisit plus que l'espoir à la fin de cette longue et passionnante quête. D'où viendra le coup de talon qui fera remonter l'Europe à l'horizon du futur ?

P. D.

★ *« Ranimer l'Europe »*, par un collectif de l'Association des anciens élèves de Polytechnique. Les Éditions d'organisation, 288 pages, 98 F.

COURRIER DES LECTEURS

« Liberté sans frontières » : un nouveau mythe ?

« Le tiers-mondisme en question » : le colloque récemment organisé par la fondation Liberté sans frontières (*le Monde* du 26 janvier), directement issue de Médecins sans frontières, réactive et alimente une polémique largement reprise dans la presse écrite et les médias. Est-ce opportun, nécessaire, vivifiant ?

Pour mieux situer la question, il peut être utile de regarder cette entreprise à la lumière de ce qu'est devenue Médecins sans frontières, cette association née en 1971 sur les décombres du Vietnam et du Biafra, juste après la grande désillusion de mai 68. En effet, au fil des années, des expériences et des déconvenues, MSF s'est vue traversée par des courants de pensée qui s'affrontèrent sans concessions, pas toujours amicalement, exacerbés lors d'assemblées générales houleuses, parfois dramatiques. Ces courants furent, me semble-t-il, au nombre de trois :

– *Les moralistes.* Ils furent, en majorité, parmi les fondateurs de MSF. Anciens gauchistes ou chrétiens engagés, ils se réunirent autour d'une idée prophétique et simple : être présents sans intermédiaires au niveau des drames les plus marquants pour témoigner (...). Ce courant fut mis en minorité avec l'épisode du « Bateau pour le Vietnam » et quitta l'association en bloc pour créer Médecins du Monde.

– *Les techniciens.* Ce courant, né avec une promotion de médecins plus jeunes, reprocha aux moralistes leurs illusions, leur goût immodéré pour le « paraître » aux dépens de l'efficacité de l'action même. Devenus majoritaires, les techniciens veulent être de vrais professionnels de la survie, avec tout ce que cette conception exige de méthodes, de moyens, d'expériences. Les solutions techniques existent et le savoir-faire s'apparente aux lois rigoureuses de la réanimation. Quant aux idéologies véhiculées par les médias, elles sont douteuses, et il faut s'en méfier.

– *Les tiers-mondistes.* Si les moralistes et les techniciens prirent successivement le pouvoir à MSF, les tiers-mondistes sont toujours restés suspects jusqu'à disparaître complètement dans les années 80 (...).

Aujourd'hui, les techniciens, majoritaires, portent ce débat à l'extérieur par l'entremise d'une fondation. Leur thèse rejoint celle de Bruckner (*le Sanglot de l'homme blanc*). Ils se méfient comme de la peste des « présupposés idéologiques », sont fascinés par les technologies de la survie et les ordinateurs (recherches avec le Centre mondial informatique). La solution technique et pragmatique des problèmes existent, ils en sont persuadés. Caché par d'autres – comme les trains, – un nouveau mythe ethnocentrique n'est-il pas en train de naître ?

Dr. DESPLAST,
membre de MSF (Marseille).

Les oligarchies libérales

Au colloque « Le tiers-mondisme en question », (*le Monde* du 26 janvier), je n'ai jamais dit, et n'aurais jamais pu dire, que la notion de démocratie m'est « insupportable ». Ce qui m'est insupportable, c'est la confusion, rarement innocente, créée entre la notion et le projet de démocratie et les régimes effectifs des pays occidentaux, qui sont des oligarchies libérales. J'ai aussi dit que ni le capitalisme ni la démocratie ne sont des fatalités immanentes à la nature des choses ou de l'homme – et que donc leur diffusion, ou exportation, universelle, postulat commun du libéralisme et du marxisme, n'a aucune nécessité. J'ai ajouté qu'ici encore un certain « réalisme » était le comble de l'utopie : vouloir « conseiller » et « influencer » dans le bon sens les gouvernements occidentaux qui n'hésitent jamais (la politique des Etats-Unis comme celle de la France, sous Giscard ou sous Mitterrand, le démontrent quotidiennement) à soutenir les tyrannies les plus monstrueuses dès que leurs intérêts, réels ou supposés, l'exigent.

CORNÉLIUS CASTORIADIS.

Etendre les frontières de la gauche

Dans sa livraison datée du vendredi 1er février, *le Monde* a publié un article de Jean-Louis Andréani dont le titre, « Le CERES propose à l'opposition une stratégie de « résistance » républicaine », n'aura pas manqué, me semble-t-il, de paraître fâcheusement énigmatique à vos lecteurs. Dans une période qui est marquée à notre sens notamment par une crise historique de la gauche et du mouvement ouvrier, c'est en prenant conscience de la solidarité de destin qui identifie celui-ci à la nation française que la gauche retrouvera le sens, trop souvent brouillé, de son identité.

S'il est exact, comme nous le pensons, que mai 81 a traduit dans une large mesure une certaine faillite des classes dirigeantes de notre pays, la tâche de la gauche est bien de rassembler toutes les forces sociales dont l'avenir ne se sépare pas de la démocratie et de l'indépendance nationale. Il ne s'agit donc pas de « rallier » à cette thèse une partie de la droite ni de « dépasser les frontières de la gauche » (*s'il faut entendre par là les effacer*), *mais* d'étendre celles-ci. Comment la gauche pourrait-elle rassembler sans se définir clairement elle-même ? Délimiter n'est ni éliminer ni se dissoudre. Il paraît donc aventuré de dire que « le clivage principal n'est plus entre la droite et la gauche » alors qu'il s'agit justement pour la gauche de retrouver son identité, c'est-à-dire le sens de sa tâche historique dans la société française.

DIDIER MOTCHANE,
membre du secrétariat national du PS, animateur du CERES.

Faire pencher la balance

Les lettres des lecteurs publiées dans *le Monde* daté du 30 janvier m'ont vivement intéressé. Elles m'ont donné l'impression qu'un assez fort pourcentage de ceux qui écrivent essaient de vous tirer vers la droite, où se trouverait un vivier de futurs lecteurs. L'idée que *le Monde* puisse se laisser entraîner dans cette direction m'emplit d'effroi, et je voudrais, par ma lettre, faire pencher la balance vers la « gauche » !

Bien sûr, il s'agit de la vraie gauche, pas celle des partis ou du gouvernement, mais celle de la justice, la générosité et la solidarité (...)

N'oubliez pas l'humour !

THADDÉE PETERSELL.
(Paris.)

Le tissu moderne de la communication

(...) *Le Monde* doit rester l'irremplaçable quotidien d'information, d'analyse et de culture, le tissu moderne de la communication écrite interpersonnelle des idées, des goûts et des mécanismes matériels, économiques, ethniques et humains en général de la vie planétaire. Le tumulte politico-idéologique ne doit pas lui donner sa voix et les vicissitudes de l'opinion ou des prétentions et stratégies des pouvoirs ne doivent pas altérer sa volonté de s'élever dans les hauteurs d'un débat serein et désintéressé.

MICHEL PRIEUR,
(maître de conférences à la faculté des lettres de Nice).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

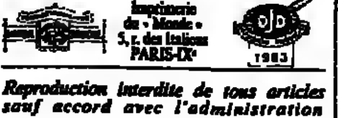
Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries) — I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. – SUISSE, TUNISIE	491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

هكذا من الاصل



هكذا من الاصل

étranger

EUROPE

URSS

M. Tchernenko a-t-il pris la parole à une réunion du bureau politique ?

M. Tchernenko, qui n'a pas été vu en public depuis le 27 décembre, aurait pris la parole au cours d'une réunion du bureau politique, rapporte notre correspondant à Moscou. C'est du moins ce qui ressort d'un communiqué publié par l'agence Tass jeudi 7 février, et reproduit ce vendredi en première page de la *Pravda*.

Néanmoins ce communiqué est volontairement ambigu. Il déclare en effet : « *La bonne qualité des semailles de printemps, a souligné Constantin Tchernenko à la réunion du bureau politique, acquiert cette année une actualité particulière, alors que le parti et tout le peuple se préparent au vingt-septième congrès du PCUS. Il faut tirer les conclusions nécessaires des leçons de l'année dernière...* », etc. La langue russe ignorant l'article, on ne sait s'il faut lire « *la réunion du Politburo* » (tenue jeudi) ou « *une réunion* » qui aurait eu lieu antérieurement. Encore qu'en se référant à « *cette année* », les auteurs du texte ont tenu à donner l'impression que cette prise de position a eu lieu depuis la disparition du secrétaire général.

D'autres remarques peuvent être faites à ce propos, indique notre correspondant : rien ne prouve que M. Tchernenko a réellement pris la parole, quelqu'un d'autre ayant pu lire une déclaration en son nom. En second lieu, on note l'insistance mise sur la préparation du congrès du parti, prévu normalement pour le printemps 1986.

A Paris, TF 1 a cité jeudi un « *haut dirigeant soviétique* » présent à Paris au congrès du PCF (donc dans l'entourage de M. Solomentsev, chef de la délégation soviétique et membre du bureau politique) qui a déclaré avoir été reçu vendredi 1er février par M. Tchernenko à son domicile de Moscou, en compagnie d'un autre membre de la délégation. Toujours selon cette source, l'état de santé du secrétaire général ne devrait pas l'empêcher de recevoir M. Dumas, ministre français des relations extérieures, au cours de sa visite à Moscou en mars. Le même « haut dirigeant » a ajouté que M. Gorbatchev exerce l'essentiel du pouvoir pendant la maladie de M. Tchernenko et que, le jour où le problème de la succession de ce dernier se posera, M. Gorbatchev « *est le dirigeant le plus qualifié pour lui succéder* ».

A Londres enfin, le *Standard*, dont le correspondant à Moscou est M. Victor Louis, un « journaliste » soviétique souvent bien informé, affirme jeudi dans un article non signé mais de « *source digne de foi à Moscou* », que M. Tchernenko se trouve « *sous surveillance constante* » dans un hôpital, après avoir subi une attaque cardiaque.

LE MARÉCHAL PETROV A ÉTÉ PROMU PREMIER VICE-MINISTRE DE LA DÉFENSE

Le maréchal Vassili Petrov a été nommé, en janvier, premier vice-ministre de la défense de l'URSS, en remplacement du maréchal Sokolov, promu ministre en décembre après le décès du maréchal Oustinov. Cette nomination n'a pas été annoncée officiellement, mais elle ressort de plusieurs mentions dans la presse du maréchal Petrov avec son nouveau titre.

[Né en 1917, donc âgé de soixante-huit ans aujourd'hui, le maréchal Petrov est entré dans l'armée en 1939 et au Parti communiste en 1944. Après avoir participé à la guerre, il a suivi les cours de l'académie militaire Frounze et servi dans divers états-majors avant de commander une division mécanisée en 1957. En 1966, il devenait chef de l'état-major de l'armée de terre, ce qui le conduisit à prendre une part active à l'intervention en Tchécoslovaquie deux ans plus tard. Après avoir pris le commandement de la région militaire d'Extrême-Orient en 1972, il revenait à l'armée de terre comme premier commandant adjoint, puis, à partir de 1980, comme commandant en chef, avec le titre de vice-ministre de la défense. En mars 1983, pendant le bref règne d'Andropov, il avait été promu maréchal de l'Union soviétique, en même temps que le chef de l'état-major actuel, le maréchal Akhromeev. Le nouveau premier vice-ministre de la défense est également membre du comité central du parti depuis 1976.]

L'URSS a eu son McArthur

Les révélations d'Arcady Chevchenko, ancien collaborateur d'Andrei Gromyko et ancien sous-secrétaire général des Nations unies, passé à l'Ouest en 1978 (*le Monde* du 6 février), contribuent à éclaircir un point resté jusqu'à présent assez mystérieux de l'histoire des relations sino-soviétiques. Durant l'été 1969, à la suite des incidents armés qui s'étaient produits sur l'Oussouri, l'agence Chine nouvelle avait accusé l'URSS de préparer la guerre. Henry Kissinger rapporte dans ses *Mémoires* que, trois jours plus tard, soit le 18 août, un diplomate soviétique avait demandé tout à trac à un fonctionnaire du département d'Etat, avec lequel il déjeunait, quelle serait la réaction des Etats-Unis au cas où Moscou attaquerait les installations nucléaires chinoises.

Le 28, la *Pravda* publiait un article très vif, invitant la terre entière à prendre conscience du péril chinois. Bientôt, l'aviation soviétique d'Extrême-Orient était mise en état d'alerte et le bruit se répandait, grâce, notamment, aux confidences des Roumains, qu'elle pourrait lancer un raid contre le Lob-Nor, dans le désert du Xin-Jiang, où se trouvait concentré, à l'époque, tout le potentiel nucléaire chinois.

Nixon, depuis le début de l'année, était devenu président des Etats-Unis. Il était partisan de « *recalibrer* », selon la formule de Kissinger, les relations avec Pékin, et, dans toute la mesure possible, d'élargir la brèche entre les deux capitales communistes. Ce qui n'empêchera pas le sous-secrétaire d'Etat Elliot Richardson de déclarer le 5 septembre : « *Nous ne cherchons pas à exploiter à notre avantage l'hostilité entre l'URSS et la Chine* », ajoutant : « *Cependant, nous ne manquerions pas de nous inquiéter vivement si une escalade de ces tensions menaçait gravement la paix et la sécurité internationales.* »

Le 16 septembre, le « journaliste » soviétique Victor Louis, dont le train de vie fastueux et le rôle de porte-parole occasionnel du Kremlin sont de notoriété publique, écrivait dans les *Evening News* de Londres : « *Les milieux généralement bien informés de Moscou sont surpris de la sensation provoquée chez les Occidentaux par la perspective d'une attaque aérienne contre le Lob-Nor... Les « théoriciens marxistes » (sic) discutent de l'opportunité d'une action que le monde n'apprendra qu'après coup.* »

Sur le moment, on s'était demandé s'il s'agissait de la part des Soviétiques d'un chantage destiné à faire reculer les Chinois, ou bien s'ils avaient bel et bien envisagé un raid. Les révélations de Chevchenko apportent une réponse à la question. Le maréchal Gretchko, alors ministre de la défense, avait bel et bien défendu, selon lui — tout comme McArthur en 1950 auprès de Truman, — un plan destiné à « *éliminer une fois pour toutes la menace chinoise en employant contre Pékin les armes nucléaires les plus massives* ». Le maréchal Ogarkov, récemment limogé, avait rétorqué, toujours selon Chevchenko, qu'une telle initiative déclencherait la guerre mondiale et qu'on ne pouvait donc y songer.

Le point de vue d'Ogarkov l'a heureusement emporté. Dès le 12 septembre, les obsèques d'Ho Chi Minh avaient d'ailleurs fourni à Kossyguine l'occasion de rencontrer, à l'aérodrome de Pékin, Zhou En Lai. Celui-ci a raconté par la suite à l'ambassadeur d'Albanie que Kossyguine — à l'époque chef du gouvernement soviétique — était une « *colombe* » favorable à des négociations, et qui avait trois fois menacé de démissionner si le parti de la guerre l'avait emporté. Zhou laissait prévoir une « *détente temporaire* » avec Moscou, « *sans qu'on puisse en prévoir la durée* », car, disait-il, « *nous ne ferons aucune concession* ». Commentaire d'Enver Hodja, qui rapporte le fait dans ses *Réflexions sur la Chine* (1) : « *Les Chinois ont été intimidés par cet énorme chantage.* »

Il ne s'agissait donc pas seulement d'un chantage. L'affaire a d'ailleurs eu des conséquences inattendues. La manière dont la Maison Blanche a manifesté qu'elle ne resterait pas nécessairement indifférente à une attaque soviétique contre la Chine a joué un rôle non négligeable dans le « *ballet subtil* » (Kissinger *dixit*) qui allait bientôt conduire au dégel, puis à la normalisation progressive des relations sino-américaines.

A. F.

(1) Enver Hodja : *Réflexions sur la Chine*, Tirana 1979, Ed. 8, Nentori, tome I.

Pologne

LA CONDAMNATION DES ASSASSINS DU PÈRE POPIELUSZKO

Un verdict aussi ambigu que le procès

Le capitaine Piotrowski a donc sauvé sa tête. Il était le seul des quatre accusés contre lequel la peine de mort avait été requise. Son exécution, en tout état de cause, aurait été improbable : les avocats de la famille de la victime eux-mêmes avaient clairement fait savoir leur opposition de principe à la peine de mort, et l'Eglise aurait, à coup sûr, demandé sa grâce. Elle n'aura pas à le faire. Au-delà du sort personnel de ce policier trop zélé, acharné à combattre par tous les moyens l'« adversaire politique », ce verdict apporte une leçon qui sera sans doute méditée non seulement dans la population, mais dans les bureaux du ministère de l'intérieur et les postes de police. L'assassinat d'un prêtre sans défense, ligoté, bâillonné, roué de coups et noyé par des agents du « service de sécurité » (c'est l'appellation officielle), est gravement répréhensible, mais ne mérite pas le châtiment suprême prévu par la loi, et assez couramment prononcé. Les attendus du jugement précisent que la peine capitale n'est prévue que dans les cas où toute réinsertion sociale du condamné semble impossible, ce qui n'est pas le cas, a estimé le tribunal.

Autre leçon de ce verdict : le colonel Pietruszka, qui n'était pas parmi les exécutants du crime, est traité aussi sévèrement que le principal assassin (il est même le seul à être frappé de la totalité de la peine requise par le procureur). L'intention, là aussi, semble assez claire. Le colonel est désigné comme l'instigateur, le manipulateur de toute l'affaire.

Ainsi tout semble net. « Justice » a été faite, au terme d'un procès sans précédent dans aucun pays socialiste, qui a vu comparaître pendant six semaines, sous les regards du public et même de la presse occidentale, des officiers de la police politique (préalablement dégradés et exclus du parti). Le pouvoir, à sa manière, a tenu parole.

Il n'est pas du tout sûr pourtant qu'il en tire un quelconque profit dans l'opinion polonaise. Pas seulement parce qu'aucun verdict, et surtout pas un verdict ambigu comme celui-là, ne peut effacer l'horreur d'un crime commis par des agents (indisciplinés) du parti. Mais aussi parce que l'équipe au pouvoir n'a pas pu ou pas voulu assumer jusqu'au bout les risques de ce procès. « *Ce que le gouvernement aurait pu accomplir en organisant ce procès a été détruit dans une large mesure par la manière dont il a été mené* », a ainsi estimé, selon le *Times* de Londres, un juriste occidental qui a assisté aux audiences. Il met en cause en particulier l'attitude du président du tribunal et du procureur. De fait, le juge Kujawa n'a *pas lésiné* sur les *moyens*, avec même parfois une maladresse voyante, pour empêcher tout dérapage dans les dépositions des témoins et des accusés. Et le procureur n'a pas craint de mettre sur le même plan l'« *extrémisme* » de la victime et celui des assassins.

L'attitude cynique et volontiers provocatrice du principal accusé a aussi grandement contribué à charger l'atmosphère : Piotrowski n'a pas cessé de se présenter comme un combattant dévoué au service du régime, convaincu de la nocivité de l'Eglise, regrettant beaucoup moins d'*avoir tué le Père Popieluszko* que d'avoir nui par ce geste à la politique du parti. Les accusations, parfois fort basses, du capitaine ont été relatées dans la presse, de même que les attaques lancées contre l'Eglise en général et le Père Popieluszko en particulier, par le *juge* et le *procureur*, alors que les réponses des avocats de la partie civile étaient largement négligées. Cette manière de rendre compte du déroulement du procès, particulièrement sensible dans la dernière période, a même fini par provoquer une protestation de l'épiscopat.

Dans ces conditions, ce procès, qui était supposé illustrer l'attachement du régime à la légalité, risque fort d'apparaître surtout comme un nouvel épisode de l'affrontement pratiquement permanent qui oppose « *la société et le pouvoir* », « *eux et nous* », selon les expressions schématiques si souvent utilisées en Pologne.

Pouvait-il en être autrement ? L'assassinat du Père Popieluszko, qui avait sonné comme un coup de tonnerre dans le ciel gris, mais guère menaçant, de l'automne 1984, avait paradoxalement donné au général Jaruzelski une occasion d'améliorer un peu son image auprès de ses concitoyens, de regagner un minimum de confiance. D'autant que l'opposition, par sa prudente retenue après le drame, avait facilité les choses. Mais après avoir prestement réagi à cette « *provocation* » dirigée contre elle-même, l'équipe au pouvoir en est rapidement revenue à son comportement habituel. Menaces et répression sélective à l'égard de l'opposition, refus de tout geste laissant espérer un retour à l'esprit des accords de Gdansk, attaques renouvelées contre les prêtres extrémistes, dont le Père Popieluszko était l'exemple parfait.

Politique délibérée ou incapacité à imaginer autre chose ? Selon toute apparence, le général Jaruzelski a cru nécessaire — comme il l'avait déjà fait au moment de l'amnistie de juillet dernier — de compenser ce qui aurait pu être considéré comme un geste d'ouverture par un raidissement propre à enlever toute illusion à la population, et aussi à épargner toute inquiétude sérieuse aux autres membres du bloc soviétique. Le procès, l'affaire tout entière, étaient déjà suffisamment « originaux », aberrantes même dans le contexte d'un *régime* socialiste. Point trop n'en faut, ont sans doute estimé les hommes au pouvoir à Varsovie.

De plus, ils n'ont pas voulu prendre trop à rebrousse-poil une police politique déjà « *frustrée* » et se sentant « *désarmée sur le champ de bataille politique* », pour reprendre les curieuses expressions utilisées par le capitaine Piotrowski. Ceux qui pensaient que l'affaire Popieluszko serait l'occasion de porter profondément le fer dans les rangs du *ministère* de l'intérieur *resteront* donc sur leur faim. Même le vice-ministre, responsable en particulier du département des cultes, le général de division Ciaston, qu'on avait cru discrètement limogé, vient de faire sa réapparition publique, lors d'une tournée d'inspection à Cracovie. Et le porte-parole du gouvernement, qui depuis des mois refusait de donner la moindre indication précise sur le sort de ce responsable, a fini *par* répondre, deux jours avant le verdict, que le général Ciaston avait gardé ses fonctions. L'immense scandale a donc éclaboussé, *officiellement*, quatre *personnes*, toutes condamnées. Pas une de plus.

JAN KRAUZE.

L'agence Tass s'en prend à l'Eglise polonaise

De notre correspondant

Moscou. – La *Pravda* était le seul quotidien soviétique à reproduire, ce vendredi 8 février, une dépêche de Tass datée de Varsovie annonçant la fin du procès des assassins du Père Popieluszko. Tass était d'ailleurs un peu en retard sur l'événement puisque l'agence affirmait jeudi, en milieu d'après-midi, que « *le verdict serait prononcé ces prochains jours* », avant d'annoncer vaguement, un peu plus tard, que « *les accusés ont été condamnés à différentes peines de prison* ».

Ce texte constitue le premier commentaire de la presse soviétique sur cette affaire depuis plus de trois mois. La culpabilité des quatre policiers n'y est jamais évoquée directement, et la mort du Père Popieluszko est présentée, à travers leurs témoignages, comme le résultat d'un « *tragique concours de circonstances* ». Il n'est évidemment nulle part question des accusations sur une éventuelle responsabilité de l'URSS, formulées au cours du procès par l'un des avocats de la partie civile (*le Monde* du 1er février).

Le Père Popieluszko lui-même fait figure d'accusé à titre posthume et ses assassins de justiciers. Les quatre accusés ont « *expliqué leur acte par leur désir d'empêcher les activités* [du prêtre] *hostiles à l'Etat* », indique Tass. D'autre part, le procès aurait « *confirmé que des représentants de l'Eglise catholique polonaise se livrent à des activités hostiles à l'Etat socialiste et abusent de la liberté du culte* ». L'agence soviétique estime que ces « *représentants de l'Eglise* » utilisent les services religieux « *à des fins politiques, pour différentes manifestations franchement antisocialistes et souvent antisoviétiques. Des tracts sont secrètement distribués dans certaines églises. Le procès a montré que les chefs de l'Eglise catholique faisaient preuve d'indulgence envers les activités de ce genre* », poursuit Tass.

L'agence soviétique évoque encore les « *centres occidentaux de subversion idéologique* », notamment Radio-Europe libre, qui exerceraient une « *influence* » sur le clergé polonais. Tass conclut que le procès a permis de constater que « *les cas ne sont pas rares d'églises catholiques mises à la disposition d'éléments oppositionnels et subversifs* ».

Il s'agit donc d'un véritable « commentaire de combat », dirigé essentiellement contre l'Eglise polonaise. Néanmoins, le terme de « *provocation* » figure à nouveau, comme cela avait été le cas dans la dépêche de Tass du 1er novembre dernier annonçant « *l'arrestation des assassins* ». Mais dans un cas comme dans l'autre, ce terme de « provocation » est attribué à l'agence polonaise de presse PAP.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Grande-Bretagne

DES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES ONT ÉTÉ PRATIQUÉES DANS « L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE NATIONAL »

(De notre correspondant.)

Londres. – Le gouvernement britannique peut autoriser ses services à se livrer à des écoutes téléphoniques, non seulement lors d'enquêtes criminelles ou pour des motifs ayant trait à la sûreté de l'Etat, mais encore dans « *l'intérêt économique national* ». Il s'agit là d'une notion apparemment très nouvelle, qui figure dans un « Livre blanc » publié le 7 février par Londres, en vue de définir les grandes lignes d'un nouveau projet de législation sur le contrôle de l'interception des communications téléphoniques ou du courrier.

Les députés ont été surpris d'apprendre que cette notion, prévue par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, avait déjà servi de base dans certaines investigations menées par le gouvernement de Mme Thatcher, ainsi que par ses prédécesseurs. C'est le secrétaire du Foreign Office qui est alors chargé de signer l'autorisation nécessaire. Interrogé sur la signification de cette disposition, jusqu'alors méconnue en Grande-Bretagne, le *ministre de l'intérieur, qui présentait* le document, n'a apporté aucune précision et s'est gardé de donner le moindre exemple. On sait pourtant que de telles écoutes ou interceptions ont été pratiquées lorsqu'il existaient des doutes, à propos de certaines transactions commerciales ou financières avec l'étranger. Le total des actions de cette nature permises par le Foreign Office sous le gouvernement de Mme Thatcher, depuis 1979, a été d'environ une centaine par an.

Un membre de l'opposition travailliste a demandé si cette procédure pouvait être employée, notamment pour surveiller les activités des agents de change lorsque la livre est attaquée, comme c'est le cas actuellement. Le ministre de l'intérieur n'a pas voulu répondre.

FRANCIS CORNU.

Grèce

Athènes accuse la Turquie de violations répétées de son espace aérien

Athènes *(AFP, AP, Reuter)*. – Le porte-parole du gouvernement grec, M. Dimitri Maroudas, a, le jeudi 7 février, accusé la Turquie d'avoir commis sept violations de son espace aérien. Ces infractions ont eu lieu, a-t-il dit, au cours de manœuvres militaires organisées par Ankara près de l'archipel grec du Dodécanèse, ces deux derniers jours. Les précédentes violations ont eu lieu, le 23 janvier, a indiqué M. Maroudas. Ankara avait alors rejeté la note de protestation grecque.

De tels incidents sont assez fréquents, les deux pays s'opposant sur la délimitation de leurs espaces maritimes en mer Egée. Mais on note une recrudescence de cette tension.

M. Maroudas a également confirmé les propos tenus la veille, *6 février*, par M. Andréas Papandréou, premier ministre, devant le groupe parlementaire du parti socialiste PASOK, indiquant que la Grèce ne participera plus, jusqu'à nouvel ordre, aux manœuvres de l'OTAN. Athènes entend protester contre l'attitude ambiguë de l'Organisation sur le statut de l'île grecque de Limnos, au large de la côte nord-ouest de la Turquie.

Les réticences du commandement du traité de l'Atlantique nord à inclure Limnos dans ses manœuvres tiendraient par trop compte, estime Athènes, de la thèse d'Ankara selon laquelle l'île a été militarisée en infraction avec le traité de Lausanne de 1922. D'une façon générale, les Grecs reprochent à l'OTAN d'être trop favorables à la Turquie, à leur détriment, dans l'affaire de Chypre notamment.

Cette crise entre la Grèce et l'Alliance s'ajoute à la polémique entre Athènes et Washington, à la suite de l'attentat à l'explosif, le 3 février, dans un bar de la banlieue d'Athènes. Soixante-neuf soldats américains de la base d'Hellenikon avaient été blessés. Le secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Caspar Weinberger, avait laissé entendre que cet attentat pouvait avoir été encouragé par un « *sentiment anti-américain* » qui prévaut en Grèce. M. Papandréou a répliqué avec aigreur à cette accusation.

Enfin, le porte-parole du gouvernement grec a annoncé, le jeudi 7, que le premier ministre entreprendra, le 11 février, une visite officielle de quatre jours en Union soviétique.

PROCHE-ORIENT

LA DIFFICILE LUTTE DES KURDES D'IRAN

M. Ghassemlou déplore l'indifférence des gouvernements étrangers

Où en est la *« guerre oubliée »* qui oppose, depuis bientôt six ans, les maquisards autonomistes kurdes d'Iran aux forces du gouvernement de Téhéran ? En octobre dernier, le premier ministre iranien, M. Mir-Hossein Moussavi, avait affirmé que la rébellion kurde avait été *« écrasée »*. Depuis cette annonce, toutefois, les journaux iraniens ont fait régulièrement état de heurts violents dans la région, et le nouveau responsable des services de renseignements de Téhéran, M. Mohamed Reyshari, a reconnu à la mi-janvier, que la *« contre-révolution au Kurdistan »* n'avait pas désarmé.

De passage à Paris, M. Abdel-rahman Ghassemlou, le secrétaire général du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI), qui mène l'essentiel de la bataille contre le gouvernement central, a admis que ses pechmergas avaient connu, en 1984, une *« année difficile »*, à la suite de trois importantes offensives lancées par l'armée de Téhéran. Mais, a-t-il ajouté, *« nous avons tenu le coup et nos forces sont intactes »*. Il a indiqué, cependant, que la superficie des *« zones libérées »*, contrôlées par les pechmergas au Kurdistan s'était considérablement rétrécie. Il a révélé, à ce propos, que Téhéran avait réussi à implanter au Kurdistan plus de deux mille postes militaires et une vingtaine de garnisons dans les principales agglomérations de la région.

M. Ghassemlou a, cependant, démenti les informations selon lesquelles les pechmergas avait abandonné leurs bases militaires au Kurdistan iranien pour se réfugier an Kurdistan irakien. Il a toutefois reconnu que ses forces utilisaient du côté irakien de la frontière un no man's land d'une profondeur de 15 kilomètres, qui n'est plus contrôlé par l'armée de Bagdad depuis 1975. *« Dans ce secteur*, a-t-il indiqué, *setrouvent notre hôpital, nos camps d'entraînement, nos services administratifs et notre bureau politique. Mais je peux vous assurer que tous nos pechmergas — leur nombre varie entre 10 000 et 12 000 —, ainsi que les quelques 35 000 membres de notre parti se trouvent au Kurdistan iranien. »*

M. Ghassemlou reconnaît également que, devant le renforcement constant des effectifs gouvernementaux au Kurdistan, le PDKI a été contraint d'abandonner sa tactique de *« guerre frontale »* et ne mène plus qu'une lutte de guérilla contre l'armée iranienne. *« Dans ce domaine*, dit-il, *nous sommes les plus forts, car nous jouissons de l'appui total de la population, alors que les forces gouvernementales sont isolées politiquement. L'initiative nous appartient et nous estimons, en conséquence, que la situation militaire est meilleure pour nous qu'il y a un an. »*

Le PDKI a certainement profité de la guerre irano-irakienne qui immobilise une partie substantielle des forces de Téhéran. M. Ghassemlou l'admet volontiers en affirmant que son parti entretient d'excellentes relations avec Bagdad, *« car nous avons un ennemi commun et un même objectif : abattre le régime islamique de Téhéran »*.

L'Irak aide-t-il militairement et financièrement la rébellion kurde ? M. Ghassemlou affirme tout de go que les pechmergas n'ont pas besoin d'armement, qu'ils possèdent en quantités plus que suffisantes, mais que, en revanche, ils manquent de munitions, que *« nous achetons à l'étranger »* et que *« les Irakiens laissent transiter par leur territoire »*. Quant aux relations politiques avec Bagdad, elles ne semblent présenter aucun problème particulier. M. Ghassemlou a même servi d'intermédiaire pour tenter de régler le conflit qui oppose le régime irakien à ses propres insurgés kurdes, c'est-à-dire à l'Union patriotique du Kurdistan de M. Jalal Talabani, qui *« admet comme nous que le régime de Khomeiny est plus dangereux pour les Kurdes que celui de Bagdad »*.

« En ce qui concerne le financement de notre lutte, ajoute-t-il, *nous rencontrons plus de difficultés. Politiquement et militairement , notre situation est bonne, mais du point de vue économique et social, nous nous trouvons en mauvaise posture. Nous sommes soumis à un sévère blocus par le gouvernement iranien, qui empêche même l'arrivée des médicaments. La population du Kurdistan, qui nous aide, a été appauvrie par six années de guerre, et elle ne peut plus nous aider comme elle le faisait au début. Une aide financière internationale serait donc la bienvenue. Mais malheureusement, nous avons constaté que notre sort n'intéresse pas les gouvernements étrangers, ceux-là mêmes qui n'hésitent pas à se porter au secours d'autres guérillas à travers le monde. Cela a cependant des aspects positifs, car nous gardons notre indépendance, ce qui est très important pour nous. »*

Les affrontements avec le Komala

M. Ghassemlou affirme que les Kurdes sont les seuls qui, en Iran, mènent une lutte armée contre le régime de Téhéran. Il ajoute toutefois que le PDKI n'est pas l'unique force combattante au Kurdistan, et qu'à ses côtés se trouve les maquisards du Komala (1). Mais, poursuit-il avec une pointe de regret, *« nos relations sont malheureusement conflictuelles »*. Depuis novembre 1984, de nombreux affrontements armés ont opposé au Kurdistan les pechmergas du PDKI et ceux du Komala. Ces heurts ont été suivis de massacres de part et d'autre, qui ont fait en trois mois près d'une cinquantaine de tués dans les deux camps.

M. Ghassemlou affirme, en revanche, que les relations de son parti avec les Moudjahidins du peuple, qui sont venus au Kurdistan pour fuir la répression, ne présentent pas de problèmes. *« Les Moudjahidins, qui sont nos alliés au sein du Conseil national de résistance*, souligne-t-il, *sont très minoritaires au Kurdistan, où ils ne constituent pas une grande force. Ils s'entraînent militairement dans nos régions, et leur nombre limité ne leur permet pas d'entreprendre de grandes opérations militaires en dehors de la protection de nos pechmergas. »*

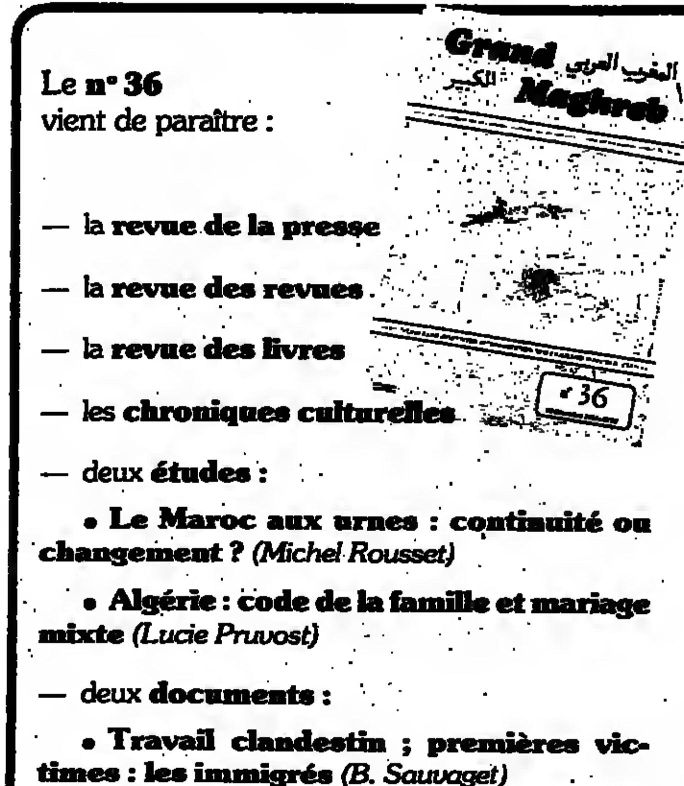
Le dirigeant kurde laisse cependant entendre qu'il existe au sein du CNR des divergences politiques entre le PDKI et les Moudjahidins. L'hebdomadaire de ces derniers, le *Moudjahed*, a en effet critiqué en août dernier le PDKI pour avoir accepté d'engager le dialogue avec le gouvernement de Téhéran *« Selon les Moudjahidins*, affirme M. Ghassemlou, *il ne faut jamais négocier avec le régime islamique. Pour notre part, nous estimons qu'en politique il ne faut jamais être aussi catégorique. Parfois, la négociation est nécessaire et constitue une forme de lutte. »* A ce propos, M. Ghassemlou révèle que, en juillet dernier, une délégation du bureau politique du PDKI avait rencontré des représentants haut placés du régime de Téhéran en vue d'explorer la possibilité d'un règlement pacifique du conflit. *« Nous avions au préalable exposé nos conditions et exigé que les négociations soient publiques et se déroulent au Kurdistan et non à Téhéran, ainsi qu'ils le souhaitaient »*, a-t-il précisé, ajoutant qu'en fin de compte ces entretiens préliminaires n'avaient pas abouti.

Les Moudjahidins avaient donc raison ? *« Non, je ne pense pas. Il y a un problème qu'ils ne veulent pas comprendre. Si le régime de Khomeiny dit à la population kurde : nous voulons négocier avec le PDKI, et que nous refusons cet offre, nous serons les perdants. Nous n'avons donc pas décliné le dialogue, tout en sachant qu'il était inutile, et ce dans le but de dénoncer les manœuvres du régime et montrer à la populaion que Téhéran n'est pas disposé à nous accorder l'autonomie. »*

JEAN QUEYRAS.

(1) Organisation qui se réclame du marxisme-léninisme.





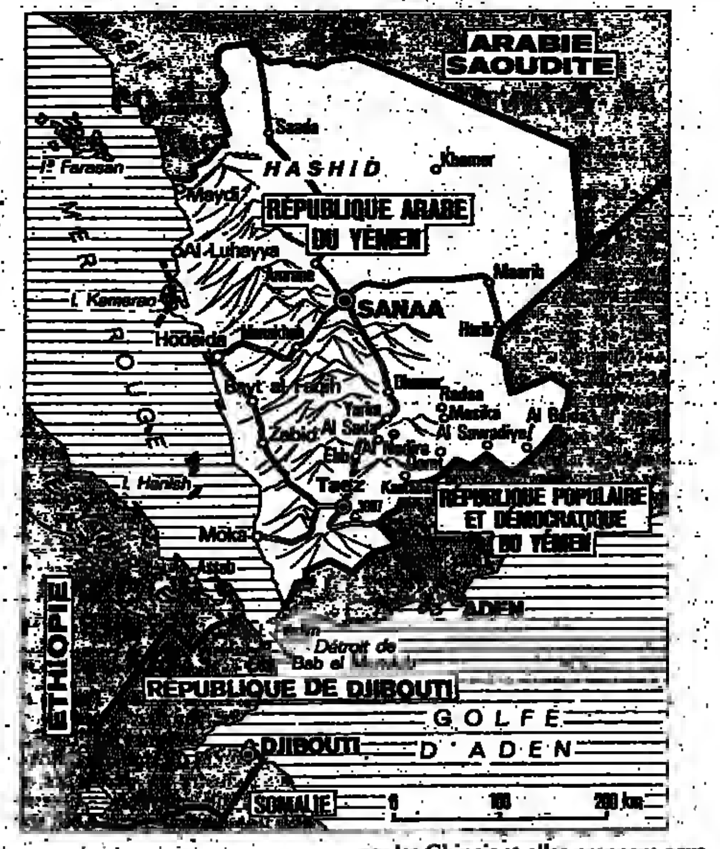
La manne pétrolière au Yémen du Nord

(Suite de la première page.)

Cette aisance, visible dans les villages les plus reculés, et que les diplomates appellent le *« miracle yéménite »*, a évidemment des bases fragiles puisqu'elle dépend du bon vouloir des Saoudiens.

Ce n'est pas tout. Alors que jusqu'en 1982 l'inflation était inexistante, elle atteint maintenant 15 à 20 %. En trois ans, les réserves en devises ont fondu. Les exportations — y compris celle du célèbre café de Moka qui assurait la renommée du Yémen dans le monde entier — étant nulles, les seules rentrées en devises (1 milliard de dollars par an) sont assurées par un peu plus d'un million de travailleurs émigrés en Arabie saoudite. En se montrant discret sur la découverte du pétrole, le gouvernement de Sanaa avait voulu s'assurer d'abord qu'il n'y aurait pas de contestation de Ryad dans une région où les frontières sont difficiles à établir et prévenir le retour intempestif d'une émigration qu'aurait alléchée la manne pétrolière avant même sa mise en exploitation.

A Sanaa, le pouvoir central se doit de concilier le profond nationalisme des Yéménites et les exigences de son puissant voisin, qu'il est forcé de ménager. Ainsi, dans les années 20, le roi Abdelaziz Saoud avait-il arrondi ses provinces mérionales de Jizan, de l'Assir et du Najran au détriment du Yémen et, en 1934, il avait contraint Sanaa à officialiser cette *« cession »* par le traité de Taïf. Les Yéménites ne s'y sont jamais résignés, et lorsqu'en 1984 Ryad a *« incité »* le premier ministre yéménite à signer le renouvellement de l'accord, la vivacité des réactions de la population yéménite a empêché sa ratification.



L'opposition affaiblie

Enfin, depuis que la République populaire et démocratique du Yémen (Yémen du Sud) s'est dotée d'un régime marxiste, Ryad, peu désireux d'être confronté à un Yémen réunifié comptant quelque treize millions d'habitants (bien plus que l'Arabie saoudite), a toujours joué Sanaa contre Aden et habilement attisé la zizanie entre les deux capitales sœurs. Or, depuis 1982, le président Saleh et son collègue du Sud, M. Ali Nasser Mohamed, ont su trouver un langage commun. Ils ne parlent plus d'union totale, mais ils se rencontreot régulièrement, contrairement à leurs prédécesseurs. Ils ont créé le Conseil supérieur yéménite et renforcé de façon substantielle la coopération entre le Nord et le Sud.

Cette coopération pourrait encore être accrue par la découverte, par des techniciens soviétiques, de pétrole au Yémen du Sud, dans la région de Shabwa, contiguë à celle de Marib. Conséquence paradoxale : le gouvernement d'Aden entendrait profiter de cette richesse et du rapprochement avec Sanaa pour prendre quelque distance à l'égard du Kremlin et diversifier ses alliances. De son côté, le président Saleh, qui vient de renouveler le traité conclu en 1979 avec Moscou pour contrecarrer l'influence américano-saoudienne et se procurer des armes — il y aurait cinq cents à mille conseillers soviétiques au Yémen du Nord, — en profiterait, lui, pour diversifier ses achats d'armements.

Militaire assez obscur, promu colonel lors de son accession au pouvoir, plus connu comme baroudeur que comme tacticien, le président Saleh a surpris tout le monde en se montrant fin politique, habile stratège et subtil connaisseur des mentalités des chefs des forces en présence.

Un des problèmes majeurs auxquels il a dû faire face a été celui de l'opposition de gauche incarnée par le Front national démocratique, soutenu principalement par Aden. Bien approvisionné en armes, bénéficiant de sympathies de l'élite des modernistes et du ralliement tactique d'autres forces sociales ou religieuses, le FND exerçait son emprise sur une partie appréciable du territoire nord-yéménite voisin du Yémen du Sud. Il disposait encore au début de 1982 de puissants maquis, dont certains n'étaient qu'à une soixantaine de kilomètres de Sanaa.

Avec patience, obstination et habileté, le président Saleh s'est appuyé sur les tribus du Nord pour combattre et vaincre le FND tout en se rapprochant d'Aden et en obtenir qu'il cesse pratiquement d'aider les opposants. Dans le même temps, la coopération avec l'URSS lui permettait de renforcer et de moderniser l'armée pour en faire un instrument au service de l'Etat. Et alors que les chefs de tribu détiennent la vraie puissance, il nommait au gouvernement des technocrates compétents qui contribuaient à la modernisation du pays et acquéraient de ce fait une certaine autorité susceptible, à la longue, de contrebalancer le pouvoir tribal.

Cette politique a abouti, en mai 1982, à l'éclatement du FND, qui, de l'avis général, ne représente plus un danger pour le régime. Une partie de ses membres s'est définitivement installée à Aden qui pourrait s'en servir à l'occasion comme discrets moyens de pression sur Sanaa. Une autre s'est éparpillée dans différentes capitales arabes, mais principalement à Damas. La troisième, enfin, a sinon rallié le régime du moins accepté de jouer le jeu et d'entrer dans le « système ».

Réuni pour la première fois en août 1982, le Congrès général populaire — instance réunissant les diverses forces politiques — 1 000 membres, dont 700 élus par les coopératives et 300 nommés par le chef de l'Etat. Il a adopté le *Mithaq el Watani* (ou Charte nationale). Se présentant sous la forme d'un petit *« livre bleu »*, cette charte définit les valeurs républicaines au sein de l'Islam et expose les grandes options du régime. Le Congrès, qui se réunit tous les deux ans, élit 25 des 50 membres (les 25 autres sont nommés par le président) de la commission permanente, sorte de bureau politique qui siège tous les six mois. Il en émane une commission générale, secrétariat d'une douzaine de membres (dont le président et le premier ministre), qui détient l'essentiel du pouvoir politique central.

Au fils des ans, le président Saleh a amélioré ses rapports avec les chefs traditionnels mais, parallèlement, sa politique de développement et de modernisation contribue à les rendre dépendants du pouvoir central. Les populations des tribus se sont fort bien habituées au réseau routier qui n'existait pas il y a vingt ans et qui a été principalement construit depuis par les Chinois et elles prennent goût au téléphone que le gouvernement s'efforce d'installer dans les régions les plus reculées.

La modification des rapports de forces est cependant une œuvre de longue haleine. Même si les routes sont un moyen de pénétration pour le pouvoir central — encore que, parfois, les tribus contrôlent et interdisent certains tronçons — le gouvernement devra se montrer ingénieux pour faire respecter son autorité sur l'ensemble du territoire et prélever les impôts indispensables à l'entretien des réalisations d'intérêt public.

On comprend, dès lors, les espoirs que fondent le président Saleh et son gouvernement sur les revenus que le pétrole assurera d'ici quatre à cinq ans à l'Etat, contribuant à le rendre plus autonome et donc plus puissant. En attendant, le pays continuera pendant quelques années à dépendre de l'aide étrangère dans des secteurs essentiels. On estime, en effet, à quelque 80 000 le nombre de travailleurs étrangers, dont 25 000 instituteurs et professeurs égyptiens, 1 000 Philippins et Pakistanais qui assurent le fonctionnement des hôtels modernes, 3 000 occidentaux — dont 300 Français — et arabes employés dans les services civils, quelque 3 000 Chinois qui continuent à construire des routes, et un millier de Coréens qui se consacrent à des travaux d'ingénierie.

Mais surtout l'Etat, dont le budget s'est élevé en 1983 à 9,5 milliards de rials (1 rial = 1,65 F), dont plus de la moitié constituée de dons, doit s'attacher à assainir l'économie et le système de production. L'idéal serait qu'il tente de réduire ce « fléau bien aimé » qu'est la consommation du qat, plante stimulante devenue un élément quotidien de la vie sociale puisqu'on se réunit tous les après-midi pour discuter, en mâchant les feuilles achetées fort cher. Autrefois apanage des riches, l'utilisation du qat s'est généralisée depuis vingt ans et est considérée comme un « acquis de la révolution », de sorte que sa suppression brutale serait suicidaire et sans doute illusoire pour tout gouvernement. Si l'on peut faire valoir que le qat a contribué à relever le niveau de vie des paysans, il convient de constater aussi qu'il s'est développé au détriment de cultures vivrières et même du café, et que le rite social qu'il est devenu paralyse pendant plusieurs heures la vie du pays au moment précisément où il veut faire son entrée dans la modernité. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes de ce Yémen à bien des égards fascinant.

PAUL BALTA.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Le ministre égyptien des affaires étrangères invite Washington à relancer le processus de paix

Correspondance

Washington. – Anticipant la visite du roi Fahd d'Arabie saoudite, attendu officiellement dimanche 10 février dans la capitale, M. Abdel Meguid, ministre égyptien des affaires étrangères, a invité, jeudi 7 février, le gouvernement américain à relancer le processus de paix au Proche-Orient. Parlant devant l'American Enterprise Institut, le ministre égyptien a dit en substance que les Etats-Unis se devaient de jouer un rôle « *actif et vigoureux* » dans la recherche d'une solution diplomatique au Proche-Orient.

Après l'échec de la diplomatie américaine au Liban, le secrétaire d'Etat M. Shultz, personnellement affecté par l'épreuve, a délibérément choisi une politique de profil bas, considérant qu'il appartenait maintenant aux pays arabes de prendre les initiatives et de former des solutions propres à assurer la paix dans ce secteur.

Ainsi, les milieux officiels s'attendent que le roi Fahd et, dans un mois, le président Moubarak, insistent pour que Washington abandonne ce rôle effacé et ne renonce pas à un rôle plus actif dans le secteur. Dans l'immédiat, le département d'Etat souhaite essentiellement que l'Arabie saoudite appuie le roi Hussein de Jordanie dans ses efforts de négociation avec l'OLP, mais il n'est pas disposé à accepter les suggestions de M. Abdel Meguid invitant Washington à dialoguer avec l'organisation palestinienne.

Le roi Fahd, qui n'était pas venu dans la capitale depuis 1977, rencontrera les principaux dirigeants américains. Ceux-ci sont bien décidés à atténuer la déception prévisible des Saoudiens devant la décision américaine de suspendre toutes les ventes d'armes aux pays du Proche-Orient en attendant la mise au point d'une étude sur les besoins respectifs des pays arabes modérés, et qui tiendrait compte de la nécessité de maintenir la paix dans ce secteur.

Etant donnée l'attitude du Congrès, fortement influencé par le lobby israélien et pratiquement hostile aux livraisons d'armes aux pays arabes, le gouvernement a pris une mesure qui, dans l'optique officielle, doit désamorcer la bombe à retardement créée par l'ajournement de la vente de quarante-cinq appareils F-15 commandés par l'Arabie saoudite. Le roi Fahd, pense-t-on, ne saurait prendre ombrage d'une décision de suspension collective affectant tous les pays de la région. Le délai permettra peut-être à l'administration de concilier ses divergences internes concernant le choix des armes à livrer et des pays bénéficiaires. On sait en effet que le sultanat d'Oman a commandé vingt-quatre F-15 et que la Jordanie a établi une longue liste de commandes militaires.

Des discussions sur le contentieux bilatéral sont prévues, qui porteront notamment sur les importations pétrochimiques d'Arabie saoudite, menacées par des mesures protectionnistes américaines.

HENRI PIERRE.

Les massacres de Sabra et de Chatila

« J'AI FAIT UNE ERREUR MAIS J'AI PAYÉ POUR ÇA » déclare le général Sharon

Londres (AFP). – M. Ariel Sharon, ministre israélien du commerce et de l'industrie, et l'un des artisans de l'invasion israélienne du Liban, a estimé avoir commis « *une erreur* » en autorisant les phalangistes (miliciens chrétiens) à entrer dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et de Chatila au Liban, en septembre 1982.

« *Rétrospectivement, quand je pense à toutes les répercussions* [de cet événement], *je pense avoir fait une erreur en permettant aux phalangistes de pénétrer dans les camps, mais j'ai payé pour ça* », a déclaré M. Sharon dans une interview à l'hebdomadaire juif *Jewish Chronicle* publié ce vendredi 8 février à Londres.

« *Il n'y avait personne parmi mes conseillers pour penser un seul instant que ce massacre* [qui a fait plusieurs centaines de morts] *pouvait se produire, ni le chef du Mossad, ni le chef des services de sécurité, ni le chef d'état-major. Ça a été un choc terrible pour nous tous* », souligne l'ancien ministre de la défense.

AMÉRIQUES

LE NICARAGUA RÉCLAME L'EXPULSION DES DIRIGEANTS ANTISANDINISTES INSTALLÉS AU COSTA-RICA

Les autorités nicaraguayennes ont officiellement demandé, jeudi 7 février, au gouvernement du Costa-Rica de « *capturer, de désarmer et d'expulser* » les principaux dirigeants de l'ARDE (Alliance révolutionnaire démocratique), une organisation antisandiniste dirigée par M. Eden Pastora.

Dans une lettre adressée au gouvernement costaricien, le ministre nicaraguayen des affaires étrangères, le Père Miguel d'Escoto, dévoile l'emplacement de ce qu'il affirme être trois « centres d'opération » de l'ARDE au Costa-Rica, ainsi que les domiciles de sept dirigeants de ce mouvement. L'ARDE « *viole de manière flagrante les engagements souscrits par le gouvernement costaricien en matière d'asile* », précise la lettre.

Cette requête sandiniste coïncide avec la présentation à la presse, le jeudi 7 février à Managua, d'un Nicaraguayen, M. José Castillo, décrit comme un « déserteur de l'ARDE », qui a affirmé que les principales bases d'opération de ce mouvement se trouvent effectivement en territoire costaricien et qu'il est en fait sous le contrôle de la CIA.

● A San-José, le chef de la diplomatie costaricienne, M. Gutierrez, a annoncé, jeudi 7 février, l'expulsion du « Negro » Chamarro, un ancien compagnon de M. Pastora, dont certaines déclarations faites le 31 janvier avaient provoqué une note de protestation de Managua. Il avait annoncé que l'ARDE patrouillait sur le fleuve San Juan (qui sépare le Nicaragua du Costa-Rica) en collaboration avec la garde civile costaricienne. M. Gutierrez a démenti ces affirmations et a précisé que M. Chamarro avait quarante-huit heures pour quitter le pays.

Le Costa-Rica a aussi ordonné, vendredi 8 février, qu'il soit mis fin aux collectes de fonds en faveur de l'ARDE, dans le pays. – *(AFP, Reuter).*

● *Les guérilleros nicaraguayens de l'ARDE ont perdu un hélicoptère* au cours de son premier vol opérationnel, a déclaré, jeudi 7 février, un porte-parole du mouvement. L'appareil s'est abîmé dans les eaux de San-Juan, le 5 février, à la suite d'une panne technique. – *(Reuter.)*

Brésil

Les policiers continuent de pratiquer la « torture du serpent »

Rio-de-Janeiro. – On continue de torturer au Brésil. Ces trois derniers mois, dans le seul Etat de Rio-de-Janeiro, « *trois ou quatre personnes sont mortes de sévices entre les mains de la police* », affirme M. Antonio Carlos Biscaia, procureur général de la région. Il existe, dans les locaux de la police fédérale de Rio, des pièces insonorisées où les détenus sont soumis à des chocs électriques et subissent toutes sortes de supplices comme celui d'être enfermés avec un serpent : c'est en tout cas ce qu'affirme un avocat, qui a déposé plainte après avoir été victime lui-même de brutalités.

De ces tortures, on parle rarement. Infligées à des délinquants de droit commun (ou supposés tels), elles ne mobilisent pas l'opinion publique, comme c'était le cas il y a encore quelques années quand les victimes étaient des prisonniers politiques. « *Ici, les droits communs ont toujours été torturés, y compris sous les gouvernements démocratiques* », affirme un représentant de l'ordre des avocats, M. Padilha Sodré. « *Mais en vingt et un ans de dictature militaire, la situation a empiré* », précise Mme Marina Bandeira, secrétaire de la commission Justice et Paix de Rio-de-Janeiro.

On en a eu la preuve ces jours derniers quand un juge d'instruction, M. Eduardo Mayr, s'est présenté dans les locaux de la police fédérale et a saisi du matériel qui servait visiblement à l'« interrogatoire » des prisonniers : notamment une barre de fer destinée à la pratique du « *pau de arara* » (perchoir du perroquet), ainsi appelée parce que le supplicié est attaché à une barre par les chevilles et les poignets. Il y avait aussi, parmi les objets saisis, un morceau de plancher taché de sang, ou du moins, c'est ce qu'on pouvait supposer et ce qu'une expertise, sans doute, va confirmer. Le juge a constaté également l'existence de deux salles sans fenêtres, complètement insonorisées.

M. Mayr a fait ces vérifications le mardi 29 janvier, bien que la direction de la police eût essayé –

De notre correspondant

sur ordre du ministre de la justice – de l'en empêcher. Il avait été mis sur la piste par un avocat, un habitué des lieux, M. Nelio Soares de Andrade, qui se plaignait d'avoir été brutalisé l'an dernier par la police pour avoir voulu assister à l'interrogatoire d'un de ses clients.

Un boa constrictor

L'initiative de l'avocat a surpris tous ses collègues. « *Il risque sa vie* », disent-ils. Et, de fait, le plaignant a été immédiatement menacé de mort et filé par des poursuivants anonymes : depuis le 29 janvier, il vit pratiquement dans la clandestinité. Autre initiative qui a étonné : celle du juge qui n'a pas craint de se rendre sur place et de recueillir le matériel incriminé. Un magistrat qui rompt la barrière du silence, ce n'est pas fréquent au Brésil, où la justice est souvent complice de la police, par peur ou par intérêt.

« *Pour un inspecteur, la torture, c'est la règle et l'exception, c'est l'enquête en bonne et due forme* », précise M. Padilha Sodré. Surtout dans les affaires de vol et de drogue, quand il y a des complices, des ramifications à trouver. Une psychologue de Rio a été soumise, en 1983, aux tortures « *les plus raffinées* », selon les milieux judiciaires, pour avoir été trouvée en possession de plus de 1 kilo de marihuana dans son appartement. Sa plainte n'a jamais abouti, et elle a dû faire plus d'un an de prison. Pendant son supplice, qui dura huit heures, les policiers lui montrèrent une caisse où ils gardaient, disaient-ils, un boa constrictor. Un photographe se plaignit par la suite, devant un juge d'instruction, d'avoir été torturé par le boa, qui s'enroulait autour de lui pendant qu'il recevait des chocs électriques. Le juge se rendit sur les lieux et constata la présence du serpent dans une des salles d'« interrogatoire ». Il ordonna le transport de l'animal au zoo de Rio-de-Janeiro. Mais la torture du serpent a continué, à en juger d'après l'une des pièces saisies le 29 janvier : un bâton muni d'un crochet destiné, selon M. Soares de Andrade, à guider le reptile vers le visage du supplicié.

Le ministre de la justice, M. Ibrahim Abi-Ackel, a ordonné une enquête... à la police elle-même, qui s'est toujours empressée, dans le passé, de nier l'existence de ce genre de sévices. Les milieux judiciaires pensent que, une fois de plus, les coupables resteront impunis, la présence de matériel de torture ne suffisant pas à prouver la réalité du délit. « *Mais la dénonciation publique peut empêcher la récidive* », estime M. Biscaia, le procureur général de Rio. Déjà, les temps ont changé, comme le prouve, selon les défenseurs des droits de l'homme, l'action de la justice locale dans cette affaire, qui aurait sans doute été impossible sans la présence, à la tête de l'Etat de Rio-de-Janeiro, d'un gouverneur de l'opposition.

Les mêmes milieux attendent d'autres changements, lorsque M. Tancredo Neves occupera la présidence de la République, après le 15 mars. Le régime militaire, disent-ils, aura finalement toléré tous les abus et provoqué une dégradation non seulement de la justice et de la police, mais aussi de l'ensemble des services publics.

Un seul exemple, celui des prisons : « *Il y a des galeries, dans certaines prisons, où les gardiens ne se risquent jamais* », affirment Mme Marina Bandeira. Les détenus, organisés en gangs, y font la loi. Ils s'approvisionnent en drogue, organisent, de leurs cellules, des hold-up qui sont commis par des complices à l'extérieur, et dont le butin est déposé en banque, pour acheter la complicité de leurs gardiens le jour où ils veulent s'évader. « *Il y a, à Rio, dix mille détenus dans les prisons*, dit M. Biscaia, *quatre mille autres qui croupissent, faute de place, dans les commissariats, et dix mille condamnés qu'on est obligé de laisser en liberté, parce qu'on ne sait pas où les mettre.* »

CHARLES VANHECKE.

DIPLOMATIE

La visite du chef de l'Etat camerounais s'achève dans un climat de confiance retrouvée

« *Dans l'ensemble, la coopération franco-camerounaise se porte plutôt bien* » et il n'existe « *aucun nuage* » dans les relations entre les deux pays, a estimé M. Paul Biya, au cours d'une conférence de presse, jeudi 7 février à Paris, à l'issue de sa visite officielle en France. Le chef de l'Etat camerounais poursuit, à titre privé, son séjour en France jusqu'à lundi, afin de se rendre dans l'Isère, où il rencontrera MM. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et Nucci, ministre délégué chargé du développement et de la coopération. M. Biya séjournera également dans la station de sports d'hiver des Deux-Alpes.

Du côté camerounais, comme du côté français, on s'accorde à dire que cette visite a été un succès. Après ce qu'il est convenu d'appeler des « malentendus » – en fait une crise bien réelle (*le Monde* du 5 février). – un climat de confiance est donc rétabli entre Paris et Yaoundé. Les autorités françaises avaient, il est vrai, manifesté ostensiblement leur bonne volonté : bien que cette visite n'ait été que de « *travail* », M. Biya a pu rencontrer, outre le chef de l'Etat et le premier ministre, les présidents des deux Assemblées, neuf ministres, plusieurs hommes politiques, ainsi que le président du CNPF, M. Gattaz.

Au cours de ces entretiens, plusieurs problèmes ont été évoqués, notamment le déficit de la balance commerciale du Cameroun vis-à-vis de la France. M. Biya a souligné, jeudi matin, qu'en dix ans, ce déficit a été multiplié par sept. Une commission « ad hoc » est cependant chargée d'étudier dans quels secteurs les exportations camerounaises peuvent être accrues. M. Biya souhaite, d'autre part, un développement de l'assistance technique de « *haut niveau* » et une plus grande coopération économique et financière. Le chef de l'Etat camerounais a également insisté sur les conditions de vie des Camerounais en France. Si, dans l'ensemble, l'hospitalité française est « *bonne* », des problèmes ont surgi depuis quelque temps, a indiqué M. Biya, notamment « *des tracasseries, des brimades ou des exigences auxquelles nous n'étions pas habitués* ». M. Biya, qui a demandé à M. Mitterrand de « *sécuriser* » ses compatriotes vivant en France, a reçu de M. Joxe, ministre de l'intérieur, des assurances à ce sujet.

Un large accord s'est, d'autre part, dégagé entre les deux chefs d'Etat sur les principaux problèmes africains et internationaux. M. Biya a indiqué, à propos du Tchad, que les Tchadiens « *se doivent de transcender leurs clivages idéologiques et leurs différences ethniques pour reformer l'unité nationale, à l'abri des ingérences étrangères* ». Le Cameroun encourage le président congolais, M. Sassou Nguesso, à reprendre l'initiative de réunir une conférence de réconciliation, et demande que « *les puissances amies du Tchad interviennent, agissent, pour que cessent les ingérences* ».

M. Biya a indiqué qu'il n'avait pas évoqué avec M. Mitterrand le problème posé par son prédécesseur, M. Ahmadou Ahidjo (1), « *puisque c'est un sujet qui relève du passé* ». Au Cameroun, a-t-il ajouté, « *on n'a pas beaucoup d'occasions d'avoir à prononcer ce nom* » (celui de M. Ahidjo). Enfin, à propos de l'UPC (Union des populations du Cameroun, parti politique interdit), le chef de l'Etat camerounais a rappelé que ses militants, qui sont des exilés, « *peuvent rentrer dans leur pays natal, mais pas avec l'étiquette de l'UPC, puisqu'elle n'a pas d'existence légale* ». Interrogé également sur les livraisons d'armes françaises à son pays, M. Biya a indiqué que celles-ci étaient destinées à « *remplacer* » les matériels qui ont été détruits lors de la tentative de coup d'Etat du 6 avril 1984.

L. Z.

(1) L'ancien président camerounais, M. Ahidjo, séjourne en France dans sa propriété de Grasse. Il a été condamné à mort par contumace par un tribunal militaire de Yaoundé, puis gracié par le chef de l'Etat.

L'ALLIANCE DE L'ANZUS A ÉTÉ « ÉBRANLÉE » MAIS DEMEURE « TRÈS SOLIDE », estime le président Reagan

Washington (*AFP, UPI*). – Le président Ronald Reagan a reconnu, le jeudi 7 février, que l'alliance militaire de l'ANZUS, entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avait été « *ébranlée* » même si, a-t-il assuré, elle reste « *très saine, très solide* ».

Le président américain, qui recevait à la Maison Blanche le premier ministre australien, M. Bob Hawke, commentait ainsi la décision de la Nouvelle-Zélande de refuser l'accès à ses ports aux bâtiments de guerre américains pouvant être porteurs d'armes nucléaires.

M. Reagan écarte l'éventualité de sanctions économiques américaines à l'égard de Wellington. « *Nous considérons la Nouvelle-Zélande comme un* [pays] *ami* », a-t-il dit, en exprimant son « *plus profond espoir* » que « *la coopération traditionnelle* » entre les deux pays sera « *restaurée* ».

A Wellington, le premier ministre néo-zélandais, M. Lange, s'est félicité des assurances du président Reagan sur la solidité de l'ANZUS et les relations entre Washington et la Nouvelle-Zélande. Le ministre de la défense, M. O'Flynn, a cependant annoncé que le gouvernement américain avait annulé la visite qu'une délégation parlementaire néo-zélandaise devait faire prochainement à Hawaï.

ASIE

Corée du Sud

L'arrivée de M. Kim Dae Jong à l'aéroport de Séoul a été très mouvementée

Séoul. — Le dirigeant de l'opposition sud-coréenne, M. Kim Dae Jong, et plusieurs personnalités américaines qui l'accompagnaient auraient été victimes de « *brutalités policières* » lors de leur arrivée, ce vendredi 8 février en fin de matinée, sur l'aéroport de Séoul, par ailleurs investi par d'imposantes forces de sécurité. « *Nous avons été physiquement agressés, brutalisés et frappés dès notre sortie de l'avion. Les services de sécurité nnt arraché M. Kim Dae Jong et sa femme à notre groupe. Ils l'ont entraîné vers un ascenseur sans jamais cesser de le bousculer ni de lui donner des coups de poing* », a notamment raconté Mme Patricia Derian, ancienne sous-secrétaire d'Etat chargée des droits de l'homme dans l'administration Carter.

Interrogée quelque temps plus tard par téléphone à son domicile, la femme de M. Kim Dae Jong a cependant déclaré : « *Bien que nous ayons été poussés de force dans un ascenseur, nous n'avons pas été battus.* » La police sud-coréenne, de son côté, affirme ne s'être livrée à aucune brutalité. Elle affirme dans un communiqué qu'elle a « *simplement séparé M. Kim et sa famille de ceux qui les accompagnaient et escortés jusqu'à un ascenseur pour assurer leur sécurité* ».

Les accusations de Mme Derian ont pourtant été corroborées par d'autres membres de la délégation américaine qui accnmpagnait M. Kim Dae Jong dans son retour d'exil, afin de le protéger contre d'éventuelles représailles du gouvernement du président Chun Doo Hwan. Ce dernier, cédant de mau-

De notre envoyé spécial

vais gré aux interventions de l'administration Reagan, s'est engagé à ne pas remettre M. Kim en prison. Le ministre des affaires étrangères, M. Lee Won Kyung, apparemment soucieux de dédramatiser la situation et de réfuter les comparaisons faites entre le sort subi par l'ancien sénateur philippin Benigno Aquino (assassiné à son retour d'exil) et les risques courus par M. Kim Dae Jong, avait affirmé que ce dernier serait, dès son arrivée, « *pris en main avec précaution par les autorités compétentes* » (*le Monde* du 8 février).

Mais la « prise en main » des services de sécurité paraît avoir été infiniment moins diplomatique que ne l'imaginait le ministre, et les membres de l'escorte américaine de M. Kim se sont empressés d'en faire part au contingent de la presse étrangère — tout particulièrement américaine — venu couvrir l'événement. Mme Derian, encore tremblante de colère et d'émotion, nous a déclaré : « *J'ai visité pas mal de dictatures, mais je n'avais encore jamais vu une telle brutalité à l'égard de visiteurs étrangers. C'est le règne des nervis. Ils sont stupides de montrer ainsi la vraie nature de ce régime. Après cela, comment faire croire que la démocratie existe en Corée du Sud ?* »

Des milliers de sympathisants

Enfin, faisant allusion à la visite programmée du président Chon Doo Hwan à Washington, elle a conclu : « *Après ce qui vient de se passer, c'est une honte d'imaginer que le président Reagan va le recevoir aux Etats-Unis et le laisser se draper dans notre drapeau.* »

M. Kim Dae Jong est arrivé dans un aéroport à l'intérieur et aux alentours duquel avaient été déployé un dispositif de sécurité impressionnant : sept mille cinq cents policiers en civil et dix mille policiers anti-émeute. Immédiatement soustrait à ses accompagnateurs et au cortège de la presse, il a été conduit chez lui par des chemins détournés, à travers la campagne enneigée. Quelques opposants avaient pu se rendre à l'aéroport. Mais le principal d'entre eux, M. Kim Young Sam, assigné à résidence surveillée, en avait été empêché.

M. Kim n'aura donc pas eu la possibilité de prononcer le discours d'arrivée qu'il avait préparé. Il y affirmait notamment sa volonté de « *promouvoir la restauration démocratique nationale par un processus de dialogue organisé* ».

Il n'aura pas vu non plus les milliers de sympathisants qui attendaient son passage dans le voisinage de l'aéroport et que contenait à grand-peine la police anti-émeute. Nous les avons vus, frustrés par l'attente et surexcités à l'idée de revoir leur héros, déborder les cordons de police et, envahissant la chaussée, immobiliser les cars de journalistes étrangers, agitant, par centaines, des drapeaux à l'effigie de Kim Dae Jong, scandant son nom et martelant de leurs poings la tôle des autocars. Après le passage des journalistes, la police a chargé ces manifestants, les dispersant à coups de gaz lacrymogène.

M. Kim Dae Jong devait, paraît-il, être autorisé, plus tard dans la journée, à recevoir la presse étrangère. Se plaindra-t-il de brutalités (auxquelles il a depuis longtemps été habitué aux mains des agents du pouvoir) avec la même véhémence que ses amis américains ? Quoi qn'il en soit, son retour mobilise l'attention de l'opinion, et il se passe sous le regard des grandes télévisions et jonrnaux américaius. Dans ces conditions, la moindre bavure risque non seulement de jeter le doute sur la volonté de démocratisation que proclame le gouvernement de Séoul à quatre jours des élections parlementaires, mais aussi d'embarrasser l'administration américaine qui reste le meilleur soutien du régime.

R.-P. PARINGAUX.

Pakistan

DEUX CENTS REPRÉSENTANTS DE L'OPPOSITION SONT ARRÊTÉS

Islamabad (*AFP, UPI, Times*). — Quelque deux cents représentants de l'opposition ont été arrêtés ces derniers jours dans la province de la frontière du Nord-Ouest, au cours d'opérations contre les formations ayant appelé au boycottage des élections législatives du 25 février. La plupart des personnes arrêtées viennent de l'ancien parti gouvernemental d'Ali Bhutto, le Parti populaire pakistanais, lié au Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD), coalition de onze formations d'opposition. D'autres appartiennent au Parti national démocratique (gauche), également membre du MRD, et fortement implanté dans le nord-ouest du pays.

Le MRD avait convoqué un congrès pour dimanche prochain à Peshawar, et ses nrganisateurs avaient prévu de manifester en dépit de la loi martiale.

A Lahore, le chef de l'Etat, le général Zia-Ul-Haq a déclaré, mercredi 6 février, qu'il renonçait à tout dialogue avec l'opposition en raison de sa consigne de boycottage des élections. Il a ajouté : « *Lorsqu'elle se place hors jeu de son propre chef, comment peut-elle prétendre être autorisée à dire quelque chose d'une manière ou d'une autre ?* »

Inde

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

L'un des inculpés affirme avoir été « contraint » à faire de fausses déclarations

New-Delhi (*AP, UPI, Reuter, AFP*). — Un ancien fonctionnaire impliqué dans l'affaire d'espionnage dans laquelle la France a été mise en cause, a affirmé, jeudi 7 février, avoir été « *torturé, harcelé et contraint* » par les enquêteurs de faire de fausses déclarations. Selon l'agence United Press of Iudia, ce fonctionnaire, M. A. Parthasarty, qui était employé au service de la production du ministère de la défense avant de prendre sa retraite en 1979, a refusé de faire une déposition devant un juge d'instruction pour protester contre l'attitude des agents des services secrets à son égard.

Les services secrets ont demandé au premier ministre, M. Rajiv Gandhi, la permission d'« *interpeller et interroger quelques très hauts fonctionnaires* » pour les besoins de l'enquête. Leurs investigations portent aussi actuellement sur la participation d'un second Soviétique au réseau d'espionnage.

Généralement bien informé, le correspondant à New-Delhi du journal de Madras *The Hindu* a affirmé, jeudi 7 février, que le principal contact étranger du réseau était l'attaché militaire adjoint français, le colonel Alain Bolley. Il a écrit : « *Le réel génie démoniaque derrière toute l'affaire était... Bolley, qui obtenait de son contact indien tous les secrets — à la fois politiques et commerciaux — qu'il voulait.* »

AFRIQUE

Algérie

Le président Chadli poursuit sa marche « à petits pas » contre le dogmatisme

Alger. — Confirmation que la charte nationale sera prochainement réexaminée, adoption de mesures pour relancer le secteur privé, proclamation du droit des Algériens à devenir propriétaires de leur logement, annonce à Washington du prochain voyage du chef de l'Etat aux Etats-Unis, les événements se sont succédé cette semaine qui soulignent que le président Chadli poursuit sa marche « à petits pas » contre le dogmatisme.

En juin 1976, l'Algérie adoptait par référendum « *pour la décennie à venir* » une charte nationale servant de référence à tous les projets gouvernementaux dans le domaine de l'économie, de l'organisation de l'Etat et du parti, de la défense et de la politique extérieure. Ce texte faisait du socialisme algérien une « *option irréversible* »

Avant sa visite en France en novembre 1983, le président Chadli déclarait déjà au *Monde* qu'il tenait la charte pour « *un texte évolutif qui peut être mis à jour et enrichi* » (*le Monde* daté 6-7 novembre 1983). S'adressant aux cadres du FLN et des organisations de masse, il vient de préciser que l'amendement de la charte dans un sens qui ne remettra pas en question les « *options fondamentales* » sera « *soumis à la base, qui donnera son avis sur l'édification de la société future* ».

Tout en affirmant son attachement à la gestion socialiste des en-

De notre correspondant

treprises, dogme de l'industrie algérienne, le président Chadli a rappelé la nécessité « *de prendre en considération certains éléments nouveaux* ». La question du développement du secteur privé a été abordée avec circonspection. « *Il est impossible de laisser ce secteur se développer au point de constituer un danger pour la révolution* », a dit le chef de l'Etat, mais il peut contribuer « *à l'édification du pays dans des limites précises* ».

C'est en agriculture qu'il faut s'attendre aux révisions les plus importantes. Ainsi, la plaine de la Mitidja reste essentiellement exploitée dans le cadre des domaines autogérés, mais une évolution intéressante s'amorce dans le sud du pays, jusqu'à présent peu exploité. Dans les régions de Biskra, Adrar, El-Oued, Ghardaïa, par exemple, des lots de 3 hectares sont attribués aux fellahs désirant s'établir à leur compte. Ils en deviendront propriétaires s'ils sont parvenus à une production significative dans un délai de cinq ans. Des prêts bancaires seront à leur disposition et des « *coopératives de services* » devraient mettre en commun le matériel d'exploitation.

La grande misère de l'hôtellerie algérienne appelle également la création d'une concurrence entre les établissements étatisés et l'entreprise privée.

Pour le moment, cette concurrence est généralement limitée à la restauration, mais des expériences sont en cours pour l'hébergement. Les autorités veulent, parallèlement, rendre plus dynamiques les entreprises nationales du secteur touristique. Une délégation du Club Méditerranée vient de séjnurner en Algérie à l'invitation du ministère de la culture et du tourisme. Des possibilités d'assistance dans le domaine de la gestion seront étudiées. Une petite révolution si l'on songe que l'entreprise de M. Trigano est souvent soupçonnée ici de sentiments pro-israéliens.

L'Algérien, trop longtemps habitué à loger dans les anciens biens vacants pour un loyer dérisoire, est invité à se furger une âme de propriétaire responsable. Les biens vacants ont été mis en vente. Beaucoup d'immeubles neufs seront attribués aux épargnants.

Si les catégories aisées investissent volontiers dans la construction ou l'achat de maisons individuelles, les locataires des appartements situés dans les immeubles autrefois classés biens vacants ne se bousculent pas pour acquérir un titre de propriété. La vie n'est pas confortable vu l'état de dégradation avancée des parties collectives, mais chacun s'accroche à sa rente de situation. Ainsi, tout, une évolution dans les mentalités est souhaitée, mais, pour qu'elle s'amorce véritablement, il fandrait nne mndificatinu du contexte socio-économique.

Le voyage à Washington

C'est devant une vieille garde du parti sans doute songeuse que le président Chadli se rendra en avril à La Mecque dn capitalisme, Washington. La nouvelle, en provenance des Etats-Unis, n'a pas été annoncée officiellement à Alger. Les autorités attendent probablement pour le faire d'avoir mis au point le programme d'une tournée sur le continent américain, dont les Etats-Unis ne seront qu'une étape. Mais, quelles que soient les précautions, le fait est là, le président Chadli sera le premier chef de l'Etat algérien à se rendre en visite officielle chez les « *impérialistes yankees* », toujours vilipendés par la presse.

Ce voyage fait suite à la visite à Alger du vice-président Bush dont les propos carrés sur ce que devrait être « *le véritable non-alignement* » n'ont donc pas trop choqué (*le Monde* du 16 septembre 1983).

Plusieurs visites ministérielles ont eu lieu ensuite, malgré un contentieux commercial. Les Etats-Unis ont longtemps été le second partenaire commercial de l'Algérie après la France. Mais l'Italie et la RFA leur sont passées devant depuis une rédnction substantielle de leurs achats de pétrole brut en 1981 et la suspension des enlèvements de gaz par la compagnie Panhandle en décembre 1983. De plus, les compagnies pétrolières américaines ont cessé leurs explorations en Algérie, en raison des conditions fiscales imposées par leur partenaire.

En octobre 1984, après l'accord d'union entre le Maroc et la Libye, une délégation militaire, conduite par le général Burns, a été reçue dans un très bon climat à Alger. On déclarait ensuite, de source américaine, que l'Algérie, qui a déjà acheté aux Etats-Unis douze avions de transport Hercule, n'avait « *pas encore* » demandé de matériel militaire offensif, mais que si une telle demande était formulée, elle serait étudiée avec compréhension.

Les Américains voudraient sortir Alger de son tête-à-tête avec Moscou en matière de défense. Les Algériens cherchent à rompre le *flirt* supposé de Washington avec Rabat, notamment au Sahara occidental. Ils estiment que les Etats-Unis peuvent jouer un rôle dans cette affaire, ne serait-ce qu'au sein de l'ONU. Ils s'emploient activement à convaincre les Américains et d'autres diplomates occidentaux en poste à Alger qu'ils font preuve d'un grand esprit de conciliation dans les tractations pour la recherche d'un compromis au Sahara.

Le discours du président Chadli sur la révision de la charte nationale ne contient rien de fondamentalement nouveau, mais l'élément intéressant est le moment où il a été prononcé. Une minorité de militaires et de militants du FLN rechignerait actuellement devant certaines initiatives économiques et la recherche du dialogue avec Rabat. Il s'agissait de les rappeler à l'ordre en montrant, accessoirement aux Occidentaux, enclins à mesurer leur appui dans l'affaire saharienne, que le chef de l'Etat joue, sur un plan général, une partie serrée dans laquelle il faut l'aider.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

SELON LES EXPERTS DE L'ONU

La famine frapperait quinze millions de Soudanais dans les prochains mois

Le Suudan détient aujourd'hui la triste privilège d'être le premier pays d'Afrique pour le nombre de réfugiés — plus d'un million — hébergés sur son territoire, alors que la menace d'une catastrophe économique se fait de jour en jour plus précise, estiment les représentants des nrganisations d'aide internationales.

Ce pays a détrôné la Somalie, qui occupait jusque-là cette peu enviable première place avec huit cent mille réfugiés, précise le Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU (HCR) à Kassala (est du Soudan), à la frontière éthiopienne, région où est concentré le gros des réfugiés.

Cet afflux de réfugiés — ils pourraient être deux millions le mois prochain au rythme actuel, en provenance surtout d'Ethiopie — aggravera dramatiquement la situation du Soudan déjà confronté à la sécheresse et à de sérieuses difficultés économiques, prévoient le HCR et les représentants d'organisations internationales opérant dans le pays.

Les experts de l'ONU estiment que quinze millions de Soudanais, soit près des trois quarts de la population, seront frappés dans les prochains mois par la famine en raison de la sécheresse qui sévit depuis plusieurs années. Déjà quatre millions et demi de Soudanais des régions de Darfour et de Kordofan, au centre du pays, souffrent de la famine, indique le HCR à Kassala.

Les stocks de sorgho sont épuisés et la dernière récolte de cette céréale, aliment de base du Soudanais, a atteint seulement 1,2 million de tonnes, soit trois fois moins que l'année précédente (les besoins du pays portent sur 1,8 million de tonnes par an). La prochaine récolte sera pratiquement nulle. — (*AFP.*)

A Genève, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M. Paul Harding, a annoncé, jeudi 7 février, le lancement d'un nouvel appel d'un montant de 96 400 000 dollars destinés aux 1 119 000 réfugiés qui, fuyant la famine et les combats, ont trouvé asile au Soudan, en Ethiopie, en Somalie et en République centrafricaine. — (*Corresp.*)

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

• DES PAYSANS BLOQUENT LES VOIES D'ACCÈS A LA PAZ. — Des paysans réclamant des machines agricoles et l'ouverture d'un marché où ils pourraient écouler directement leurs produits ont bloqué les voies routières et ferroviaires d'accès à La Paz, a déclaré, jeudi 8 février, un dirigeant syndical. Le gouvernement de gauche de M. Siles Zuazo est déjà confronté à un lockout décidé par les banquiers et à une grève des propriétaires de taxis, autobus et camions. — (*Reuter.*)

Gabon

• UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DU MORENA INTERDITE. — La conférence de presse que le MORENA (Mouvement de redressement national, parti d'opposition interdit) devait tenir jeudi 7 février, à Paris, a été interdite par la préfecture de police, au motif qu'il s'agissait d'une « *réunion de nature à troubler l'ordre public et à porter atteinte aux relations internationales de la France* ». Le comité directeur du MORENA « *exprime son indignation devant cette attitude arbitraire* ». Au cours de cette réunion, les dirigeants de ce mouvement devaient lancer un appel à boycotter les élections législatives qui doivent se tenir le 17 février et le 3 mars au Gabon, et annoncer la formation d'un « *gouvernement en exil pour libérer notre pays de la dictature d'Omar Bongo* ». Une précédente conférence de presse du MORENA avait été annulée le 6 décembre 1983 (*le Monde* du 8 décembre 1983).

Iran

• PAS DE MEDIATION SYRIENNE DANS LE CONFLIT DU GOLFE. — Le président du Parlement iranien, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani, a catégoriquement démenti, jeudi 7 février, qu'une médiation syrienne dans la guerre irano-irakienne soit en préparation, comme l'avaient affirmé plusieurs journaux arabes. Il a également totalement écarté l'idée d'une visite à Téhéran du président syrien Hafez El Assad dans le cadre d'une démarche de paix. « *Le président syrien a été invité par le président Ali Khamenei il y a longtemps. Il viendra quand la situation en Syrie le lui permettra. Mais le fait que sa venue soit destinée à contribuer à la paix est complètement faux* », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse. Il démentait ainsi les informations du journal koweïtien *Al Siassa*, selon lequel un plan pour régler le conflit aurait été mis au point par l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Algérie et la France, et un voyage du président Assad à Téhéran devait avoir lieu entre le 15 et le 20 février. — (*AFP.*)

La Grenade

• LES ÉTATS-UNIS VONT SE RETIRER DE LA GRENADE. — Les Etats-Unis, qui avaient débarqué sur l'île le 25 octobre 1983, commenceront à retirer, à la mi-avril, leurs deux cent cinquante militaires encore stationnés à La Grenade. Le porte-parole du département d'Etat, M. Kalb, a précisé que les pays des Caraïbes qui avaient participé à l'opération retireront leurs forces en même temps. — (*AP.*)

Liban

• OCCUPATION D'UN BOEING-707. — Un commando de quatre hommes armés a obtenu, jeudi 7 février, en occupant pendant six heures un Boeing-707 de Cyprus Airways sur l'aéroport de Beyrouth, l'engagement des autorités de Nicosie qu'elles libéreraient deux pirates de l'air libanais emprisonnés dans l'île depuis 1983 après avoir tenté de détourner un Boeing roumain affrété par la compagnie Libyan Airlines. — (*Reuter.*)

Namibie

• M. CHESTER CROCKER A PRETORIA. — Le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines est attendu, ce vendredi 8 février, à Pretoria, où il aura des entretiens avec le ministre sud-africain des affaires étrangères sur la question namibienne. M. Crocker doit séjourner plusieurs semaines en Afrique australe. D'autre part, vingt-deux guérilleros de la SWAPO (Organisation du peuple du sud-ouest africain) ont été tués, en l'espace d'une semaine, dans le nord namibien, a annoncé, le 7 février, un porte-parole militaire sud-africain à Windhoek. — (*AFP, Reuter.*)

Philippines

• MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE LINO BROCKA. — Le réalisateur philippin Lino Brocka et quatre autres personnes, emprisonnés pour leur participation à une manifestation interdite le 28 janvier (*le Monde* du 1er février), vont être mis en liberté provisoire, a annoncé jeudi 7 février l'agence officielle philippine PNA. Le tribunal a réclamé une caution de 6 100 pesos (305 dollars) pour chacun des cinq, parmi lesquels se trouve un autre cinéaste, Behn Cervantes. — (*AFP.*)

République sud-africaine

• MEURTRE DE DEUX NOIRS PAR DES BLANCS. — Deux jeunes Noirs ont été tués par des Blancs au cours d'incidents séparés, ces jours derniers, dans la région de Johannesburg, a rapporté, jeudi 7 février, la presse sud-africaine. La police a arrêté deux Blancs et en recherche un troisième, après la mort d'un jeune Noir de Soweto au cours du week-end. Quatre jeunes Blancs ont été, par ailleurs, arrêtés depuis le début de la semaine, après la découverte, mardi, dans un coffre de voiture brûlée, du corps carbonisé d'une jeune Noire de vingt et un ans. — (*AFP.*)

Uruguay

• PROJET D'AMNISTIE GÉNÉRALE. — M. Julio Sanguinetti, président élu de l'Uruguay, en visite au Venezuela, a annoncé, mardi 5 février à Caracas, qu'un projet d'amnistie générale était à l'étude, mais que « *certains crimes* » ne pouvaient rester impunis. M. Sanguinetti, qui doit prendre ses fonctions en mars, a ajouté que les relations diplomatiques avec le Venezuela, rompues en 1976, seraient rétablies. — (*Reuter.*)

[Les militaires uruguayens responsables de violations des droits de l'homme redoutent des poursuites semblables à celles qui ont été engagées en Argentine contre les chefs de l'armée par le gouvernement civil de M. Alfonsin. Il semble toutefois que M. Sanguinetti adoptera dans ce domaine une politique relativement prudente.]

هكذا من الاصل

politique

LE VINGT-CINQUIÈME CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Quand M. Fiterman choisit son camp

M. Charles Fiterman s'était montré discret pendant le débat préparatoire au vingt-cinquième congrès du PCF. Sa seule intervention publique avait été une interview au quotidien *Paris ce soir* du 16 janvier, dans laquelle, observant que pour les électeurs qui s'étaient abstenus aux élections européennes de juin dernier, *« la gauche est devenue méconnaissable, introuvable »*, il dénonçait *« la pression en faveur d'une bipolarisation peu conforme à la réalité française »*.

L'ancien ministre des transports indiquait que son parti n'excluait pas *« l'action commune avec (...) le PS »*, dès lors qu'il y aurait *« accord sur (...) des mesures anticrise »*. Le PCF, précisait M. Fiterman, respectera deux règles pour les élections : *« s'opposer aux forces réactionnaires, favoriser tout pas en avant réel »*, cela *« en repoussant aussi bien l'embrassade factice que l'isolement délibéré et systématique »*.

L'ancien ministre des transports s'était engagé, la veille, d'une autre façon en rédigeant le communiqué du bureau politique qui rendait le PS responsable d'*« opérations menées contre le Parti communiste et sa direction avec des méthodes qui s'apparentent à celles de la guerre psychologique »* et affirmait que M. Georges Marchais était la *« cible privilégiée d'une véritable chasse à l'homme (le Monde* du 17 janvier).

M. Fiterman confirmait ainsi que ceux des communistes qui s'étaient engagés dans la bataille pour l'évolution du parti nn devaient compter ni sur son aide ni sur sa sympathie. Prodiguant, dans la période qui avait suivi les élections européennes, des conseils de prudence à ceux qui, tel M. Marcel Rigout, avaient cru l'heure venue de provoquer un choc dans le parti, M. Fiterman en était venu à conforter purement et simplement l'immobilisme de la direction dont il fait partie.

Ce n'est assurément pas un hasard si, dès la deuxième journée du congrès, jeudi 7 février, l'ancien ministre des transports a pris la paroln comme à l'impromptu pour contrer les représentants des tendances critiques vis-à-vis de la direction. Ainsi a-t-il, pour commencer, *reproché leur « faute »* à M. Rigout et à ses amis de la fédération de la Haute-Vienne. La conférence de cette fédération, voulant éviter que son vote pour un texte qu'elle avait amendé ne fût présenté par la direction du parti comme une approbation de ses positions, avait clairement repoussé, par un second vote, le projet de résolution dans sa rédaction initiale.

Or c'est justement là que se situe la faute. Le « centralisme démocratique a obligeant chaque communiste à se prononcer sur un seul texte, dès lors que l'on veut proposer des choix différents de ceux que traduit ce texte ? C'est bien ce que la direction du parti et ses porte-parole sollicités ou spontanés ne veulent absolument pas. D'où ce reproche fait jeudi, aux communistes de la Haute-Vienne : ils ont voulu baiser avec le « centralisme démocratique ».

Un crédit liquidé

Après avoir ainsi condamné son ancien collègue du gouvernement, M. Fiterman, a répondu à M. Félix Damette, membre du comité central, responsable du secteur « régions », qui s'était abstenu, dès le mois de septembre, sur le rapport de M. Marchais. M. Fiterman a reproché à M. Damette de mettre en cause la direction at il a émis le soupçon que le premier abstentionniste du comité central et ceux qui partagent ses vues, cherchent en fait, à ramener le PCF dans la voie des accords « de sommet » avec le PS. Or, pour M. Fiterman, le vingt-cinquième congrès est celui de la *« libération »* définitive du Parti communiste. Comme ne cessent de le répéter les partisans de la direction, le PCF sort, anfin, de l'ornière de l'union de la gauche.

Dit par l'ancien ministre des transports, cela devrait avoir du poids. Est-ce si sûr ? Celui qui avait incarné, pendant trois ans, l'union avec le PS, déclaré qu'il se sentait parfaitement à l'aise, comme communiste, au gouvernement, souligne que le PS et le PCF sont *« deux branches issues du même tronc »*, liquide, en quelques phrases, le crédit qu'il s'était requis parmi les communistes et dans l'opinion. Un autre ancien ministre, M. Anicet Le Pors, a préféré lui, jeudi, entretenir le congrès des *« mutations »* historiques qui marquent notre époque...

M. Fiterman n pris parti, choisi son camp. Lorsqu'il était ministre, il répondait à ceux qui lui rappelaient la part qu'il avait prise personnellement à la polémique contre les socialistes, et contre M. Mitterrand, en s'expliquant par les nécessités du contrat politique. Il était parvenu à faire oublier cette période. Aujourd'hui, il tente de faire oublier celui qu'il avait paru être au gouvernement. Il est, incontestablement, le mieux placé pour affirmer que les communistes sont *« extérieurs aux jeux politiciens »* et qu'ils *n'ont qu'« une parole »*.

PATRICK JARREAU.

Les agences photographiques protestent contre les conditions de travail qui leur sont imposées

Les principales agences de presse photographiques ont protesté, jeudi 7 février, contre les contraintes imposées par les organisateurs du vingt-cinquième congrès du PCF à Saint-Ouen. Contrairement à ce qui avait été le cas pendant la première journée, mercredi, les photographes n'ont pas été autorisés par le bureau de presse du PCF et par le service d'ordre à circuler dans les travées des délégués ou aux abords de la tribune du congrès. Ils doivent ainsi travailler depuis la tribune de presse, à bonne distance des dirigeants du PCF. Les cameramen de la télévision et les photographes de *l'Humanité* ont, eux, été autorisés à filmer dans la salle même.

Dans un communiqué, les agences protestent contre *« l'interdiction (...) de travailler dans des conditions normales »*, *« s'élèvent contre ce type d'incident, qui, depuis quelque temps, tend à se multiplier et nuit au sérieux d'une information que d'aucuns prétendent vouloir libérer »*. Ce communiqué a été signé par *Associated Press*, l'*Agence France-Presse*, *Black-Star*, *Collectif-Presse*, *Gamma*, *Reuter*, *Rush*, *Sipa* et *Sygma*.

Au bureau de presse du PCF, on fait valoir que les photographes ont été admis à photographier parmi les délégués mercredi et qu'ils le seront de nouveau dimanche, jour de la clôture du congrès et de l'élection des dirigeants. Mercredi, pendant la lecture de son rapport, M. Marchais avait pris à partie un photographe qui, ignorant que le secrétaire général du PCF ne veut pas apparaître de dos sur les photographies en raison de sa calvitie, se préparait à prendre, à l'arrière de l'orateur, une vue de celui-ci et de son auditoire pendant la lecture du rapport.

● *M. Stirn et l'isolement du PCF.* – Commentant le rapport de M. Georges Marchais devant le vingt-cinquième congrès du PCF, M. Olivier Stirn, président de l'Union centriste républicaine (UCR), a déclaré : *« L'isolement du PCF que* [la fin de l'union de la gauche] *entraîne modifie profondément les données de la politique française, qui était figée depuis quinze ans entre la gauche et la droite (...). La raison d'être d'un centre facilitant le regroupement des républicains depuis les socialistes jusqu'au centre-droit s'impose désormais. »*

● *MM. d'Aubert, Robrieux et Barre.* – Faisant allusion aux propos tenus, jeudi 7 février sur Europe 1, par l'historien Philippe Robrieux, selon lesquels M. Raymond Barre a la préférence des Soviétiques, M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, a estimé, vendredi, que *« c'est un procès loufoque que de dire que M. Barre est une taupe rouge »*.

M. d'Aubert (proche de M. Barre), pour qui M. Robrieux *« est un propagandiste proche du PS »* et *« n'énonce que des contre-vérités »*, a rappelé que l'ancien premier ministre – *« homme pondéré et modéré qui n'a pas non plus de sympathies pour l'extrême droite »*, a-t-il précisé, – avait approuvé le discours de M. Mitterrand devant le Bundestag et le déploiement des Pershing. Il a indiqué que M. Barre est favorable à un dialogue avec l'URSS mais dans le cadre de *« relations d'Etat à Etat sans compromissions »*.

La charge contre les contestataires

L'indifférence présidait an début de cette deuxième journée du vingt-cinquième congrès du Parti communiste français. Plongés dans la lecture de *l'Humanité*, les quelque mille sept cents délégués écoutaient d'une oreille distraite les orateurs évoquer les difficultés et les succès de leurs fédérations quand, tout à coup, les têtes se redressèrent, les journaux se plièrent : Mme Ellen Constans se dirigeait vers la tribune ; la parole était à la Haute-Vienne, une des trois fédérations qui n'avaient pas approuvé le projet de résolution dans sa version initiale.

Dans le Limousin, on est prudent. Les murs du palais des sports de Saint-Ouen n'allaient pas résonner de grands chants contestataires, mais simplement d'une petite musique qui détonait pourtant : une critique des médias comme tout le monde, mais aussi de *l'Humanité*, sur la façon dont elle avait rendu compte des décisions des communistes de Haute-Vienne ; des rappels, mine de rien, de la bonne santé de la fédération, qui, avec ses voisines, a su – elle – conserver un quotidien régional communiste ; une assurance ferme que les statuts du parti et les règles du centralisme démocratique avaient été entièrement respectées ; un accord avec *« le fil rouge »* du projet de résolution qui, pourtant, a nécessité *« beaucoup de temps et d'explications pour être compris par les camarades »* ; des remarques quand même sur la nécessité de l'amender, notamment sur les responsabilités *« des directions à tous les niveaux »* dans la mise en œuvre de la stratégie *« depuis dix ans »*, sur l'obligation d'avoir une *« expression claire et stable de notre jugement sur les pays socialistes »* ; une garantie, enfin : celle d'appliquer *« loyalement »* les décisions du congrès. Le débat était lancé.

M. Rémy Auchédé, le premier secrétaire du Pas-de-Calais, se plaignit que l'extérieur avait pesé sur les débats internes du parti et affirma que la critique ne doit pas *« se cristalliser sur des hommes »*, car *« la défense* a priori *de nos dirigeants doit être la règle générale »*. S'il souhaita que *« tout le monde reste à bord du parti »*, c'est à condition qu'il n'y ait pas dans le PC *« d'opinion qui mette en cause notre stratégie ou notre solidarité avec les pays socialistes »*.

Un parti « extérieur » à la société

Le ton monta d'un cran avec M. Félix Damette, un autre des porte-parole de la contestation, qui s'exprima sans les précautions de Mme Constans. Depuis 1956, le PC connaissait *« les dangers d'une alliance au sommet avec les socialistes »*. Maurice Thorez lui-même l'avait déjà analysé en 1947, après l'éviction des ministres communistes du gouvernement Ramadier, et déjà *« il invitait à relativiser les notions de droite et de gauche »*. Et si, effectivement, dès le vingt-deuxième congrès en 1976, le PC a commencé à mettre au point une autre stratégie, son *« échec »* a continué. Certes, *« la pesanteur sociologique des masses »* a joué, mais *« il est dangereux d'expliquer son échec par le fait que le peuple ne nous comprend pas »*. D'autant que, pour M. Damette, il y a une autre raison : de 1981 à 1984, la direction a semblé privilégier à nouveau l'accord au sommet avec les socialistes.

Ce n'est pas tout, la direction continue à faire des analyses erronées : *« Elle hésite à jouer pleinement des contradictions de la société française »* ; or il est *« dangereux de dire simplement que c'est une société bourgeoise en décadence »*. De même, il n'est pas possible de vouloir *« répondre au coup par coup »* aux questions politiques que posent les seconds tours d'élections. Pour lui, la raison de tout cela est simple : *« Le parti est extérieur à la société. »*

Les contestataires s'étaient découverts, la direction pouvait sonner la charge. M. Max Mublat, du Loiret, de la salle, réclama, *« un vrai débat »*. *« On se dit en accord avec le fil rouge du projet de résolution et on vote contre. »* Vraiment, dit-il, il est indispensable *« d'aller au fond des choses »*.

Intervention spontanée ou soigneusement programmée ? Le sens de l'organisation du PC est bien connu. Quelques minutes seulement après le discours de M. Damette, un universitaire girondin avait déjà tout prêt une argumentation en six points pour lui répondre. Il n'en a présenté que deux : *« La campagne indigne contre Georges Marchais est inacceptable »*, et *« ce sont nos adversaires qui disent que le parti est extérieur à la société »*. M. Luc Verdear, des Côtes-du-Nord, a une autre raison de réfuter cette analyse : *« Les communistes qui se battent dans les boîtes ne se posent pas ce genre de problème. »* Une remarque qui, au PC, vaut condamnation, sans circonstances atténuantes.

Alors même que la parole était donnée à la salle – qui défendait la direction, – M. Marcel Rigout, mis en cause nommément, ne jugea pas nécessaire de répondre lui-même. Il laissa M. Eric Fabre, premier secrétaire de la Haute-Vienne, tenter de faire face : *« Le centralisme démocratique n'interdit pas la discussion. »*

M. Fiterman : on ne pouvait faire autrement

Peut-être. Mais pour M. Charles Fiterman, lancé à son tour dans la bataille, le comportement de la Haute-Vienne n'est pas *« conforme aux règles du parti »* ; c'est *« une faute qui a été exploitée très largement par nos adversaires »*. Quant aux analyses de M. Damette, elles pèchent *« par facilité »*.

De toute façon, dit l'ancien ministre des transports, le parti ne pouvait agir autrement : *« La victoire de la gauche en 1981 avait créé une grande illusion (...). Très vite on a fait part de nos réserves sur la politique suivie, mais, si on avait été trop loin, on nous aurait accusés de créer les conditions de l'échec (...). Il y avait une expérience dont nous ne pouvions faire l'économie (...), et nous n'avions pas les moyens d'empêcher les socialistes de gouverner comme ils l'entendaient. »* *« Oui, la société est en décadence, mais les bases de son renouvellement mûrissent à l'intérieur. »* *« Non, nous ne sommes pas à l'extérieur de la société elle-même ; oui, nous sommes à l'extérieur du système de toute la classe politique. »*

Tout était dit ou presque. Dans l'après-midi, M. Henri Krasucki obtint évidemment un triomphe en affirmant : *« Je ne vois pas ce que l'on peut reprocher d'essentiel au PC (...) sauf de lui demander de disparaître au profit du PS. »* M. Krasucki a conclu : *« Des communistes lucides et francs, oui ! Des communistes ouverts, critiques et exigeants envers eux-mêmes, oui ! Des communistes maso, non ! »*

La discrétion de M. Le Pors

Comme lui, les autres intervenants soutinrent avec vigueur la direction. Même M. Jean Villanova, premier secrétaire du Puy-de-Dôme, un ancien collaborateur de M. Juquin, qui avait favorisé le débat dans sa fédération, souligna son accord avec la direction, trouvant simplement qu'en juillet 1984 il était grand temps de quitter le gouvernement : *« Chez nous, cela tanguait sec depuis le débat sur la sidérurgie »*, et reconnaissant qu'il avait été *« très critique quand nous affirmions que la politique extérieure de François Mitterrand ne posait pas de problème »*. Seulement il ajouta que le parti ne devait pas être *« monolithique »* et que ses statuts *« n'obligeaient pas à être d'accord avec la ligne du Congrès pour être élu dans des organes de direction »*. Aussi il espère *« qu'on n'écartera pas du comité central des camarades dont l'expérience est riche »*. De beaux débats en perspective lors de la séance électorale – à huis clos – de dimanche matin.

M. Anicet Le Pors se contenta lui d'une intervention très théorique qui n'interférait en rien avec la discussion en cours. Et M. Pierre Juquin, en élève appliqué, prenait notes sur notes, écrivant et travaillant beaucoup. En le boudant ostensiblement, ses voisins de tribune lui ont donné l'occasion de sérieusement préparer le discours qu'il doit prononcer vendredi dans l'après-midi. Ayant vu ce qui est arrivé à *« ses amis »*, il doit savoir que sa tâche ne sera pas facile.

THIERRY BREHIER.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN PICARDIE

M. Mitterrand promet de « stabiliser » le chômage en 1985

M. François Mitterrand devait achever son voyage en Picardie, ce vendredi 8 février, dans l'Aisne, à Laon, Soissons et Château-Thierry. La veille, il avait parcouru l'Oise et la Somme où il avait essentiellement livré son analyse économique et sa conviction que la France était *« dans la bonne voie »* et qu'il convenait donc *« de persévérer »*.

De nos envoyés spéciaux

Amiens. – La chorale du Lycée d'enseignement professionnel de Méru (Oise) ne l'avait certainement pas cherché. Mais *le Chant des canuts* qu'elle a offert au chef de l'Etat, jeudi 7 février, lors de la pause du déjeuner, résonnait étrangement au premier jour de ce voyage en Picardie marqué par un jeu de cache-cache entre M. François Mitterrand et la CGT. *« C'est nous les canuts*, dit la chanson. *Nous sommes tout nus. Pour gouverner, il faut avoir manteaux, rubans en sautoir (...). Notre règne arrivera quand votre règne finira. »*

Les syndicalistes, eux, se sont contentés d'un chœur plus traditionnel, banderoles et slogans de circonstance, sections d'entreprise groupées sur les places de l'hôtel de ville à Beauvais, Compiègne, Abbeville, et dans les deux entreprises visitées par le président de la République, Spontex (Beauvais) et Usinor (au site de Montataire). *« François, des emplois ! »*, *« Mitterrand, tes engagements ! »*, *« Les travailleurs t'ont élu. Tu les as trahis. »* Tout au long du parcours de l'Oise à la Somme, la CGT a ainsi égrené ce chapelet de reproches et d'exigences.

Bien qu'ayant déclaré à deux reprises au moins qu'il n'était *« ni sourd ni aveugle »*, le chef de l'Etat s'est comporté comme s'il ne prêtait pas attention à cette hostilité de la rue, servie à chaque étape par quelques dizaines de militants. Il a paru ne pas les voir et a oublié, contrairement à son habitude, d'aller, mains tendues et tout sourire, au contact de leurs banderoles.

Cette indifférence marquée n'a fait qu'accroître l'attention du face-à-face en fin de journée entre le président de la République et M. René Lamps, maire communiste d'Amiens. D'autant que *« la charge »*, la veille au soir, de M. Georges Marchais à la tribune du vingt-cinquième congrès du Parti communiste appelait une riposte. Attente vaine puisque M. Lamps a choisi de se comporter comme un élu municipal et de ne pas reprendre à son compte, publiquement, les thèses de son parti. A peine a-t-il remarqué que *« le droit au travail, le droit à la protection contre le chômage figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme »* et posé cette question : *« Est-ce là le prix de la modernisation ? »*

Les « chemins de traverse »

A la modération du maire d'Amiens a répondu celle de M. Mitterrand, d'autant que la conscience de sa fonction lui interdit de se lancer dans des polémiques trop directes. Aussi s'est-il contenté, comme il l'avait déjà fait à chacune de ses interventions précédentes, d'affirmer qu'il n'y a pas d'autres remèdes au chômage que la modernisation et le redressement économies. Certes, *« il faut reconquérir la réalité du droit au travail »*. Mais, a-t-il demandé à M. Lamps, *« quel est le moyen le plus sûr ? Connaissez-vous des chemins de traverse ? Moi, je ne les connais pas. »* Le chef de l'Etat a aussi assuré son interlocuteur que les socialistes seraient, *« croyez-moi, en première ligne pour gagner cette bataille »* : *« C'est ma préoccupation numéro un. »*

Et, puisqu'il avait tout de même choisi de répondre indirectement au PCF, M. Mitterrand en a profité pour réfuter, comme il l'avait fait tout au long de la journée, les thèses protectionnistes. Fermer les frontières, *« c'est impossible »* ajoutant : *« Ce serait fou. Ce serait une voie étroite, retardataire, ce serait ruiner la France. »*

Pour bien se faire comprendre, le chef de l'Etat a martelé une idée force, presque un slogan : *« Le chômage d'aujourd'hui, c'est l'absence de modernisation d'hier. »* Manière pour M. Mitterrand de rappeler d'abord à son auditoire communiste et plus largement au pays que les socialistes n'avaient pas à assumer seuls l'héritage de la gestion précédente et qu'ils étaient décidés à persévérer dans une voie qu'ils jugent *« bonne »*. *« Abandonner ici ou là,* avait-il déclaré le matin à Beauvais, *ce serait ruiner la France. D'autres s'en étaient chargés. Moi, je ne le ferai pas. »* Manière également d'affirmer qu'il saurait résister à toutes les pressions, et que ceux qui le combattent doivent mesurer leurs responsabilités : *« Il n'y a pas de clameur qui me fera modifier le comportement que j'ai choisi pour la France. La France, je veux qu'elle gagne et je n'accepterai pas qu'on la fasse perdre. »* A Compiègne, le propos tenait dans une formule plus sèche encore : *« Mon devoir est de parler clair et de m'opposer aux démagogues de tous ordres. »*

Pour le chef de l'Etat, la meilleure façon de faire taire ses détracteurs consiste, il l'a rappelé en Picardie, à établir un bilan globalement positif de l'action accomplie à la mi-septennat. *« Tous les paramètres »* économiques (inflation, commerce extérieur, investissements...) montrent que *« la France est sur le bon chemin. »* En ce qui concerne le chômage aussi – *« ce mal, ce désastre »*, – dont le mouvement de progression sera *« stabilisé »* cette année, *« 1985 amorce l'inversion de la courbe, afin de réduire la crise et ses effets. »*

Un tel discours économique, mais à usage politique a toutefois été pimenté, à Amiens, d'une pincée d'ironie sur le pouvoir de décision dont dispose le chef de l'Etat, et que M. Marchais juge insupportable et *« antidémocratique »*. Ainsi, au président du conseil régional, M. Walter Amsallem (PS), qui lui demandait d'intervenir dans le détail de la vie locale, M. Mitterrand a fait remarquer : *« Si je réponds sur les HLM, je vais alimenter la polémique sur la monarchie en France. On va dire : il s'occupe de tout. Si je ne réponds pas, on va dire : il sert à quoi ? »*

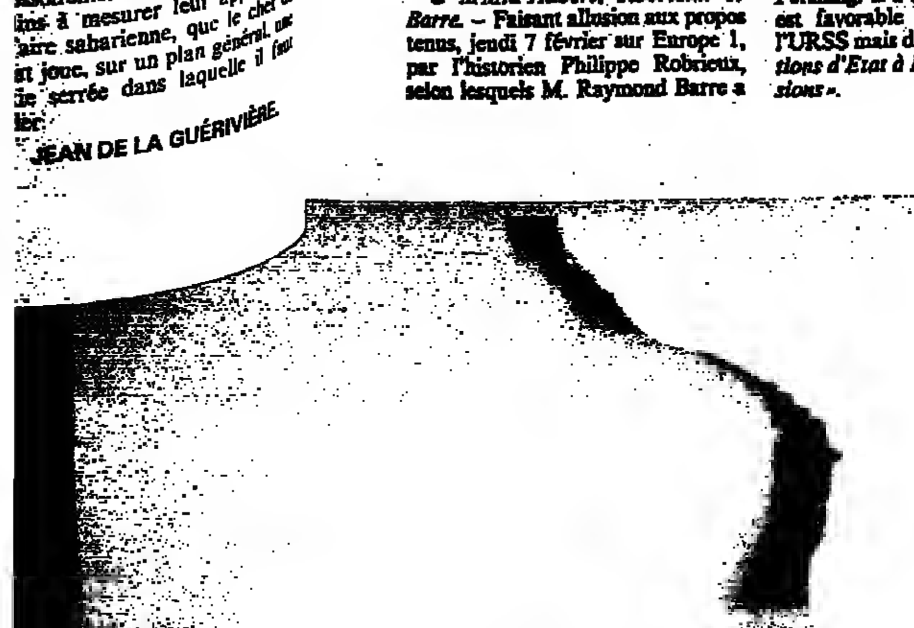
PHILIPPE BOGGIO et JEAN-YVES LHOMEAU.

M. Toubon : *un extraordinaire décalage*

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré jeudi 7 février à la presse : *« On peut comprendre que M. Mitterrand ait cédé aux responsables du PS en acceptant de s'engager en pré-campagne législative à Rennes et en Picardie, lorsque l'on sait le rôle du Parti socialiste sur le pouvoir. Mais il prend le risque d'être désavoué personnellement et d'affaiblir sa position de président de la République. Il existe en effet un extraordinaire décalage entre son discours et la réalité vécue quotidiennement par les Français, qui ressentent l'inverse de ce qu'il dit.*

« Pour eux la plupart des choses vont plus mal, et c'est seulement sur quelques points qu'il semble y avoir une éclaircie. Y a-t-il un seul jeune qui ait aujourd'hui plus de facilité à trouver un emploi qu'avant 1981 ? Y a-t-il une seule ménagère qui trouve que la vie soit moins chère ? Y a-t-il une seule personne âgée qui se considère plus en sécurité qu'il y quelques années ? Il y a des limites à l'électoralisme. Lorsque l'on refuse de prendre en compte les sentiments de la population et que par la propagande on s'efforce de faire oublier la réalité dont le pouvoir est responsable, alors on a une attitude antidémocratique. »

● *M. Debré et la proportionnelle.* – Pour M. Michel Debré, *« une loi instituant la proportionnelle casserait la Constitution »*. L'ancien premier ministre a expliqué, jeudi 7 février à Toulouse, que la question de la cohabitation *« est un problème théorique avec lequel on amuse la galerie »*. Il a ajouté que *« la réalité, c'est la loi électorale proportionnelle destinée d'une part, à maintenir à leur siège tous les dirigeants socialistes qui seraient battus au scrutin majoritaire, et d'autre part à faire en sorte que le RPR et l'UDF n'aient pas la majorité absolue »*.



POLITIQUE

LE CONGRÈS DU FLNKS

M. Tjibaou face à sa base

Changement de décor, changement de ton : dès son retour à Nouméa, vendredi 8 février, M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial, sénateur RPR, a affirmé qu'il n'a plus l'intention de s'entretenir avec M. Edgard Pisani, et qu'il avait expliqué ce revirement dans une lettre adressée à M. Mitterrand. *« A partir du moment où M. Pisani continue de maintenir son plan pour l'indépendance, il n'y a plus ni dialogue ni rencontre possibles »*, a-t-il déclaré, se référant aux propos tenus au début de la semaine par le délégué du gouvernement.

« Il faut que M. Pisani et les autres enlèvent le cadavre qui nous sépare, le cadavre de l'indépendance,* a souligné M. Ukeiwé. *Tant qu'ils continueront de parler de l'indépendance, ils ne trouveront pas en moi un interlocuteur. »

Le chef du gouvernement territorial, auquel le député RPR, M. Jacques Lafleur, et ses amis avaient réservé un accueil présidentiel au petit aéroport de Magenta, dans la périphérie de Nouméa, a aussi invité les *« Calédoniens, toutes ethnies confondues, à rester vigilants (...) jusqu'à ce que l'adversaire ait disparu, jusqu'à sa mort »*. *« Il faut qu'il meure »*, s'est-il écrié, en comparant le choix de l'indépendance à une bête *« dont la tête est égratignée, mais dont la queue remue encore »*.

Le chef du front indépendantiste, M. Jean-Marie Tjibaou, est de retour du Vanuatu (Nouvelles-Hébrides), où il a séjourné vingt-quatre heures à la veille du congrès que le Front de libération nationale kanaque et socialiste (FLNKS) doit tenir, le samedi 9 février, près de Canala sur la côte est

Nouméa. – Le fantôme d'Eloi Machoro hantera le congrès du Front de libération kanaque et socialiste (FLNKS), qui se réunira à huis clos au sein de la tribu de Nakety, où a été enterré le chef de guerre du mouvement indépendantiste abattu le mois dernier par la balle d'un tireur du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

C'est sur le territoire de la commune de Canala, qui était devenu son fief, que l'ancien séminariste, élu conseiller territorial, avait affirmé sa personnalité militante à partir de 1977, là où il avait ensuite engagé ce qu'il appelait *« la reconquête de la Nouvelle-Calédonie »*.

C'est là que nous l'avions rencontré pour la première fois, le 26 sep-

De notre envoyé spécial

tembre 1981, après l'assassinat du secrétaire général de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, auquel il allait succéder aux fonctions de secrétaire général de ce parti. Sa réputation de « dur » était déjà établie. Devant trois cents personnes rassemblées devant la mairie, il expliquait ce jour-là que la population de Canala devait tenir un rôle pilote dans *« la lutte du peuple canaque pour l'indépendance »*. *« Les autres canaques regardent d'abord ce que nous, nous faisons,* déclarait-il. *Donc il faut rester mobilisés »*.

Eloi Machoro ajoutait : *« La reconquête de la Nouvelle-Calédonie commence par celle de notre région. Quant on aura fait le nettoyage de notre région, on passera à celui de Thio, La Foa, Bouloupary. Chaque tribu dresse la liste des gens qui devront partir, nous allons vers une épreuve de force, il faut que tout le monde sache que nous sommes déterminés à tirer s'il le faut. »*

Trois ans et demi après, le FLNKS, qui a fait depuis le 18 novembre la démonstration de sa capacité à occuper le terrain dans les zones de brousse où la population canaque se trouve en position prédominante, entend bien poursuivre cette « reconquête » jusqu'à l'indépendance en utilisant le plan proposé par M. Pisani ou en engageant d'autres formes d'action.

Le FLNKS ne discutera pas sur la base du contre-projet proposé par le président du gouvernement territorial, M. Dick Ukeiwé (RPR). *« Nous avons définitivement refusé toute discusion sur l'autonomie interne depuis le 18 novembre,* déclare M. Tjibaou ; *y revenir ce serait marcher sur la tête de nos morts. Nous n'y reviendrons pas. »*

Depuis la mort d'Eloi Machoro, qui faisait volontiers cavalier seul, aucun autre dirigeant indépendantiste ne paraît en mesure de contester l'autorité souple de M. Tjibaou. Celui-ci doit toutefois faire face à une fraction maximaliste composée essentiellement de jeunes militants qui souhaiteraient voir l'état-major du FLNKS plus offensif sur le terrain, en dépit des négociations en cours avec le délégué du gouvernement.

Ce noyau dur se situe pour l'essentiel à Thio-Mission, où Eloi Machoro avait établi son poste de commandement et où ont eu lieu jusqu'à ces derniers jours divers incidents entravant la reprise des activités minières.

Autodéfense

C'est à Thio, notamment, qu'a été posée, le samedi 2 février, par le porte-parole de ce courant, la question de savoir si le FLNKS ne devrait pas, sans attendre, entreprendre un blocus économique de Nouméa.

Dans l'immédiat, l'état-major indépendantiste préconise une stratégie d'attente qui passe par la mise en place dans les tribus mélanésiennes d'un système d'autodéfense destiné à parer d'éventuelles menaces de la part d'hypothétiques milices de broussards caldoches.

Pour éviter les débordements dont elle porterait la responsabilité politique, la direction du FNLKS envisage aussi de désigner officiellement un successeur à Eloi Machoro dans les fonctions de coordinateur des actions de la base militante. Un nom est généralement cité : celui de M. Léopold Joredié, trente-sept ans, porte-parole de la cheferie de la tribu de Gelima, voisine de celle de Nakety, premier adjoint au maire de Canala, qui a tenu un rôle discret mais important au cours de ces dernières années, tant auprès de M. Tjibaou qu'aux côtés d'Eloi Machoro.

ALAIN ROLLAT.

● *Les incidents de Maré : jugement « de tolérance ».* – Le tribunal de Nouméa a rendu, vendredi 8 février, un *« jugement de tolérance »* en condamnant les quatorze membres du FLNKS poursuivis après les incidents qui avaient fait six blessés à Maré (îles Loyauté), le 25 janvier dernier, à des peines souvent assorties du sursis. Un seul d'entre eux a été condamné à deux mois de prison ferme dont un avec sursis. Six autres Mélanésiens ont été condamnés à quinze jours fermes et un mois et demi avec sursis, mais ils avaient accompli déjà treize jours de détention préventive. Les autres ont bénéficié d'un sursis complet. – *(Corresp.)*

● *Le congrès du Parti progressiste martiniquais.* – A l'occasion du dixième congrès du Parti progressiste martiniquais (PPM) qui vient de se tenir à Point-à-Pitre, son président, M. Aimé Césaire, député (app. PS), a rappelé l'existence d'une *« communauté historique martiniquaise qui doit être en mesure de maîtriser son avenir »*. Il a ajouté qu'avec la décentralisation *« nous ne sommes qu'à la moitié du parcours »*, avant de préciser : *« Ce n'est pas avec un pays abîmé que l'on va à l'autonomie ou à l'indépendance. »*

La polémique sur le mode d'élection des conseillers régionaux

Le gouvernement « réfléchit »

En qualifiant de « stupidité » le projet de décret visant à ce que la désignation, par les conseils généraux, des représentants des collectivités territoriales dans les conseils régionaux se fasse à la proportionnelle (alors que, depuis 1973, cette désignation s'effectue au système majoritaire), M. Maurice Pourchon, président socialiste du conseil régional d'Auvergne, a rejoint, dans l'indignation, les responsables de l'opposition. Ces derniers multiplient les déclarations hostiles.

Ainsi, M. Jacques Tonbon, secrétaire général du RPR, n'a pas manqué de relever, jeudi 7 février, l'identité des positions de M. Pourchon et M. Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France et président de l'Association nationale des élus régionaux (ANER), qui, selon lui, *« démontre que cette opération est condamnable »*. Le secrétaire général du RPR y voit aussi *« une nouvelle démonstration de l'extraordinaire fertilité de l'esprit de magouille des socialistes »*.

De son côté, M. Giraud a qualifié le projet gouvernemental d'*« indigne, insensé et insupportable »*. Le président du conseil régional d'Ile-de-France qui a l'intention de réunir mercredi 13 février les quatorze présidents des conseils régionaux de l'opposition, a indiqué qu, si le décret est publié au *Journal officiel*, il y aurait *« immédiatement »* recours devant le Conseil d'Etat.

M. Edgar Faure (UDR-rad), président du conseil régional de Franche-Comté, a confirmé le dépôt d'un tel recours jeudi 7 février et il a laissé entendre que les assemblées départementales pourraient, en attendant l'issue de la procédure, ne pas appliquer les nouvelles règles. Pour l'ancien président du conseil, ce décret *« s'éloigne de l'esprit de layauté qui devrait présider aux compétitions démocratiques »*.

Le sénateur du Doubs a expliqué que l'objet *« manifeste »* du décret est d'*« éviter à la majorité sortante la perte de plusieurs présidences de conseils régionaux qui paraît devoir résulter selon les pronostics courants des élections cantonales prochaines »*.

Le projet de décret préparé par M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, à l'égard duquel le Conseil d'Etat n'a émis aucune réserve, doit être signé par M. Laurent Fabius. A l'hôtel Matignon, on se contente d'indiquer que le gouvernement *« réfléchit »*...

Selon M. Charles Baur (UDF-PSD), *président du groupe de* l'opposition au conseil régional de Picardie, qui avec plusieurs élus de la région a été reçu en audience privée, jeudi 7 février, à Amiens, par M. François Mitterrand, le président de la République n'a pas *« infirmé »* que ce décret ne serait pas publié.

A. Ch.

DANS LES ALPES-MARITIMES

Le Front national passe des accords avec plusieurs élus UDF et RPR pour les élections cantonales

De notre correspondant régional

Nice. – Une série d'accords électoraux ont été conclus pour les prochaines cantonales dans les Alpes-Maritimes entre le Front national et des candidats de l'UDF et du RPR. Quatre conseillers généraux sortants, MM. Jacques Médecin (canton de Nice 5), député RPR, maire de Nice et président du conseil général, Hervé de Fontmichel (canton de Grasse-sud), UDF-rad. de Grasse, président départemental de l'UDF, Marc Moschetti (canton de Cagnes-est), div. opp., maire de Saint-Laurent-du-Var, et René Pietruschi (canton de Nice 7), div. opp., adjoint au maire de Nice, ainsi qu'un candidat *« médiciniste »* (1), M. Bernard Asso (Nice 10), ont sollicité et obtenu le soutien du parti de M. Le Pen. Le Front national a, par ailleurs, accordé son investiture à M. Jean Bunoz (UDF), adjoint au maire d'Antibes dans le nouveau canton d'Antibes-centre.

Dans quatre autres cantons de Nice (8, 11, 12, et 14), les candidats patronnés par M. Médecin ont également passé des accords de désistement réciproque avec ceux du Front national. L'ensemble de ces candidats, à l'exception de M. Bunoz, ont reçu, d'autre part, l'investiture ou le soutien du RPR.

Aux dernières élections européennes, le Front national avait obtenu, dans les Alpes-Maritimes, son meilleur score des six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 21,39 % des voix contre 42,77 % à la liste conduite par Mme Simone Veil. La poussée du parti d'extrême droite avait été supérieure à cette moyenne dans sept des huit cantons renouvelables de Nice, ainsi que dans les grandes villes du littoral, dont Antibes (25,42 %), Cagnes-sur-Mer (22,30 %) et Cannes (25,05 %).

« Pour moi, nous a déclaré M. Médecin, *le Front national n'est pas un épouvantail, c'est un parti français, démocratiquement constitué. Il n'est pas hors la loi, il vaut beaucoup mieux que la description qu'en font les médias dominés par l'idéologie de gauche. Il est, enfin, beaucoup moins dangereux que le parti communiste. Il avait obtenu, l'an dernier, la moitié de nos voix. Nous étions donc obligés de nous entendre. Cela ne me gêne d'ailleurs pas le moins du monde. »*

Les différents accords conclus à Nice entre le Front national et les candidats médicinistes menacent deux élus du PR, MM. Fernand Icart, ancien ministre, dans le canton de Nice 10, et Jacques Dumas-Lairolle dans celui de Nice 8, qui avaient conduit une liste opposée à celle de M. Médecin lors des élections municipales de 1983. Dans ces deux cantons, le Front national a obtenu, aux élections européennes de juin dernier, 25,40 % et 23,29 % des suffrages exprimés. Ses candidats paraissent également bien placés dans les cantons de Nice 3 (la liste conduite par M. Le Pen en juin avait recueilli 20,03 %), et surtout de Nice 14 (la liste du Front national avait recueilli 22,48 % des suffrages et celle de Mme Veil 34,19 %).

GUY PORTE.

(1) Dix-neuf candidats se présenteront dans le département sous l'étiquette du Rassemblement républicain – un mouvement créé en 1947 par Jean Médecin, père de M. Jacques Médecin – pour soutenir les candidats de coalition appartenant à diverses formations politiques modérées ou conservatrices. Quatre autres candidats ont reçu le soutien de ce même mouvement.

Un colloque du PS pour « donner un coup d'arrêt à l'anti-étatisme »

Le PS organise, samedi 9 et dimanche 10 février à Paris, un colloque sur le thème « l'Etat et la liberté » (*le Monde* daté 11-12 novembre 1984). MM. Joxe, ministre l'intérieur et de la décentralisation, Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives devraient prendre la parole lors de ce colloque.

Pour le PS, M. Jospin, premier secrétaire, devrait intervenir, ainsi que M. Michel Charzat, organisateur de cette manifestation en tant que membre du secrétariat national du PS chargé du secteur public.

Ce colloque a été notamment préparé par quatre rapports : *« Un Etat efficace dans une société complexe et dynamique »*, qui sera présenté par M. Jean-Michel Belorgey, député socialiste de l'Allier ; *« L'administration, le personnel, les usagers ; de nouveaux monde de relations »*, présenté par M. Georges Labazée, député socialiste des Pyrénées-Atlantiques ; *« Le pouvoir proche du citoyen : décentralisation et déconcentration »*, présenté par M. Franck Sérusclat, sénateur socialiste du Rhône et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR) ; *« Les services publics producteurs de biens ou de services marchands : le défi de la modernisation et de la qualité »*, présenté par M. Emile Le Beller, ancien dirigeant syndicaliste.

Dans l'esprit des dirigeants du PS, il s'agit notamment, avec ce colloque, de *« donner un coup d'arrêt à la mode dangereuse de l'anti-étatisme primaire »*.

LA CONTROVERSE SUR LES PROMOTIONS « POLITIQUES » AU QUAI D'ORSAY

M. Garcia réplique aux associations de personnel

Nous avons publié, dans nos éditions datées du 17 janvier, des extraits d'une lettre que trois associations du personnel du Quai d'Orsay avaient adressée au ministre des relations extérieures pour protester contre la rapidité, qu'elles jugeaient excessive, de la promotion accordées à *« des agents ayant servi à l'Elysée ou à Matignon »*. Il s'agissait, comme le texte de cette lettre l'indiquait et comme nous l'avions précisé, de MM. Pierre Morel, conseiller technique à l'Elysée, nommé directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay, et Bernard Garcia, conseiller diplomatique de M. Mauroy à Matignon, nommé directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France. M. Garcia nous a adressé la lettre suivante, en réponse à celle de ces trois associations.

« Je suis certes conseiller de deuxième classe, mais, né en 1942, je fais partie de cette catégorie d'agents du Quai d'Orsay qui ont mis plus de vingt ans (vingt trois ans, dans mon cas) pour parvenir à ce niveau de leur grade, alors que, avec la même ancienneté, les élèves de l'ENA issus du concours externe sont souvent déjà ministres plénipotentiaires. Chacun sait que le concours interne, après en avoir représenté la moitié, avait été ramené au tiers des recrutements de l'ENA et qu'une revendication constante de ses fonctionnaires chevronnés est la prise en compte, d'une façon ou d'une autre, de leur ancienneté administrative dans leur avancement, comme cela est la règle pour les autres concours internes de la fonction publique, et comme, d'ailleurs, cela se pratique dans bon nombre d'administrations.

» Je crois que ce simple rappel devrait faire justice, dans mon cas, de cette *« promotion excessivement rapide »* dont j'aurais bénéficié. J'ajoute toutefois qu'au moins deux de mes camarades de promotion de l'ENA sont déjà directeurs dans une administration aussi modeste que le ministère de l'économie et des finances, sans que cela ait, semble-t-il, soulevé la moindre émotion, et que trois de mes prédécesseurs à Matignon ont été nommés directeur ou ambassadeurs, à l'issue, comme moi-même, de leur séjour auprès du premier ministre. Je vous ferai grâce de la longue liste des directeurs d'administration centrale plus jeunes que moi, mais je ne résiste pas, tout de même, au plaisir de rappeler que MM. Couve de Murville et Alphand ont été nommés directeurs généraux au ministère des affaires étrangères à trente-huit ans. Ces nominations ont sans doute, en leur temps, affaibli le Quai d'Orsay, dégradé son image et nui à son efficacité.

» Je crois donc que c'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons de la polémique entretenue par l'Association des anciens élèves de l'ENA depuis deux ans. J'ai moi-même été vice-président de cette associaton, quand la pluralité des opinions, et également des origines (concours interne et externe), paraissait naturelle, et que les membres du bureau n'étaient pas recrutés sur le seul critère de leurs opinions politiques. Le problèmes du ministère sont bien connus depuis de longues années, et la prévention, sinon souvent le refus condescendant, de ses hiérarques à l'égard de la gestion, est généralement considérée comme une des causes principales de son affaiblissement. La longue liste des diplomates-ministres depuis 1958 a malheureusement fait de ce travers une coquetterie des mieux portée au plus haut niveau du Département.

» Aussi, nombreux sont les diplomates à penser que si le recrutement des cadres du ministère s'était moins opéré dans les châteaux et les beaux quartiers de la capitale, si la diversité géographique et sociale de notre pays avait été mieux assurée, le Quai d'Orsay ne s'en porterait pas plus mal. A travers ma nomination, qui date d'ailleurs du mois d'octobre 1984, c'est cela que conteste le bureau actuel de l'Association de l'ENA. Le mérite, pour ses plus farouches militants, se mesure essentiellement à la naissance, la fortune, ou, à l'occasion, le mariage.

» Pendant que ces messieurs étaient « poursuivis par leurs études », je surveillais, moi, des classes ou des dortoirs, et je passais des concours, beaucoup de concours, sans bénéficier encore, à l'époque, de la formation permanente. Voilà, nous sommes de plus en plus nombreux au Quai d'Orsay, fonctionnaires d'origine modeste, de tous recrutements et toutes orientations philosophiques, purs produits de l'école de la République, à qui l'on a inculqué le sens du devoir, du service public et de la neutralité. Après avoir occupé de délicates foncions de responsabilité, je vais, pour ma part, l'âme en paix.

» Cela est bien évidemment intolérable pour ceux à qui la « Carrière » était grande ouverte avec le seul passeport familial. Mais voyons, quelle incongruité, ce Garcia, ce manant dont on confond le nom avec celui du chef du garage (1), a maintenant préséance sur nos comtes et autres petits marquis ! Quel changement, c'est la révolution, Monseigneur !

» Ce que demandent les fonctionnaires du Quai d'Orsay, c'est seulement d'être jugés, non plus sur leur talent d'intriguer à la Cour, mais sur leur compétence, leur sérieux, leur travail, et éventuellement leur courage, car il en faut de plus en plus dans ce métier qui devient dangereux : rien d'autre. Sur ce terrain-là, et je deviens, voyez-vous, prétentieux à leur contact, je ne crains aucun des signataires de la lettre qui vous a été adressée. »

(1) Le chef de garage du Quai d'Orsay est M. René Garcia (NDLR).

POLITIQUE

UNE ÉTUDE SUR LES SONDAGES DE LA SOFRES PUBLIÉS EN 1984

Le mystère des choix collectifs

par RENÉ RÉMOND

Il y a juste un an, François Goguel signalait à l'attention des lecteurs du *Monde* l'intérêt de l'ouvrage où la SOFRES avait recueilli une partie des sondages effectués en 1983. Le millésime qui figure dans le titre ne doit pas induire en erreur : il désigne l'année de parution et non celle des enquêtes : choix contestable dont la bizarrerie ne trompera pas l'acheteur du moment, mais risque d'être source de complications pour les bibliographies et de confusions pour les utilisateurs ultérieurs.

L'initiative était la bienvenue : outre l'avantage de trouver réunis à portée de la main des résultats échelonnés sur toute l'année, leur rassemblement permettrait une mise en série. La parution d'un deuxième volume pour l'année 1984 et la promesse que donne l'indication « publié une fois l'an » autorisent l'espoir de voir se constituer une série continue.

Or, en matière d'opinion, la tendance importe plus que le moment : seule la mise en perspective évite l'inconvénient inhérent à tout sondage isolé, qui ne propose qu'un instantané. Dès lors que se dispose une série, que s'aligne une succession, il devient possible de discerner des évolutions, de distinguer entre les mouvements superficiels et de courte durée et les orientations à long terme qui affectent les dispositions profondes. A condition évidemment que, d'une année à l'autre, les mêmes questions soient posées : à cet égard, on ne saurait trop approuver le vœu des auteurs de commentaires.

L'ensemble est d'une grande richesse et le champ couvert par les sondages d'une extrême variété ; ils touchent à toute sorte de sujets, et vont des vins préférés au classement de popularité des présentateurs de télévision, en passant par des points de déontologie médicale et des questions concernant la sexualité. La politique y a, néanmoins, la part du lion. Il n'est guère d'aspect de la vie politique au cours de cette année 1984, si fertile en péripéties et riche en surprises, qui ne soit analysé. Des commentaires pénétrants sous des signatures connues des lecteurs du *Monde* éclairent les réponses et dégagent les traits les plus significatifs.

1984 a été une année marquante dans l'histoire des sondages. Pas seulement parce que l'un d'eux (concernant le référendum souhaité par M. Mitterrand) a défrayé la chronique et été l'objet au cours de l'été d'une bataille politique. On ne le trouvera pas dans ce volume puisqu'il n'a pas été opéré par la SOFRES. Mais, tout au long de l'année, de fort nombreux sondages ont repéré l'évolution du rapport de forces entre gauche et droite et mesuré la dégradation de l'image de la majorité parlementaire.

Les commentaires rappellent que 1984 fut une année noire pour le chef de l'État et le gouvernement. Le président a battu des records d'impopularité. L'écart entre les deux camps a atteint une ampleur exceptionnelle : la gauche est tombée au dessous de 40 %. Certains sondages suggerent que cette évolution a affecté aussi les représentations : ainsi paraît dissipé l'opprobre et levé le tabou qui frappaient la notion de droite, tandis que le terrain de gauche a subi une nette dépréciation. Quant au marxisme, pour quelque 70 % des Français, il évoque *« quelque chose de négatif »* : 6 % seulement y voient *« quelque chose de positif »*, et les réponses négatives l'emportent dans toutes les nuances d'opinion, y compris les socialistes (70 % contre 9 %) et les communistes (41 % contre 36 %).

« Légitimisme »

La comparaison entre les deux volumes confirme globalement les orientations que dessinait 1983. Ainsi pour le « légitimisme » des Français. C'est lui qui inspire par exemple leur vœu majoritaire que soient respectées les échéances fixées par la Constitution pour l'exercice des mandats : d'une année sur l'autre, les partisans d'une dissolution de l'Assemblée ont régressé. L'approche de la fin normale de la législature retire, il est vrai, de son intérêt et de sa vraisemblance à cette éventualité.

Mais ne peut-on penser que procède aussi de ce légitimisme la discordance que signalent les sondages entre la faible popularité de François Mitterrand et le respect pour la fonction qu'il exerce et qui inspire à cette majorité le souhait qu'il ne démissionne pas en cas de victoire électorale de l'actuelle opposition ?

Que l'habitude qui normalise les situations ait une part à cette acceptation, on en trouve une présomption dans l'augmentation progressive du nombre des partisans du scrutin majoritaire. Olivier Duhamel a eu l'idée de raccorder les résultats récents sur le sujet à des sondages anciens : les préférences majoritaires, qui n'étaient que de 27 % en 1962 — quatre ans seulement après l'abandon de la proportionnelle, — étaient passées à 33 % en 1978, 43 % en 1983, contre 38 % pour la proportionnelle.

Ainsi les tenants du principe majoritaire sont-ils devenus la majorité, au moment où le gouvernement s'apprête à revenir à un scrutin proportionnel. Beau sujet de réflexion pour les auteurs de réforme, s'ils ne veulent point provoquer un rejet par l'opinion, dont l'opposition ne serait pas la dernière à tirer parti.

Que des gouvernants puissent avoir parfois profit à tenir compte des indications que livrent les sondages, on en trouve une preuve dans la série de ceux qui ont porté en 1984 sur la question scolaire : j'en recommande la lecture à tous ceux qui restent encore sceptiques sur la validité des sondages comme sur leur valeur prédictive. A les relire, on se convainc qu'étaient parfaitement prévisibles la capacité de mobilisation des défenseurs de l'école catholique comme la défaite du gouvernement. Dès novembre 1983, 77 % déclaraient souhaiter une solution de conciliation, contre 12 % qui ne croyaient pas à un compromis acceptable pour les deux parties.

Au même moment, 51 % sont prêts à signer une pétition en faveur de l'enseignement privé et 28 % en faveur de la mise en place d'un service laïc ; 19 % à descendre dans la rue pour le premier et 7 % seulement pour l'enseignement public.

Un peu plus tard, il ne se trouve qu'un Français sur cinq pour approuver le projet gouvernemental.

Les socialistes eux-mêmes étaient divisés et se partageaient presque par moitié : 35 % pour l'enseignement privé, 37 % pour l'enseignement public. On se prend à penser que, si le gouvernement avait abaissé son regard sur les sondages, il y aurait peut-être vu une raison de tenir tête à ses ultras et évité de subir une grave défaite, car ceux qui voient dans l'issue un échec pour le gouvernement sont deux fois plus nombreux que ceux qui pensent qu'il en est sorti à son avantage.

Conservateurs de réformes

En 1984, Olivier Duhamel s'était attaché à recenser les points de désaccord qui infirmaient la thèse du consensus entre Français. Ce fut le point de départ d'une controverse des plus stimulantes entre les deux Duhamel, Alain et Olivier. Or il se trouve que, cette année, c'est le « négateur » du consensus qui relève les sujets sur lesquels les Français se retrouvent convergents : indice qu'une même situation se prête à deux lectures qui, pour être différentes, sont moins contradictoires que complémentaires.

On a demandé pour neuf valeurs si elles étaient de droite ou de gauche ; pour sept d'entre elles, elles ne sont ni de droite ni de gauche, mais font partie d'un bien commun. Qu'au nombre de ces valeurs partagées figurent, entre autres, les libertés éclaire la déconvenue de la gauche à découvrir que l'opposition l'a mise en porte à faux à propos de la liberté de la presse et de la liberté scolaire. Deux valeurs seulement sont attribuées à la gauche sans conteste : l'égalité et la justice sociale.

Les Français seraient-ils moins idéologues que leur réputation et leur classe politique, illustrant le divorce, que commente Jean-Marie Colombani, entre les Français et le discours politique ? S'ils sont en majorité favorables à une réduction du rôle de l'Etat, ils n'entendent pas que ce progrès du libéralisme se paye d'un abandon de la protection sociale. Légitimistes, les Français sont aussi des conservateurs des réformes, même de celles qui avaient d'abord soulevé résistances et critiques. Une nette majorité se prononce pour l'impôt sur les grandes fortunes (90 %), la retraite à soixante ans (88 %), le maintien de la cinquième semaine de congés payés (73 %), la semaine de trente-neuf heures (70 %). Mais il ne s'en trouve plus que 50 % contre une révision des lois Auroux.

Ainsi se précisent année après année, les contours de l'opinion et pénètre-t-on un peu plus dans le mystère des choix collectifs. A mesure que nous disposons de plus de données fiables et comparables les apparentes contradictions se résolvent, les énigmes se déchiffrent, et on voit mieux que les positions de nos concitoyens ne sont ni l'effet du hasard ni l'expression de l'irrationnel.

★ *SOFRES, opinion publique,* 1985. Gallimard, 336 p., 120 francs.

société

ARIANE LANCE DEUX SATELLITES

Pour son douzième tir, la fusée européenne Ariane devrait mettre sur orbite, dans la nuit du 8 au 9 février, à 1 h 16 (heure de Paris), deux satellites de télécommunications appartenant à des pays en voie de développement : Brasilsat, pour le Brésil et, pour les pays de la Ligue arabe, Arabsat I. A ce titre, la nouvelle mission confiée à Ariane-3 est donc importante pour l'image de marque du lanceur européen auprès des pays du tiers-monde, même si, en juin 1981, Ariane avait mis sur orbite avec succès un satellite de télécommunications indien. Mais elle l'est aussi pour l'industrie européenne, qui peine tant pour emporter des contrats de fourniture de satellites de télécommunications, de télévision directe ou de météorologie à l'exportation.

Les succès à venir des deux industries, celle des lanceurs et celle des satellites, sont en effet étroitement liés, comme en témoignent les résultats des concurrents américains. Dans ce contexte, Ariane a déjà bien rempli sa part de contrat puisqu'elle a déjà effectué six parcours sans faute successifs, portant ainsi à neuf pour onze tentatives le nombre des lancements réussis. Ces performances n'ont, bien sûr, pas été sans conséquences heureuses pour le promoteur du lanceur Ariane, la société Arianespace, qui fait état d'un carnet de commandes – dont certaines sont américaines – de plus de 7 milliards de francs.

Une sacrée épine dans le pied de la NASA qui, par la voix de son « patron », M. James Beggs, a fait savoir que les Européens s'affirmaient comme des concurrents de plus en plus redoutables sur le marché des lancements de satellites. Les décisions prises par la récente conférence des ministres européens de l'espace, et notamment le développement du lanceur lourd Ariane-5, devraient nourrir cette inquiétude. *« Notre position,* a dit M. Beggs devant une commission de la Chambre des représentants, *s'est détériorée au cours de l'année passée. J'étais,* a-t-il ajouté, *plus optimiste pour l'avenir il y a deux ou trois ans qu'aujourd'hui, et je ne peux être que pessimiste en ce qui concerne nos capacités à conserver la part du lion. »* Ces propos, sans masquer une certaine réalité, ne sont peut-être pas dénués d'intentions ; peut-être ont-ils été prononcés pour inciter les élus américains à donner plus d'argent à la NASA. Il reste au lanceur européen à confirmer ses capacités en réussissant le tir du 9 février.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Brasilsat : un point de rencontre pour le désert vert

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — La présence de Brasilsat dans le ciel amazonien permettra de désenclaver les dernières régions isolées du pays, qui sont immenses puisqu'elles correspondent à la quasi-totalité de la forêt d'Amazonie, laquelle couvre plus de 40 % du territoire brésilien.

C'est à Guaratiba, près de Rio-de-Janeiro, qu'est installé le centre d'opérations chargé de placer Brasilsat dans sa position définitive, en un point de l'espace situé au-dessus de la localité de Sao-Gabriel-da-Cachoeira, au nord de l'Etat d'Amazonas, près de la frontière avec le Venezuela et la Colombie.

Le satellite brésilien — qui sera lancé en même temps qu'un satellite appartenant à plusieurs pays arabes — a un équipement qui permet l'établissement de douze milles liaisons téléphoniques simultanées ou la transmission de quatorze programmes de télévision entre n'importe quels points du territoire. Un quart du Brésil, actuellement, ne peut pas recevoir d'images télévisées. Cette lacune sera comblée avec Brasilsat, qui permettra de relier au reste du pays les fermes isolées, les villages perdus dans la jungle, les bases de prospection pétrolière, en forêt ou en mer, et les bateaux qui naviguent près des côtes.

Un autre satellite, Brasilsat-II, sera lancé en août. Il prendra la relève du premier en cas de défaillance technique. La durée de vie prévue des deux engins est de huit ans. C'est une firme canadienne, Spar Aerospace, qui les a construits, emportant un marché qui était convoité par les fabricants français. Le coût total de l'opération — 207 millions de dollars payables en quatorze ans, avec un délai de grâce de quatre ans — sera largement compensé par ses avantages. Le satellite est particulièrement adapté, en effet, aux besoins et à la morphologie du pays. Le système qui a servi jusqu'à présent au Brésil à étendre et à moderniser son réseau de télécommunications nécessite la construction de répéteurs, difficiles à installer dans le désert vert amazonien, resté, sur plusieurs millions de kilomètres carrés, impénétrable, sans routes et sans électricité.

CHARLES VANHECKE.

Arabsat : une première pour les communications inter-Etats

(Suite de la première page.)

Arabsat-I constitue cependant une arme à double tranchant. Il renforcera l'unité culturelle du monde arabe, mais ne manquera pas de poser de graves problèmes dans un ensemble géographique, politique et social profondément divisé en pays monarchistes, républicains, conservateurs et progressistes. Les vingt-deux Etats de la Ligue des Etats arabes ne sont pas parvenus jusqu'à présent à mettre sur pied une politique d'information commune, et rares sont les pays arabes qui admettent sur leur territoire les journaux paraissant chez leurs voisins.

Le fonctionnement des sept canaux de télévision et le canal pour la télévision semi-directe permettant des réceptions communautaires à l'aide de petites antennes poseront les mêmes problèmes mais à une plus grande échelle.

Le choix des programmes sera en effet extrêmement difficile si on prend en considération les divergences politiques qui opposent la plupart des pays arabes. Si les programmes religieux qui constitueront une importante partie des émissions feront l'unanimité, on ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le traitement de l'actualité politique, particulièrement délicate. Il est donc vraisemblable et même certain que les sujets les plus épineux tels que le conflit du Sahara occidental qui oppose l'Algérie au Maroc, la guerre du Golfe où la Syrie et la Libye ont des positions différentes de la quasi-totalité du monde arabe seront dans un premier temps occultés. Même le conflit israélo-arabe qui divise les Etats arabes en « modérés » et « radicaux », ainsi que le problème palestinien ne feront pas l'unanimité. Arabsat sera donc obligé d'observer une prudence de chaque instant qui risque à la longue d'édulcorer le contenu de ses programmes.

La SNIAS maître d'œuvre

En attendant, un programme expérimental d'une durée de six mois, devrait commencer le 1er octobre prochain, avec les stations terriennes déjà existantes. Une vingtaine sont prévues, mais la plupart ne sont pas construites.

Le lancement d'Arabsat-1 constitue une première pour le monde arabe, mais aussi pour une entreprise française, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). Pour la première fois en effet, une entreprise européenne s'est vu confier la maîtrise d'œuvre d'un système de satellites qui ne soit pas européen. La SNIAS, il est vrai, partage la commande avec cinq autres entreprises (2), notamment avec la firme américaine Ford Aerospace, à qui revient plus de la moitié de ce contrat de 134 millions de dollars (valeur 1981, soit près de 744 millions de francs). Mais la fourniture des satellites Arabsat n'en reste pas moins, pour la société française, un réel succès à l'exportation.

(2) Placées sous la maîtrise d'œuvre de la SNIAS, plusieurs entreprises industrielles se partagent la réalisation des satellites Arabsat : Ford Aerospace (Etats-Unis), notamment responsable de la charge utile de communication et de système de propulsion, mais aussi Selenia (Italie), AEG-Telefunken et MBB (Allemagne fédérale), MDAC (Etats-Unis) et Bertin (France).

DES ASTRONAUTES SAOUDIENS ?

Les Etats-Unis ont invité l'Arabie saoudite à présenter des candidats pour participer à des missions spatiales américaines. Le roi Fahd s'est déclaré *« particulièrement satisfait »* de cette proposition de la NASA (administration américaine de l'aéronautique et de l'espace). Il a précisé que le ministère saoudien de la défense allait soumettre une liste de candidats. – *(AFP.)*

Les structures du Muséum d'histoire naturelle sont profondément modifiées

Le *Journal officiel* du 8 février publie le décret modifiant les structures du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Ce décret, qui remplace celui du 10 juin 1793, est à peu près semblable au projet que *le Monde* avait présenté et commenté le 8 mai 1984 : il bouleverse complètement les structures de cet établissement telles que la Convention les avaient établies il y a cent quatre-vingt-douze ans.

L'assemblée des professeurs (douze en 1793, vingt-six actuellement) est remplacée, comme organe de décision et de gestion, par un conseil d'administration composé de huit personnalités extérieures nommées en raison de leurs compétences, de seize membres élus par cinq collèges électoraux différents, regroupant les différentes catégories de personnel, et du président de chacune des trois sections du conseil scientifique.

La triple mission traditionnelle du Muséum – conservation des collections ; recherche ; enseignement et muséologie – est maintenue. Trois sections seront constituées de membres nommés par le directeur ou par le ministre de l'éducation nationale, et de membres élus par les collèges d'électeurs tous éligibles.

Le directeur, choisi parmi des vingt-six professeurs et les soixante-neuf maîtres de conférences, est nommé par le ministre chargé des universités après avis du conseil d'administration et du conseil scientifique. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les laboratoires et services de recherche, de muséologie ou d'enseignement sont répartis en départements, dont certains ont leur budget propre dans le cadre du budget du Muséum. Chaque département est dirigé par un directeur assisté d'un conseil composé de membres nommés et de membres élus par les cinq collèges. Les directeurs sont élus par le conseil de leur département, à l'exception de ceux qui, étant à la tête de départements disposant d'un budget propre, sont nommés par le ministre chargé des universités.

Les élections aux conseils commenceront dans un délai de trois mois, après la publication du décret ; la mise en place des nouvelles structures du Muséum se fera alors progressivement.

Inquiétudes

Les nouvelles structures imposées au Muséum soulèvent quelques remarques et quelques inquiétudes sur ses capacités futures à continuer à tenir son rôle.

Le directeur ne sera pas forcément un professeur. En outre, les représentants des professeurs et maîtres de conférences n'auront pas, et de loin, la majorité dans les conseils (quatre sur vingt-sept membres du conseil d'administration notamment). De plus, toutes les élections imposées par ces nouvelles structures risquent de plonger le Muséum dans une fièvre électorale permanente à l'écart de laquelle les meilleurs chercheurs auront probablement tendance à se tenir. Enfin, l'autorité du directeur du Muséum ne sera sûrement pas très affermie sur les directeurs de département nommés par le ministre.

A propos des départements dotés d'un budget autonome, il est vraisemblable que ceux qui demanderont à bénéficier de ce régime particulier seront ceux qui « gagnent de l'argent », qui souhaiteront se réserver leurs ressources propres et peut-être même demanderont à devenir totalement indépendants.

L'Etat a toujours été d'une extrême parcimonie envers le Muséum : en 1984, sa subvention a été de 12 millions de francs, alors que les ressources propres de cet établissement ont été de 28 millions de francs. Comment les départements « pauvres » pourront-ils travailler, s'équiper et faire faire les travaux, parfois énormes, nécessités par le délabrement général des bâtiments et des installations ? Il faut enfin rappeler que six des vingt-six laboratoires, dont deux de botanique, sont actuellement sans professeur-directeur.

YVONNE REBEYROL.

UN ÉQUIPAGE ENTIÈREMENT FÉMININ POUR UN VOL D'AIR INTER

L'équipage du biréacteur Mercure, qui assurait le vol Air Inter IT 035, le 8 février, entre Paris et Nîmes, aura réjoui le cœur du ministre chargé des droits de la femme. En effet, la totalité de son équipage était composée de femmes. Les trois hôtesses, mais aussi le commandant de bord, Anne-Marie Peltier, son copilote et l'officier mécanicien appartenaient à *« l'autre moitié du ciel »*, comme disent les Chinois.

A l'atterrissage, l'annonce de cette homogénéité féminine a soulevé l'enthousiasme des passagers qui ont vigoureusement applaudi. Il s'agissait essentiellement d'hommes d'affaires.

Air Inter compte deux femmes commandants de bord, deux copilotes et deux officiers mécaniciens. Mais c'est la première fois que la totalité d'un équipage est féminin.

DES ASTRONOMES ALLEMANDS AURAIENT DÉCOUVERT UNE NOUVELLE RADIOGALAXIE

Une nouvelle radiogalaxie a été découverte derrière la Voie lactée dans la bande d'onde des 11 centimètres, par les chercheurs de l'Institut Max-Planck, de radioastronomie de Bonn.

Selon les chercheurs de l'Institut Max-Planck, la nouvelle radiogalaxie a une forme atypique très allongée et possède un petit noyau en forme de point, qui émet de grandes quantités d'énergie, l'équivalent, affirme le Max-Planck, de dix milliards d'étoiles comparables au Soleil.

Aucune étoile de cette galaxie n'a pu être photographiée, d'épais nuages de gaz et de poussière se trouvant à proximité. Sa taille exacte n'est pas encore établie. L'Institut Max-Planck a proposé de baptiser la nouvelle galaxie « Bonn-1001 ». – *(AFP.)*

JUSTICE

A PARIS

Les effets « globalement positifs » de la loi sur la détention provisoire

La nouvelle loi sur la détention provisoire, entrée en vigueur le 1er janvier, a déjà des effets « globalement positifs », a déclaré, jeudi 7 février, M. Michel Jéol, procureur de Paris, au cours d'un débat organisé au Palais de justice par l'Union des jeunes avocats de la capitale. La nouvelle procédure prévoit un débat contradictoire dans le cabinet du juge d'instruction entre le représentant du parquet et l'avocat, au moment où le magistrat instructeur prend la décision d'incarcérer ou non l'inculpé. M. Robert Badinter, garde des sceaux, a fait voter cette réforme avec l'espoir de voir diminuer le nombre de détenus et surtout de prévenus, c'est-à-dire de détenus en attente d'un jugement définitif.

Si l'on en croit les chiffres cités pour Paris par M. Jéol, la loi a eu pour effet d'inciter le parquet à déférer davantage de prévenus que par le passé à la vingt-troisième chambre correctionnelle, selon la procédure de comparution immédiate (ex flagrants délits). Ce sont autant de délinquants qui ne sont pas présentés aux juges d'instruction et qui sont donc jugés sur le champ. Le nombre de ces comparutions immédiates est passé de 773 en janvier 1984 à 998 en janvier 1985. Celui des informations ouvertes par les juges d'instruction parisiens a diminué, au cours de la même période, de 661 à 550.

M. Jéol est convaincu que l'institution du débat contradictoire a eu pour effet de réduire le nombre des incarcérations décidées finalement par les juges d'instruction. De janvier 1984 à janvier 1985, le nombre de mandats de dépôt qu'ils ont délivrés est passé de 587 à 417, tandis que celui des personnes placées sous contrôle judiciaire augmentait de 135 à 155. Compte tenu de ces différents éléments statistiques et de l'augmentation, d'une année à l'autre, des délinquants présentés au parquet, le procureur de Paris évalue à 10 % la diminution, au stade de l'instruction, du nombre de prévenus due à la nouvelle loi, même si, a-t-il reconnu, il est un peu tôt pour tirer des conclusions définitives de cette réforme.

B. L. G.

MÉDECINE

Tous les médicaments vendus en France subiront un contrôle rigoureux

Le professeur Jacques Dangoumeau, directeur de la pharmacie et du médicament (secrétariat d'Etat à la santé), a annoncé le 7 février le début de la dernière phase de « toilettage » scientifique de l'ensemble des médicaments présents sur le marché français. Cette opération de contrôle, qui concerne environ cinq mille spécialités pharmaceutiques, devra être terminée en 1990, conformément aux engagements pris par la France en 1975 devant la CEE.

Depuis dix ans, les autorités sanitaires françaises se sont attelées à une tâche essentielle – et néanmoins mal connue du grand public, – celle de justifier scientifiquement l'existence des spécialités pharmaceutiques. Une entreprise, qui n'est pas sans risque : le médicament comme la prescription médicale ne sont pas toujours réductibles à des données rationnelles.

C'est ainsi que, depuis 1976, les autorisations de mise sur le marché délivrées par la direction de la pharmacie et du médicament ne sont accordées qu'au vu d'un épais dossier concernant la qualité de fabrication du produit, son efficacité réelle démontrée et reproductible, ainsi que son innocuité. Parallèlement est menée une entreprise de « relecture » du dictionnaire Vidal, instrument essentiel de la pratique médicale quotidienne. Naguère proche d'un catalogue publicitaire, le Vidal devient ainsi progressivement un véritable instrument de travail.

La tâche n'est pas terminée. Loin s'en faut. Fidèle à ses engagements pris en 1975 devant la CEE, la France annonce aujourd'hui que, au rythme de deux classes thérapeutiques tous les six mois, tous les médicaments dont les autorisations de mise sur le marché avaient été données avant le 1er décembre 1976 (soit environ cinq mille spécialités sur les huit mille existantes), devront, eux aussi, passer au « crible scientifique ». Si ce contrôle était réalisé avec toute la rigueur qui prévaut depuis quelques années, de nombreuses substances seraient rayées des listes, faute, le plus souvent, de pouvoir faire la preuve d'une efficacité sans faille. Ce ne sera pas le cas : conscient des risques financiers, politiques et médicaux, on semble disposé, côté gouvernemental, à laisser la vie sauve aux « petits médicaments ».

Ainsi, plutôt qu'à des retraits du marché, il faut s'attendre à des changements d'indication et de dénomination : l'extrait d'ail, par exemple, ne pourra plus être présenté comme un médicament antihypertenseur et les « petits » sédatifs n'auront plus droit à l'appellation d'anxiolytiques. Ni les taux de remboursement ni les médicaments homéopathiques ne sont concernés par ce dispositif, qui avait été conçu au départ comme le préalable à la libre circulation des médicaments au sein de la CEE. Une libre circulation qui est difficile à atteindre, en raison des différences dans les systèmes de prix et de prises en charge sociale.

JEAN-YVES NAU.

CRÉATION D'UN DIPLOME NATIONAL DE MÉDECINE DES CATASTROPHES

M. Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat aux risques majeurs, vient d'annoncer la création d'un diplôme national de médecine des catastrophes.

Des enseignements de ce type existent déjà à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil depuis 1981 (service du professeur Huguenard), ainsi qu'à Bordeaux, Marseille, Toulouse et Nancy. Les 251 médecins déjà formés peuvent intervenir en cas de tremblements de terre, grands incendies, ruptures de barrage, explosions, avalanches, catastrophes minières, guerres civiles... Cet enseignement sera maintenant sanctionné par un diplôme. Il nécessite l'acquisition de compétences dans le domaine des soins d'urgence, de l'anesthésie et de la réanimation, de la chirurgie et de la médecine légale. Des exercices pratiques sur le terrain sont faits en collaboration avec le service de santé des armées, les pompiers ou les unités de sécurité civile.

هكذا من الاصل

La déclaration de vos revenus de l'année 1984

Vous devez en principe avoir reçu ou vous allez recevoir à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1984. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 21 janvier et la mi-février :

– la déclaration d'ensemble des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier ;

– la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1984 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice n° 2041-A sur la détaxation du revenu investi en actions à ceux qui ont bénéficié de cette déduction sur leurs revenus des années précédentes et qui sont nés avant 1932, et, cette année, pour la première fois, la déclaration n° 2048 pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, par exemple si vous avez déménagé et n'avez pas fait suivre votre courrier, ou si vous êtes concerné pour la première année, vous devez les demander dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations des revenus, des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers et des notices spéciales n° 2041 S sur les dépenses pour économiser l'énergie. Enfin, si vous demandez pour la première année à bénéficier de la réduction d'impôt « CEA » (ouverture d'un compte d'épargne en actions) ou si vous avez réalisé des plus-values, les déclarations n° 2048 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts à compter du 15 février.

La notice qui accompagne la déclaration des revenus se présente toujours en huit pages mais ne comporte plus la page d'informations budgétaires qui a été supprimée au profit de la fiche de calculs. Celle-ci permet à chacun de déterminer le montant de son impôt et, fait nouveau cette année, de l'allègement de la « note à payer ». En effet, la « détente » promise l'an dernier par M. Delors se produit : l'impôt 1985 va baisser par rapport à celui de 1984 lorsque le revenu imposable n'augmentera pas plus que la hausse du cours de la vie. C'est à ce thème que sont consacrés la première page de la notice et le texte signé par le ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Pierre Bérégovoy.

La déclaration que vous devez souscrire AVANT LE 1er MARS 1985 a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications qui seront examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Aussi trouverez-vous ci-après les précisions et barèmes nécessaires si vous souhaitez calculer vous-même votre revenu imposable et le montant de l'impôt à payer, et ainsi vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition.

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant quatre ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant toute cette période.

Comment remplir votre formulaire

● Qui doit remplir cette déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration fiscale leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est très utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de *séparé*) :

– en cas d'abandon du domicile conjugal par mésentente et si les époux ont, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1984. – Les couples qui se sont mariés en 1984 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom et comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf), une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir les cadres II et III de la page 2 de la déclaration) ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période allant du mariage au 31 décembre en principe (ou exceptionnellement jusqu'à une séparation ou un décès en 1984).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1984. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable).

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant les cadres II et III de la page 2 de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1984. – Quel que soit le conjoint qui décède, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir les cadres I (« M ») et III de la page 2 (ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir les cadres II (« V ») et III de la page 2 (ligne Z).

Bien qu'ayant rempli le cadre II (veuf), le conjoint survivant bénéficie du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié.

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

● Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'offranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

En cas de prorogation éventuelle du délai de déclaration, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble à votre centre des impôts.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1984, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lancien, député, du 20 juillet 1981, n° 429, *J.O. A.N.* du 4 janvier 1982, page 13).

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1984, ainsi que les enfants nés en 1984 et les infirmes, quel que soit leur âge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part), peuvent être comptés à charge. S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

Lorsque, par décision de justice, la garde des enfants est attribuée conjointement au père et à la mère, les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents. Ces derniers peuvent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (R.M. à M. Nilès, *J.O.-A.N.* du 9-2-1981, page 556). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANTS AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1984. – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité (s'il demande son rattachement à votre foyer, vous devez alors déclarer ses revenus de l'année entière avec les vôtres).

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

CONDITIONS DE L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page 2 de la notice explicative).

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents, mais jamais des deux à la fois.

– *Décès d'un des deux parents.* – Le rattachement peut être fait soit à la déclaration du ménage, soit à celle du survivant (jamais aux deux).

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu imposable de 15 330 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge. Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez. Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir ci-dessus).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge, notamment pour un étudiant de plus de vingt-cinq ans ou un enfant à la recherche d'un premier emploi. Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus. Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre 6 (« Charges à déduire - Pensions alimentaires »). Si vous déduisez une telle pension, vous devez indiquer, dans la case « T » du cadre IV de la page 2, le nombre d'enfants majeurs bénéficiaires non comptés à charge.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge une ou plusieurs personnes invalides recueillies à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elles et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources. Les conditions sont les suivantes :

– elles doivent obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elles doivent être titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer leurs revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »). Portez alors le nombre de ces personnes dans l'avant-dernière case du cadre IV et précisez, face à leur état civil, le numéro et la date de leur carte d'invalidité. (Si vous recueillez une personne de plus de soixante-quinze ans dans le besoin, voir chapitre 6 « frais d'accueil... ».)

● **NOUVEAU : un cadre VI a été prévu pour l'indication des nom et adresse des bénéficiaires des pensions alimentaires que vous déduisez ainsi que du nom des personnes pour lesquelles vous faites état de frais d'accueil. De même, si vous déduisez des frais de garde, vous devez mentionner les nom et adresse de la gardienne cadre V.**

∴

ÉLÉMENTS DU TRAIN DE VIE

Cette rubrique doit obligatoirement être remplie : elle permettra à l'administration fiscale de vérifier si vos revenus sont compatibles avec votre train de vie.

Si vous omettez un de ces éléments ou si vous fournissez des renseignements erronés, vous encourez une amende de 500 F par élément omis ou inexact.

Vous devez également mentionner les éléments dont vous disposez mais qui sont situés à l'étranger, par exemple une résidence secondaire, un bateau...

La valeur à déclarer au titre de l'habitation principale ou des résidences secondaires est la suivante :

– si vous êtes locataire, indiquez le montant de votre loyer annuel, en excluant les charges ;

– si vous êtes propriétaire ou occupant à titre gratuit, mentionnez le montant de la valeur locative brute qui figure sur votre avis d'imposition de taxe d'habitation (si, exceptionnellement, vous n'étiez pas en possession de ce document, déclarez le loyer annuel approximatif que vous pourriez obtenir si vous donniez l'immeuble en location).

L'administration vous demande de préciser si vous êtes locataire ou non de vos résidences, en mentionnant, devant le montant du loyer ou de la valeur locative, la lettre « L » si vous êtes locataire, « P » si vous êtes propriétaire ou « O » si vous êtes occupant à titre gratuit.

(Lire la suite page 12.)

Page 1 de la déclaration

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations pré-identifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique aux personnes âgées des abattements auxquels elles peuvent prétendre le cas échéant.

2) *Adresse.* – Si vous avez déménagé en 1984, veillez à ce que votre nouvelle adresse tout comme votre ancienne adresse soient bien précisées afin d'éviter les demandes de renseignements inutiles.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration, sinon vous seriez considéré comme ne l'ayant pas souscrite (arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1971). Dans un couple marié, chaque époux doit signer la déclaration commune.

● **NOUVEAU : Nous remarquons que l'administration ne demande plus le numéro de sécurité sociale, cette décision se situant dans la logique de l'avis favorable qu'a donné récemment la commission nationale Informatique et Libertés à la constitution d'un fichier des contribuables dans lequel ces derniers sont répertoriés sous un numéro d'identification purement fiscal.**

Page 2 de la déclaration

Cette page doit être remplie avec toute l'attention nécessaire, car elle permet de déterminer le nombre de parts qui permettra le calcul de votre impôt et éventuellement une majoration du nombre de parts (invalide, personne seule ayant un enfant faisant l'objet d'une imposition personnelle distincte).

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1985, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour l'inscription du numéro et de la date de la carte.

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

● Les ménages dont un conjoint est invalide ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un ou l'autre des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

● Les anciens combattants de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part s'ils sont titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant ; si vous êtes concerné, portez une croix dans l'une des cases S ou W selon le cas (cadre II). Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Le cadre IV : « CHARGES DE FAMILLE » est également très important. Vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après.

Pour le calcul de l'impôt, votre situation et vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1984 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.





Page 3 de la déclaration

ATTENTION. — *Ne portez jamais de centimes*
Arrondissez toujours au franc inférieur afin d'éviter toute erreur d'imposition

0) Revenus ayant donné lieu au prélèvement libératoire

Vous devez mentionner au § 0 les revenus pour lesquels vous avez *opté* ou *qui ont supporté d'office* un prélèvement forfaitaire libératoire. Ne négligez pas cette obligation car la loi a prévu une très lourde amende pour *sanctionner* les omissions volontaires.

Doivent ainsi être déclarés :

- ligne V, les produits de placements à revenu fixe (obligations, créances, dépôts, prêts, bons, etc.) à l'exclusion des revenus placés *sous le régime* de l'anonymat, des intérêts des livret A, livret bleu du Crédit mutuel, livret d'épargne populaire, CODEVI, compte d'épargne-logement, livret du travailleur *manuel* ou *livret d'épargne d'entreprise* ;
- ligne Y, les profits de construction pour lesquels vous avez opté pour le régime du prélèvement libératoire de 50 %.

● **NOUVEAU : les profits de construction déclarés ligne Y supportent une contribution complémentaire de 1 % si vous êtes imposable à l'impôt sur le revenu.**

Le montant du prélèvement doit être inscrit colonne B.

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(Quel que soit leur pays d'origine : France ou étranger)

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S).

● Doivent être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'*ils ne sont* pas inclus dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, les produits :

- des *créances hypothécaires*, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être *déclarés à la ligne V*) ;
- des *dépôts de sommes* d'argent à vue ou à échéance fixe ;
- des cautionnements en numéraire ;
- des comptes courants ;
- des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
- des produits des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, à défaut d'option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne Z.

● *Sont à déclarer au § 0 les produits qui ont été* soumis au prélèvement libératoire.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts des sommes inscrites sur un livret A de caisse d'épargne, sur un *livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, sur un compte* d'épargne-logement (ou un plan), sur un livret d'épargne du travailleur manuel, un CODEVI ou un livret d'épargne d'entreprise.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux (ligne T).

Il s'agit des *sommes mises* à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X).

● Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts *négociables* ;

– des *revenus* des actions et *parts* sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté, soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (*50 %* des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les « certificats d'avoir fiscal » qui vous sont *remis* par les établissement payeurs : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Les certificats doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration. Le montant de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne Z : il *sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur* à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, *il n'est pas déductible.*

● Les abattements vous sont accordés automatiquement. Vous ne devez pas les déduire. Ils sont de :

– 3 000 francs pour les dividendes d'actions (il *n'est accordé que si votre revenu net ne dépasse pas* 310 000 francs) ; il peut être réduit ou supprimé si vous bénéficiez de la détaxation du revenu investi en *actions* ;

– 5 000 francs pour les revenus d'obligations et autres titres d'emprunts négociables et non indexés ;

– 1 000 francs supplémentaires pour les intérêts de l'emprunt d'Etat *8,80 %* de 1977 (*ligne U*).

● Vous pouvez déduire, ligne Y, les frais de garde de vos valeurs à condition qu'ils correspondent à des revenus exclusivement déclarés § 1.

● **NOUVEAU : Si votre impôt sur le revenu est au moins égal à 320 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 1 supportent un impôt complémentaire de 1 %. Les produits de l'emprunt 7 % 1973 seront imposables, l'an prochain, sans abattement (revenus de 1985) et sans possibilité d'option pour le prélèvement libératoire comme c'est le cas pour les revenus de 1984. Nous signalons également que les titres de l'emprunt 4,5 % 1973 (« Pinay ») ne pourront plus être utilisés pour le paiement des droits de mutation à titre onéreux sur les immeubles car ces droits sont désormais des ressources du département et non plus de l'Etat. Enfin les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque seront, sous certaines conditions, exonérés.**

2) Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que *les* revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont *pas* affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui *ont* leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en *contrepartie* de la location, à un *particulier* ou à *une* société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

ATTENTION ! — *Les entreprises ou les professionnels de la publicité doivent déclarer à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.*

● Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire. (*Conseil d'État, 8 mai 1981, requête n° 19 171*).

● *Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe* bleue n° 2044. Toutefois, si vos revenus fonciers sont constitués uniquement par une participation dans une société civile immobilière non placée sous le régime de la *copropriété et non soumise* à l'*impôt sur les sociétés*, vous pouvez vous dispenser de produire la déclaration n° 2044 en reportant directement, case A,B,D,M ou N, *selon sa nature*, le montant de votre part dans les résultats de la *société*, qui doit, de son côté, souscrire une déclaration n° 2072. Vous devez, dans ce cas, indiquer en annexe la dénomination et l'adresse de la ou des *sociétés et le montant des revenus correspondants.*

● Les revenus des bâtiments d'exploitation des propriétés rurales (*tels que* les granges, les écuries, les caves, les celliers, les pressoirs, etc.) sont imposables.

La *fraction des fermages correspondante doit donc* être déclarée dans les recettes brutes encaissées en 1984.

En contrepartie, les charges et travaux qui se rapportent à ces bâtiments d'exploitation peuvent être déduits dans les conditions exposées plus loin.

● Si vous louez des locaux nus à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § 3-b « Loueurs en meublé non professionnels ».

● **Principaux travaux déductibles.**

1) Pour les locaux d'habitation, vous pouvez déduire, à condition d'en justifier :

– les travaux de réparation et d'entretien destinés à maintenir ou remettre l'immeuble en bon état, sans en *modifier* la *consistance*, *l'agencement* ou l'équipement tial : réfection des peintures extérieures, planchers, réparation d'une toiture, ravalement, traitement des bois contre les parasites, remise en état des conduits de fumée, remplacement d'une chaudière ou d'un appareil sanitaire par un appareil du même type (des travaux ayant comporté la redistribution complète de l'espace intérieur et le *remplacement* de la *toiture par une terrasse* sont des travaux de reconstruction non déductibles : arrêt du conseil d'Etat du 18 novembre 1983) ;

les travaux d'amélioration destinés à apporter un équipement ou un élément de confort nouveau ou mieux adapté aux conditions modernes de vie (installation du chauffage central, d'une salle d'eau, du tout-à-l'égout, d'un w-c, du téléphone, de dispositifs de sécurité) à condition *que ces travaux ne modifient pas* la destination ou la structure de l'immeuble (exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, y *compris des travaux de réfection complète d'une toiture* consécutifs à la construction d'un étage supplémentaire et donc indissociables de l'agrandissement, arrêt du Conseil d'Etat du *15 octobre 1980, requête n° 16 782*).

2) Pour les immeubles ruraux, outre les travaux d'entretien et de *réparation, peuvent être déduits* :

– *les travaux réalisés pour adapter la propriété aux* conditions modernes d'exploitation (électrification, installation de bassins, pompes à eau, fosses, clôtures...) s'ils ne sont pas de nature à entraîner une augmentation *du fermage* ;

– *les* travaux de construction d'*un* nouveau bâtiment d'exploitation remplaçant un bâtiment de même nature, vétuste ou inadapté qui doit être démoli ou mis hors service si ces travaux n'entraînent pas d'augmentation *effective* du fermage.

● **Travaux effectués par le locataire.**

Constitue un revenu foncier l'avantage procuré au bailleur par des travaux de construction, reconstruction ou aménagement qui, en exécution d'une clause du bail, lui revienment sans contrepartie ; cet avantage doit être *déclaré l'année d'expiration* du bail, alors *même que* celui-ci ferait l'objet d'une tacite reconduction, conformément à la législation sur les baux commerciaux (arrêts du Conseil d'Etat n° 12 865 et 24 983 du 10 juillet 1981).

● **Copropriétaires.**

Pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en *1984* par ce *dernier* aux *entrepreneurs* (conservez l'attestation du syndic).

● ***Sort des déficits fonciers.***

1) En principe, les déficits fonciers ne peuvent s'imputer que *sur* d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales..

2) Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus ; c'est *le cas des déficits* :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre *d'une opération groupée de restauration immobilière* (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 : arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1983) : le montant de ces travaux doit donc être inscrit page 4 de la déclaration *n° 2044*.

S'ils n'ont pu être imputés l'année de leur réalisation, ces déficits sont reportables jusqu'à épuisement pendant cinq ans maximum.

3) En pratique, pour les déficits subis en 1984, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la déclaration d'ensemble (exceptionnellement sur la ligne N). L'administration assure automatiquement les calculs.

Si des déficits des années *antérieures* n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des *déficits exceptionnels cités ci-dessus* (immeubles historiques...), à la rubrique « DÉFICITS GLOBAUX », page 4, rubrique 6, ligne D.

Attention ! Les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de la nue-propriété ne sont pas déductibles du revenu global des nus-propriétaires (*BODGI* du 29 octobre 1982, 5 D-5-82).

3) Revenus des professions non salariées

● **NOUVEAU : les taux d'imposition applicables aux plus-values de cession des éléments d'actifs professionnels sont majorés d'un point.**

a) BÉNÉFICES AGRICOLES (colonne A).

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte quelles *que soient l'importance et la qualité des terres cultivées* (même s'il exerce à titre principal une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2342 avant le 1er avril.

Vous disposez pour souscrire votre *déclaration* d'ensemble du même délai que celui qui vous est accordé pour dénoncer votre forfait, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé).

Le forfait tient compte de toutes les charges. Aucune autre déduction ne peut être pratiquée. Il peut toutefois être réduit, sur demande, en cas de pertes consécutives à des calamités.

REMARQUE. — Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, *redevances tréfoncières*...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option (dénonciation du forfait), soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1982 et 1983). Pour l'appréciation de ces limites, les recettes provenant des opérations d'élevage *ou de culture portant* sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers sont multipliées par cinq.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2 139, un bilan simplifié n° 2139 A et la déclaration *d'ensemble des revenus* avant le 1er *mars si l'exercice* ne coïncide pas avec l'année civile, le 1er avril dans le cas contraire.

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1982 et 1983 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs.

Dans ce cas, vous devrez *déposer* la déclaration spéciale n° 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire.

● **Déduction des déficits.**

Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il *convient de noter que les déficits* d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose *le* contribuable excède *40 000 F*.

● **NOUVEAU : *l'augmentation des avances aux cultures constatées entre le 1-1-1984 et la date d'ouverture du premier exercice de douze mois est imposable, par cinquième, d'après le taux moyen applicable aux autres revenus (ligne X A).***

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre *professionnel, soit personnellement, soit comme* associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus *lorsqu'ils réalisent certaines opérations* :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du *matériel* ou du mobilier nécessaires à *leur exploitation* ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt *sur le revenu* pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (*2,5 fois* la valeur locative pour *les logements soumis à* la législation sur les loyers).

● **NOUVEAU : les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont exonérées.**

● *Régime du forfait* : c'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). *Il faut* alors déposer une *déclaration* spéciale n° 951 M au plus tard le 15 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà *été* fixé pour 1984, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne B (dans ce cas, la déclaration 951 M peut être déposée jusqu'au 15 avril) ; si le bénéfice de 1984 doit *être fixé en 1985, il convient de cocher* la case correspondante de cette colonne.

● *Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.*

Relèvent de ce régime, outre les entreprises forfaitaires *qui en font l'option, celles dont le chiffre* d'affaires hors TVA est compris entre 500 000 F et 1,8 million de francs (vente de marchandises ou fourniture de logement) ou entre 150 000 F et *540 000 F* (prestataire de services).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2033 et reporter le bénéfice (ou le déficit) colonne C de la déclaration des revenus (lignes N à W). Vous disposez d'un délai expirant le 1er avril pour déposer cette déclaration. Vous avez jusqu'au 2 mai si votre bénéfice n'est pas supérieur à 150 000 F.

● *Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes* (déclaration de résultats n° 2 031 et tableaux comptables annexes) : la déclaration des revenus doit être souscrite avant le 1er avril ou le 20 mai *si votre bénéfice n'est pas supérieur à 150 000 F.*

Les résultats sont reportés colonne B (*lignes* N à W) de la déclaration d'ensemble.

NOUVEAU : **entreprises nouvelles.** Les entreprises créées en 1984 soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition sont exonérées, dans certaines conditions d'investissements, d'impôt sur le revenu à raison des bénéfices qu'elles réalisent pendant les trente-cinq mois qui suivent celui de *leur* création. Les bénéfices *réalisés* les vingt-quatre *mois* suivants ne sont retenus dans les bases de l'impôt que pour la moitié de leur montant.

● *Loueurs en meublés non professionnels.* — Si le *montant* total des loyers *que vous* avez *perçus* en 1984 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenus des locations en meublé — régime spécial », *le montant brut des recettes.* (L'abattement *de 50 %* avec *minimum* de 1 500 F *sera calculé par* l'ordinateur.)

ATTENTION ! — Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez plus déduire vos déficits éventuels que des bénéfices *retirés de l'activité* de location (portez vos résultats ligne XC s'il s'agit d'un bénéfice, ligne YC s'il s'agit d'un déficit) ;

c) REVENUS NON COMMERCIAUX.

● Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1984 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la *première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1984* sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents à des associations agréées ont jusqu'au 1er avril pour déposer la déclaration 2035 ainsi que les membres associés d'une société civile de moyens.

● *Evaluation administrative* (n° *2037*). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

REMARQUES :

1) Possibilité de déduire immédiatement les petits matériels et outillages. Par une note du 21 septembre 1981 (*B.O.D.G.I.*, référence 5 G-19-81), l'administration a admis que pouvaient être compris *parmi* les charges immédiatement déductibles des bénéfices (au lieu de la seule annuité d'amortissement) :

– les matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 1 500 F ;

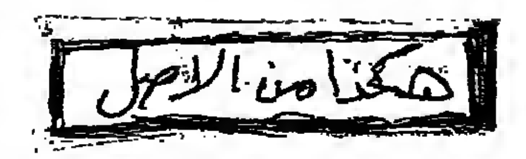
– *les* matériels de bureau d'une valeur unitaire hors taxes ne dépassant pas 300 F.

2) Evaluation des dépenses d'automobile : dans une instruction du 28 décembre 1981 (*B.O.D.G.I., référence 5 G-21-81*), l'administration a précisé que les contribuables imposés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (*quel que soit le régime*) pouvaient déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les *salariés* (voir *paragraphe 5*). *Il s'agit, bien* entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● *Revenus non commerciaux accessoires.* — Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, **21 000** F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne E de la rubrique « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● *Prix littéraires.* — La fraction du prix n'excédant pas 16 140 F est exonérée (*B.O.D.G.I. 5 G-7-83*). Cette exonération n'est accordée qu'une seule fois tous les quatre ans.

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même



activité (droits d'auteur, certains produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses, des propriétaires de chevaux de course) : déclarez les résultats obtenus ligne XD, ou ligne YD s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– *les profits réalisés par les peintres* et *sculpteurs* ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, même *intégralement* déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux au lieu de celui des salaires ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exceptionnellement exercée à titre principal) ; ils doivent alors être déclarés sous la rubrique « Plus-values » (§ 4, ligne C). Les autres produits de la propriété industrielle constituent des revenus non commerciaux imposables sous déduction d'un abattement de 30 % pour tenir compte des frais exposés pour la réalisation de l'invention. Les produits déclarés par l'héritier de l'inventeur ne bénéficient pas de cet abattement. Si l'inventeur exploite directement son invention, il relève alors de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux. *Sauf si l'activité d'invention est exercée à titre principal*, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne *YD. L'inventeur doit attendre* la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance *sans percevoir des produits* imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne D, ligne T (ou U ou W) du § 3 de la déclaration. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

- **NOUVEAU : Afin d'encourager le dépôt des brevets et d'en assurer une exploitation industrielle *plus efficace, le régime de taxation atténuée des* plus-values à long terme est étendu :**

– aux concessions de licences non exclusives d'exploitation de brevets, procédés ou techniques de fabrication et de certificats d'obtention de variétés végétales ;

– aux redevances perçues, par un inventeur, d'une entreprise concessionnaire qu'il a créée à *compter du 1er janvier 1984 pour l'exploitation de ses droits.*

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS.

Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 182 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 495 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1984.

- **NOUVEAU : L'abattement doit être limité (avant d'être inscrit *sur la déclaration des revenus*) comme il est dit *ci-dessus par personne et par catégorie de revenus.***

REMARQUES :

- *Associés des sociétés de personnes.* – Si vous faites état de charges admises en déduction en dehors du résultat social – frais d'acquisition des parts, cotisations sociales, taxe professionnelle le cas échéant – vous devez joindre une note explicative à votre déclaration (les frais de voiture engagés pour l'exercice de la profession ne sont pas déductibles par l'associé mais *seulement au niveau de la déclaration de la société*). La société portera à votre connaissance la part qui vous revient dans le bénéfice social.

- *Plus-values de cession d'éléments d'actif par un exploitant au forfait ou à l'évaluation administrative.* – Si vous ne remplissez pas les conditions pour que vos plus-values professionnelles soient exonérées (voir plus loin « plus-values professionnelles ») joignez une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail des plus-values. Celles qui sont réalisées à court terme seront ajoutées au bénéfice. Les plus-values à long terme doivent être portées au § 4 Plus-values ligne C dans la colonne correspondant au taux d'imposition.

- *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation :* ce salaire peut, dans certaines limites, être déduit des résultats professionnels. La limite de cette déduction a été relevée à 47 800 F (c'est-à-dire douze fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1984 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

4) Les plus-values diverses et les profits de construction

I. – Les immeubles

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en *tout état* de cause :

- *la résidence principale, pourvu que vous* l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

- la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas *propriétaire de sa résidence principale* directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif d'ordre familial ou un changement de résidence ;

- les cessions inférieures à 30 000 F ;

- les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au *moins trente-deux ans ou* des autres *immeubles détenus* depuis au moins vingt-deux ans par suite des réductions qui sont maintenant applicables au-delà de deux ans de détention :

- les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières : 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

- les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité *publique sous condition* du *remploi, dans les six* mois, dans l'achat de biens de même nature.

- En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées *ne sont pas prises* en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

Ces principaux cas mis à part, les plus-values de cession d'immeubles doivent faire l'objet, en annexe à la déclaration des revenus, d'une déclaration spéciale no 2049.

A. – Les ventes d'immeubles effectuées moins de deux ans après l'acquisition.

La plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. – *Plus-value à long terme de cession d'un bien détenu depuis plus de deux ans.*

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes constituant le prix de revient.

A l'exclusion des intérêts d'emprunt, ces différentes *sommes sont actualisées en fonction* de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont indiqués dans le tableau ci-contre.

Ces coefficients s'appliquent aux sommes exprimées en francs actuels. Par suite, lorsque l'acquisition ou des dépenses ont été effectuées avant le 1er janvier 1960, il convient de *convertir en francs* actuels les sommes payées, en les divisant par 100.

Au-delà de la deuxième année de possession (période entière de douze mois), la plus-value est réduite de 5 % par an (3,33 % pour les terrains à bâtir). Par exemple, pour un bien détenu pendant quinze ans, la réduction est de treize fois 5 %, soit 65 %.

Un abattement de 6 000 F est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

Année de l'acquisition *ou de la dépense*	Coefficient à appliquer au prix d'acquisition ou aux dépenses
1952	7,36
1953	7,43
1954	7,47
1955	7,40
1956	7,25
1957	7,05
1958	6,12
1959	5,79
1960	5,57
1961	5,39
1962	5,15
1963	4,92
1964	4,76
1965	4,64
1966	4,51
1967	4,40
1968	4,21
1969	3,95
1970	3,76
1971	3,56
1972	3,35
1973	3,13
1974	2,75
1975	2,46
1976	2,24
1977	2,05
1978	1,88
1979	1,70
1980	1,50
1981	1,32
1982	1,18
1983	1,08
1984	1,00

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de 80 000 F. Vous *réalisez une plus-value* nette de 60 000 F (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant :

12 000 F + 80 000 F = 92 000 F

- Impôt à payer pour 92 000 F .... 6 741 F
- Impôt à payer pour 80 000 F .... 4 698 F
- *Impôt relatif au cinquième* de la plus-value .... 2 043 F
- Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value : 2 043 × 5 .... 10 215 F

CAS PARTICULIERS.

- En cas d'expropriation ou de cession à une collectivité publique, l'abattement est de 75 000 F au lieu de 6 000 F.

- Non-résidents.

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le *montant* de la *plus-value* et accréditer auprès de l'administration un représentant domicilié en France.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

- Plus-value de la première cession d'une résidence secondaire :

Vous avez *droit* à *un abattement supplémentaire* de 20 000 F pour vous-même, de 20 000 F pour votre épouse et de 10 000 F pour chaque enfant vivant ou représenté.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de *30 000 F*.

II. – Les métaux et objets précieux

A. – OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 6,5 % (*au* lieu de 6 % *précédemment*) tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune *autre* imposition n'est donc applicable au titre de l'impôt sur le revenu.

B. – *OBJETS PRÉCIEUX* (bijoux, objets d'art, de collection ou d'*antiquité*).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des *pièces suffisantes* pour justifier de la date et du prix de l'acquisition vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en *compte de l'érosion monétaire*, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié *son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir* la déclaration no 2049.

III. – Les profits de construction

Ils doivent être reportés, s'il s'agit de profits réalisés à titre habituel pour lesquels vous n'avez pas opté pour le caractère libératoire du prélèvement de 50 %, ligne B de la rubrique 4 de la déclaration. Le montant du prélèvement *non libératoire doit* être *inscrit page* 4, rubrique 7, ligne X.

Si vous avez opté pour le prélèvement libératoire vous devez joindre votre demande à votre déclaration et *remplir le § O, page 3 de la déclaration.* Vous supporterez alors une contribution complémentaire de 1 %.

IV. – Plus-values professionnelles

- **NOUVEAU : *les taux d'imposition ont été relevés* d'un point.**

- 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires *dépasse* la limite du forfait, *les plus-values* à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites ligne C de la rubrique 4 de la *déclaration des revenus* (taux 16 % ou 26 %).

Si vous êtes membre d'une profession libérale et si vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative (175 000 F), le *régime* est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 11 %.

- 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, *artisan, agriculteur* ou *membre d'une profession* libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de *terrains* à bâtir ;

– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur *en meublé représente* moins de *50 %* de *votre revenu* global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans vous relevez du *régime décrit au* § 1 ci-dessus, sauf *pour la vente de terres agricoles* ou *forestières qui suivent* les règles des plus-values particulières (§ I)

V. – Gains de cession de valeurs mobilières

Vous ne devez souscrire une déclaration no 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 251 500 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à terme *et*, notamment, parmi ces dernières, des opérations faisant appel au crédit (opérations à découvert ou prorogées) ou conditionnelles (opérations à prime ou à option) ; même si elles ne se traduisent pas *par* un *transfert effectif* de la *propriété des titres* ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

En cas d'intervention d'un événement exceptionnel *dans la situation personnelle, familiale* ou professionnelle du contribuable, cette limite s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1984 et des années 1983 et 1982.

Sont considérés comme *événements exceptionnels* :

– le licenciement ;

– la *mise* à la retraite ;

– la *survenance* d'une invalidité ;

– le décès du conjoint du contribuable ;

– le divorce ou la séparation de corps ;

– le règlement judiciaire ou la liquidation des biens ;

– la survenance de tout autre événement exceptionnel (*cataclysme naturel, par exemple*).

Si vous êtes susceptible de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération des gains réalisés sur les cessions de l'année 1984 bien que ces dernières excèdent 251 500 F, vous devez joindre à votre *déclaration* d'*ensemble des revenus* no 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1982, 1983 et 1984 ainsi que la nature et la date de l'événement exceptionnel qui motive l'appréciation de *la limite par référence* aux *cessions des trois années*.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un *intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même* le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration no 2074 : le gain net doit être reporté directement sur la déclaration d'ensemble des *revenus* no 2042 à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être *exprimée dans une note jointe* à la déclaration no 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes *antérieures sur* le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire no 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté *sur la déclaration* no 2042, page 3, rubrique 4, ligne A (N ou P).

- **NOUVEAU : les plus-values nettes que vous avez déclarées seront imposées au taux de 16 % (au lieu de 15 %).**

VI. – Plus-values de cession de droits sociaux

– Déclarez ligne B, case M, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits *sociaux* de *sociétés passibles* de l'*impôt sur les sociétés* dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque *au* cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. *En cas de demande* d'échelonnement ou de report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission de sociétés, joindre une note annexe à la déclaration : l'échelonnement est effectué par cinquièmes sur l'année de réalisation et les quatre années suivantes.

Une cession d'actions au porteur qui n'est soumise à aucune formalité de publicité est réputée réalisée dès que les *parties se sont* mises d'accord sur la chose et sur le prix, alors même que les titres n'ont pas été tout de suite remis au cessionnaire et que le prix n'a pas été immédiatement payé (arrêt du Conseil d'Etat no 17953 du 10 juillet 1981).

- **NOUVEAU : le taux d'imposition passe de 15 % à 16 %. D'autre part, les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.**

VII. – Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

- **NOUVEAU : l'avantage réalisé lors de la levée *d'option d'achat d'actions de leur société par les* salariés est désormais exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pen*dant l'année qui suit la levée d'option. Si ces condi*tions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux *salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient* qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option, décompté en années entières (le quo*tient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simple*ment aux salaires ; dans les trois autres cas, le calcul de l'impôt est effectué selon une technique *identique à celle qui est exposée au* § 1 (« Exemple »), l'avantage étant divisé par 1/2, 1/3 ou 1/4, et l'impôt multiplié ensuite respectivement par 2, 3 ou 4).**

Page 4 de la déclaration

ATTENTION. – Ne portez jamais de centimes
Arrondissez toujours au franc afin d'éviter toute erreur d'imposition

5) Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

A. – SALAIRES ET AVANTAGES EN NATURE.

- Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % étant cal*culée et déduite directement* par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pou*voir excéder le montant brut des salaires encaissés*).

Cette déduction de 10 % est limitée à 54 770 F pour chaque bénéficiaire. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de *repas*, de *vêtements spéciaux*, de *documentation*, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

- Vous devez déclarer des avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. *Toutefois, pour la nourriture et le logement*, et si votre salaire n'a pas dépassé 99 600 F en 1984, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

B. – CAS PARTICULIERS.

- *Assistantes maternelles.* – Le revenu à déclarer est égal à la différence entre, d'une part, le total des *sommes* encaissées *tant à* titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants, et, d'autre part, une somme égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par enfant, quatre fois lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé, malade ou inadapté. Cet abattement forfaitaire peut être porté respectivement à quatre ou *cinq fois le SMIC* horaire lorsque *la durée de la garde* est de vingt-quatre heures consécutives.

- *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 31 800 F.

- *Agents d'assurances.* – Leur *activité* relève en principe des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées *par les compagnies d'assurances* qu'*ils représentent* et sont intégralement déclarés par elles.

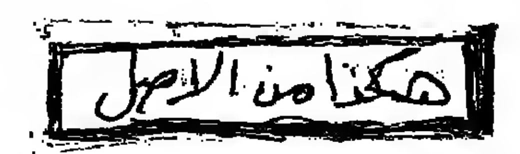
- *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service *national* ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

- *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés *scolaires* sont imposables *selon les règles du droit commun.*

En *revanche*, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

- *Etudiants hospitaliers.* – Les indemnités hospitalières *doivent* être *déclarées ainsi* que les traitements versés aux internes.

(Lire la suite page 14.)



● *Travailleurs privés d'emploi.* — Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC sont imposables.

Seules sont exonérées (sauf en cas d'option du bénéficiaire pour la déduction des frais réels), les primes et indemnités versées par le Fonds national de l'emploi pour faciliter la mobilité et la réinstallation.

REMARQUE. — Les allocations versées par les ASSEDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration.

● *Allocations et vacations versées par l'Etat aux conseillers prud'hommes.* — Dans une instruction du 14 novembre 1983 (BODGI 5 F 25-83), l'administration a précisé que les vacations à taux fixe versées en vertu de l'article D 51-10-1, I du code du travail étaient exonérées dès lors que les fonctions de conseiller prud'homme sont exercées en dehors des heures de travail. En revanche, les vacations à taux majoré (article D 51-10-2), les indemnités horaires (article D 51-10-5) ou les indemnités « heure de salaire maintenu » sont imposables sous déduction d'un abattement égal à une fois la vacation prévue à l'article D 51-10-1.

● *Les médecins membres des commissions médicales des permis de conduire* sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires pour les rémunérations correspondantes (arrêt du Conseil d'Etat du 24 avril 1984, req. nº 25 248).

Bien entendu, ce régime ne s'applique qu'aux médecins qui exercent leur activité dans des conditions identiques à celles sur lesquelles le Conseil d'Etat a été amené à se prononcer. C'est ainsi que les médecins membres des commissions médicales des permis de conduire qui reçoivent les candidats au permis de conduire et les conducteurs dans leur propre cabinet, sur rendez-vous ou en consultation, exercent une activité libérale et non pas salariée.

● *Dirigeants de société.* — Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-84), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire, s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ».

Parmi les remboursements de frais exonérés — sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, — le fisc admet : les frais de déplacements professionnels (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

● *Participation des salariés aux fruits de l'expansion.* — Les sommes ainsi versées sont exonérées si elles restent indisponibles pendant cinq ans. En revanche, les produits de ces sommes (intérêts, dividendes) sont imposables en tant que revenu mobilier, sauf s'ils sont versés sur des comptes ouverts en application d'un plan d'épargne d'entreprise.

● **NOUVEAU : déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises. Peuvent être déduits du salaire à inscrire au § 5 de la déclaration les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :**

— pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP nouvellement issue de la transformation d'une autre société) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

— pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié et y détenir, avec les autres salariés, plus de 50 % des droits de vote.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F. La déduction n'est autorisée que si les titres acquis sont conservés au moins cinq ans, et si les justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite.* — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1984) et les quatre années antérieures (1983, 1982, 1981 et 1980). Il faut en faire la demande par note jointe à votre déclaration.

● *Primes de départ volontaire.* — Elles peuvent faire l'objet de l'étalement prévu par l'article 163 du code général des impôts même si leur montant n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (étalement sur 1980 à 1984).

Les primes de départ volontaire doivent s'entendre des primes, indemnités ou allocations versées par l'employeur au salarié lorsque ce dernier quitte l'entreprise sans faire l'objet d'une mesure de licenciement, de mise à la retraite ou en préretraite.

Ne sont pas concernées les sommes perçues par les intéressés lors du départ et qui n'ont pas de lien avec la cessation de l'activité dans l'entreprise. Ces sommes, telles, par exemple, les indemnités de congés payés, restent imposables selon les conditions de droit commun.

● *Indemnité de licenciement.* — Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un contrat de travail a pris fin — rupture par l'employeur ou démission du salarié, — le Conseil d'Etat n'admet que de manière assez restrictive que les sommes qualifiées d'« indemnités de licenciement » se rapportent au dédommagement d'un préjudice exceptionnel autre que celui correspondant à la perte de revenu. Si ces sommes correspondent à l'attribution de salaire de congédiement, elles sont imposables ; si elles ont pour objet de réparer un préjudice exceptionnel, matériel ou moral, autre que la seule perte de revenu, elles constituent des dommages-intérêts qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt (arrêts du 17 décembre 1980, req. nº 18604 ; du 21 janvier 1981, req. nº 19793).

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie, pour son assujettissement à l'impôt sur le revenu, sur l'année de perception de l'indemnité et les quatre années antérieures.

Cette répartition par cinquièmes sera opérée même si le contribuable a commencé à travailler dans l'entreprise depuis moins de cinq ans (instruction du 21 avril 1981, BODGI 5 B 16-81).

● *Délai-congé.* — Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1ᵉʳ décembre 1984, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable, s'il opte pour cette possibilité, pourra rattacher :

— à ses revenus de 1984, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1984 (soit un mois) ;

— à ses revenus 1985, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1985 (soit cinq mois).

● *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* — Elles doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction...) constituent un complément de pension imposable.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* — Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires. Toutefois les indemnités déclarées ne seront pas imposées si votre revenu global n'excède pas 30 980 F.

Sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Par ailleurs, les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. — FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante en égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1984, de demander à ce que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé *en annexe à votre déclaration et de conserver les justificatifs* que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur.

● *Dépenses faites à l'étranger en monnaies étrangères.* — Leur montant doit être converti en francs d'après le cours du change, à Paris, au jour du paiement de la dépense. Toutefois, dans un but de simplification, il est admis que le calcul soit fait en utilisant la moyenne arithmétique des derniers cours connus au 1ᵉʳ janvier et au 31 décembre de l'année pendant laquelle la dépense a eu lieu.

L'option pour cette méthode de calcul est indivisible et vaut pour toutes les dépenses effectuées à l'étranger au cours de l'année.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* — Vous pouvez déduire en une seule fois (et non pas seulement l'amortissement étalé sur la période d'utilisation) les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'*achat n'excède pas 1 500 F (Instruction de la direction* générale des impôts du 12 octobre 1981, BODGI 5 F. 26-81).

● *Frais d'études et d'examens.* — Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation (préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur; inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...).

● *Frais supplémentaires de repas.* — Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1984 de 18,30 à 19,76 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* — La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'État du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie chaque année, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'en toute hypothèse il vous appartient de justifier. Ce prix comprend l'amortissement du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la vignette, la consommation d'essence et les primes d'assurances *(voir tableau colonne suivante).*

Prix de revient kilométrique (1984, frais de garage exclus).

Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel type			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Paris	Province	Paris	Province
	F	F	F	F
2 CV et 3 CV	1,15	1,07	0,83	0,89
4 CV	1,22	1,14	0,97	0,92
5 CV	1,33	1,23	1,07	1,02
6 CV	1,45	1,36	1,15	1,11
7 CV	1,54	1,45	1,21	1,16
8 CV	1,67	1,57	1,32	1,27
9 CV	1,80	1,70	1,38	1,33
10 CV	1,87	1,77	1,47	1,42
11 CV	1,96	1,84	1,54	1,48
12 CV	2,06	1,95	1,57	1,55
13 CV et au-dessus	2,15	2,00	1,67	1,60

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

● *Frais de logement.* — Un salarié contraint d'affecter une pièce de son habitation principale à son activité professionnelle peut comprendre une part des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette habitation parmi ses frais professionnels ; cette part, qui ne peut alors figurer parmi les charges ouvrant droit à réduction d'impôt en application des dispositions de l'article 156-II du C.G.I., doit être déterminée en tenant compte du fait que la pièce peut être utilisée à des fins autres que professionnelles et du rapport existant entre la superficie de la pièce et la surface commune de l'immeuble (arrêt du Conseil d'État nº 17434 du 16 juin 1982).

● *Auteurs et compositeurs.* — Lorsqu'un contribuable perçoit à la fois des salaires et des droits d'auteur assimilés à des salaires, il ne peut demander la déduction de ses frais réels pour les droits d'auteur s'il a opté pour la déduction forfaitaire de 10 % en ce qui concerne son activité salariée (arrêt du Conseil d'État nº 16 601 du 30 septembre 1981).

D. — DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. *Elle est limitée à 50 000 F* (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, joignez, pour permettre le calcul des plafonds de déduction, une note intitulée « Droit d'auteur - Déduction supplémentaire » : indiquez, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes inscrites lignes E et H du § 5 de la déclaration).

E. — PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, *l'allocation aux adultes* handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les *pensions et les rentes d'accidents du travail ou de* maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● **Doivent être déclarées sous cette rubrique :**

— les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

— les pensions d'invalidité ;

— les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

— l'allocation servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge de départ à la retraite ;

— les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes a été porté à 23 100 F mais s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 231 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (cf. § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. — Rachats de cotisations de retraite : joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration.

Si le bénéficiaire de ces rachats perçoit un salaire ou une pension, la somme à déclarer sous ces rubriques est calculée déduction faite des rachats. Si ces derniers étaient supérieurs au montant des salaires et, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats, ne portez aucune somme dans ces salaires ou pensions et faites apparaître le solde non imputé sur votre note explicative.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique « Déductions diverses » de la quatrième page de la déclaration (§ 6).

F. — ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 495 000 F. Il est donc limité à 99 000 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 182 000 F et 495 000 F des salaires nets des dirigeants des sociétés contrôlant plus de 35 % des droits sociaux dans la société en cause (le Conseil d'État a jugé que, pour le décompte de ce taux, il fallait exclure les droits détenus par les membres de la famille : arrêt du 29 juillet 1983, Req. nº 35536).

G. — RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'un des taux ci-après correspondant à l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance : moins de 50 ans : 70 % — 50 à 59 ans : 50 % — 60 à 69 ans : 40 % — plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, retenez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. — REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne YA de la rubrique 5 ces revenus exonérés mais qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Joignez à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez de l'exonération de ces salaires et dont vous donnez le détail.

En ce qui concerne le détachement à l'étranger plus de 183 jours pour l'installation d'« ensembles industriels », l'Administration a admis que cette expression désignait les chantiers de tous travaux publics (RM Vadepied J.O. du 5 novembre 1984, p. 4869).

6) Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE (enfants de moins de cinq ans).

● **NOUVEAU : La limite de déduction par enfant est portée de 4 000 F à 4 310 F.**

REMARQUE : La déduction est autorisée aux contribuables seuls mais, également, aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES

***N'oubliez pas* de remplir le cadre VI de la page 2 de la déclaration.**

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, si vous êtes en mesure d'en justifier, vous pouvez porter ligne AB :

— la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise en déduction dans la limite de 15 330 F par enfant (indiquez le nombre dans la case T du cadre IV de la 2ᵉ page de la déclaration) ;

— la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 15 330 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la dernière case du cadre IV de la 2ᵉ page) ; cette limite est portée à 30 660 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille si vous êtes séparé(e) de votre conjoint : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la dernière case du cadre IV de la page 2 et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint. Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez *pas votre enfant parmi les* personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge ») vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'*une ou l'autre formule* dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire.

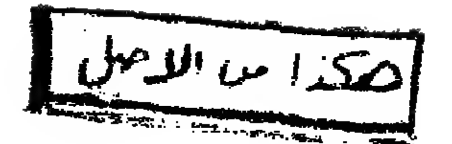
En effet, si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

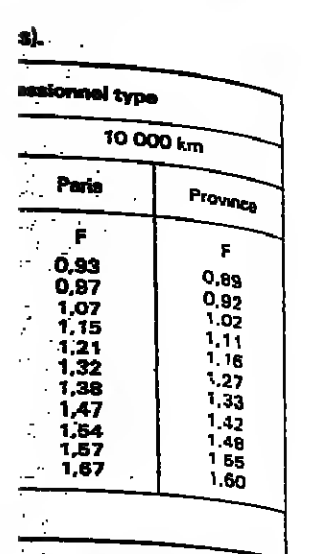
Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été éventuellement perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne AE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en *vertu de* l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

REMARQUE. — Par une note du 10-12-1980, l'administration a admis que les pensions versées pour l'entretien des enfants mineurs et revalorisées spontanément soient intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suivants du code civil. Il en est de même des versements au profit de l'ex-époux.





Le Monde

Loisirs

F. LE DIASCORN/VIVA

A Venise, page III

Salon mondial du tourisme, page V à VIII

Mode : un Américain à Paris, page IX

Nos programmes commentés de radio et de télévision, pages XI à XV

Supplément au nº 12451. Ne peut être vendu séparément. Samedi 9 février 1985.

Londres, une valeur sûre

Rien ne change, tout se transforme.

MAIS qu'a donc Londres que Paris n'a pas ? Quel est ce curieux sentiment de confort et d'excitation qui envahit le voyageur fraîchement débarqué ? Etranger dans une ville étrange, il s'y sent néanmoins chez lui et il s'y sent bien. D'abord, rien n'a changé ; il n'a besoin de réapprendre ni les autobus, toujours rouges et à deux étages, ni les stations : le receveur les lui indique aimablement et lui vend, au détail, le ticket dont il a besoin. Ensuite tous les autres clins d'œil londoniens lui sourient : les taxis noirs, les cabines téléphoniques rouges et les beaux bancs de bois, confortables, accueillants, que l'on peut déplacer à son gré et que les Londoniens, curieusement, ne volent pas, pas plus que les pots et les arbustes disposés devant la porte des maisons, dans des rues non seulement fleuries, mais propres. Mais où font donc les chiens londoniens ? A n'en pas douter, les Britanniques et leurs compagnons à quatre pattes ne sont pas comme nous. N'ont-ils pas, d'ailleurs, ces Britanniques, écouté Alphonse Allais et construit Londres à la campagne, n'ont-ils pas assaini la Tamise ? Ah ! si la Seine était tamisée !

Célèbre pour ses excès, la capitale de la Grande-Bretagne est aussi une ville pleine de bon sens et de dignité. Ici s'harmonisent en effet avec bonheur les extrêmes de l'avant-garde et les plus immuables traditions. Et la nouveauté n'est-elle pas l'une des plus solides traditions d'un Londres où les punks ont, depuis longtemps, rejoint, sur les cartes postales, bobbies et chapeaux melon.

Londres n'en *finit* pas de changer et pourtant elle reste elle-même, ville grise et verte, échevelée, immuable. Le nombre et l'ampleur des grands projets urbains achevés ou en cours d'achèvement auraient déjà dû la rendre méconnaissable ; il n'en est rien. A Covent Garden, le marché, comme nos Halles, a depuis longtemps quitté la ville, remplacé par le désormais classique coquetèle « restaurants-boutiques ». Mais le résultat est beaucoup plus naturel et beaucoup moins prétentieux que le « forum » parisien. De vrais musiciens, acrobates et jongleurs se succèdent devant le portique toscan de la petite église Saint-Paul, sous lequel *Eliza Doolitle* rencontra le professeur *Higgins*. Alentour, des magasins originaux, et non pas des succursales de grandes marques ou des sous-traitants franchisés, gardent au quartier une identité. Et pour retrouver, en imagination, l'atmosphère du jardin de l'ancien couvent de Westminster, il suffit de faire le tour de l'église. De l'autre côté, sur l'emplacement du vieux cimetière disparu, un square au calme champêtre, vert et fleuri, embelli de chants d'oiseaux. L'église, comme le prévoyait son architecte, Inigo Jones, est sûrement la plus jolie grange d'Angleterre.

Un autre quartier rénové mais qui garde néanmoins quelque mystère est le dock Sainte-Katherine, près de la Tour de Londres. Le nom est tout ce qui demeure de l'hospice fondé par la reine Mathilde en 1146 et démoli en 1824 pour faire place à des entrepôts et des quais, dépassés dès 1880, abandonnés en 1968. Une marina agrémente un ensemble de « restaurants-boutiques », avec un musée nautique d'une dizaine de jolis bateaux de début du siècle, amarrés là comme s'ils étaient seulement de passage, comme les autres. Tout autour, les bâtiments de style italien ont été restaurés et transformés en immeubles d'habitation.

Plus ambitieux et plus important pour la cité est le projet de réaménagement de Piccadilly Circus, qui, long*temps* l'*une* des places les plus élégantes de Londres, était récemment devenu presque miteux. Cela ne pouvait plus durer ! Même le célèbre Eros avait besoin de se refaire une beauté. Actuellement en cours de restauration, il reviendra à la fin de l'année et ne reconnaîtra plus sa place. Le projet comprend une grande zone piétonne, réservée aux quelques trente mille personnes qui passent par là, chaque jour, ainsi qu'un réaménagement des sorties du métro et différents projets privés, dont l'un, presque totalement terminé, vaut la visite : le nouveau Trocadéro. En 1740, le premier Trocadéro était un court de tennis transformé, vers 1820, en cirque, *puis en théâtre. En 1832*, il s'appella Théâtre de la Royale Albion, puis changera plusieurs fois de nom et de propriétaire. Au début du siècle, il se transforme en restaurant, puis, en 1965, en boîte de nuit. Les derniers travaux ont commencé en 1980 et s'achèvent tout juste.

Les promoteurs ont créé un village international où sont réunis les poncifs de chaque pays : dans le quartier français, une pâtisserie, une croissanterie *(sic)*, un bar à champagne *(resic)* et des restaurants français, sans oublier le gendarme et l'accordéoniste coiffé de l'inévitable béret. Ne manque que la concierge avec son chat.

Les deux autres villages sont, eux aussi, fidèles à leur réputation. La « piazza » italienne et le « square » anglais ont tout ce qu'il faut, là où il faut. La véritable idée géniale a été d'y installer le musée Guinness des records, illustration du célèbre livre. On s'attend au pire, mais, surprise, ce musée du superlatif échappe à l'horreur. Le mauvais goût va si loin qu'on ne peut que s'en amuser. Imaginez : être chatouillé et gratté par Shridar Shillal, dont les ongles mesuraient 321 centimètres en mars 1983 ! Déchiffrer, au clair de lune, la femme la plus tatouée du monde, et s'endormir roulé dans les 5 mètres de barbe du Norvégien Hans Langseth... après avoir partagé le repas de M. Lorito, un Grenoblois qui a déjà dévoré sept vélos, sept téléviseurs et un petit Cessna de tourisme ! Les mises en scène sont drôles et habiles ; le public suit. Tout comme chez Mme Tussaud, une autre institution anglaise en plein développement, qui ouvre des succursales en Grande-Bretagne et à l'étranger (Amsterdam). La dernière, à Windsor, est consacrée au jubilé de la reine Victoria. Un spectacle impressionnant, conçu avec des figures de cire animées dignes de Disneyworld. Les personnages sont d'une vérité frappante, la palme allant sans discussion au petit toutou de la reine, à qui l'on meurt d'envie de jeter un biscuit. Les clins d'œil, pas de doute, ça marche encore !

ELISABETH SZIGETI.

Itinéraire

ABC londonien.

A

● **AMBRE.** L'un des seuls magasins spécialistes de cette matière, aussi mystérieuse que précieuse. *Sac Frères, 45 Old Bond Street W1.*

B

● **BED AND BREAKFAST.** Le plus élégant de Londres se trouve à Fulham, chez *Lady Hartley*, au 10 Doneraile Street, SW6. Tél. : 731-21-92. Si vous ne trouvez pas de place chez Lady Hartley, adressez-vous à London Home to Home, 26 Ascott Avenue W5. Tél. : 567-29-96. Un service qui vous trouvera une chambre chez *un* particulier. Programme détaillé à l'Office britannique du tourisme, 6, place Vendôme, 75001 Paris.

● **BOTTIER.** L'inimitable *John Lobb*, 9 St James Street, SW1. Le maître du « sur mesure » cache dans ses caves plus de vingt mille formes de bois. Pratique pour commander ses chaussures par téléphone ! Un autre bottier, moins cher et tout aussi bien (le prince Charles se fournit chez lui). *Wildsmith and Co*, 15 Princes Arcades, SW1. Si au bout de dix ans vos chaussures sont usées, Wildsmith vous les remet à neuf pour 30 livres.

● **BUS CULTURELS.** Ils ne sont pas rouges mais jaunes. De Saint-Paul à la Tour en passant par Tussaud's et Hyde Park... une boucle de 30 kilomètres desservant vingt stations touristiques. Le billet pour la journée, montées et descentes illimitées, 28 F.

C

● **CHAPEAUX.** Allez chez *James Lock*, 6 St James Street, SW1. Dans un amoncellement de cartons à chapeaux blancs sur fond de murs lambrissés de bois noir, vous poserez sur votre tête le « conformateur » qui vous permettra de connaître votre taille et de commander votre prochain haut-de-forme.

● **CHEMISES.** Chez *Turnbull et Asser*, bien sûr ! 71 Jermyn Street, SW1. Un choix de tissus d'une richesse inimaginable dans des modèles si nombreux que vous n'aurez plus jamais la même chemise que votre meilleur ami, même s'il a les mêmes goûts...

● **CHOCOLAT.** Si vous êtes invité à dîner, n'oubliez pas la boîte blanche de *Charbonnel et Walker*, 28 Old Bond Street, W1. Les plus classiques chocolats anglais d'après des recettes françaises d'une amie d'Edouard VII qui la suivit à Londres et finit par ouvrir une confiserie. Des chocolats royaux.

D

● **DÉJEUNER.** Le plus aristocratique, dans la noble salle à manger du *Connaught*, le meilleur hôtel de Londres après le *Claridge's. Au Connaught, vous* goûterez, enfin, la cuisine anglaise dans ce qu'elle a de mieux. *Connaught*, Carlos Place, W1. Beaucoup plus plébéien, un bar à vin raffiné, derrière chez Harrod's, *Le Metro, 2B Basil Street, SW3.* Carrément peuple, la brasserie *Soho*, au 13 Old Compton Street, SW3, ou *Smith*, au 33 Shelton Street, WC2, près de Covent Garden.

E

● **ÉQUITATION.** Dans Hyde Park, allez chez *Lilo Blum* et découvrez, par-dessus le marché, *l'un des plus beaux mews (écuries)* de Londres. L'adresse est : 32 A Grosvenor Crescent Mews, Hyde Park Corner, SW1. 10 livres l'heure. Excentriques et suprêmes, comme disent les Anglais, les chaussures de Manolo Blahnik, 49 Old Church Street, SW3.

F

● **FROMAGES.** Deux-cent-cinquante sortes de fromages et trente sortes de biscuits pour les accompagner chez *Paxton et Witfield*, experts en fromages depuis 1797. Au 93 Jermyn Street, SW1.

G

● **GAUCHERS.** Tout le monde doit connaître l'amusante boutique *Anything Left Handed*, 65 Beak Street, W1.

● **GRATUIT.** Pour les enfants ! *Brittany Ferries* offre le transport, la nuit d'hôtel et le petit déjeuner de votre enfant s'il partage votre chambre et votre cabine. En plus, un carnet de tickets gratuits pour toutes sortes de musées. Paris-Londres, une nuit à l'hôtel pour un adulte et un enfant, 595 F, passage de la voiture compris. La nuit supplémentaire, 195 F, enfant inclus. Brittany Ferries BP 72. 29211 Roscoff.

H

● **HARRODS.** évidemment. Adresse : Knightsbridge, SW1. La seule limite est l'argent dont on dispose...

J

● **JOUETS.** Le rayon des jouets ? Mais monsieur, répond la standardiste, ici, nous n'avons que des jouets ! *Hamleys* est, d'après le *Livre Guinness des records*, le plus grand magasin de jouets du monde. *Hamley's 188 Regent Street, W1.*

K

● ***KENSINGTON PALACE.*** Un palais royal plein de mystère et d'intimité, où habitent un grand nombre de membres de la famille royale. Le prince Charles et la princesse Margaret y ont leurs appartements londoniens. On visite les appartements qu'occupaient la reine Mary II et, plus tard, la reine Anne, pour découvrir qu'ils sont parfaitement habitables !

● Le **KIOSQUE** de Leicester Square vend, pour le soir même, des places pour tous les spectacles de Londres, à des prix très réduits.

L

● **LIVRES.** *Hatchards Ltd*, 187 Piccadilly, W1, une véritable caverne d'Ali Baba, et les vendeurs sont des puits de science et de patience !

● **LE MAGAZINE.** Un nouveau mensuel londonien bilingue, avec en français, toutes les informations nécessaires sur Londres. Disponible chez Harrods.

M

● **MINI-SÉJOURS.** British Airways et Air France proposent à *leurs passagers des chambres* d'hôtel à partir de 160 F la nuit pour deux, petit déjeuner compris, dans de très bons hôtels, en plein centre de Londres. Le billet d'avion à partir de 810 F.

N

● **NOUVEAU !** La salle du haut commandement où travaillaient Churchill et ses ministres pendant les bombardements de la seconde guerre mondiale. Les salles sont aménagées comme elles l'étaient le 15 octobre 1940, et tout y est fait pour donner l'impression que les *ministres* et *leurs secrétaires sont* simplement *sortis pour quelques minutes...* Impressionnant ! Cabinet War Rooms, Whitehall.

O

● **OFFICE BRITANNIQUE DE TOURISME.** Il répond à toutes vos questions. Exemple : pour trouver une chambre à un prix raisonnable, une brochure en français *Hôtels à bon marché*, répertoire des hôtels abordables au centre de Londres, et bien d'autres...

● **OPÉRA.** Covent Garden diminue le prix des places : le prix maximum a été fixé à 36 livres (au lieu de 50), et 40% des places sont vendues 110 F environ. Réservations : 48 Floral Street Londres, WC 2.

P

● **PARAPLUIES.** Barnabooth, millionnaire éclairé, ne se fournissait que chez *Brigg* ! Il avait raison. Traditionnel ou classique, le parapluie de Brigg se fait dans quatorze bois différents courbés à la main et autant de cuirs. On peut aussi faire placer dans la poignée un petit crayon à tête d'argent, un flacon, un briquet, ou un poignard. Les cannes et les parapluies, fabriqués entièrement à la main, comme aux débuts de l'auguste maison, en 1750, sont vendus *accompagnés d'un mode* d'emploi de quatre feuillets. Indispensable pour savoir enfin rouler son parapluie avec la dextérité d'un parfait *butler. Swaine Adeney Brigg & Sons*, 185 Piccadilly, W1.

● **PORTRAIT DE CIRE.** Un cadeau original ! Faites donc faire, par un sculpteur spécialisé, une figure de cire comme celle de Mme Tussaud.

R

● **RITZ.** Le célèbre hôtel sur Piccadilly. Incroyable mais vrai, *on peut y passer un week-end* pour un peu plus de 200 livres voyage compris ! Renseignements auprès de l'Office du tourisme britannique, 6, place Vendôme, 75001 Paris.

S

● **SENTEURS ET SAVONS.** *Penhaligon's* et *Floris*, deux parfumeurs traditionnels. Le premier, 41 Wellington Street ; l'autre au 89 Jermyn Street.

● **SPORTS.** *Lillywhite's*, à Piccadilly Circus, sur six étages.

T

● **THÉ.** Il faut absolument prendre le thé à Londres, mais où ?

Dans les grands hôtels, pour 6 ou 7 livres, on vous apporte le *high tea* dans toute sa splendeur, avec petits sandwiches moelleux, « scones » tout chauds arrosés de crème épaisse, gâteaux... Grandiose au *Hyde Park Hotel*, élégant chez *Claridge's*, intime au *Brown's*, dansant au *Ritz*...

U

● **UNIQUE.** Le musée Victoria & Albert, une immense collection très personnelle aussi et qui recèle, par exemple, des trésors d'art chinois.

Z

● **ZOO.** Celui de Londres est fascinant, aussi bien par ses pensionnaires que par l'architecture qui les abrite, en particulier des cages dessinées par Lord Snowdon. Il y a aussi le Hall du clair de lune, où l'on a inversé le jour et la nuit, ce qui permet d'observer des animaux nocturnes en activité. Regents Park, W1.

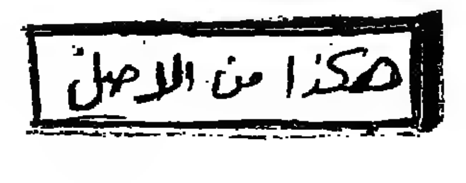
E. S.











هكذا من الاصل

Venise en habits d'hiver

Gondoles avec cornes de brume.

ON vous avait dit : Venise en hiver, c'est sinistre, et anachronique. D'abord, vous avez cru que c'était vrai.

Une botte solitaire, des bouteilles vides et autres détritus flottent sur le Grand Canal. Pareils à ces déchets que l'on trouve sur les plages quand la marée s'est retirée. Venise, ville surgie de la mer. En débarquant à l'aube, à Santa-Lucia, la gare, vous voilà frappés par le choc de la pierre et de l'eau. Les palais ocres et roses jaillissent directement de la marée verte. Plus de trottoirs, plus de voitures : des gondoles, des *vaporetti* et d'étroites *calli* qui s'insinuent entre les murs. Des ruelles que l'on parcourt très vite à cause du froid. On songe à l'Atlantide. Chaque année, Venise descend de quelques centimètres sous les eaux. Avec grandeur. Royalement indifférente au choc du regard comme à celui de la vague.



LE DIASCORN/VIVA

C'est après quelques jours seulement que vous commencez à ressentir ce charme tout à fait spécial de Venise en hiver. Peu apprécient, note le dépliant touristique, « *sa mélancolie sophistiquée* ». Dans le couvent où vous dormez (1), vous êtes réveillés très tôt, ce matin-là, par les cornes de brume. Le soleil des premiers jours s'est éteint. A 50 mètres, les êtres sont des ombres. De l'île de la Giudecca, Venise reste invisible. Est-ce effet du brouillard ? Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez. Le seul vestige de la maison d'Othello, une statue de page, au 2615 du Campo dei Carmani, a disparu. La salle des Carpaccio à la galerie de l'Accademia était en restauration. Impossible d'atteindre l'église San-Sebastian, qui abrite des Véronèse. Vous vous perdez, ne sachant dans quel sens suivre la Fondamenta del Soccorso. On se perd facilement à Venise... où l'on vous invite, la plupart du temps, à « suivre le courant ».

Mais vous trouvez ce que vous ne cherchez pas : une cour sauvage où repose une gondole retournée et que hantent une dizaine de chats rivés à leur os ; il y a beaucoup de ces félins à Venise. Derrière la grille, on aperçoit un terrain vague, une forêt de bois mort qui dissimule les palais (2). Ici, on s'attarde, charmé.

Aujourd'hui, Venise s'est réveillée. Ils sont tous sortis comme des diables de leur boîte. Les touristes, des Français frigorifiés prêts à avancer la date de leur retour, des Japonais emmitouflés dans des gondoles ; les photographes, col relevé, écharpe enroulée autour du crâne, ne prennent que des instantanés ; les curés ont mis sur leur soutane des anoraks fourrés. Sur les ponts glissants, on croise manteaux et bonnets de fourrure. La plupart des Vénitiens, eux, sont aux sports d'hiver. On guette le palais, le musée ou l'église où l'on pourra se réchauffer quelques instants.

Au Rezzonico et au Mocenigo (3), palais baroques, on voit des commodes ventrues, des fauteuils aux ornementations compliquées, des portraits de gentilshommes chaussés de brodequins à boucle, des plafonds peints où des angelots à joues gonflées soufflent des nuées par le bec de leurs trompettes. Les mardis, jeudis et samedis d'hiver, on peut entendre, au palais Mocenigo, un concert de piano, et le thé vous y est offert.

Le mot « ghetto » est né à Venise. Il dérive de *geto*, l'endroit où l'on fond les métaux. C'est dans ce quartier de la fonderie que les juifs se sont installés au seizième siècle. On y visite des synagogues dissimulées dans les étages des maisons pour circonvenir toute rivalité avec les lieux de culte chrétiens : l'allemande et la canton suivant le rite ashkénaze, l'italienne suivant le rite italien, la levantine et l'espagnole suivant le rite séfarade. On appelle gratte-ciel les immeubles du ghetto, qui, pourtant, ne dépassent pas les huit étages et dont les plafonds n'atteignent pas deux mètres. Ne demandez surtout pas la direction du hammam. Après discussion avec le rabbin, vous avez bien compris que le bain de vapeur de la maison de retraite n'est pas un hammam mais un « mik-vé », bain rituel aux règles très précises.

Comme le ghetto, la via Garibaldi, de l'autre côté de la lagune, juste avant les jardins, est peu touristique. Ruelles pauvres de Venise où même l'eau ne coule pas : le rio a été recouvert de pavés. Ni musées ni vitrines clinquantes, mais des ribambelles de *bambini* et du linge qui sèche. Une autre Venise.

A la Fondamenta Nuove, on s'embarque pour Burano et Torcello, et l'on parle sur le vaporetto avec des Français qui vous expliquent qu'ils sont venus en hiver « *parce que la lagune est belle avec ce temps-là et aussi parce que l'on est plus tranquilles* ». Burano : de la dentelle, des maisons multicolores et un bon restaurant (4). Torcello : ne pas s'y trouver à l'heure du déjeuner. La basilique byzantine, la plus belle de l'Adriatique, est fermée à cette heure-là. Vous longez des sentes étroites et boueuses entre des marais aux eaux stagnantes semées de détritus. Au bout d'un champ, vous tombez sur une maison en restauration, celle de Giacomo Casanova, isolée au bord de la mer. En restauration, tout Venise semble l'être en cette période. Mais, certainement, elle prépare son avenir. On voit, derrière les vitrines, les jeunes filles coller et peindre les masques pour le carnaval de février (5).

En attendant, Venise sommeille. Commandez un capuccino dans un de ces bars qui mêlent à l'étagère, bonbons, gâteaux et alcools. Il n'est que 20 heures, mais à peine vous l'a-t-on servi que le rideau de fer est à demi-descendu, vous signifiant qu'il faut vous dépêcher de boire.

Reste le merveilleux et traditionnel Florian, place Saint-Marc, immortalisé par nombre d'écrivains. Accueil infaillible tout au long de l'année. Et si, au Marioschi, près de l'école San-Rocco, on refuse de vous servir parce que votre repas (soupe, légumes, dessert) semble trop léger, allez à la taverna San-Trovaso, proche de l'Accademia.

Oui, Venise, l'hiver, a du charme.

ISABELLE CLERC.

(1) Deux couvents : l'institut Canossiane, au Ponte Piccolo de la Giudecca (35 F la nuit), et Domus Cavanis, proche de l'Accademia (75 F la nuit).

(2) 3464 Fondamenta del Soccorso.

(3) Près de l'Accademia et à la station de San Stae.

(4) Galluppi.

(5) Du 9 au 19 février 1985.

Risoul : ski doux en ces alpages

Une station où l'enfant est roi.

En piste

SITUÉE à 1 850 mètres eu cœur des Hautes-Alpes, Risoul fait face au massif des Ecrins. Les quatorze remontées mécaniques donnent accès à 52 kilomètres de pistes (trente-six pistes, dont deux noires et onze rouges). Une liaison avec Vers ouvre sur 80 kilomètres de pistes supplémenteires. Il exiete en outre 30 kilomètres de pistes balisées de ski de fond et des possibilités de hors piste, sous des bois de mélèzes qui retiennent particulièrement bien la poudreuse. Le forfait Risoul, pour sept jours, coûte 355 F. Il s'élève à 450 F pour l'ensemble Risoul-Vars. Les groupes bénéficient de réduction ; les enfants de moins de six ens, de la gratuité.

● **Accès** : par le gare de Mont-Dauphin-Guillestre située à 12 kilomètres. Une navette est assurée (vingt minutes de trajet).

● **Accueil** : toutes les informations peuvent être données par le syndicat d'initiative (Syndicat d'initietive de Risoul, 05600 Guillestre).

— Saison : (92) 45-02-60.

— Hors saison : (82) 45-01-07.

● **Hébergement-Equipement** : la capacité d'accueil est de sept milla lits, répartis essentiellement en appartements. L'unité de base (quatre lits dans une pièce et demie) se loue, en période de vacances scolaires, entre 1 600 et 2 500 F par semaine ; entre 900 et 1 400 F hors vacances scolaires. Des forfaits particulièrement intéressants sont offerts à Risoul en janvier, de 519 F à 654 F par personne.

Un village-vacances de la Fédération Léo-Lagrange offre quatre cent cinquente lits supplémentaires. La pension complète, par adulte et par journée, revient entre 150 F et 200 F.

● **Réservation** : (16.42) 42-00-23 à Merseille ; (16.92) 45-00-52 à Risoul.

Il n'y e pes d'hôtele à 1 850 mètres sur la station elle-même. En revanche, dans le village, à dix minutes de navette, il existe deux établissements.

● **Ski** : l'école de ski compte trente et un moniteurs. La carte de six jours vaut pour douze cours : 400 F pour les adultes, 311 F pour les enfants. (Directeur : Jacques Simond, tél. : (92) 45-19-22 ; 45-02-60.)

Pendant la journée, une crèche et une garderie peuvent accueillir les enfants (85 F par jour).

● **Après-ski** : querente commerces, un night-club, une dizaine de restaurснts et une salle polyvalente qui sert de cinéma.

RISOUL 1850, valeur-refuge ! Les temps sont difficiles ; il faut, au Monopoly du ski alpin, jouer la station sûre. Or Risoul ne singe pas Val-d'Isère ou autres multinationales des neiges, aux valeurs trop établies pour rester tout à fait abordables. Elle n'est pas restée pour autant, depuis sa création en 1970, une de ces stations éternellement pionnières aux pistes mal damées. Risoul s'est développée — 7 000 lits construits en quinze ans — à son rythme.


D.R.

Risoul ou la sécurité : la neige y est assurée de 1 850 à 2 600 mètres d'altitude même en ce mois de janvier 1985, partieulièrement démuni sur des pistes orientées an nord. L'ensoleillement est fréquent dans ces hautes Alpes qui sont les premières marehes dn Midi. Les bois de mélèzes, comme ees reliefs peu eneaissés (une seule piste noire), donnent au site une douceur particulière.

Honnêtes pères de famille, voyez-y un placement sans risque. D'autant plus que la station, face au magnifique massif des Ecrins, se veut avant tout familiale. L'enfant y est roi. Pas d'équipées au long cours pour gagner avec une nuée de gosses le front des neiges ; les grands ehalets d'appartements sont très regroupés. Même le superbe village-vacances de la Fédération Léo-Lagrange de 450 lits ouvert cete année, est de plain-pied avec les pistes. Au départ des téléskis, les plus jeunes peuvent être pris en charge par une crèche ou, un peu en altitude, par un jardin d'enfants. Un téléski au milieu de quelques statuettes enfantines y a été réalisé à leur intention. Ils s'y essayent avec *un plaisir évident*. Même les moniteurs éprouvés y assurent leur tour de garde. Enfin, pas d'affres le soir pour les parents trop inquiets. L'unique discothèque de la station, le modeste Zoom, reste à l'échelle familiale. Fêtards, noceurs et autres amoureux de l'après-ski, s'abstenir.

Risoul, c'est cela : l'anti-must. Sans misérahilisme pour autant. Avee ses quinze remontées et ses trente-six pistes, Risoul n'a pas à rougir. C'est la petite sœur des plus grandes, et sa liaison télémécanique avec son aînée, Vars, lui permet de démnltiplier son domaine skiable. Ses trente et nn moniteurs particulièrement jeunes organisent de multiples animations. *« Skiez à l'éclaté, à la glisse »*, nous conseillera Yves, beau et bronzé comme il se doit.

Il n'empêche : si Vars, sur l'autre versant, peut faire la eosmopolite, Risoul joué nature. Pas d'hôtel, du moins sur la station, pour attirer une clientèle plus sophistiquée. Aucune galerie marchande pour rappeler les lumières de la grande ville. Raclette pour tout le monde.

Risoul demeure résolument enfant du pays. Ainsi, la première halte dans la station à la descente du car est nécessairement pour « La Bergerie » d'Aimable, prénom et surnom tout à la fois d'*un* patron qui dira au *visiteur* le Risoul d'hier, la montée alors aux alpages à dos de mulet et la construction il y a quinze ans de son commerce de ses propres mains. Son menu à 48 F est, à lui seul, une marqne d'authenticité. Dans la rue des Risoulins, l'artère centrale de la station, la plnpart des com*merçants, comme* Aimable, sont originaires de la commune. De même pour les perehmen des remontées mécaniques dont la commune est maître-d'œuvre, les gardiens des immeubles et autres permanents du syndicat d'initiative. Risoul 1850, pour tous, est davantage qu'un gagne-pain. Et « Dédé », sur le front de neige, met un pen de son âme dans sa tarte aux prunes à la crème Chantilly.

Cette station, en effet, est d'abord le mariage réussi entre un promoteur et une commune. Il y ent naturellement quelques orages. Mais la volonté de bâtir au cours de réunions communes chaqne mois fut la plus forte. En 1970, la petite commune de Risoul à 1 000 mètres d'altitude végétait. L'agriculture en haute montagne n'est pas une sinécure et le village comptait alors denx cent qnatre-vingt-onze habitants et à peine plus de bêtes d'élevage. La route qui aurait permis, 850 mètres plus hant, de créer une station coûtait 6 millions de francs d'alors. Le budget communal était de 100 000 F. Selon le mot terrible d'un sous-préfet : *« La commune n'avait ni la surface financière ni la surface intellectuelle d'un développement touristique. »*

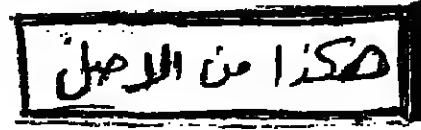
M. Dijoud, député des Hautes-Alpes, et quelques autres encourageaient alors le lancement de projets. Arrivèrent quelques jeunes gens ambitieux qui arrachèrent une concession à un maire trop âgé. On construisit deux premiers immeubles, deux blocs de béton au toit plat, sans caractère. On les remarque encore qui dénotent dans un ensemble architectural assez réussi de pierre et de bois peint. Risonl semhlait condamné à perdre son âme, si la commune n'avait pas bénéficié d'une double chance : la faillite de la société de promotion dès 1972 et l'élection d'un nouveau maire, M. Jean Escoffier, sans étiquette politique mais formé à la dure école du syndiealisme agrieole. L'homme, entreprenant, avait négocié en 1970 le départ de l'usine Nestlé de Gap et la mise en place de coopératives. Il fut un redoutable interlocuteur pour l'aménageur, la Société foncière de la vallée des Allues (SFVA), mal nommée pour avoir cessé toute activité, voici quatre ans, dans la susdite vallée. Sept avenants furent négociés à la concession initiale pour préserver toujours plus les intérêts des Risoulins. Pas une expropriation n'a été nécessaire. *« On ne s'est jamais fait de cadeaux*, admet le maire, *mais nous avons toujours eu affaire en face à de bons joueurs, à des gens sérieux. »*

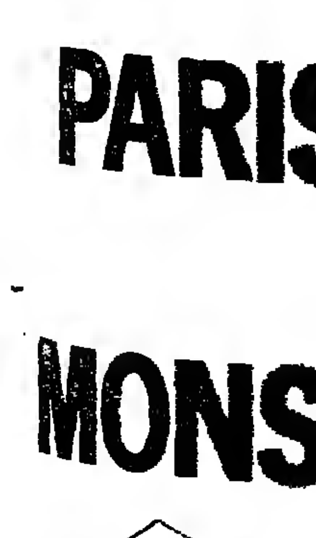
La SFVA, pour être sérieuse, a été pourtant atteinte de plein fouet en 1983 par la conjoncture difficile de l'immobilier. Elle s'est trouvée dans l'impossibilité de régler à la commune une dette de 3 millions de francs. Bagatelle : Risoul, forte d'un budget de 25 millions de francs, éponge le passif de la société contre l'attribution des sept dernières remontées mécaniques dont la commune n'était pas encore propriétaire. *« En somme, j'ai prêté de l'argent aux promoteurs »*, dit le maire dans un sourire, et d'ajouter : *« J'ai fait une très bonne affaire, même si l'opération, à la limite des lois communales, nous a valu une observation de la Banque de France »*. Le maire entrepreneur parle insensiblement de Risoul à la première personne. Risoul 1850, c'est un peu son œuvre, et son petit-fils de treize ans est un des espoirs du ski du canton.

Le bilan, à ses yeux, est totalement positif, à une nuance près : *« On les a peut-être trop protégés, nos Risoulins ; on trouve parmi eux plus de perchmen que de moniteurs. »* Et le président, par ailleurs, de la ehambre d'agriculture des Hautes-Alpes de eonelure : *« La seule chance de survie de l'agriculture de haute montagne, c'est le tourisme. Le nord du département où l'enneigement est meilleur s'en sort mieux, du point de vue agricole, que le sud. »*

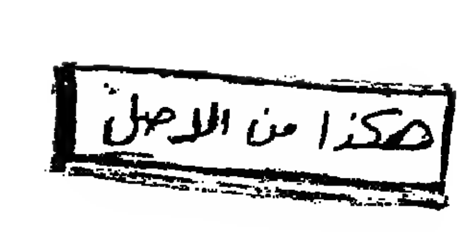
A Risoul, les skieurs n'ont pas chassé les bergers et les alpages ont résisté aux téléskis. On sent cela, même au cœur de l'hiver. Au pied du télésiège qui relie Vars à Risoul vient d'être construite une immense bergerie d'été grâce aux bénéfices dégagés par la station.

NICOLAS BEAU.









Au CNIT, le Salon mondial du tourisme

Rendez-vous

● **Le 9 février à 13 h 30,** quatre-vingts personnes âgées et quatre-vingts enfants se partageront le gâteau d'anniversaire du 10e SMTV en présence de cinq enfants d'outre-mer, lauréats du concours de dessin organisé, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, par RFO, le SEDETOM et la direction du tourisme, sur le thème « Paris pour toi ».

● **Le 9 février :** gastronomie sur les stands Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais.

● **Les 9 et 10 février :** championnat de courses d'escargots avec les champions du monde.

● **Le 10 février :** groupe folklorique de Provence.

● **Le 13 février, de 14 à 18 h :** « Carrefour des métiers du tourisme » destiné à présenter aux jeunes l'ensemble des secteurs d'activité du tourisme.

● **Le 13 février :** chasse aux trésors pour les enfants.

● **Le 14 février :** démonstration d'un nouveau type de club de golf, le « swin ».

● **Le 14 février :** présence de sportifs toutes catégories.

● **Les 14 et 15 février :** peinture sur meubles et filage par les artisans du Tarn-et-Garonne.

● **Le 15 février :** pêche au lancer et à la mouche.

● **Les 16 et 17 février :** tissage par un artisan de Savoie.

● **Tous les jours :** apprentissage ou perfectionnement du golf sur le stand « Golf et tourisme ». Châteaux de sable et jeux de plage sur du vrai sable venu du Languedoc, du Nord-Pas-de-Calais et d'ailleurs.

Projection de films touristiques dans une salle de cinéma de 350 places et spectacles de groupes folkloriques dans une salle de 650 places prévue à cet effet.

A noter enfin qu'à l'occasion du SMTV la radio-télévision française d'outre-mer réalisera une importante opération de promotion comportant notamment tous les jours, de 15 h à 16 h, une animation en direct et en public sur un podium avec des chanteurs, des musiciens, des danseurs, des personnalités de l'outre-mer ou en rapport avec ces régions, une présentation non-stop d'émissions et de clips de l'outre-mer, ainsi qu'un concours dans le cadre du RFO Hebdo diffusé les 3 et 10 février à 20 h sur FR3 et permettant de gagner deux voyages à la Réunion.

VACANCES A VENDRE

VINGT-QUATRE MILLE mètres carrés, dont 10 500 m² de stands (plus 10,5 % par rapport à 1984), 624 exposants de 71 pays : un grand salon que ce Salon mondial du tourisme et des voyages qui est inauguré, ce vendredi après-midi, par M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Digne du dixième anniversaire d'une manifestation qui avait accueilli 46 000 visiteurs en 1976 et en a reçu 160 000 l'an dernier, soit 15 % de plus qu'en 1983, année où le salon s'était tenu pour la dernière fois au Palais des congrès, à la porte Maillot. Quelque peu à l'étroit, il devait, en effet, emménager l'année suivante au CNIT, à la Défense. Un grand déménagement aux allures de pari, un pari finalement réussi comme en témoignait une étude de marché effectuée à cette époque auprès d'un échantillon de visiteurs, et selon laquelle 60 % y venaient pour la première fois, 80 % y avaient trouvé ce qu'ils cherchaient, 54 % déclaraient consacrer à leurs vacances entre 6 000 et 10 000 francs par personne et 15 % plus de 10 000 francs.

Des chiffres qui illustraient, une fois de plus, la dimension économique d'un secteur — celui des loisirs et des vacances — que les Français, eux, n'ont jamais cessé de prendre au sérieux. Des chiffres qui expliquent également les efforts accomplis par les pouvoirs publics et les professionnels pour, chaque année davantage, présenter aux visiteurs les ressources touristiques des régions françaises. Poule aux œufs d'or, le tourisme l'est incontestablement au niveau des rentrées de devises qui font de ce secteur d'activité la deuxième industrie exportatrice française. Mais il pourrait l'être encore davantage si les Français étaient encore plus nombreux à accepter, comme on les y invite cette année encore, à se « dépayser » dans leur propre pays.

Grand événement de l'année touristique en France, le SMTV se présente ainsi comme la vitrine des nouveautés de la saison estivale française. « L'été en France », tel est d'ailleurs le titre du *Magazine France* dont le lancement aura lieu au Salon. Un document qui, tiré à 50 000 exemplaires et renouant avec la tradition d'il y a quelques années, présente régions et produits touristiques français. Du nouveau, de l'insolite mais aussi du classique, et des adresses destinées à simplifier le choix des candidats aux vacances.

Un magazine à l'image du « Village France » qui, signalé par des panneaux et des drapeaux tricolores, invitera les visiteurs à venir y puiser des idées-vacances au fil des différentes régions présentées sous l'aspect de façades typiques. Un « village » qui, au-delà de ses maisons à colombages, s'ouvrira également vers le grand large, de l'Auvergne à la Polynésie, du Pays basque aux Antilles. Une volonté qui illustre l'effort de promotion accompli actuellement en faveur de la France des tropiques.

A cette approche régionale et géographique viendra s'ajouter une dimension thématique. Ainsi, des spécialistes « promotion » de la direction nationale du tourisme proposeront-ils aux visiteurs un éventail de vacances à thème. Des *« vacances qui flânent »* grâce au tourisme vert, aux randonnées pédestres, au tourisme fluvial, au cyclotourisme et à l'équitation. Des *« vacances qui bougent »* avec du tennis, du golf (en vedette cette année), de la voile, de la montagne d'été et du tourisme de santé, lui aussi en vedette avec les « 4es Thermalies » qui, désormais jumelées avec le SMTV, s'imposent comme LE salon de la santé, de la prévention, des cures et de la vitalité, et offrent un inventaire complet des possibilités de séjour, détente, loisirs et remise en forme. Egalement, des *« vacances qui découvrent »*, insolites, actives (bricolage, artisanat, etc.), culturelles (musique, danse, etc.), gastronomiques et œnologiques. Des *« vacances pour vous »*, familles, jeunes ou troisième âge. Des « villages de vacances » présentés par des associations de tourisme. Sans oublier un stand « Informatique et tourisme » qui, organisé par l'Agence de l'informatique et la direction du tourisme, permettra aux professionnels et aux visiteurs curieux de faire le bilan de quatre années d'actions concertées dans ce secteur et de découvrir un panorama des outils informatiques existants.

Véritable « malle aux trésors », cette France des thèmes se veut l'imagination au pouvoir. Une France à la Prévert où l'on offrira, pêle-mêle, du yoga et de la pêche à la mouche en Lozère, de la plongée sous-marine à Mayotte, du vélo, de la planche à voile et du tennis à Noirmoutier, de la dentelle à Brioude (Haute-Loire), du trekking à la Réunion, l'apprentissage de la conduite dans un château du Gers, de la dégustation de vin à Bergerac, de l'initiation à la cuisine provençale ou l'expédition sur la Loire en « Bombard commando » avec bivouac sur les rives !

Avec, en prime, la possibilité de mesurer sa force à l'aviron sur un ergomètre, de s'initier à la lutte bretonne, à l'aérobic ou à la montgolfière, ou d'assister à une démonstration de stages de « survie ».

Restera, bien sûr, pour ceux que le Zambèze fait davantage rêver que la Corrèze, pour les mordus d'exotisme et d'évasion, la somptueuse palette offerte par soixante et onze pays faisant assaut de séduction. De quoi combler les 65 % de visiteurs qui, l'an dernier, déclaraient souhaiter passer leurs vacances à l'étranger.

Parmi les destinations lointaines figure cette année l'Australie, qui se lance résolument à la conquête du marché français, convaincue que, dans les années à venir, la France représente, pour elle, le plus grand potentiel touristique. En 1982, ils étaient dix mille à avoir succombé à la fascination australienne, et il en allait de même en 1983, en dépit d'un contrôle des changes plutôt dissuasif. De quoi nourrir l'optimisme des responsables australiens qui, il est vrai, en confiant à Barry Maybury (l'homme qui, il y a quelques années, a « fait » l'Irlande) la campagne de promotion de leurs pays en France, ont recruté un magicien capable de hisser l'Australie au niveau des destinations — la Chine, l'Inde et les royaumes himalayens, le Brésil, le « rêve américain » — qui, un jour ou l'autre, font boucler leurs valises aux Français. Une campagne dont pourrait bien bénéficier, également, la douce et discrète Nouvelle-Zélande, présente elle aussi au SMTV.

Des magiciens, il n'en manquera d'ailleurs pas dans les allées d'un Salon où les voyagistes présents ouvriront de nouvelles routes à défaut de nouvelles frontières, et où les clubs de tout poil voudront prouver qu'ils ont plus d'une Méditerranée dans leur sac.

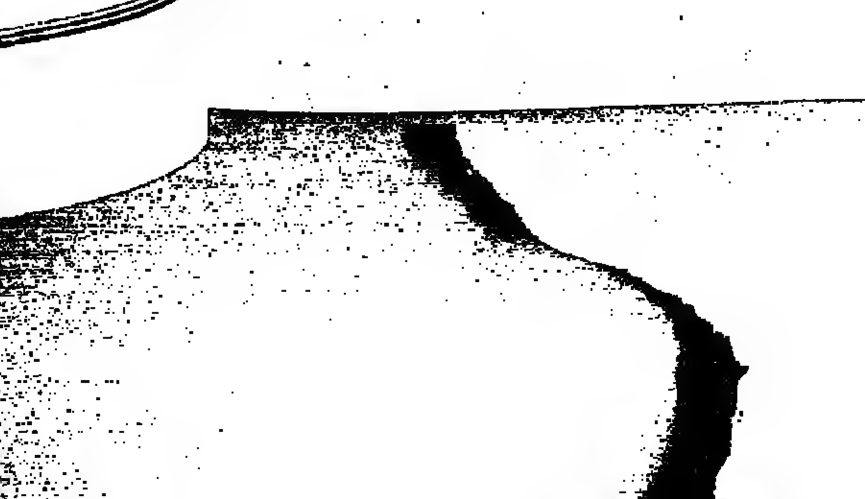
PATRICK FRANCÈS.

● **SMTV 85. CNIT Paris-La Défense.**

Du samedi 9 février à 12 h au dimanche 17 février, tous les jours de 10 h à 19 h. Journées professionnelles : vendredi 8 février (9 h-19 h) et samedi 9 février (9 h-12 h).

Prix d'entrée : 30 F.

Accès : SNCF, RER Auber-Étoile-La Défense. Autobus. Taxis. Parking sur le boulevard circulaire (5 000 places).



ABRÉVIATIONS

Géographie
Cap. — *Capitale*
Sup. — *Superficie*
Pop. — *Population (en millions d'habitants)*
Lang. — *Langue*
Fêt. Nat. *Fête Nationale*

Economie
Cartes
DC — *Diner's Club*
AE — *American Express*
EC — *Eurocard*
CB — *Carte bleue Visa*
CB + C — *Carte bleue + chéquier*
Ind. Tél. — *indicatif téléphonique*

Diplomatie
Amb. Franç. — *Ambassade française*
Amb. en France — *Ambassade en France du pays cité*
Cie Aér. Locale — *Compagnie aérienne locale*

Banques
BNP — *Banque Nationale de Paris*
CL Crédit Lyonnais
SG Société générale

Formalités
CNI — *Carte nationale d'identité*
FJ — *Fièvre jaune (vaccins et risques)*
P — *Paludisme (vaccins et risques)*
C — *Choléra (vaccins et risques)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Géographie
Cap. : *Pretoria*
Sup. : *1.221.000 km²*
Pop. : *28,5*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *31.5*

Formalités
Passeport. Visa. FJ+P

Economie
Monnaie : *Rand*
Cartes : *DC. AE. CB*
Ind. Tél. : *27*
Banques : *CL Pretoria (12) 838.56.94*
SG Pretoria (12) 834.12.82

Diplomatie
Amb. Franç. : *Pretoria (12) 43.55.64*
Amb. en France : *555.92.37*
Air France : *Pretoria (12) 41.61.19*
Cie Aér. Locale : *South African Airways*

ALGÉRIE

Géographie
Cap. : *Alger*
Sup. : *2.400.000 km²*
Pop. : *20,5*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *5.07*

Formalités
Passeport. FJ+P

Economie
Monnaie : *Dinar*
Cartes : *DC. AE*
Ind. Tél. : *213*

Diplomatie
Amb. Franç. : *60.44.88*
Amb. en France : *553.71.49*
Air France : *63.16.10*
Cie Aér. Locale : *Air Algérie*

BOURKINA

Géographie
Cap. : *Ouagadougou*
Sup. : *274 000 km²*
Pop. : *6,73*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *11.12*

Formalités
Passeport FJ + P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC, CB + C*
Ind. Tél. : *226*
Banques : BNP 36.950

Diplomatie
Amb. Franç. : *32.270*
Amb. en France : *359.90.63*
Air France : *33.057*
Cie Aér. Locale : *Air Volta*

CAMEROUN

Géographie
Cap. : *Yaoundé*
Sup. : *475.000 km²*
Pop. : *8,28*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *20.05*

Formalités
Passeport. Visa. FJ+P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *237*
Banques : *BNP 42.32.51 - CL 23.21.00 - SG 23.40.06*

Diplomatie
Amb. Franç. : *23.40.13*
Amb. en France : *503.21.05*
Air France : *22.25.25*
Cie Aér. Locale : *Cameroun Airline*

CAP-VERT

Géographie
Cap. : *Praia*
Sup. : *4.033 km²*
Pop. : *0.32*
Lang. : *Portugais*
Fêt. Nat. : *5.07*

Formalités
Passeport. Visa. C+FJ+P

Economie
Monnaie : *Escudo*
Ind. Tél. : *(33) 238*

Diplomatie
Amb. Franç. : *290*
Amb. en France : *225.63.31*
Cie Aér. Locale : *T.A.C.V.*

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Géographie
Cap. : *Bangui*
Sup. : *623.000 kmm²*
Pop. : *2,31*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *1.12*

Formalités
CNI ou Passeport FJ+P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 236*
Banques : *CL 51.29.90 - SG 81-29-90*

Diplomatie
Amb. Franç. : *61.30.00*
Amb. en France : *224-42-56*
Air France : *51.49.00*
Cie Aér. Locale : *Air Bangui*

COMORES

Géographie
Cap. : *Moroni*
Sup. : *2 240 km²*
Pop. : *0,344*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *6.07*

Formalités
Passeport. Visa. P

Économie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC*
Ind. Tél. : *(33) 269*

Diplomatie
Amb. Franç : *23.53*
Amb. en France : *763.61.78*
Air France : *22.45*
Cie Aér. Locale : *Air Comores*

RÉP. POP. DU CONGO

Géographie
Cap. : *Brazzaville*
Sup. : *342 000 km²*
Pop : *1,5*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *15.08*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 242*
Banques : *BNP 81.10.67 - CL 81.08.79 - SG 81.02.80*

Diplomatie
Amb. Franç. : *61.14.23*
Amb. en France : *553.47.69*
Air France : *81.34.28*
Cie Aér. Locale : *Air Afrique*

COTE-D'IVOIRE

Géographie
Cap. : *Abidjan*
Sup. : *322 000 km²*
Pop. : *7,92*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *7.12*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *225*
Banques : *BNP 32.03.79 - CL 32.00.00 - SG 32.03.33*

Diplomatie
Amb. Franç. : *32.67.43*
Amb. en France : *501.53.10*
Air France : *33.22.31*
Cie Aér. Locale : *Air Ivoire*

DJIBOUTI

Géographie
Cap. : *Djibouti*
Sup. : *21 800 km²*
Pop. : *0,22*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *27.06*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *CB+C*
Ind. Tél. : *253*
Banques. *BNP 35.08.67*

Diplomatie
Amb. Franc. : *35.09.63*
Amb. en France : *727.49.22*
Air France : *35.10.10*
Cie Aér. Locale : *Air Djibouti*

RÉP. ARABE D'ÉGYPTE

Géographie
Cap. : *Le Caire*
Sup. : *1 000 000 km²*
Pop. : *42*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *23.07*

Formalités
Passeport. Visa. C+FJ+P

Économie
Monnaie : *Livre*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *20*
Banques : *BNP Le Caire (2) 31.913*
CL Le Caire (2) 77.91.68
SG Le Caire (2) 77.79.57

Diplomatie
Amb. Franç. : *Le Caire (2) 72.80.33*
Amb. en France : *720.97.70*
Air France : *Le Caire (2) 14.58.72*
Cie Aér. Locale : *Égyptair*

GAMBIE

Géographie
Cap. : *Banjul*
Sup. : *11 300 km²*
Pop. : *0,685*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *18.02*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Dalasi*
Cartes : *DC. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 220*
Banques : *BNP 81.44*

Diplomatie
Amb. en France : *640.10.49*
Cie Aér. Locale : *Gambia Airways*

MAURITANIE

Géographie
Cap. : *Nouakchott*
Sup. : *1 000 000 km²*
Pop. : *1,6*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *28.11*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Ouguiya*
Cartes : *CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 222*
Banques : *SG 21.79*

Diplomatie
Amb. Franç. : *517.40*
Amb. en France : *504.88.54*
Air France : *22.80*
Cie Aér. Locale : *Air Mauritanie*

KENYA

Géographie
Cap. : *Nairobi*
Sup. : *583 000 km²*
Pop. : *15,3*
Lang. : *Anglais et Souahali*
Fêt. Nat. : *12.12*

Formalités
Passeport. Visa. FJ+P

Économie
Monnaie : *Shilling*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *254*
Banques : *SG 33.84.67*

Diplomatie
Amb. Franç. : *339.78.34*
Amb. en France : *553.35.00*
Air France : *33.33.04*
Cie Aér. Locale : *Kenya Airways*

MALI

Géographie
Cap. : *Bamako*
Sup. : *1 240 000 km²*
Pop. : *6,5*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *22.09*

Formalités
Passeport. C+FJ

Économie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *DC.CB+C*
Ind. Tél. : *223*
Banques : *CL 22.53.38*

Diplomatie
Amb. Franç. : *22.29.51*
Amb. en France : *548.58.43*
Air France : *22.22.12*
Cie Aér. Locale : *Air Mali*

MAROC

Géographie
Cap. : *Rabat*
Sup. : *460 000 km²*
Pop. : *19,5*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *18.04*

Formalités
Passeport. P

Économie
Monnaie : *Dirham*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *212*
Banques : *BNP 22.41.01*
SG 22.41.34

Diplomatie
Amb. Franç. : *Rabat (7) 604.21*
Amb. en France : *520.69.35*
Air France : *Rabat (7) 320.32*
Cie Aér. Locale : *Royal Air Maroc*

MAURICE

Géographie
Cap. : *Port-Louis*
Sup. : *2 040 km²*
Pop. : *0,912*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *12.03*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *DC. AE*
Ind. Tél. : *(33) 230*
Banques : *BNP 08.41.47*
CL 22.41.42

Diplomatie
Amb. Franç. : *08.37.55*
Amb. en France : *227.30.18*
Cie Aér. Locale : *Air Mauritius*

NIGER

Géographie
Cap. : *Niamey*
Sup. : *1 270 000 km²*
Pop. : *5,15*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *18.12*

Formalités
Passeport. C + FJ + P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC.AE.CB + C*
Ind. Tél. : *227*
Banques : *BNP 73.37.35*
CL 72.31.64

Diplomatie
Amb. Franç. : *72.24.31*
Amb. en France : *508.80.80*
Air France : *73.31.21*
Cie Aér. Locale : *Air Niger*

SÉNÉGAL

Géographie
Cap. : *Dakar*
Sup. : *197 000 km²*
Pop. : *5,55*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *4.04*

Formalités
Passeport. FJ + P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC, AE, CB + C*
Ind. Tél. : *221*
Banques : *BNP 23.10.33*
CL 23.10.08 - SG 23.10.60

Diplomatie
Amb. Franç. : *21.01.61*
Amb. en France : *705.39.45*
Air France : *22.29.41*
Cie Aér. Locale : *Air Sénégal*

SEYCHELLES

Géographie
Cap. : *Port-Victoria*
Sup. : *310 km²*
Pop. : *0,06*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *5.06*

Formalités
Passeport

Economie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *DC, AE*
Ind. Tél. : *(33) 248*

Diplomatie
Amb. Franç. : *221.23*
Amb. en France : *720.39.86*
Cie Aér. Locale : *Air Seychelles*

SIERRA-LEONE

Géographie
Cap. : *Freetown*
Sup. : *72 000 km²*
Pop. : *3,4*
Lang : *Anglais*
Fêt. Nat. : *19.04*

Formalités
Passeport, Visa, FJ + C

Economie
Monnaie : *Leone*
Cartes : *DC. AE*
Ind. Tél. : *(33) 232*

Diplomatie
Amb. Franç. : *224.77*
Amb. en France : *500.48.30*
Cie Aér. Locale : *Sierra Leone Airways*

TOGO

Géographie
Cap. : *Lomé*
Sup. : *56 000 km²*
Pop. : *2,6*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *27.04*

Formalités
Passeport. FJ + P

Economie
Monnaie : *Franc CFA*
Cartes : *DC, AE, CB + C*
Ind. Tél. : *228*
Banques : *BNP 21.48.41*
CL 21.64.11

Diplomatie
Amb. Franç. : *25.71*
Amb. en France : *380.12.19*
Air France : *21.69.10*
Cie Aér. Locale : *Air Togo*

TUNISIE

Géographie
Cap. : *Tunis*
Sup. : *164 000 km²*
Pop : *6.3*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *1.06*

Formalités
Passeport. FJ.

Economie
Monnaie : *Dinar*
Cartes : *DC, AE, CB, CB + C*
Ind. Tél. : *216*
Banque : *BNP Tunis (1) 25.99.39*

Diplomatie
Amb. Franç. : *Tunis (1) 24.57.00*
Amb. en France : *555.95.98*
Air France : *Tunis (1) 24.79.22*
Cie Aér. Locale : *Tunis Air*

ZAIRE

Géographie
Cap. : *Kinshasa*
Sup. : *2 350 000 km²*
Pop. : *28*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *24.11*

Formalités
Passeport, Visa, FJ + P

Economie
Monnaie : *Zaïre*
Cartes : *DC*
Ind. Tél. : *(33) 243*
Banques : *BNP 258.01*

Diplomatie
Amb. Franç. : *228.69*
Amb. en France : *225.57.50*
Air France : *287.18*
Cie Aér. Locale : *Air Zaïre*

ZAMBIE

Géographie
Cap. : *Lusaka*
Sup. : *753 000 km²*
Pop. : *5,85*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *24.10*

Formalités
Passeport, Visa, C + FJ + P

Economie
Monnaie : *Kwacha*
Cartes : *DC. AE*
Ind. Tél. : *(33) 260*

Diplomatie
Amb. Franç. : *21.29.17*
Amb. en France : *723.43.52*
Air France : *21.20.46*
Cie Aér. Locale : *Zambia Airways*

AMERIQUES

ARGENTINE

Géographie
Cap. : *Buenos-Aires*
Sup. : *2 800 000 km²*
Pop. : *27*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *25.05*

Formalités
Passeport. Visa. P

Économie
Monnaie : *Peso*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *54*
Banques : *BNP Buenos-Aires (1) 311.13.56*
CL Buenos-Aires (1) 30.78.41
SG Buenos-Aires (1) 31.35.30

Diplomatie
Amb. Franç. : *Buenos-Aires (1) 393.10.71*
Amb. en France : *553.14.69*
Air France : *Buenos-Aires (1) 312.73.31*
Cie Aér. Locale : *Aerolineas Argentinas*

BAHAMAS

Géographie
Cap. : *Nassau*
Sup. : *14 000 km²*
Pop. : *0,225*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *10.07*

Formalités
Passeport. FJ

Économie
Monnaie : *Dollar Bahamas*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *1*
Banques : *BNP (809) 322.74.80*
SG (809) 322.28.46
Cie Aér. Locale : *Air Bahamas*

BARBADE

Géographie
Cap. : *Bridgetown*
Sup. : *430 km²*
Pop. : *0,25*
Lang : *Anglais*
Fêt. Nat. : *30.11*

Formalités
Passeport. FJ

Économie
Monnaie : *Dollar de Barbade*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Ind. Tél. : *1*

Diplomatie
Amb. à Londres : *(01) 236.86.86*
Cie Aér. Locale : *Caribbean Airways*

BRÉSIL

Géographie
Cap. : *Brasilia*
Sup. : *8 500 000 km²*
Pop. : *125*
Lang. : *Portugais*
Fêt. Nat. : *7.09*

Formalités
Passeport. Visa FJ+P

Économie
Monnaie : *Cruzeiro*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *55*
Banques :
BNP Rio de Janeiro (21) 253.00.48
CL Sao Paulo (11) 284.56.42
SG Rio de Janeiro (21) 224.86.85

Diplomatie
Amb. Franç. : *Brasilia (61) 223.03.90*
Amb. en France : *225.92.50*
Air France : *Brasilia (61) 223.00.02*
Cie Aér. Locale : *Varig*

CANADA

Géographie
Cap. : *Ottawa*
Sup. : *9 980 000 km²*
Pop. : *24*
Lang. : *Anglais et Français*
Fêt. Nat. : *1.07*

Formalités
Passeport

Économie
Monnaie : *Dollar*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *1*
Banques :
BNP Montréal : (514) 285.60.00
CL Montréal : (514) 679.10.90
SG Montréal : (514) 675.03.30

Diplomatie
Amb. Franç. : *Ottawa (613) 232.17.95*
Amb. en France : *723.01.01*
Air France : *Montréal (514) 236.06.89*
Cie Aér. Locale : *Air Canada*

COLOMBIE

Géographie
Cap : *Bogota*
Sup. : *1 140 000 km²*
Pop. : *27,328*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *20.07*

Formalités
Passeport. Visa. FJ+P

Économie
Monnaie : *Peso*
Cartes : *DC.AE.EC*
Ind. Tél. : *(33) 57*
Banques : *BNP 284.20.81*
CL 242.63.68 - SG 285.66.48

Diplomatie
Amb. Franç. : *285.43.11*
Amb. en France : *266.46.08*
Air France : *243.50.01*
Cie Aér. Locale : *Avianca*

CUBA

Géographie
Cap. : *La Havane*
Sup. : *111 000 km²*
Pop. : *9,812*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *1.01*

Formalités
Passeport. Visa FJ

Économie
Monnaie : *Peso*
Ind. Tél. : *(33) 53*
Banques : *CL V. Mexique*

Diplomatie
Amb. Franç. : *36.335*
Amb. en France : *567.55.35*
Air France : *711.70*
Cie Aér. Locale : *Cubana de Aviacion*

DOMINIQUE

Géographie
Cap. : *Roseau*
Sup. : *750 km²*
Pop. : *0,08*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *3.11*

Formalités
Passeport. Visa FJ

Économie
Monnaie : *Dollar des Caraïbes*
Cartes : *AE.EC.CB*
Ind. Tél. : *1*

Diplomatie
Amb. Franç. : *23.81.86*

ÉTATS-UNIS

Géographie
Cap. : *Washington*
Sup. : *9 400 000 km²*
Pop. : *226,5*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *4.07*

Formalités
Passeport. Visa

Économie
Monnaie : *Dollar*
Cartes : *DC. EC. CB*
Ind. Tél. : *1*
Banques :
BNP New York (212) 750.14.00
CL New York (212) 344.05.00
SG New York (212) 397.60.00

Diplomatie
Amb. Franç. : *Washington (202) 328.26.00*
Amb. en France : *296.12.02*
Air France : *New York (212) 841.73.01*
Cie Aér. Locale : *TWA, Pan Am*

HAITI

Géographie
Cap. : *Port-au-Prince*
Sup. : *28 000 km²*
Pop. : *4,920*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *1.01*

Formalités
Passeport. Visa FJ+P

Économie
Monnaie : *Gourde*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Ind. Tél. : *509*
Banques :
BNP Port-au-Prince (1) 22.300

Diplomatie
Amb. Franç. : *Port-au-Prince (1) 20.951*
Amb. en France : *924.47.78*
Air France : *Port-au-Prince (1) 217.00*
Cie Aér. Locale : *Haiti Air Inter*

JAMAIQUE

Géographie
Cap. : *Kingston*
Sup. : *11 000 km²*
Pop. : *2,16*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *7.06*

Formalités
Passeport. Visa FJ

Économie
Monnaie : *Dollar*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Ind. Tél. : *1*

Diplomatie
Amb. Franç. : *927.98.11*
Amb. à Bruxelles : *(02) 230.11.70*
Cie Aér. Locale : *Air Jamaica*

MEXIQUE

Géographie
Cap. : *Mexico*
Sup. : *2 000 000 km²*
Pop. : *69,4*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *16.09*

Formalités
Passeport. FJ+P

Économie
Monnaie : *Peso*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *52*
Banques : *BNP Mexico (5) 585.40.55*
CL Mexico (5) 533.03.60
SG Mexico (5) 510.10.86

Diplomatie
Amb. Franç. : *Mexico (5) 533.13.60*
Amb. en France : *553.76.43*
Air France : *Mexico (5) 546.91.40*
Cie Aér. Locale : *Aeromexico*

NICARAGUA

Géographie
Cap. : *Managua*
Sup. : *130 000 km²*
Pop. : *2,5*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *19.07*

Formalités
Passeport. Visa. P

Économie
Monnaie : *Cordoba*
Cartes : *DC. EC. CB*
Ind. Tél. : *505*
Banques : *CL V. Mexique*

Diplomatie
Amb. Franç. : *Managua (2) 26.210*
Amb. de France : *500.35.42*
Cie Aér. Locale :
Lanica Lineas Aereas de Nicaragua

PÉROU

Géographie
Cap. : *Lima*
Sup. : *1 280 215 km²*
Pop. : *17,3*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *28.07*

Formalités
Passeport FJ+P

Économie
Monnaie : *Sol*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Ind. Tél. : *(33) 51*
Banques : *CL 27.58.60 - SG 27.50.60*

Diplomatie
Amb. Franç. : *23.86.18*
Amb. en France : *704.34.53*
Air France : *28.94.60*
Cie Aér. Locale : *Aero Peru*

ASIE

BHOUTAN
Géographie
Cap. : *Timphu*
Sup. : *47 000 km²*
Pop. : *1,2*
Lang. : *Dzong-ka*
Fêt. Nat. : *17.12*
Formalités
Passeport. Visa.
Économie
Monnaie : *Ngultrum*
Ind. Tél. : *opér.*
Cie Aér. Locale : *Druk Air Corp.*

CHINE
Géographie
Cap. : *Pékin*
Sup. : *9 600 000 km²*
Pop. : *1030*
Lang. : *Chinois*
Fêt. Nat. : *1.10*
Formalités
Passeport. Visa. FJ+P
Économie
Monnaie : *Yuan*
Cartes : *AE*
Ind. Tél. : *(33) 86*
Banques : *BNP 55.22.31 - CL 55.22.31 - SG 33.08.64*
Diplomatie
Amb. Franç. : *52.13.31*
Amb. en France : *723.34.35*
Air France : *52.38.94*
Cie Aér. Locale : *China Airlines*

CORÉE DU SUD
Géographie
Cap. : *Séoul*
Sup. : *99.000 km²*
Pop. : *38.9*
Lang. : *Coréen*
Fêt. Nat. : *3.10*
Formalités
Passeport
Économie
Monnaie : *Won*
Cartes : *DC. AE. EC. CB CB+C*
Ind. Tél. : *82*
Banques : *BNP Séoul (2) 753.25.94*
CL Séoul (2) 776.38.11
SG Séoul (2) 778.18.81
Diplomatie
Amb. Franç. : *Séoul (2) 362.55.47*
Amb. en France : *705.64.10*
Air France : *Séoul (2) 22.10.27*
Cie Aér. Locale : *Korean Airlines*

ÉMIRATS ARABES UNIS
Géographie
Cap. : *Dubai*
Sup. : *77 800 km²*
Pop. : *1*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *2.12*
Formalités
Passeport. FJ+P
Économie
Monnaie : *Dirham*
Cartes : *DC. AE. CB+C*
Ind. Tél. : *971*
Banques : *BNP (2) 33.26.30 - CL Abu Dhabi (2) 82.18.85 - SG 35.41.11*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Abu Dhabi (2) 33.11.00*
Amb. en France : *553.94.04*
Air France : *22.26.22*
Cie Aér. Locale : *Gulf Air*

INDE
Géographie
Cap. : *New-Delhi*
Sup. : *3 300 000 km²*
Pop : *720*
Lang. : *Hindi*
Fêt. Nat. : *26.01*
Formalités
Passeport. Visa. C+FJ+P
Économie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *81*
Banques : *BNP Bombay (22) 25.66.22*
CL 22.23.56 - SG Bombay (22) 37.38.68
Diplomatie
Amb. Franç. : *37.46.82*
Amb. en France : *520.39.30*
Représentation AFP
Cie Aér. Locale : *Air India*

INDONÉSIE
Géographie
Cap. : *Djakarta*
Sup. : *1 904 000 km²*
Pop. : *153*
Lang. : *Bahasa Indonesia*
Fêt. Nat. : *17.08*
Formalités
Passeport. Visa FJ+P
Économie
Monnaie : *Rupiah*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *62*
Banques : *BNP Djakarta (21) 32.32.82*
CL Djakarta (21) 32.17.08
SG Djakarta (21) 32.01.86
Diplomatie
Amb. Franç. : *Djakarta (21) 33.28.07*
Amb. en France : *503.07.60*
Air France : *Djakarta (21) 52731*
Cie Aér. Locale : *Garuda Indonesian Airways*

ISRAEL
Géographie
Cap. : *Jérusalem*
Sup. : *20 300 km²*
Pop. : *3,8*
Lang. : *Hébreu*
Fêt. Nat. : *14.05*
Formalités
Passeport
Économie
Monnaie : *Shekel*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *872*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Tel-Aviv (3) 24.53.71*
Amb. en France : *266.81.49*
Air France : *Tel-Aviv (3) 29.72.11*
Cie Aér. Locale : *El Al*

JAPON
Géographie
Cap. : *Tokyo*
Sup. : *377 000 km²*
Pop. : *119*
Lang. : *Japonais*
Fêt. Nat. : *29.04*
Formalités
Passeport
Économie
Monnaie : *Yen*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *81*
Banques : *BNP Tokyo (3) 214.26.81*
CL Tokyo (3) 284.12.81
SG Tokyo (3) 503.97.81
Diplomatie
Amb. Franç. : *Tokyo (3) 473.01.71*
Amb. en France : *766.02.22*
Air France Tokyo : *(3) 508.05.52*
Cie Aér. Locale : *Japan Air Lines*

JORDANIE
Géographie
Cap. : *Amman*
Sup. : *98 000 km²*
Pop. : *3,2*
Lang. : *Arabe*
Fêt. Nat. : *25.05*
Formalités
Passeport. Visa
Économie
Monnaie : *Dinar*
Cartes : *DC. AE*
Ind. Tél. : *(33) 962*
Banques : *BNP 439.32 - CL 44462 - SG 660018*
Diplomatie
Amb. Franç. : *412.73*
Amb. en France : *624.81.38*
Air France : *447.71*
Cie Aér. Locale : *Alia*

MALAISIE
Géographie
Cap. : *Kuala-Lumpur*
Sup. : *330 000 km²*
Pop. : *15,3*
Lang. : *Malais*
Fêt. Nat. : *31.08*
Formalités
Passeport. Visa. FJ+P
Économie
Monnaie : *Ringgit*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *261*
Banques : *BNP (60) 48.43.77*
SG 48.21.18
Diplomatie
Amb. Franç. : *48.41.22*
Amb. en France : *553.11.85*
Cie Aér. Locale : *Malaysian Airline System*

MALDIVES
Géographie
Cap. : *Malé*
Sup. : *300 km²*
Pop. : *0,25*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *26.07*
Formalités
Passeport. C+FJ+P
Économie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *AE.EC*
Ind. Tél. : *(33) 960*
Cie Aér. Locale : *Maldive Intern. Airlines*

PAKISTAN
Géographie
Cap. : *Islamabad*
Sup. : *600 000 km²*
Pop. : *90*
Lang. : *Urdu et Anglais*
Fêt. Nat. : *24.03*
Formalités
Passeport. Visa. C+FJ+P
Économie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 92*
Banques : *SG 23.74.60*
Diplomatie
Amb. Franç. : *23.981*
Amb. en France : *562.23.32*
Cie Aér. Locale : *P.I.A.*

PHILIPPINES
Géographie
Cap. : *Manille*
Sup. : *300 000 km²*
Pop. : *53*
Lang. : *Anglais - Tagalog*
Fêt. Nat. : *12.06*
Formalités
Passeport. Visa. FJ+P
Économie
Monnaie : *Peso*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *93*
Banques : *BNP Manille (2) 85.30.06*
CL Manille (2) 817.16.18
SG Manille (2) 85.60.81
Diplomatie
Amb. Franç. : *Manille (2) 876.561*
Amb. en France : *704.65.60*
Air France : *Manille (2) 59.92.41*
Cie Aér. Locale : *Philippines Airlines*

SINGAPOUR
Géographie
Cap. : *Singapour*
Sup. : *620 km²*
Pop. : *2,5*
Lang : *Malais - Anglais*
Fêt. Nat. : *9.06*
Formalités
Passeport FJ
Économie
Monnaie : *Dollar*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *55*
Banques : *BNP 224.02.11 - CL 813.477 - SG 224.86.22*
Diplomatie
Amb. Franç. : *664.866*
Amb. en France : *500.33.81*
Air France : *737.63.55*
Cie Aér. Locale : *Singapore Airlines*

SRI-LANKA
Géographie
Cap. *Colombo*
Sup : *66 000 km²*
Pop. : *15,5*
Lang. : *Cinghalais*
Fêt. Nat. : *4.02*
Formalités
Passeport. Visa. FJ+P
Économie
Monnaie : *Roupie*
Cartes : *DC. AE. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *94*
Banques : *SG 54.70.62*
Diplomatie
Amb. Franç. : *93.815*
Amb. en France : *266.35.01*
Air France : *29.881*
Cie Aér. Locale : *Air Lanka*

TAIWAN
Géographie
Cap. : *Taipeh*
Sup. : *36 000 km²*
Pop. : *18,5*
Lang. : *Chinois*
Fêt. Nat. : *10.10*
Formalités
Passeport. Visa
Économie
Monnaie : *$ de Taiwan*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *886*
Banques : *BNP Taipeh (2) 752.94.80*
SG Taipeh (2) 715.50.50

THAILANDE
Géographie
Cap. : *Bangkok*
Sup. : *513 000 km²*
Pop. : *51*
Lang. : *Thaï*
Fêt. Nat. : *5.12*
Formalités
Passeport. Visa. FJ+P
Économie
Monnaie : *Baht*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *66*
Banques : *BNP Bangkok (2) 233.18.66*
CL Bangkok (2) 232.52.76
SG Bangkok (2) 251.92.70
Diplomatie
Amb. Franç. : *Bangkok (2) 234.09.50*
Amb. en France : *704.32.22*
Air France : *Bangkok (2) 233.71.00*
Cie Aér. Locale : *Thaï Airways*

EUROPE

RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE
Géographie
Cap. : *Bonn*
Sup. : *250 000 km²*
Pop. : *61,35*
Lang. : *Allemand*
Fêt. Nat. : *17.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Mark*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *49*
Banques : *BNP Francfort (611) 719.30*
CL Francfort (611) 715.51
SG Francfort (611) 717.41
Diplomatie
Amb. Franç. : *Bonn (228) 36.20.31*
Amb. en France : *359.33.51*
Air France : *Berlin Ouest (30) 25.021*
Cie Aér. Locale : *Lufthansa*

ANDORRE
Géographie
Cap. : *Andorre-la-Vieille*
Sup. : *464 km²*
Pop. : *0,038*
Lang. : *Catalan*
Fêt. Nat. : *8.09*
Formalités
CNI
Économie
Monnaie : *Franc et Peseta*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *Ind. du pays (16) 078*
Diplomatie
Amb. Franç. : *43.24.24*
Amb. en France : *550.34.46*

AUTRICHE
Géographie
Cap. : *Vienne*
Sup. : *85 000 km²*
Pop. : *7,5*
Lang. : *Allemand*
Fêt. Nat. : *26.10*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Schilling*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *43*
Banques : *SG Vienne (222) 72.51.03*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Vienne (222) 65.47.47*
Amb. en France : *555.95.66*
Air France : *Vienne (222) 52.66.52*
Cie Aér. Locale : *Austria Lines*

BELGIQUE
Géographie
Cap. : *Bruxelles*
Sup. : *31 000 km²*
Pop. : *9,8*
Lang : *Français - Néerlandais - Allemand*
Fêt. Nat. : *21.07*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *32*
Banques : *BNP Bruxelles (2) 512.58.90*
CL Bruxelles (2) 512.79.00
SG Bruxelles (2) 512.17.20
Diplomatie
Amb. Franç. : *Bruxelles (2) 512.17.15*
Amb. en France : *380.61.00*
Air France : *Bruxelles (2) 218.38.10*
Cie Aér. Locale : *Sabena*

BULGARIE
Géographie
Cap. : *Sofia*
Sup. : *111 000 km²*
Pop. : *8,928*
Lang. : *Bulgare*
Fêt. Nat. : *9.09*
Formalités
Passeport Visa
Économie
Monnaie : *Lev.*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 358*
Banques : *SG 89.80.87*
Diplomatie
Amb. Franç. : *44.11.71*
Amb. en France : *551.85.90*
Air France : *87.26.86*
Cie Aér. Locale : *Balkan*

CHYPRE
Géographie
Cap. : *Nicosie*
Sup. : *9 300 km²*
Pop. : *0,621*
Lang. : *Grec - Turc*
Fêt. Nat. : *1.10*
Formalités
Passeport
Économie
Monnaie : *Livre Chypriote*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Ind. Tél. : *(33) 357*
Banques : *CL V. Grèce*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Nicosie (21) 65.258*
Amb. en France : *720.86.28*
Air France : *Nicosie (21) 62.101*
Cie Aér. Locale : *Cyprus Airways*

DANEMARK
Géographie
Cap. : *Copenhague*
Sup. : *43 000 km²*
Pop. : *5,12*
Lang. : *Danois*
Fêt. Nat. : *5.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Couronne*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *45*
Banques : *CL Copenhague (1 ou 2) 15.22.36*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Copenhague (1 ou 2) 15.51.21*
Amb. en France : *723.54.20*
Représentation AFP
Air France : *Copenhague (1) 127.576*
Cie Aér. Locale : *S.A.S.*

ESPAGNE
Géographie
Cap. : *Madrid*
Sup. : *505 000 km²*
Pop. : *37,54*
Lang. : *Espagnol*
Fêt. Nat. : *12.10*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Peseta*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *34*
Banques : *BNP Madrid (1) 404.40.00*
CL Madrid (1) 418.95.14
SG Madrid (1) 446.10.00
Diplomatie
Amb. Franç. : *Madrid (1) 435.55.60*
Amb. en France : *723.81.83*
Air France : *Madrid (1) 242.49.00*
Cie Aér. Locale : *Ibéria*

FINLANDE
Géographie
Cap. : *Helsinki*
Sup. : *337 000 km²*
Pop. : *4,78*
Lang. : *Finnois et Suédois*
Fêt. Nat. : *6.12*
Formalités
CNI ou Passeport
Économie
Monnaie : *Mark*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *358*
Banques : *CL V. Danemark*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Helsinki (0) 171.15.21*
Amb. en France : *705.35.45*
Air France : *Helsinki (0) 82.58.62*
Cie Aér. Locale : *Finnair*

FRANCE
Géographie
Cap. : *Paris*
Sup. : *551 000 km²*
Pop. : *53,8*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *14.07*
Economie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *DC. AE. EC. CB*
Banques : *BNP 244.45.46*
CL 296.31.00-SG 261.51.30
Air France : *323.81.81*
Cie Aér. Locale : *Air France*

GRÈCE
Géographie
Cap. : *Athènes*
Sup. : *132 000 km²*
Pop. : *9,45*
Lang. : *Grec*
Fêt. Nat. : *25.03*
Formalités
CNI ou Passeport FJ
Economie
Monnaie : *Drachme*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *30*
Banques : *BNP Athènes (1) 364.37.11*
CL Athènes (1) 322.17.74
SG Athènes (1) 325.50.01
Diplomatie
Amb. Franç. : *Athènes (1) 361.18.63*
Amb. en France : *723.72.28*
Air France : *Athènes (1) 323.05.01*
Cie Aér. Locale : *Olympic Airways*

HONGRIE
Géographie
Cap. : *Budapest*
Sup. : *90 000 km²*
Pop. : *10,71*
Lang. : *Hongrois*
Fêt. Nat. : *4.04*
Formalités
Passeport. Visa
Economie
Monnaie : *Forint*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *36*
Banques : *BNP Budapest (1) 31.53.59*
SG Budapest (1) 26.14.00
Diplomatie
Amb. Franç. : *Budapest (1) 12.82.68*
Amb. en France : *500.41.68*
Air France : *Budapest (1) 18.04.88*
Cie Aér. Locale : *Malev*

IRLANDE
Géographie
Cap. : *Dublin*
Sup. : *70 300 km²*
Pop. : *3,4*
Lang. : *Anglais et Gaélique*
Fêt. Nat. : *17.03*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Livre Irlandaise*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
IND. Tél. : *353*
Banques : *BNP Dublin (1) 71.28.11*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Dublin (1) 56.47.77*
Amb. en France : *500.20.87*
Air France : *Dublin (1) 77.88.99*
Cie Aér. Locale : *Aer Lingus*

ISLANDE
Géographie
Cap. : *Reykjavik*
Sup. : *103 000 km²*
Pop. : *0,23*
Lang. : *Islandais*
Fêt. Nat. *17.06*
Formalités
Passeport
Economie
Monnaie : *Couronne*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *354*
Banques : *CL. V. Danemark*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Reykjavik (1) 17.821*
Amb. en France : *522.81.54*
Cie Aér. Locale : *Iceland Air*

ITALIE
Géographie
Cap. : *Rome*
Sup. : *301 000 km²*
Pop. : *57*
Lang. : *Italien*
Fêt. Nat. : *2.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Lire*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *39*
Banques : *BNP Milan (2) 345.23.11*
CL Milan (2) 63.471
SG Milan (2) 85.491
Diplomatie
Amb. Franç. : *Rome (5) 656.55.41*
Amb. en France : *544.38.90*
Air France : *Rome (5) 475.87.41*
Cie Aér. Locale : *Alitalia*

LUXEMBOURG
Géographie
Cap. : *Luxembourg*
Sup. : *2 600 km²*
Pop. : *0,364*
Lang. : *Français-Allemand Luxembourgeois*
Fêt. Nat. : *23.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *DC. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *352*
Banques : *BNP 47.641*
CL 23.8.02-SG 23.9.82
Diplomatie
Amb. Franç. : *47.10.81*
Amb. en France : *555.13.37*
Air France : *48.18.28*
Cie Aér. Locale : *Luxair*

MALTE
Géographie
Cap. : *La Valette*
Sup. : *320 km²*
Pop. : *0,38*
Lang. : *Maltais-Anglais*
Fêt. Nat. : *31.03*
Formalités
CNI ou Passeport C+FJ
Economie
Monnaie : *Livre Maltaise*
Cartes : *DC.AE.EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *356*
Banques : *CL V. Grèce*
Diplomatie
Amb. Franç. : *31.107*
Amb. en France : *562.53.01*
Cie Aér. Locale : *Air Malta*

MONACO
Géographie
Cap. : *Monaco*
Sup. : *1,5 km²*
Pop. : *0,025*
Lang. : *Français*
Fêt. Nat. : *19.11*
Formalités
CNI
Economie
Monnaie : *Franc*
Cartes : *AE.EC.CB+C*
Ind. Tél. : *Ind. de pays (18) 93*
Banques : *CL 50.63.18*
Diplomatie
Cie Aér. Locale : *Heli Air Monaco*

NORVÈGE
Géographie
Cap : *Oslo*
Sup. : *325 000 km²*
Pop. : *4,1*
Lang. : *Norvégien*
Fêt. Nat. : *17.05*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Couronne*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *47*
Banques : *BNP Oslo (2) 42.28.60*
CL V. Danemark-SG Oslo (2) 20.51.30
Diplomatie
Amb. Franç. : *Oslo (2) 44.16.20*
Amb. en France : *723.72.78*
Air France : *Oslo (2) 33.03.50*
Cie Aér. Locale : *Sas*

PAYS-BAS
Géographie
Cap. : *Amsterdam*
Sup. : *34 000 km²*
Pop. : *14,1*
Lang. : *Néerlandais*
Fêt. Nat. : *30.04*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Florin*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *31*
Banques : *BNP Amsterdam (20) 26.22.20*
CL Rotterdam (10) 65.59.11
SG Amsterdam (20) 78.83.21
Diplomatie
Amb. Franç. : *La Haye (70) 46.94.53*
Amb. en France : *306.51.86*
Air France : *Amsterdam (20) 22.56.05*
Cie Aér. Locale : *KLM*

POLOGNE
Géographie
Cap. : *Varsovie*
Sup. : *313 000 km²*
Pop. : *35,7*
Lang. : *Polonais*
Fêt. Nat. : *22.07*
Formalités
Passeport. Visa
Economie
Monnaie : *Zloty*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *48*
Banques : *BNP Varsovie (22) 39.62.94*
SG Varsovie (22) 39.74.12
Diplomatie
Amb. Franç. : *Varsovie (22) 26.84.01*
Amb. en France : *551.60.80*
Air France : *Varsovie (22) 28.12.81*
Cie Aér. Locale : *Lot*

PORTUGAL
Géographie
Cap. : *Lisbonne*
Sup. : *92 000 km²*
Pop. : *9,9*
Lang. : *Portugais*
Fêt. Nat. : *10.06*
Formalités
CNI ou Passeport, FJ
Economie
Monnaie : *Escudo*
Cartes : *DC. AE. EC. CB. CB+C*
Ind. Tél. : *351*
Banques : *BNP Lisbonne (1) 54.91.05*
CL Lisbonne (1) 36.25.12
SG Lisbonne (1) 54.91.58
Diplomatie
Amb. Franç. : *Lisbonne (1) 90.81.21*
Amb. en France : *727.35.28*
Air France : *Lisbonne (1) 55.21.71*
Cie Aér. Locale : *Tap Air Portugal*

ROUMANIE
Géographie
Cap. : *Bucarest*
Sup. : *240 000 km²*
Pop : *22,1*
Lang. : *Roumain*
Fêt. Nat. : *23.06*
Formalités
Passeport. Visa
Economie
Monnaie : *Leu*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *(33) 40*
Banques : *SG 15.17.30*
Diplomatie
Amb. Franç. : *11.05.40*
Amb. en France : *705.49.54*
Air France : *14.13.41*
Cie Aér. Locale : *Tarom*

ROYAUME-UNI
Géographie
Cap. : *Londres*
Sup. : *244 000 km²*
Pop. : *55,8*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *10.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Livre*
Cartes : *DC. AE. EC. CB+C*
Ind. Tél. : *44*
Banques : *BNP Londres (1) 626.56.78*
CL Londres (1) 248.96.96
SG Londres (1) 638.40.40
Diplomatie
Amb. Franç. : *Londres (1) 235.80.60*
Amb. en France : *266.81.42*
Air France : *Londres (1) 499.86.11*
Cie Aér. Locale : *British Airways*

SUÈDE
Géographie
Cap. : *Stockholm*
Sup. : *450 000 km²*
Pop. : *8,3*
Lang. : *Suédois*
Fêt. Nat. : *6.06*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Couronne*
Cartes : *DC, AE, EC, CB, CB + C*
Ind. Tél. : *46*
Banques : *BNP Stockholm (8) 21.27.01*
CL Stockholm (8) 20.98.32
SG Stockholm (8) 24.37.10
Diplomatie
Amb. Franç. : *Stockholm (8) 63.02.70*
Amb. en France : *555.92.15*
Air France : *Stockholm (8) 23.42.00*
Cie Aér. Locale : *Sas.*

SUISSE
Géographie
Cap. : *Berne*
Sup. : *41 300 km²*
Pop. : *6,3*
Lang. : *Français, Allemand, Italien*
Fêt. Nat. : *1.08*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Franc suisse*
Cartes : *DC, AE, EC, CB, CB + C*
Ind. Tél. : *41*
Banques : *BNP Bâle (61) 22.56.00*
CL Genève (22) 21.87.33
SG Genève (22) 21.38.55
Diplomatie
Amb. Franç. : *Berne (31) 43.24.24*
Amb. en France : *550.34.46*
Air France : *Genève (22) 31.33.30*
Cie Aér. Locale : *Swissair*

TCHÉCO-SLOVAQUIE
Géographie
Cap. : *Prague*
Sup. : *128 000 km²*
Pop. : *15,5*
Lang. : *Tchèque et Slovaque*
Fêt. Nat. : *9.05*
Formalités
Passeport, Visa
Economie
Monnaie : *Couronne*
Cartes : *DC, AE, EC, CB + C*
Ind. Tél. : *42*
Banques : *SG Prague (2) 24.16.90*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Prague (2) 53.30.42*
Amb. en France : *734.29.10*
Air France : *Prague (2) 26.01.55*
Cie Aér. Locale : *CSA*

TURQUIE
Géographie
Cap. : *Ankara*
Sup. : *780 000 km²*
Pop. : *45,3*
Lang. : *Turc*
Fêt. Nat. : *29.10*
Formalités
CNI ou Passeport, P
Economie
Monnaie : *Livre*
Cartes : *DC, AE, CB, CB + C*
Ind. Tél. : *90*
Diplomatie
Amb. Franç. : *Ankara (41) 26.14.90*
Amb. en France : *524.52.24*
Air France : *Ankara (41) 25.39.92*
Cie Aér. Locale : *Turkish Airlines*

URSS
Géographie
Cap. : *Moscou*
Sup. : *22 400 000 km²*
Pop. : *284,5*
Lang. : *Russe*
Fêt. Nat. : *7.11*
Formalités
Passeport, Visa
Economie
Monnaie : *Rouble*
Cartes : *DC, AE, EC, CB + C*
Ind. Tél. : *7*
Banques : *BNP Moscou (095) 207.34.48*
CL Moscou (095) 207.33.98
SG Moscou (095) 253.51.45
Diplomatie
Amb. Franç. : *Moscou (095) 215.84.04*
Amb. en France : *504.05.50*
Air France : *Moscou (095) 237.23.25*
Cie Aér. Locale : *Aeroflot*

YOUGOSLAVIE
Géographie
Cap. : *Belgrade*
Sup. : *256 000 km²*
Pop. : *22,3*
Lang. : *Serbo-Croate*
Fêt. Nat. : *28.11*
Formalités
CNI ou Passeport
Economie
Monnaie : *Dinar*
Cartes : *DC. AE. EC, CB, CB + C*
Ind. Tél. : *38*
Banques : *BNP Belgrade, (11) 32.58.87*
SG Belgrade (11) 32.43.78
Diplomatie
Amb. Franç. : *Belgrade (11) 63.65.55*
Amb. en France : *504.05.05*
Air France : *Belgrade (11) 63.88.11*
Cie Aér. Locale : *JAT*

OCÉANIE

AUSTRALIE
Géographie
Cap. : *Canberra*
Sup. : *7 700 000 km²*
Pop. : *15*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *28.01*
Formalités
Passeport, Visa, FJ
Economie
Monnaie : *Dollar Australien*
Cartes : *DC. AE. EC, CB + C*
Ind. Tél. : *61*
Banques : *BNP Sydney (2) 929.50.66*
CL Sydney (2) 28.25.51
SG Sydney (2) 231.14.01
Diplomatie
Amb. Franç. : *Canberra (62) 95.10.00*
Amb. en France : *575.62.00*
Cie Aér. Locale : *Qantas*

NOUVELLE-ZÉLANDE
Géographie
Cap. : *Wellington*
Sup. : *270 000 km²*
Pop. : *3,1*
Lang. : *Anglais*
Fêt. Nat. : *6.02*
Formalités
Passeport
Economie
Monnaie : *Dollar NZ*
Cartes : *DC, AE, EC, CB*
Ind. Tél. : *64*
Banques : *CL. V. Australie*
Diplomatie.
Amb. Franç. : *720.200*
Amb. en France : *500.24.11*
Cie Aér. Locale : *Air New Zealand*

* *SOURCE : AGENDA DU MONDE*

Sous les couleurs d'un Noir américain

Peter Kea, révélation du Salon de l'habillement masculin.

ON le traque à Paris ou hien encore à Lyon, Taulause au Montpellier, dans le sombre d'une boutique, à l'occasion d'uo concert ou d'une expositioo ; quoi de plus naturel finalement que de découvrir, à l'occasion d'un salon professionnel, le signe, le signe vrai d'un nouveau talent ?

Alors que nous aurions voulu oous laisser coovaincre par le travail d'un jeune créateur français, une fois de plus la surprise du Salon international dc l'habillemeot masculin qui a eu lieu la semaine passée à Paris vient de l'étranger. Mais, surprise dans la surprise, il n'est pas italien, ou japonais, non. Peter Kea est américain.

A simplement regarder les trente-six pièces qu'il a présentécs aux professionnels, on s'est pris à croire à l'éclosion d'un goût singulier. A les voir de plus près, on s'est laissé convaiocre. Peter Kea affectianne, mieux quc les autres, les helles matières. Ses lainages sont épais mais toujours légers ; ses tweeds sont confortables sans perdre leur tenue ; ses peaux sont choisies, admirables. La soie dont il s'amuse eo chemises que l'on portera haut le soir et beau le jour vient des Iodes, où il a lui-même sélectionné les étoffes.

Ses vêtemeots comporteot taujours le détail qui les différenciera des autres et signe déjà une virtuosité certaine. Le col de ses chemises de lin est en cuir. La pochc se décale vers l'épaule et le bras. Un fragile dessin géométrique est pressé sur la peau d'un blousan au d'une veste. Ses chemises de cuir se boutonnent de hleu. Uo liséré d'or souligne un poignet ou une épaule. Les hanches d'un pantalon de mohair gris s'habillent de cuir noir.

Le tout est beau, et simple. « *Ce serait presque ennuyeux si je n'avais voulu que ce soit intéressant, et fort,* dit Peter Kea, âgé de vingt-quatre ans aujourd'hui. *Je tiens pardessus tout à ce que mes vêtements saient aisément portables, d'excellente qualité pour que cela dure langtemps, l'année d'après, et celle d'après encare... Ainsi mes couleurs sont le noir, le gris, le brun et le bleu. Seuls le rauge et l'orange viennent les bousculer, parce qu'ils seront toujours dans la made, parce qu'ils sont sûrs.* »

Peter Kea est-il uo créateur inspiré ? « *L'inspiratian n'a rien à faire avec la made,* répood-il. *Man travail est plus simplement la combinaisan de deux choses : une silhauette valée à l'enfant — les hommes sant taus de grands enfants, vous savez — et un style oppris d'Andrée Putman, créatrice de meubles cantemporains, en plein dans ce siècle, et qui o accueilll mes premiers défilés dans sa galerie new-yorkaise. L'ambiance y est d'aujourd'hui, internotionale et intemporelle.* »



« La France, un des seuls pays où l'on respecte les créateurs. »

XAVIER LAMBOURS

Une façon de se distinguer des autres, dont il a bien examioé les styles. « *Les créateurs parisiens fant des vêtements plus paur eux-mêmes que pour le public. Ils offirment leur ego sans penser beaucoup aux gens qui veulent juste s'habiller. Quelquefais, ils ant du talent, de l'humour, comme Jean-Paul Gaultier au Thierry Mügler. Mais, quand on porte leurs vêtements, on a plus l'impressian d'être déguisés en publicité qu'autre chose.* »

Peter Kea voue pourtant un eulte à Mme Grès — « *son travail est la meilleure chose qui puisse orriver à un corps féminin* » — et à Azzedine Alaïa — « *le créateur le plus nouveau des dix, des vingt dernières années* ». « *La mode n'est pas un art,* soutient-il. *Elle vit à travers les magazines qu'on lit puis que l'on jette ; elle otterrit sauvent dans des armoires aù an l'aublie. La made est un métier.* »

Taut autaur du monde, les magazines se sont pourtant intéressés à Peter Kea. En Italie, en Allemagne, au Japon, en Suède, mais surtout aux Etats-Unis, aù tout a commencé. Assez mal. Issu des quartiers populaires de Boston — il refuse de parler de son père ; sa mère et sa sœur travaillent chez General Motors, — Peter Kea a appris les rudiments de son métier chez un petit faiseur de la ville. Sans salaire. Alors, à 6 heures du soir, il quittait les ateliers dc confection pour une grande boueherie du centre ville aù, jusque tard dans la nuit, il préparait la viande, « *la meilleure viande de taute la câte est.* »

Fâché avec les siens, les mains et l'esprit abîmés par le bœuf, il quitte Boston pour New-York. Il y rencontre Giargia Sant Angela, dont il devieot le premier assistant. Après deux ans, un groupe de financiers lui offre de créer sous son propre nom une petite société, qui connaît très vite le succès à New-York et bientât dans plusieurs pays. Son cantrat avee eux s'achève en août dernier, moment aù il décide de partir à la conquête de Paris.

« *La France est un des seuls pays aù les créateurs sant respectés,* dit-il. *Aux Etats-Unis, il n'y a pas de mode, juste des affaires. Ici, le public, les critiques sant raffinés, natre travail est recannu.* » Réeemment, Peter Kea a rencontré à Paris Chantal Rousseau, représentante des magasins Bloomingdales en Europe. Enthausiasmée par son travail, elle lui a fait rencontrer industriels et investisseurs éventuels afin de créer une société autour de lui.

Ainsi a-t-il pu réaliser cette première collection française, après six collections à New-Yark. Désormais, il eherche d'autres partenaires financiers et un espace où il pourrait ouvrir boutique. Peut-être dans le Marais. Alors le grand puhlic paurra prendre contact avec lui, avec son travail. Un aiguillon dans le maquis désordonné des jeunes créateurs de la capitale.

OLIVIER SCHMITT.

● **Show Room Peter Kea, 17, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris. (Réservé aux professionnels.)**

La laine, décontractée

Après les jeans et le costume formel.

LE SEHM, Salon international de l'habillement masculin, fête ses vingt-cinq ans par une manifestatioo qui témoigne de la vitalité de l'industrie. En effet, les jeans, phénomène social et philosophique autant que vestimentaire, sont en net recul, de sorte quc leurs fabricants doivent recycler leur productioo ou disparaître. A l'ioverse, le eostume formel a atteint un degré de saturation diffieile à dépasser. Ainsi la campagne dc la Woolmark en faveur du *casual wool* (laine décontractée) remplit-elle un nouveau créoeau, exploitable au niveau européen.

En Suède, *Bjorn Borg* joue les superpositions de faux unis, souples et non douhlés, qu'il s'agisse de manteaux, survestes ou ensemhles mêlant plusieurs dessins.

En France, *Marcel Fuks* propose des survestes de gros natté, à empiècement aux épanles, deux grandes poches à rahat, sur paotalons de tweed à chevrons. L'indispensahle chandail accompagnant toutes ces panoplies joue l'oppositian des reliefs à l'écossaise.

Cacharel marie uo prince de Galles en tweed granité, une écharpe en pied-de-poule et uo paotalon en faux uni dans les harmonies gris bleu. *New Man* lance les vestes et ehandails assortis à point fantaisie. Thomas Maïer pour *Gem Yack* ourle de cuir les poches en diagonale de pantalons de tweed en faux unis.

Daniel Hechter propose un pardessus ceinturé en chevrons bleu et blanc sur vestes prince de Galles et pantalons de flanelle grise que rehausse un tricot pastel. *Daniel Crémieux* coupe en vestes de trappeurs un arraché de laine en tartan rouge énorme à graod col cranté, deux poches fendues, fermées d'une glissière sur un chandail à côte aoglaise.

Michel Faret, uoe jeune griffe en pleine croissaocé dans le Bordelais, taille en hlousons des survestes à dessins géants que vienneot gonfler les soufflets d'aisance leur permettaot de couvrir uo deux-pièces à veste à tweed ehevronné et granité sur pantalon de whipcord peigné à pioces.

Lacoste délaisse le crocodile en faveur de deux-pièces d'aspect shetland : pulls ras-du-cou et cardigaos à poches. *Façonnable* s'inspire des vestcs de footballeurs universitaires américains pour ses blousons-gilets en drap fermés d'une glissière, à encolure et has en bords côtes assortis aux pulls.

Parmi les couturiers eréateurs, Nina Cerruti est aussi créatif en draperies qu'en vêtements. L'usine de familic à Biella, près de Milan, est unique : à la fois musée et unité de productioo de demain. Les vieux métiers permetteot le tissage des échantillans de collectians très variés aux couleurs d'une merveilleuse subtilité. Il nous a montré les cinq coloris mis au point pour teindre... le noir selon quc l'on cherchc la profondeur, le mat ou le hrillant. Sa gammc d'hiver comprend des jerseys à relief pour les tenues de sport actif, du gris-vert et du bleu froid en tenues de ville, voire des mélanges foncés éclairés de notes vives pour le soir.

La chemise se renouvelle avec des formes qui oe gêoeot plus aux entournures, notamment chez *Rausseau,* une des entreprises *Boussoc* qui voit son chiffre d'affaires progresser. Equipée en 1983 pour la découpe au laser, elle produit trois collections : Pierre Cardin en haut de gamme, Pierre Clarence eo classique et Harryland eo sport chic. Depuis uo an, le bureau de style de *Dominique Peclers* a rééquilibré les formes et les couleurs avec succès. D'après les études de marché, les marques joueot uo rôle sécurisant auprès des hommes, qui teodent à acheter leurs propres ehemises au rythme de cioq par an, alars que la moyennc nationale n'est que dc 1,7 pièce. Les oouvclles formes offrent des pans plus langs, des cols plus souples, des manches et côtés montés à douhlc surpiqûre. On a le choix entre les catons à rayures fartes, les tartans foncés ct les mélanges de laine et coton pour les grands froids. Le repassage de ces modèles nc paraît pas poser dc problèmc, les hommes jeuoes ayant — dit-on — appris à manier le fer à vapeur avec maestria.



ROSSELLA BELLUSCI

Nino Cerruti : Costume droit jersey tweedé. Surveste jacquardée. Polo jacquardé petits dessins, cravate.

J. de Jil vient de réussir une formidable présentation de caleçons pour hommes avec des modèles imprimés en jersey de coton, des tartans, des motifs BD, ainsi qu'une série en maille dc soie naturelle ivoire... pour le soir.

NATHALIE MONT-SERVAN.

● Bjorn Borg, Galfa-Club aux Galeries Lafayette. ● Cacharel : 5 place des Victoires ● Cerruti : 27, rue Royale ● Daniel Crémieux : 2, place Saint-Sulpice ● Daniel Hechter : 146, boulevard Saint-Germain ● Façonnable : 25, rue Royale ● Gem Yack : Claude Rey, 17, rue de l'Ancienne-Comédie ● Lacoste : 86, avenue Victor-Hugo ● Marcel Fuks : 127, boulevard Saint-Germain ● Michel Faret : Brummel au Printemps ● New Man : 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Philatélie n° 1882

Les timbres « préoblitérés »...

... débutent une nouvelle série avec les douze mois de l'année. Cette fois-ci, dans l'ordre des valeurs, janvier, *février*, mars et avril seront stylisés. Il en restera pour deux autres séries. Le nouveau tarif « préos » entre en vigueur dès le 11 février, coïncidant avec la mise en vente de la série (5 à 8°/85).

1,22 F, violet cl., noir, violet fcé ;



1,57 F, gris, noir, bleu ;
2,55 F, brun, noir, vert ;
4,23 F, vert, noir, brun.

Formats 23 × 17 mm. Maquettes d'après Picart Le Doux et gravures par Pierre Forget. Taille-douce, Périgueux.

● La vente s'effectue par multiples de cent avec un minimum de mille pour l'utilisateur qui dépose en nombre certaines catégories de correspondance déjà « préroutée ». Cependant, les collectionneurs ont la possibilité de les obtenir, au détail, aux « Points philatélie », et par correspondance au Service philatélique des PTT, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.

● **GRANDE-BRETAGNE** : il a été émis, début janvier, un « carnet de prestige » évoquant l'histoire du célèbre quotidien de Londres « The Times ». Seize pages de texte, illustrées en polychromie ; il contient en outre quatre pages avec les timbres : 6 × 17 p. ; 9 × 13 p. ; se tenant 4 × 13, 2 × 4, 2 × 17 et 1 × 34 p. ; 9 × 17 pence. En vente : Th. Champion, 13, rue Drouot, Paris-9e.

● **LUXEMBOURG** : l'émission d'une série « culturelle » dont les sujets représenteront une stéatite et trois médailles, du seizième et du début du dix-septième siècle, consacrées au Musée de





l'Etat. Elle se composera de : Jean Bertels (1544-1607) 4 F ; Charles Quint (1500-1558) 7 F ; Philippe II (1527-1598) 10 F ; Maurice d'Orange-Nassau (1567-1625) 30 F. Réalisée en hélio, d'après photos de François Schroeder, par Courvoisier S.A., Suisse. Emission prévue pour le 4 mars prochain.

● **BELIZE** : perroquets 4 × $, se tenant ; bloc : feuillet 3 $.

● **BOTSWANA** : quarantième anniversaire de l'ICAO, sujets divers modèles d'avion, 7, 10, 15, 25, 35, 50, thebe dans l'ordre, Avro 504 ; Westland Wesser ; Junkers 7 U52 3/M ; De Havilland « Dragon 6 » ; DC 3 Dakota et Fokker F 27.

● **JAMAÏQUE** : reptiles, 25, 55, 70 c., 1 $; bloc-feuillet avec les mêmes valeurs.

● **VIERGES (îles)** : série des bateaux, voiliers et pêche, 10, 35, 60,



75 cents ; bloc-feuillet avec les quatre valeurs.

● D'après les premiers résultats d'un sondage de l'IREQ 90,8 % des personnes (sur 1 000) sont très satisfaites, satisfaites ou assez satisfaites des services offerts par les PTT. Mais 57 % trouvent l'attente aux guichets trop longue.

ADALBERT VITALYOS.



Classique

« Le Mariage », de Moussorgski

Le compositeur renonça de lui-même à achever cet opéra avec lequel il voulait, selon ses propres termes, « franchir le Rubicon » et, dépassant la traditionnelle antinomie entre parole et chant, créer une nouvelle forme d'« opéra dialogué ». S'appuyant sur la prose vigoureuse d'une comédie de Gogol, il écrivit en quelques semaines ces quatre scènes qui nous sont ici restituées dans leur version originale (débarrassée des « révisions » habituelles de Rimski-Korsakov). Etrange création, respectant scrupuleusement les lois de la langue parlée tout en utilisant les formules les plus classiques de l'art lyrique (trilles, syncopes, leitmotive...), renouant avec les intuitions profondes de Monteverdi, mais optant par ailleurs pour les structures harmoniques du plus total modernisme.

Cet essai, plus intellectuel que véritablement musical, restera sans suite dans l'œuvre de Moussorgski (quoique certaines de ses trouvailles se retrouveront dans *Boris*), mais connaîtra ses prolongements chez un Poulenc, un Debussy ou un Schönberg.

Aussi cet enregistrement présente-t-il un indéniable intérêt, tant esthétique que musicologique.

Avec Vladimir Khrulen, Alexandre Podbolotov, Ludmila Kolmakova, Vladimir Tybasenko. Orchestre symphonique du ministère de la culture d'URSS, direction Guennadi Rojdestvenski.

ALAIN ARNAUD.

● **Chant du Monde, LDX 78.785.**

Les « Sonates » et « Caprices » de Clementi

Les sonatines de Muzio Clementi (1752-1832) sont connues de tous les apprentis pianistes, mais ses sonates, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre, n'ont pas toujours la réputation qu'elles méritent, et restent même parfois tout simplement ignorées. Beethoven, apparemment, les préférait à celles de Mozart, à cause de leur rôle essentiel dans la genèse de la technique moderne du piano, mais aussi pour leur substance proprement musicale. Beaucoup de sonates de Beethoven sont d'ailleurs plus proches de Clementi que de Haydn ou de Mozart.

Grâce à une jeune marque italienne, on dispose pour la première fois, en vingt et un disques (que l'on peut acquérir d'un seul coup ou en trois coffrets séparés), de l'intégrale ou presque de l'œuvre pianistique de Clementi. Manquent les *Valses* et le *Gradus ad Parnassum*. Reste une moisson imposante : six *Caprices*, et pas moins de soixante-cinq *Sonates* pour piano seul, parmi lesquelles les six *Sonatines* opus 36.

L'interprète est Pietro Spada, pianiste et musicologue, spécialiste de Clementi. La moitié environ des sonates étaient auparavant inédites au disque. Certaines ne durent qu'une dizaine de minutes, d'autres avoisinent la demi-heure. Les premières font parfois penser à Mozart, notamment dans les mouvements lents, les dernières relèvent du grand style romantique (*cf.* la célèbre *Didone abbandonata*, opus 50 n° 3). On retrouve avec plaisir l'opus 13 n° 8 en fa mineur ou l'opus 34 n° 2 en sol mineur, jadis gravées par Horowitz, mais certaines découvertes ne retiennent pas moins l'attention. Pietro Spada joue toute cette musique avec vigueur et sensibilité, et sans trace de maniérisme. A l'heure des intégrales, celle-ci n'est vraiment pas de trop.

MARC VIGNAL.

● **Frequenz, distr. Schott, 21 DAF S 21031, ou trois disques S 7034.**

Les mélodies de Ravel

Dans l'histoire de ce genre si secret, si miraculeux, qui est celui de la *mélodie*, il est peu d'œuvres aussi originales et aussi diversifiées que celles de Ravel. Seuls les Russes ou un Ives ont atteint pareille versatilité des inspirations et des emprunts, des textes et des styles musicaux, des rythmes et des couleurs.

L'œuvre mélodique de Ravel est ainsi un kaléidoscope où miroitent tour à tour la plus exigeante poésie française (Clément Marot, Mallarmé, Verlaine...) avec les traditions populaires les plus naïves (chansons paysannes, enfantines, folkloriques...), l'expressionnisme le plus subtil et l'orientalisme le plus symbolique, le simple accompagnement au piano et la trame orchestrale méticuleusement tissée.

Pour dire et chanter cette mosaïque, une pléiade d'interprètes sont ici réunis. Ou plutôt se côtoient. Car du parti pris de leur nombre et de



leurs différences naît aussi l'hétérogénéité de l'album. Ravel s'y retrouve-t-il ? Oui, en un sens, celui de la parfaite musicalité de chacun de ces interprètes d'exception, familiers en outre de ce répertoire : Teresa Berganza, Felicity Lott, Mady Mesplé, Jessye Norman, Gabriel Bacquier, José Van Dam. Un peu moins lorsqu'on écoute ces récitals dans la continuité (mais est-ce possible ? nécessaire ?) et qu'on passe alors d'un style à l'autre, d'une diction à l'autre.

Il n'empêche. En dépit de l'aspect de « produit international » de l'entreprise, c'est là sans doute l'une des initiatives les plus intéressantes qui nous aient été données récemment au disque, anthologie et panthéon à la fois d'un univers musical majeur et un peu méconnu.

Avec l'Orchestre du Capitole de Toulouse et l'Orchestre de chambre de l'Orchestre de Paris, direction Michel Plasson, Dalton Baldwin, piano, Michel Debost, flûte, et Renaud Fontanarosa, violoncelle.

A. A.

● **Trois disques EMI, 1732-013.**

« Scipion », de Haendel

On nous avait prévenus. L'année 1985 serait à l'enseigne de Haendel autant que de Bach. Déjà les éditeurs se ruent et les albums affluent qui nous disent avant tout le bonheur sonore du musicien profane, du sensuel et du visuel, inlassable pourvoyeur d'opéras dans le style napolitain du temps, mais avec cette ampleur, cet appétit d'espace, ces tourbillons et ces vertiges, dans la passion comme dans le deuil, qui sont d'un individualiste forcené, d'une nature toujours en mouvement, en mutation, en devenir.

Ouvrant la fête, la FNAC publie le *Scipion* réalisé en 1979 par le Haendel Opera Society pour Radio-France. Il s'agit d'une version de concert *live*, en fait très finement gravée (et remarquablement silencieuse), au point de nous faire croire à un enregistrement tout récent.

Ce *Scipion*, écrit en 1726 et remis sur le métier en 1730 pour la saison d'opéra à Londres, est une fresque chaleureuse, frémissante, opulente, qu'animent récitatifs et arias superbes, et où l'auteur peint à la manière de Tiepolo, dont il retrouve quasiment la couleur, la *vista* infaillible. Bien que nous ayons là une transcription anglaise due au regretté Edward Dent (dommage, quand même, pour l'italien original), l'auditeur est pris par l'intensité du jeu dramatique, avec un sextuor de voix valeureuses, où brillent la Bérénice vibrante de Valéria Masterson et le contre-ténor aérien, impondérable, inimitable, de Paul Esswood dans le rôle de son amant, le prince Lucejo. Peut-être la direction de Charles Farncombe — bon esprit, justes accents, *tempi* vifs — reste-t-elle un peu en retrait par rapport à ce chant, tout comme l'excellent orchestre du Haendel Opera Society, qui joue plutôt la carte de la tradition — rythmes, timbres, dynamique, — assez loin des approches à l'ancienne qui ont su renouveler l'image d'un musicien immense, mais superficiellement connu. Mais, après tout, qu'importe. Haendel renaît ici, au gré d'une véritable célébration lyrique, avec ce que cela implique d'humanité dans le ton et dans l'émotion, cette émotion qui laisse deviner l'ardent Mozart des opéras de jeunesse.

ROGER TELLART.

● **Trois disques FNAC-Rappels.**

« Références » : de Sabata, Hotter, Flagstad, Schwarzkopf

Dernières parutions de la bien nommée collection « Références » : la désormais historique *Requiem* de Verdi dirigé par Sabata, dans une méditation toute intériorisée, avec une profondeur et une densité d'effets, une subtilité dans l'équilibre des timbres et des instruments, qui laissèrent perplexe alors, tant on était accoutumé à une vision plus dramatique et spectaculaire, et interprété par un quatuor idéal de ductilité et d'harmonie : Di Stefano, Siepi ; Dominguez et une Schwarzkopf chantent son *Libera me* comme dans une extase.

Un récital Hans Hotter, où le souverain descend de son Walhalle sans en abandonner ni la tenue ni la vision et se plie à la sobriété recueillie de Bach et à la simplicité de Schubert, avec un génie des couleurs, une souplesse de l'émission et une ferveur qui portent le chant vers la consécration religieuse.

Un récital de Kirsten Flagstad, laquelle risque, au seul compagnonnage d'un piano et malgré le passage (au demeurant imperceptible) du temps, sa voix d'orgue et de nuage à la stricte discipline du lied, à l'exactitude des mots, au murmure des intentions, bref à la poésie dans son dépouillement.

Enfin un florilège de mélodies de Mozart par Schwarzkopf, dans une rencontre privilégiée avec Walter Gieseking, retrouvant les finesses d'un répertoire pourtant dédaigné et que seuls des artistes supérieurs peuvent servir.

A. A.

● **Requiem de Verdi : deux disques EMI, 1009.373.**

● **Récital Hotter : EMI, 2902.071.**

● **Récital Flagstad : EMI, 2902.061.**

● **Récital Schwarzkopf : EMI, 1015.781.**

Jazz

« Works », de Pat Metheny

Pat Metheny, la trentaine, une déjà longue carrière, un grand amour pour le jazz, bien qu'il se consacre, comme beaucoup d'autres bons artistes d'aujourd'hui, à ce qu'on appelle, évasivement, « les musiques », expression que les bureaux opposent à l'autre, la musique au singulier, qui n'est pas la danseuse cachée des pouvoirs mais la fourmillante armée de leurs ballerines légitimes. Une fois n'est pas coutume, allons-y pour « les musiques ».

Si les revues de jazz en France n'ont pas encore consacré d'étude en règle à Pat Metheny, c'est peut-être que ce guitariste, souvent « planant », et qui flâne volontiers du côté du Brésil, draine vers lui plutôt le public du pop et du folk. Nous ne pouvons oublier tout de même qu'il a écouté Wes Montgomery, puis Larry Coryell associé à Gary Burton, qu'il a de l'attachement pour les thèmes d'Ornette, et pour le sens de la mélodie d'un Jarrett.

Cet autodidacte, dont nul ne conteste la technique impeccable non plus que la joliesse du phrasé, est aussi l'image même du guitariste qui jouit de l'estime inconditionnelle de ses pairs, à la façon d'un Mike Brecker qui rafle les suffrages des saxophonistes. Metheny talonne désormais Joe Pass dans *Down Beat*. C'est dire.


D.R.

Il paraît qu'à Boston, récemment, Metheny a plongé tête baissée dans l'improvisation jazzique à tout crin, avec Eddie Gomez et Paul Motian. Y avait-il seulement un preneur de son dans la salle, pour un disque qui, à cette heure, nous manque beaucoup ? Ne laissons pas pour autant passer l'occasion du quinzième anniversaire d'ECM, qui nous propose un Pat Metheny en morceaux choisis parmi les dix albums qu'il a faits pour la marque. En attendant, en espérant qu'il nous refasse, chez elle, le coup de Boston. (ECM 823 270-1. Publication Phonogram. Imprimé en France.)

LUCIEN MALSON.

« Hot House Flowers », de Wynton Marsalis

Branford Marsalis vient d'être encensé par Miles, qu'on sait avare de compliments, mais, à l'inverse, incliné aux propos sévères. Quelques citations de lui, pour mémoire : « *Il n'en est aucun autre qui soit aussi mauvais* » (Miles accable Dolphy) ; « *Ecouter comme il joue, ce type, c'est un pauvre tordu* » (Il exécute Ornette) ; « *De la crotte : parler de ça parce qu'on a rien à dire, c'est descendre dans la rue et s'envoyer une tapineuse* » (Il assassine Cecil Taylor). Ces propos rappelés pour suggérer, que, à l'inverse, un hommage de Miles a quelque chance d'être excessif. Tout de même, les musiciens qu'il a, au fil des ans, choisis, pour la plupart, ont duré, authentiquement créé, gagné le respect des confrères et du public. La bénédiction de Davis qui accompagne Branford est pour celui-ci de bon augure. L'admiration sans borne de Herbie Hancock pour Wynton n'est pas non plus caution négligeable.

Branford prend un solo bien venu dans *Confessin*, tout comme Kenny Kirkland, le pianiste. Non moins réussie est l'action de Wynton, avec sa sonorité superbe, sur ce thème traditionnel et renouvelé ici par le tempo adopté (moyen, au lieu du lent *ordinaire*) comme par l'arrangement subtil, succession de trucs harmoniques dignes de trucs échiquéens d'un Karpov ou d'un Kasparov.

Grâce à sa compétence, qui écrase tout le monde, et à une affection filiale qui lui fait retrouver toute la musique d'une communauté, Wynton Marsalis, aidé du frérot, relance le jazz que des jaloux pâlichons font semblant de minorer. Il récupère le répertoire et le joue « dans l'esprit », qu'il s'agisse de *When You Wich upon a Star*, en 3/4 (où la syncope met deux notes de valeur égale dans la mesure à trois temps) ou de *Stardust* (dont le couplet, rarement retenu, est enfin réhabilité).

Aucun trompette de jazz n'a joué comme Wynton Marsalis, avec ce contrôle parfait de l'émission de la note, cette maîtrise du souffle dans le grave, le médium, l'aigu (et quelle que soit la vitesse), avec cette égalité de son maintenue d'un registre à l'autre et qui fait disparaître, à l'audition, des difficultés pourtant considérables. Nous comprenons, en ce sens, l'admiration qu'on lui voue. Nous font de la peine, toutefois, dans ce disque récent, les violonades nombreuses et mielleuses qu'un Charlie Parker avait, autrefois, Dieu sait pourquoi, lui-même acceptées.

L. M.

● **CBS 26 145.**

Rock

« Centerfield », de John Fogerty

Ça débute par une guitare : quelques accords plaqués, tout simples tout bêtes, et l'on sait déjà. Ce son cow-boy, mais pas ethnique, direct, précis, qui n'appartient qu'à lui, qu'on n'avait pas entendu depuis des lunes et qu'on retrouve comme si c'était hier. Ensuite vient la batterie, et là, c'est la même chose : le tempo familier si parfaitement collé, dévoué à la guitare qu'on ne saurait en imaginer d'autre, tout simple tout bête. Tiens, le genre de frappe qui faisait dire de Ringo Starr qu'il était mauvais batteur quand il avait le génie d'en faire juste ce qu'il fallait.

Lorsque la voix se fait entendre, abrasive, rurale, un brin écorchée et tout en poigne, plus aucun doute, c'est bien John Fogerty, qui nous revient tel qu'en lui-même, comme si les dix années qui nous séparent de son dernier enregistrement (en solo) s'étaient évaporées sur les plaines du Midwest. Dix ans que le bonhomme s'était rangé des guitares, alors si, au hasard de la cire, on note l'intrusion d'une batterie électronique, histoire de voir ce que « *leurs nouveaux joujoux peuvent bien avoir dans le ventre* », pour le reste, l'ancien leader de Creedence Clearwater Revival nous refait le coup de la belle époque. Rappelez-vous 1969-1972, les champions du hit-parade, les Beatles du moment, les seuls à faire du rock sans chercher midi à quatorze heures, *Proud Mary*, *Born On The Bayou* et consorts. L'alchimie, depuis oubliée, entre rock and roll et country and western, dont ils étaient seuls détenteurs, exception faite du vieux Jerry Lee Lewis. Et la mélodie pop en prime.

Tout cela : la concision, les thèmes expéditifs, la mise en place à l'équerre, les compositions carrées, les mélodies charnues, les glissandos de guitares et les riffs elliptiques, la voix comme un rodéo de Far West, tout cela, oui, John Fogerty le ranime sur cet album fait maison. Car l'homme se paye la fantaisie de l'homme-orchestre : à la fois producteur, arrangeur, auteur-compositeur, interprète et seul responsable des instruments. Un vrai *lonesome cow-boy*, rayon classique et intemporel.

ALAIN WAIS.

● **WEA, 925203-1.**

Une g

Les films d

DIMANCHE



Une grande première : Jean Genet

Somptueuse adaptation des « Bonnes » signée Michel Dumoulin.

OUI, cette mise en scène des *Bonnes* de Jean Genet est un événement. Pour deux raisons : la première est que l'œuvre d'un des écrivains connu comme le plus marginal, solitaira, subversif de ce siècle, passe à la télévision, média si populaire et familial. La seconde raison tient au spectacle lui-mêma : scandaleusement beau, somptueux dans son dépouillement scénique comme dans la justesse implacable de son interprétation. Le texte brille, s'étoile. Une tragédie antique !

Imaginez ! L'art de Genet est une transposition rêvée du réel, une transfiguration, une magnificence de la propre vie légendaire de l'auteur. *Les Bonnes « c'est un conte,* nous dit Genet... *Un conte il faut à la fois y croire et refuser d'y croire, mais afin qu'on puisse y croire, il faut que les actrices ne jouent pas sur un mode réaliste ».* Ce « *conte* », on le sait, a été inspiré par un crime réel, celui des sœurs Papin qui tuèrent leur patronne. « *Sacrées ou non,* précise l'auteur, *ces bonnes sont des monstres comme nous-mêmes quand nous rêvons ceci ou cela. Sans pouvoir dire au juste ce qu'est le théâtre, je sais ce que je lui refuse d'être : la description des gestes quotidiens.* » Autre précision : « *L'unité du récit naîtra non de la monotonie du jeu, mais de l'harmonie entre les parties très diverses, très diversement jouées.* » Multiplicité des sens, ambiguïté des situations. Il est clair que cet art ne vent pas nous imposer une vision globale, nn quelconque projet, une mémoire. Tout se passe ici par glissements, à partir de fragments, de vestiges, de comportements contrôlés ou instinctifs, au présent.



AUFORT/RUSH

Le décor est planté : d'une simplicité d'évidence, un miroitement lisse, transparent, où Narcisse peut se regarder... et tomber à l'eau. Blanc cassé, noir, carré, fermé, muré, un lieu unique dessiné par Agostino Pace. Cet espace immense (500 m²) est suffisamment large et ample pour que sonne haut le lyrisme de Genet, et suffisamment étroit aussi pour que le déchirement des êtres reste prisonnier d'un huis clos. Dans *les Bonnes,* l'histoire est trop proche, trop violente – deux personnages tentent, rêvent d'assassiner Madame, lenr patronne, – pour ne pas fixer immédiatement nne distance tenace entre la scène et le spectateur. La communication entre ces deux entités séparées se fait par les symboles, ces points de repère immuables, rituels. Espace sacré, mais vide en son centre, visuellement proche du nô japonais : « *une chambre de cocotte* » – indique Genet – meublé d'un canapé légèrement beige, d'un lit de satin noir. Aux quatre coins, des fleurs fortement parfumées, placées distinctement çà et là pour célébrer un beau mariage ou un superbe enterrement. Au milieu, le miroir ovale qui fit la beauté de Madame, plat, abyssal, pour multiplier indéfiniment les visages, confondre le jeu des acteurs. Enfin, à quelques pas de là, la garde-robe de Madame, close comme un tabernacle.

Nous sommes dans un palais de glaces, le théâtre ici se joue de lui-même, victime d'une sorte de malin génie qni le détruirait pour mieux le reconstituer. Il est la préparation minutieuse d'un acte réel-imaginaire qui libérerait, ne serait-ce qn'un instant, les protagonistes. Impossible liberté ! Ce monde est labyrinthe de reflets, boule de cristal pipée, à l'intérieur de laquelle se métamorphosent les gestes, se substituent les visages. Un personnage se fond dans un autre, Solange devient Claire tandis que Claire s'abîme dans le miroir et endosse fièrement la robe rouge cramoisi – seule couleur du film – de Madame, absente, trop présente. L'authenticité dans cet univers n'est qu'un vain mot.

Cette adaptation des *Bonnes* relève-t-elle du théâtre, du cinéma ou de la télévision ? Surprise, la théâtralité est ici magnifiquement restituée. Pas un instant de répit, comme dans un roman noir. Les acteurs – la divine Maria Casarès, Dominique Blanchar comme Francine Bergé – collent au texte, épousent les grands mouvements de cette langue forgée dans les prisons d'un Cayenne mythique. Leurs voix sonnent comme le tocsin, curieusement plus limpides et transparentes qu'à l'intérieur d'un théâtre réel. Habituellement, le théâtre se construit entre trois murs, le quatrième étant une fenêtre ouverte à travers laquelle le spectateur peut voir. Sa représentation télévisée courante – style « Au théâtre ce soir » – remplace l'œil du public par celui d'une caméra frontale et, par cette substitution, laisse s'échapper ce qui constitue l'essence même du théâtre, la présence vivante.

Dans ces *Bonnes,* le décor épuré n'envahit à aucun moment l'écran, permettant ainsi à la caméra de se jouer d'elle-même et de devenir ce personnage à part entière, invisible, qui traque les acteurs en chair et en os, silhouettes noires. L'éclairage doux, étagé, mise, comme le décor, sur les contrastes de lumière opaque, nuit. Nous passons d'un espace tridimensionnel classique à un autre, quadridimensionnel, celui du cinéma. La caméra est attentive, il y a peu de plans-séquences. « *La difficulté d'une adaptation d'une œuvre de Genet,* dit Michel Dumoulin, *était de trouver une forme ample et serrée en même temps, un style pour canaliser les émotions. Devant le texte, on est continuellement sur la corde raide, il faut aller jusqu'au bout des voix, aller loin dans la démesure.* »

Spectacle complet. Pas un mot de trop, pas nn geste qui ne soit l'émanation directe d'êtres enflammés. Cette adaptation se regarde l'esprit tendu, ému, elle parle avant tout au domaine le plus étrange et inavoué : le corps et sa proximité de la mort. La réussite artistique tient dans un mariage entre les mouvements de langue et ceux de la caméra.

MARC GIANNÉSINI.

● **Les Bonnes, TF1, vendredi 15 février, 21 h 50 (110 minutes).**

Vu pour Vous

La Chine sans folklore

Caractères chinois, TF 1, mercredi 13 février, 21 h 30 (70 min.).

Que ne montre-t-on, qua ne dit-on, ces temps-ci, en France, sur la Chine populaire ? Entre eutres, qu'elle se prépere à tourner le dos eu *marxisme-léninisme pour s'orienter vers* la cepitalisme ; que, par la même occasion, les Chinois s'enrichissent ! Bref, que, là-bas, dans cet empire du Milieu, source (compréhensible) de rêves exotiques pour nous, Occidentaux comblés, la vie des citoyens n'est, en somme, eujourd'hui, « *pas si mal que cela* ». Mais, curieusement, dens le même temps, on préfère oublier (volontairement ou non) de rappeler (et da se rappeler) qu'il e'agit, toujours et encore, d'un pays communiste totelitaire, pauvre de surcroît, avec ce que cela signifia d'arbitraires, de peurs et de privations pour les individus.

Caractères chinois, le film réalisé par Antoine Fournier, évits avec bonheur ce genre de facilités. Tout en nuances, ce document très authentiqua a été tourné à Canton, où la réalisateur s'est rendu trois fois entre 1981 et 1983. Six personnages y évoluent : Kei Men (vingt-cinq ans), son frèra Kei Tung (vingt-neuf ene), Li Tsun (vingt-quatra ans) et ses parents. On partaga leurs gestes de tous les joura, découvrant leur logis dénué da confort. On les écoute raconter leur vie au treveil, leurs emitiés, leurs amours, leurs loisirs. Et, bien qu'exprimée evec cette pudeur qui caractérise les Chinoie dont l'habituda n'est pas de révéler, à cor et à cri, leurs difficultés, leurs souffrances, on saisit ce qu'est réellement, eujourd'hui, l'existence en Chine populeire.

La sincérité du ton de ce reportaga n'est pas un hasard. Ella est due aux conditions très exceptionnelles dans lesquelles Antoine Fournier a pu travailler : hors du regard des autorités, mais surtout – c'est là l'exception, – en tant qu'emi d'amis d'emis. Et, au nom da cetta amitié, ces Cantonneis ont eu le courage de jouer le jeu malgré les risques ancourus. « *Je ne peux pas te parler franchement de mon pays,* dit cetta jeune fille. *Je ne suis pas libre. Tu ne peux rien me garantir. Toi, tu vas partir, moi, je reste sous le contrôle de la loi du Parti communiste, je continua à subir l'impact des campagnes politiques...* » Puisse-t-elle ne pas avoir à en pâtir.

ANITA RIND.

L'horreur...

Auschwitz, l'album la mémoire, A 2, lundi 11 février, 22 h 30 (40 min.).

Une terre définitivement brûlée par une énorme cuisinière mangeuse d'hommes, les traces indélébiles de la torture sur les corps des survivants : Auschwitz, comment en parler, même quarante années après la fermeture da ce camp, symbola d'un génocide inouï. Pourra-t-on un jour dire... quelques mots. Laisser la parola aux quelques témoins échappés par miracle à la mort industrielle, entreprendra une reconstitution sous forme de récit-fiction de ce pan d'histoire ? Maurice Blanchot, faisant allusion à quelques scènes du *Choix de Sophie,* de William Styron, affirme l'impossibilité de mettre en scène Auschwitz et va même jusqu'à douter des capacités d'évocation du témoin : « *La nécessité de témoigner est l'obligation d'un témoignage que seuls pourraient apporter chacun dans sa singularité, les impossibles témoins-témoins de l'impossible ; certains ont survécu, mais leur survie n'est plus la vie, c'est la rupture d'une affirmation vivante, l'attestation que ce bien qu'est la vie (la vie non pas narcissique, mais pour autrui) a subi l'atteinta décisive qui ne laisse plus rien intact.* » A partir de là, tout discours sur la camp, comma *a fortiori* touta mise en scène, paraissent frappés du sceau du bavardage un peu dérisoire. Les témoignages, aussi forts soient-ils, comme las images les plus frappentes, nous la savons, ne nous livrent qu'une parcelle infime de cette tragédia.

Auschwitz, l'album, la mémoire, d'Alain Jaubert, recompose intelligemment ces photos volées à l'absurdité, mais les voix off paraissent souvent quelque peu insignifiantes, en face da la violence des images. Sans commentaire.

M. G.

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

■ A VOIR
■■ GRAND FILM

DIMANCHE 10 FÉVRIER

Danton ■■

Film franco-polonais d'Andrzej Wejde (1982), avec G. Depardieu, W. Pszoniak.
TF 1, 20 h 35. – (136 mn).

De novembre 1793 à evril 1794, les derniers mois de la vie de Danton, tribun populaire qui e voulu s'opposer à la Terreur instaurée par Robespierre et le Comité de Salut public. Tiré d'une pièce polonaise que Wajda avait souvent mis en scène, ce film démonte le mécanisme des procès politiques jugés d'avance selon la « raison d'Etat » ou autres prétextes. Coproduit avec la Pologne dont l'apport financier se réduisit à cause de l'« état de guerre », il a été tourné entièrement en France. C'est une tragédie historique où e'opposent, à travers deux hommes (Depardieu en Danton et le polonais Wojciech Pszoniak en Robespierre sont formidables), deux conceptions de la Révolution dont l'une, la dictature au nom du peuple, porte en elle le totalitarisme. Recréation magistrale d'une époque. Prix Louis-Delluc 1982.

La Citadelle du silence ■

Film français de Marcel L'Herbier (1937), avec Annabella, P. Renoir (N).
FR 3, 22 h 30. – (95 mn).

La Pologne sous la botte russe dans les années 1900-1910. Une terrible forteresse où l'on enferme les prisonniers politiques, le sacrifice d'une jeune fille, ardente patriote (on aime Annabella). Marcel L'Herbier a tiré, d'un scénario exagérément romanesque, un drame d'idées et de sentiments marqué d'une certaine qualité artistique. C'est très daté...

LUNDI 11 FÉVRIER

Propriété interdite ■

Film américain de Sydney Polleck (1988), evec N. Wood, R. Redford.
TF 1, 20 h 35. – (110 mn).

Début des ennées 30 en Louisiane. Le mauvais destin d'une jeune fille que sa mère cherche à pousser dans les bras d'un type riche, et dont s'est épris l'envoyé d'une compagnie de chemin de fer. D'eprès une pièce de Tennessee Williams (Coppola a participé au scénario). Moiteur du Sud, atmosphère de décadence, déséquilibre des personnages : Sydney Pollack a traité l'univers du dramaturge avec un romantisme fiévreux qui s'incarne surtout en Natalie Wood. Redford n'est pas mal non plus.

Le Samouraï ■■

Film français de Jean-Pierre Melville (1987), avec A. Delon, F. Périer.
FR 3, 20 h 35. – (101 mn).

Tueur à gages solitaire, guetté à la fois par la police et des truands qui veulent le liquider, Alein Delon, avec des allures de grand fauve, le silence d'un homme muré dans son univers intérieur, traverse ce film noir comme un personnage venu d'un eutre monde, fascine par son comportement, sa dimension de tragédien. Ce rôle lui a peut-être un peu trop collé à la peau, meis il est génial. De plus, Melville a donné, ici, la quintessence du cinéma qu'il aimait, celui de la fatalité dans les rapports humains, las lois du « milieu ». C'est toujours un film à ravoir.

MARDI 12 FÉVRIER

Fanfan la Tulipe ■

Film français de Christian-Jaque (1952), avec G. Philipe, G. Lollobrigide (N.).
A 2, 20 h 40 (95 mn).

Coureur de filles, soldat malgré lui, héros bondissant : Gérard Philipe, image d'une éternelle jeunesse, fait revivre la légende de Fanfan le Tulipe sous le règne de Louis XV. En fait, il s'est approprié et la légende et le personnage. L'humour du scénario et des dialogues, la mise en scène dynamique, ont fait de cette imagerie à panache le type même du film de cape et d'épée français. Souvent imité, jamais égalé !

Naïs ■

Film français de Raymond Leboursier et Marcel Pagnol (1945), avec Fernandel, J. Bouvier (N.).
FR3, 20 h 35. – (118 mn).

Lointainement inspirée d'une nouvelle d'Emile Zola, l'histoire d'une jeune paysanne séduite par un fils de famille rejoint la folklore de Marcel Pagnol. Du nouveau pourtant : Fernandel en valet bossu, amoureux sans espoir de Naïs qu'il protège, laisse percer la souffrance d'un être laid, contrefait, qui voudrait plaire, ne pas être un objet de moquerie. Il donne au film une étrange dimension.

JEUDI 14 FÉVRIER

Jeux interdits ■■

Film français de René Clément (1951), avec B. Fossey, G. Poujouly (N.).
A2, 14 h 50. – (81 mn).

L'amitié d'une fillette, dont les parents ont été tués au cours de l'exode de 1940, et du jeune fils des fermiers qui l'ont, un moment, recueillie. Première reconstitution, dans le cinéma français, d'une époque terrible, drame extrêmement bouleversant – par sa vérité, le regard de sa mise en scène –, de l'enfance blessée, traumatisée dans le monde des adultes ravagé par la guerre, ou rendu ebsurde par les querelles de famille. Lion d'Or eu Festival de Venise 1952. Faut-il encore saluer la sensibilité et la maîtrise de René Clément ?

Noue nous sommes rencontrés dens un autre rêve ■

Film français d'Alain Schwarzstein (1980), avec J.-P. Kalfon, D. Gegauff.
FR 3, 22 h. – (80 mn).

Un homme est hanté, chaque nuit, par un cauchemar : enfermé dans une cave, il est livré à des tortionnaires. L'origine de ce rêva et son rapport avec la réalité forment le secret de ce film inédit, ambitieux, un peu compliqué dans sa forme, et qui e reçu le Premier Prix du jeune cinéma indépendant aû Journées cinématographiques d'Orléans, 1980.

VENDREDI 15 FÉVRIER

El Pisito ■

Film espagnol de Marco Ferreri (1958), evec M. Carrillo, J.-L. Lopez Vesquez (v.o. sous-titrée. N.).
A 2, 23 heures. – (75 mn).

Premier film de long métrage de Ferreri, venu tourner en Espagne evec Isidoro-Maria Ferry. Le scénario est tiré d'une nouvelle de Rafael Azcona basée sur un fait authentique. La crise du logement à Barcelone oblige un employé, fiancé depuis des années, à épouser sa vieille logeuse qui ne devrait pas tarder à mourir et lui laisser son appartement. Verve satirique et humour noir, traces de « néo-réalisme », lourdeurs de mise en scène parfois. Ce n'était qu'un début : Ferreri et Azcona devaient se retrouver par la suite.



Illusions françaises, magies anglo-saxonnes

On arrive au bout de cette série honnête, sans plus, sur les grands studios de cinéma dans le monde. Honnête, parce qu'on y retrouve parfois l'atmosphère des grandes émotions cinématographiques. Sans plus, parce qu'on y évoque peu les crises, les défauts, les vrais, les grands problèmes du cinéma dans le monde. C'est un peu du *Reader's Digest*, mais on a plaisir à écouter des grands metteurs en scène, des grands décorateurs, et Jeanne Moreau n'abuse pas de sa présence, elle est une hôtesse intelligente et discrète. Après un regard sur l'Italie, la Chine, la Russie, voici donc cette semaine la *France*, une réalisation de Stéphane Kurc qui raconte ces fameux studios de Billancourt, de Joinville, de la Victorine à Nice, qui faillirent disparaître il y a vingt-cinq ans. Des décorateurs, des réalisateurs, des producteurs parlent... Voici encore l'histoire des *Ateliers du rêve*, Etats-Unis – Grande-Bretagne jumelés. Elle est contée par Stephen Bayly. On découvre que les studios de Hollywood se sont installés, il y a quelques années, sur les bords de la Tamise, et que Stanley Kubrick et Richard Lester aiment y travailler en raison du très haut niveau technique des installations qui permettent des tournages à effets spéciaux.

CATHERINE HUMBLOT.

● *Les ateliers du rêve*, (la France), le 9 à 14 h 20.

Les ateliers du rêve (Etats-Unis – Grande-Bretagne), le 10 à 18 h 50, le 12 à 9 h 45, dans la nuit du 14 au 15 à 2 h 10.

Sélection

VARIÉTÉS

Tap Dancing (la folie des claquettes, des grands précurseurs, comme Fred Astaire et Gene Kelly, à Phyl Slack et Chuck Green ; un show primé dans de nombreux festivals), le 9, à 7 h 25.

Show Devant (film tourné sur Jacques Dutronc en Corse à l'automne 1883, sketches, nonchalence...), le 9, à 21 h 20, le 11, à 14 heures, le 13, à 11 h 5, dans la nuit du 15 au 18, à 2 h 10.

Les films

DE SI GENTILS PETITS MONSTRES. — Film américain de M. Kalmenowics (1880), avec M. Shakar, G. Rogers, G. Garnett. Diff. le 9 à 23 h, dans la nuit du 11 au 12 à 1 h 15, et du 15 au 18 à 3 h 5.

A la suite d'une contamination mystérieuse, les enfants d'un village se transforment en monstres.

LE BAL ■ ■. — Film franco-italo-algérien d'E. Scola (1983), avec M. Berman, J.-C. Penchenat. Diff. le 10 à 20 h 30, le 14 à 22 h, dans la nuit du 15 au 15 à 0 h 25.

Les époques de changements et d'illusions historiques de la société française, à travers la chronique d'un dancing populaire, de 1936 à nos jours. Adaptation d'une pièce sans paroles mais avec chansons et musique, créée par la troupe du théâtre du Campagnol. Scola en a repris les interprètes et magnifiquement organisé sa propre chorégraphie filmique pour un spectacle explorant la mémoire collective.

REPORTERS ■. — Film français de R. Depardon (1980) avec des journalistes de l'agence Gamma. Diff. le 11 à 20 h 30, le 12 à 10 h 55, dans la nuit du 14 au 15 à 0 h 33.

Travaillant lui-même à la caméra, Raymond Depardon, photographe, a filmé pendant tout le mois d'octobre 1980 les reporters photographes de l'agence Gamma en train de « couvrir » l'actualité. C'est à la fois une suite de documents passionnants et une réflexion sur le métier.

LA BOUM 1 ■. — Film français de C. Pinoteau (1880), avec C. Brasseur, S. Marceau. Diff. le 12 à 20 h 30, le 14 à 9 h.

Les premiers émois amoureux, après la première « boum », d'une adolescente, fille de parents libéraux qui ont des problèmes. Ce film, habilement conçu comme une comédie familiale sur la jeunesse « branchée », est devenu un phénomène de société avec un gros succès commercial. Il y a une suite.

KARATEKA CONNECTION. — Film américain de P. Aaron (1979), avec C. Norris, J. O'Neill. Diff. le 14 à 20 h 30.

Un champion de karaté enquête sur les meurtres cruels d'agents d'une brigade de choc, qui semblent être victimes d'un spécialiste des arts martiaux. Ou comment accommoder une intrigue de film policier américain à la sauce Kung-fu, en utilisant la popularité d'un vrai champion, Chuck Norris. C'est à peine moins débile que les productions de Hongkong.

LES MONTAGNARDS SONT LA ■. — Film américain de J.-G. Blystone (1938), avec S. Laurel, O. Hardy (N.). Le 15 à 21 h 45.

Les mésaventures de Laurel et Hardy venus vendre des pièges à rats dans les Alpes suisses. Des sketches inégaux, des intermèdes chantés. Ce film n'est pas très bon, mais il y a deux épisodes burlesques extraordinaires : la rencontre de Laurel et d'un chien Saint-Bernard ; le transport d'un piano sur un pont de cordages... face à un gorille.

REPRISES

Pour les films suivants, lire nos commentaires parus dans les suppléments précédents.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS ■. — Film anglais de P. Greeneway (1884), avec A. Higgins, J. Suzman. Diff. le 8 à 9 h, le 14 à 15 h 50.

TROCADÉRO BLEU CITRON. — Film français de M. Schock (1878), avec A. Duperey, M. Garcin. Diff. le 9 à 11 h, le 11 à 10 h 50.

UNE CHAMBRE EN VILLE ■ ■. — Film français de J. Demy (1982), avec D. Darrieux, M. Piccoli. Diff. dans la nuit du 8 au 10 à 0 h 30.

LES BIJOUX DE FAMILLE ■. — Film français de J.-C. Laureux (1975), avec F. Brion, M. Fortin. Diff. dans la nuit du 8 au 10 à 2 h 40, le 13 à 21 h 50, le 15 à 22 h 55.

JE SUIS UN CRIMINEL ■. — Film américain de B. Berkeley (1939), avec J. Garfied, A. Sheridan. Diff. dans la nuit du 9 au 10 à 5 h 15, du 12 au 13 à 0 h 45, le 15 à 15 h 50.

L'AMI DE VINCENT ■. — Film de P. Granier-Deferre (1883), avec Ph. Noiret, J. Rochefort. Diff. le 10 à 11 h 25, le 15 à 14 h.

FLICS DE CHOC ■. — Film français de J.-P. Desagnat (1983), avec C. Nobel, P. Massimi. Diff. dans la nuit du 9 au 10 à 0 h 20, du 13 au 14 à 0 h et le 12 à 15 h 15.

1941 ■ ■. — film américain de S. Spielberg (1979), avec J. Belushi, L. Gary. Diff. le 11 à 9 h.

LA CHUTE DE LA MAISON USHER. — Film américain de R. Cormen (1980), avec V. Price, M. Damon. Diff. le 12 à 14 h, le 14 à 10 h 45.

VIVRE VITE ■. — Film espagnol de C. Saura (1980), avec A. Falcon, A. Doutey. Diff. le 12 à 22 h 20, le 14 à 14 h, le 15 à 9 h.

Samedi 9 février — Dimanche 10 février

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Samedi 9 février

- 8.00 **Journal.**
- 9.00 **Reprise : les jeudis de l'information.** *Etre pauvre en Suisse* (diffusé le 7 février).
- 10.15 **Challenges 85**, animé par Y. Mourousi.
- 10.45 **Cinq jours en Bourse.**
- 11.00 **Concert :** *Concerto pour piano nº 1* de Liszt, par M. Argerich, l'*Andante cantabile* du trio Archiduc de Beethoven, par l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboïm.
- 11.50 **Couleurs de la musique.**
- 11.55 **Pic et Poke.**
- 12.10 **Accroche-cœur.**
- 12.30 **Bonjour, bon appétit :** Chartreuse de lapin au chou.
- 13.00 **Journal.**
- 13.35 **La séquence du spectateur.**
- 14.05 **Dessin animé.**
- 14.20 **Série : Pour l'amour du risque.**
- 15.15 **Dessin animé : le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson.**
- 15.40 **Casaques et bottes de cuir.** Magazine du cheval et du tiercé.
- 16.15 **Temps X.**
- 17.05 **Série : Merci Sylvestre.**
- 18.05 **Trente millions d'amis.**
- 18.35 **Magazine auto-moto.**
- 19.00 **D'accord pas d'accord** (INC).
- 19.15 **Jeu : Anagram.**
- 19.40 **Cocoricocoboy.**
- 20.00 **Journal.**
- 20.35 **Tirage du Loto.**
- 20.40 **Première à la une : Louloute.** En direct du théâtre des nouveautés. Pièce de Jean Barbier, mise en scène F. Joffo. Réal. P. Ducrest. Avec Y. Clech, J.-M. Proslier, M. Modo...
  Autour de deux minables désargentés, une gardienne d'immeuble et un chauffeur-routier, au... chômage. L'un des deux fait courir le bruit qu'il a gagné au Loto. Une comédie légère.
- 22.40 **Droit de réponse : Enfants de Mao, enfants de Marie.** Emission de Michel Polac.
  Avec Ph. Sollers, écrivain ; J.-L. Godard, cinéaste ; G. Artaud, R. Deforges, P. Grainville, écrivains ; J.-C. Simoën, éditeur, R. Sorin, des journalistes et des critiques.
- 0.10 **Journal.**
- 0.30 **Ouvert la nuit.** Alfred Hitchcock présente. *Instinct de survie* ; Extérieur nuit : *la Nuit de Charlie.*

Dimanche 10 février

- 9.00 **Journal.**
- 9.00 **Emission islamique.**
- 9.15 **A Bible ouverte.**
- 9.30 **Foi et tradition des chrétiens orientaux.**
- 10.00 **Présence protestante.**
- 10.30 **Le Jour du Seigneur.**
- 11.00 **Messe** célébrée en la paroisse de Belz (Morbihan).
- 12.02 **Midi presse,** de P.-L. Séguillon.
  Invité : M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.
- 12.30 **Téléfoot 1.**
- 13.00 **Journal.**
- 13.25 **Série : Starsky et Hutch.**
- 14.20 **Sports dimanche.**
- 16.30 **Variétés : La belle vie,** de Sacha Distel. *Avec Samy Frey pour la sortie de* la Vie de famille, *le dernier film de Jacques Doillon, France Gall, Cookie Dingler.*
- 17.30 **Les animaux du monde.** *Le retour des éléphants de mer.*
- 18.10 **Série : Le vent d'Australie.**
- 19.00 **Sept sur sept.** Le magazine de la rédaction présenté cette semaine par Jean Lanzi. Avec Pierre Salinger, chef du bureau d'ABC à Paris.
- 20.00 **Journal.**
- 20.35 **Cinéma : Danton.** Film d'Andrzej Wajda.
- 22.20 **Sports dimanche soir.** *L'actualité sportive du week-end.*
- 23.40 **Journal.**
- 0.05 **C'est à lire.**

ANTENNE 2

Samedi 9 février

- 10.00 **Journal des sourds et des malentendants.**
- 10.20 **Vidéomaton.**
- 10.35 **Reprise : Platine 45.** (diff. le 6 fév.)
- 11.05 **Les carnets de l'aventure.** Fenêtre sur fjords ; solo ascent.
- 12.00 **A nous deux.**
- 12.45 **Journal.**
- 13.30 **Série : Les enquêtes de Remington Steele.**
- 14.15 **Top 50.**
- 14.55 **Terre des bêtes : le retour du loup ?**
- 15.25 **Les jeux du stade et Numéro 10.**
- 17.30 **Récré A 2.** *Les Schtroumpfs, Téléchat.*
- 17.55 **Le magazine.** *L'entraînement des astronautes français ; les Maharadjahs de l'oubli ; la lingerie féminine.*
- 18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- 18.10 **D'accord pas d'accord** (INC).
- 19.15 **Emissions régionales.**
- 19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
- 20.00 **Journal.**
- 20.35 **Variétés Champs-Élysées.** De Michel Drucker.
  Spécial Jacques Brel ; extraits de concerts, avec la participation de P. Perret, Mort Schumann, D. Bowie...
- 22.05 **Magazine : Les enfants du rock.** *Rockline ; Spécial Eurythmics.*
- 23.15 **Journal.**
- 23.40 **Bonsoir les clips.**

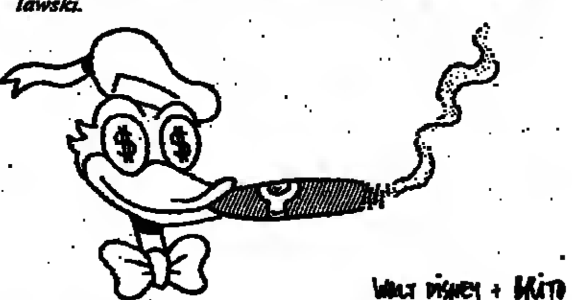
Dimanche 10 février

- 9.38 **Journal et météo.**
- 8.40 **Les chevaux du tiercé.**
- 10.10 **Récré A 2.** Candy.
- 10.40 **Gym tonic.**
- 11.15 **Dimanche Martin.** Entrez les artistes.
- 12.45 **Journal.**
- 13.20 **Dimanche Martin (suite).** Si j'ai bonne mémoire ; 14.30, Série : Simon et Simon ; 15.15, L'école des fans ; 16.00, Dessin animé ; 16.15, Thé dansant.
- 17.00 **Série : les Brigades du Tigre.**
- 18.00 **Stade 2** (et à 20 h 20).
- 19.00 **Feuilleton : Clémence Aletti.** de P. Kassovitz, avec D. Labourier, R. Rivard...
  Clémence gagne incognito le Canada en compagnie de Livia, la sœur du terroriste. Mais Livia s'échappe, tandis que Lafleur signale dans son journal la présence de Clémence à Montréal...
- 20.00 **Journal.**
- 20.35 **Jeu : Le grand raid.**
- 21.35 **Série : Pour le meilleur ou pour le pire.** URSS : « les quatre filles du docteur Marx ».
  La vie quotidienne des femmes soviétiques. Qui sont-elles ? A travers les portraits de sept femmes de quatre générations différentes qui résument l'histoire contemporaine de la société soviétique, cette émission tente de répondre.
- 22.40 **Concert en simultané sur France-Musique.** Présenté par E. Ruggieri. *Concerts pour piano et orchestre nº 2 en sol mineur de Saint-Saëns par l'Orchestre de Paris, dir. R. Chailly, sol. B. Engerer.*
- 23.00 **Journal.**
- 23.35 **Bonsoir les clips.**

FRANCE RÉGIONS 3

Samedi 9 février

- 12.30 **Les pieds sur terre.** Magazine de la mutualité agricole.
- 14.00 **Entrée libre.** Emission du Centre de documentation pédagogique.
- 16.15 **Liberté 3.** Emission des associations.
- 17.30 **Télévision régionale.** *Programmes autonomes des douze régions.*
- 20.05 **Disney Channel.** Cocktail de dessins animés et de divers programmes de Walt Disney Channel.
  La grande soirée familiale : les aventures de Winnie l'ourson, Mickey, Zorro, Donald, et, trésors de la soirée, les DTV, les vidéo-clips, montages inédits de dessins animés sur les plus grands « tubes » des vingt dernières années.
- 21.55 **Journal.**
- 22.20 **Feuilleton : Dynastie.** *Blake console Fallon qui prend brusquement la décision de divorcer. Jeff afronte de son côté Mark... sur un cours de tennis. La saga continue.*
- 23.05 **La vie de château.** *Jean-Claude Brialy reçoit trois invités vedettes selon l'actualité culturelle.*
- 23.15 **Prélude à la nuit.** *Festival de La Chaise-Dieu : A la mémoire de Bela Bartok, Musique funèbre pour orchestre à cordes de W. Lutoslawski.*



Dimanche 10 février

- 9.00 **Emission pour les jeunes.** Inspecteur Gadget, Disney Channel...
- 10.00 **Mosaïque.** Emission de l'ADRI.
- 13.00 **Magazine 85.** Emission de la Garantie mutuelle des fonctionnaires.
- 15.00 **Musique pour un dimanche** (et à 17.05).
- 15.15 **Théâtre : Kean ou désordre et génie** (2e partie). De Jean-Paul Sartre. Mise en scène J.-C. Drouot. Avec A. Barthélémy, P. Pelloquet, S. Deschamps...
  Une évocation grandiose du tragédien anglais Edmond Kean, célèbre au dix-huitième siècle pour ses interprétations de Shakespeare.
- 18.00 **Emission pour les jeunes.** *Fraggle rock ; Lucky Luke ; l'ours Colargol.*
- 19.00 **Au nom de l'amour.** Emission de Pierre Bellemare. *Retrouvailles, amour perdu et retrouvé. Rien de nouveau...*
- 20.00 **RFO Hebdo.** Concours 200 pages à la réunion.
- 20.35 **Architecture et géographie sacrée.** Delphes, nombril du monde grec. Série de Barba-Negra.
  Centre du monde grec et symboliquement centre de l'univers occidental, Delphes incarne la problématique de toute fondation d'une civilisation. Un essai-poème, parfois magistral et inspiré.
- 21.30 **Aspects du court métrage français.** Le Diable au cœur, *de Caroline Beaune ;* Chagrin d'amour, *de Guy Pinon.*
- 22.00 **Journal.**
- 22.30 **Cinéma de minuit : la Citadelle du silence.** Film de Marcel L'Herbier (cycle M. L'Herbier).
- 0.05 **Prélude à la nuit.** The Man I love, *de G. Gershwin, interprété par Magali Damonte, mezzo-soprano et Jacques Chalmeau, pianiste.*

PÉRIPHÉRIE

● **RTL**, 20 h, A vous de choisir : *le Lauréat*, de Mike Nichols ou *Garçonnière pour quatre*, de M. Gordon ; 21 h 40, Feuilleton : Châteauvallon ; 22 h 40, Ciné-Club : *Salvatore Giuliano*, de Francesco Rosi.

● **TMC**, 21 h, *Le jeune homme et le lion*, film de Jean Delannoy.

● **RTB**, 20 h, Le jardin extraordinaire ; 20 h 35, *Doc Holliday*, film de Frank Perry ; 22 h 10, Cinéclip.

● **RTB-TÉLÉ 2**, 20 h, Automobilisme ; 21 h, Document : Jacky Ickx.

● **TSR**, 20 h, Starsky et Hutch ; 21 h, Variétés : Que la fête continue ; 22 h 5, Journal ; 22 h 20, Sports ; 23 h 20, *Coup de torchon*, film de Bertrand Tavernier.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

● **RTL**, 20 h, *le Locataire*, de R. Polanski ; 22 h 10, Série : Soap ; 22 h 40, Extraits du Grand Jury RTL-*le Monde* ; 22 h 50, Portrait d'artiste : la peintre R. Cavallo.

● **TMC**, 21 h, *le Démon de midi*, film de Blake Edwards.

● **RTB**, 20 h 15, Variétés : A qui le gant ? 21 h 40, Téléfilm : *le loup-cervier*, d'A. Dhouailly.

● **TSR**, 20 h, Le grand raid ; 20 h 55, Dis-moi ce que tu lis : F. Gigon, journaliste ; 21 h 50, Cadences.

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Lundi 11 février

11.15 ANTIOPE 1
11.45 La Une chez vous.
12.00 Feuilleton : Buffalo Bill.
12.30 La bouteille à la mer.
Invitée de la semaine : Line Renaud.
13.00 Journal.
13.50 A pleine vie.
Série : Fame ; 14 h 40, La maison de TF 1 ; 15 h 15, Les choses du lundi : Vive le cirque ! ; 16 h 30, Croque vacances ; 17 h 30, La chance aux chansons.
18.00 Nounours.
18.05 Le village dans les nuages.
18.25 Mini-journal pour les jeunes.
18.40 Série : Huit ça suffit.
19.15 Jeu : Anagram.
18.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : Propriété interdite.**
Film de Sydney Pollack.
22.25 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand et M. Jouando.
The Killing Fields, *avec la participation de S. Schanberg, correspondant du* New York Times *au Cambodge au début des années 70, et de son assistant, Dith Pran ; Ciné presse : Variety ; portrait de Robert Duvall.*
23.30 Journal.
23.50 C'est à lire.

Mardi 12 février

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Feuilleton : Trois mâts pour l'aventure.
12.30 La bouteille à la mer.
13.00 Journal.
13.50 A pleine vie.
Série : Fame ; 14.45, La maison de TF 1 ; 15.15, Mode d'emploi-magazine ; 16.15, Portes ouvertes, le magazine des handicapés ; 16.30, Croque vacances ; 17.30, La chance aux chansons.
18.00 Nounours.
18.05 Le village dans les nuages.
18.25 Mini-journal pour les jeunes.
18.40 Série : Huit ça suffit.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Expression directe : CNPF et RPR.
20.00 Journal.
20.30 D'accord pas d'accord (INC).
20.35 Jeu : Enigmes du bout du monde.
Proposé par J. Antoine et C. Savarit.
Un remake de « La course autour du monde », de « La chasse au trésor ».
21.30 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
Le Nil, séculaire, mythique. Pendant dix mois, l'équipe a survolé le cours de ce fleuve à bord d'un Catalina spécialement aménagé pour l'expédition.
22.25 Tintam'arts : La nouvelle peinture.
Emission d'Antoine Gallien ; réal. : N. Monti.
Dossier : condition de l'artiste contemporain, dans lo société. Comment conjuguer les exigences de l'art et lo vie quotidienne. Témoignages de peintres. Les actualités de lo semaine.
23.25 Journal.
23.45 C'est à lire.

Mercredi 13 février

11.15 ANTIOPE.
11.45 La Une chez vous.
12.00 Feuilleton : Trois mâts pour l'aventure.
12.30 La bouteille à la mer.
13.00 Journal.
13.40 Vitamine.
Variétés, dessins animés, feuilletons.
16.25 Infos-jeunes (et à 18 h 25).
16.40 De A à Zèbre.
Rock, B.D., photo, look, graphisme...
17.30 La chance aux chansons.
18.00 Nounours.
18.05 Le village dans les nuages.
18.40 Série : Huit, ça suffit.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Cocoricocoboy.
19.53 Tirage du Tac-o-tac.
20.00 Journal.
20.35 Tirage du Loto.
20.40 Série : Dallas.
Mark souhaite que ses amis assistent ô son mariage. Pam est préoccupée par so santé.
21.30 **Documentaire : Caractères chinois.**
Réal. A. Fournier.
(Lire notre article.)
22.40 Cote d'amour.
Présenté par Sidney.
Avec Paul Young, Taxi Girls, Agathe, Al Corley, Madona...
23.25 Journal.
23.45 C'est à lire.

ANTENNE 2

Lundi 11 février

6.45 Télévision du matin.
8.30 Feuilleton : Une femme seule.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Aujourd'hui la vie.
14.50 Série : Embarquement immédiat.
15.40 Reprise : Apostrophes.
(L'argent et le pouvoir diff. le 8 février.)
16.55 Patinage artistique, championnat d'Europe.
17.40 Récré A 2.
Poochie ; les Schtroumpfs ; Latulu et Lirell ; Pac Mon ; Tchaou et Grodo, Téléchat.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord (INC).
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 L'heure de vérité : Jean Poperen.
Emission présentée par F. H. de Virieu.
Jean Poperen, secrétaire national du PS, interrogé par Alain Duhamel, Catherine Nay (Europe 1), Albert du Roy et Jean-Louis Lescène.
21.55 Le Petit Théâtre : Arbres de vie.
Spectacle conçu et interprété par C. Giraud. Réal. C. Santelli.
Ronsard, Baudelaire, Hugo récités par Claude Giraud.
22.30 La traversée des apparences.
Auschwitz, l'album de la mémoire. Réal A. Jaubert.
(Lire notre article.)
23.15 Journal.
23.40 Bonsoir les clips.

Mardi 12 février

8.45 Télévision du matin.
8.30 Feuilleton : Une femme seule.
10.30 ANTIOPE.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Aujourd'hui la vie.
14.50 Série : Embarquement immédiat.
15.40 Reprise : Le grand raid (diff. le 10 février).
16.45 Le journal d'un siècle.
Edition 1900 : la Belle Epoque.
17.45 Récré A 2.
Poochie ; Les quat'z'amis ; Latulu et Lireli ; Terre des bêtes ; Téléchat.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.30 D'accord pas d'accord (INC).
20.40 **Cinéma : Fanfan la Tulipe.**
Film de Christian-Jaque.
22.25 Mardi cinéma.
Avec Samy Frey, Richard Berry, Evelyne Bouix, Isabelle Huppert.
23.30 Journal.
23.55 Bonsoir les clips.

Mercredi 13 février

6.45 Télévision du matin.
8.30 Feuilleton : Une femme seule.
10.30 ANTIOPE.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu ; L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Dessins animés.
14.15 Récré A 2.
Les Schtroumpfs ; les 4 z'amis, Pac Man, Latulu et Lireli...
16.50 Micro-Kid.
17.25 Platine 45.
Sheila, Daryl Hall et J. Oates, Platine Sixties...
18.00 Les carnets de l'aventure.
Les falaises de l'océan.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 **Téléfilm : Les lendemains qui chantent.**
De J.-C. Grumberg, réal. J. Fansten, avec W. Pszoniak, A. Marev.
Au début des années 50 à Paris, une famille de juifs communistes tente de rencontrer un neveu, membre d'une troupe de ballets soviétiques. Sans y parvenir. Une fiction historique et politique.
22.10 Les jours de notre vie.
Magazine de Danièle Thibault. « L'homme et le travail ».
Les accidents du travail. Sur les risques encourus lors de la manipulation de produits toxiques...Un reportage au centre de Belloy, près de Beauvais, avec la participation de médecins.
23.05 Journal.
23.30 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

Lundi 11 février

17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les Jeux.
20.35 **Cinéma : le Samouraï.**
Film de Jean-Pierre Melville.
22.20 Journal.
22.50 Thalassa.
Magazine de la mer, de G. Pernoud.
Elevage ô hauts risques... ou le prix d'un poisson sur mesure, reportage de Dominique Vadel et Philippe Jasselin.
23.35 **Henri Vincenot dans Histoires de trains.**
Série : L'arrivée du chemin de fer.
Le début d'une grande épopée, merveilleusement racontée par un conteur né qu'on ne se lasse pas d'écouter. On voudrait que ces cinq petites minutes s'éternisent. Aujourd'hui, Henri Vincenot retrace la « sacrée révolution » qui a secoué la France à la fin du siècle dernier, lorsque l'idée de monter le réseau ferré est devenue réalité. A. Rd.
23.40 Prélude à la nuit.
Musique baroque à Monaco : « Fantaisie pour flûte seule », de J.-J. Quantz, interprétée par Robert Claire, flûte traversière.

Mardi 12 février

17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
18.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les jeux.
20.30 D'accord pas d'accord (INC).
20.35 **Cinéma : Naïs.**
Film de Raymond Le Boursier et Marcel Pagnol.
22.40 Journal.
23.10 Bleu outremer.
Emission de la radio-télévision française d'outre-mer : Djiido, film d'Alain Plagne, sur lo réalité culturelle mélanésienne.
0.15 Henri Vincenot dans Histoires de trains.
Série : Les grands travaux.
La grande épopée du rail racontée par un conteur né.
0.20 Prélude à la nuit.
Kreisleriana, de Robert Schumann, interprétée par Mikhail Rudy au piano.

Mercredi 13 février

17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les jeux.
20.35 Cadence 3.
Emission de Léla Milcic et Guy Lux.
Autour de Dalida.
22.05 Journal.
22.25 **Portrait de Simone Signoret.**
Emission présentée par Jérôme Garcin.
Simone Signoret, grande actrice et romancière, avec son dernier livre, « Adieu Volodia ».
23.20 Henri Vincenot dans Histoires de trains.
Série : Saint-Simon.
La grande épopée du rail racontée par un conteur né.
23.25 Prélude à la nuit.
Festival de Monte-Carlo : scherzo du « Quatuor en mi bémol », de F. Schubert, interprété par le Quatuor Tatrai.

PÉRIPHÉRIE

Lundi 11 février

- RTL, 20 h, Dynasty ; 21 h, *la Femme flic*, d'Yves Boisset ; 22 h 45, Journal ; 22 h 55, La joie de lire ; 23 h, RTL-Théâtre.
- TMC, 20 h, Dallas ; 20 h 55, La photo-mystère ; 21 h, *Boulevard*, film de Julien Duvivier ; 22 h 45, M.C. Magazine : festival de TV.
- RTB, 20 h, Ecran-témoin : *Edith et Marcel*, film de Claude Lelouch.
- RTB-TÉLÉ 2, 20 h, Le temps retrouvé ; 20 h 30, Théâtre wallon : le cabaret tournaisien.
- TSR, 20 h 15, Spécial cinéma : *Eugenio*, film de L. Comencini ; les studios de Cinecitta.

Mardi 12 février

- RTL, 20 h, Série : V ; 21 h, *le Grand Escogriffe*, de Claude Pinoteau ; 22 h 45, Journal ; 22 h 55 : La joie de lire.
- TMC, 20 h, Grands cirques ; 20 h 55, La photo-mystère ; 21 h, *Silent Running*, film de Douglas Trumbull ; 22 h 40, Festival international de TV.
- RTB, 20 h 5, Feuilleton : Le joyau de la couronne ; 21 h 5, Grand écran : *1900*, film de B. Bertolucci (avec G. Depardieu) (2e partie).
- RTB-TÉLÉ 2, 20 h, Le point de la médecine ; 21 h, Culture club (spectacles, livres, art).
- TSR, 20 h 10, Châteauvallon ; 21 h 15, Le monde dans tous ses états ; 22 h 10, Journal ; 22 h 25, Hockey sur glace.

Mercredi 13 février

- RTL, 20 h, La croisière s'amuse ; 21 h, *la Guerre des abîmes*, film de J. Jameson ; 23 h, Journal ; 23 h 10, La joie de lire.
- TMC, 20 h, Série : Cosmos 1999 ; 20 h 55, La photo-mystère ; 21 h, Téléfilm : Émile Zola, de St. Lorenzi ; 23 h 10, Festival international de TV ; 23 h 25, Sports.
- RTB, 20 h, Cap 60 ; 21 h 5, Série : Pour l'amour du risque ; 21 h 55, Propos et confidences : Marguerite Yourcenar.
- RTB-TÉLÉ 2, 20 h, Caméra sports : basket-ball.
- TSR, 20 h 10, *les Bronzés*, film de Patrice Leconte ; 21 h 50, Documentaire ; 22 h 50, Journal ; 23 h 5, basket-ball.

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Jeudi 14 février

11.15 **ANTIOPE 1.**
11.45 **La Une chez vous.**
12.00 **Feuilleton : Trois mâts pour l'aventure.**
12.30 **La bouteille à la mer.**
13.00 **Journal.**
13.45 **A pleine vie.**
Série : Fame ; 14.45, La maison de TF 1 ; 15.25, Quarté à Vincennes ; 15.55, Images d'histoire : sauvetage en montagne ; 16.30, Croque-vacances ; 17.30, La chance aux chansons.
18.00 **Nounours.**
18.05 **Le village dans les nuages.**
18.25 **Mini-journal pour les jeunes.**
18.40 **Série : Huit, ça suffit.**
19.15 **Jeu : Anagram.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Feuilleton : Au nom de tous les miens.**
D'après le livre de Martin Gray et Max Gallo. Réal. R. Enrico, avec J. Penot, M. Meril, H. Hugues...
Varsovie, hiver 1940 : le ghetto, la férocité, l'acharnement des nazis et de certains aryens de la capitale polonaise contre les juifs entassés dans leur « réserve ». La débrouillardise, aussi, de ces relégués pour tenter de lutter contre la faim, le froid, la misère. Un des rares bons épisodes.
21.30 **L'enjeu.**
Magazine économique de F. de Closets, E. de la Taille et A. Weiller.
L'homme du mois, Yves rocher ; Energie : les réussites hors de prix ; le pragmatisme finlandais, l'enjeu de l'innovation et d'écritures pour cadres menacés.
22.45 **Journal.**
23.15 **Etoiles à la une.**
Emission de Frédéric Mitterrand.
23.10 **Cinéma : Courts métrages.**
Petite Mort, *de G. Gonart ;* Scope, *de G. Monteil.*

Vendredi 15 février

11.15 **ANTIOPE 1.**
11.45 **La une chez vous.**
12.00 **Feuilleton : Trois mats pour l'aventure.**
12.30 **La bouteille à la mer.**
13.00 **Journal.**
13.45 **A pleine vie.**
Série : Fame ; 14.45, la maison de TF 1 : 15.20, Temps libres... aux jeunes et aux jeux ; 16.30, Croque-vacances ; 17.25, La chance aux chansons.
18.00 **Nounours.**
18.05 **Le village dans les nuages.**
18.25 **Mini-journal pour les jeunes.**
18.40 **Série : Huit, ça suffit.**
19.15 **Jeux : Anagram.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Variétés : Midem 85.**
Trophée internationaux.
Avec Jermaine Jackson, Pia Zadora, Nino de Angelo, Iban, etc.
21.50 **Théâtre : les Bonnes.**
de Jean Genet. Réal. Michel Dumoulin avec Dominique Blanchart, Francine Bergé, Maria Casarès.
(Lire notre article).
23.45 **Journal.**
0.05 **C'est à lire.**

Le prochain week-end

Samedi 16 février

8.00 Journal ; 9.00 Reprise : Les jeudis de l'information (dif. le 14 fév.) ; 10.15 Challenges 85 ; 10.45 Cinq jours en Bourse ; 11.00 Concert ; 11.45 Couleurs de la musique ; 11.55 Pic et Poke ; 12.10 Accroche-cœur ; 12.30 Bonjour, bon appétit ; 13.00 Journal ; 13.35 La séquence du spectateur ; 14.20 Série : Pour l'amour du risque ; 15.15 Dessins animés ; 15.40 Casaques et bottes de cuir ; tiercé ; 16.15 Temps X ; 17.05 Série : Merci Sylvestre ; 18.05 Trente millions d'amis ; 18.35 Auto-moto ; 19.05 D'accord, pas d'accord ; 19.15 Jeu : Anagram ; 19.40 Cocoricocoboy ; 20.00 Journal ; 20.35 Tirage du Loto.
20.40 **Au théâtre ce soir : Courteline au travail.**
De Sacha Guitry, avec F. Maistre, G. Caillaud, G. Montillier. *Boubouroche*, de G. Courteline, avec G. Cailland, D. Evenou, R. Manuel.
22.05 **Droit de réponse ou l'esprit de contradiction : Les pirates de l'hertz.**
Emission de Michel Polac.
Avec J. Séguéla, M. Thoulouze, B. Langlois, D. Guichard...
0.00 **Journal.**
0.20 **Ouvert la nuit.**
Alfred Hitchcock présente : ... ; Extérieur nuit.

Dimanche 17 février

8.00 Bonjour la France ; 9.00 Emission islamique ; 9.15 A Bible ouverte ; 9.30 Source de vie. 10.15 Présence protestante ; 10.30 Le jour du Seigneur ; 11.00 Messe ; 12.02 Midi presse : Avec M. Jean Lecanuet, président de l'UDF ; 12.30 Télé-foot ; 13.00 Journal ; 13.25 Série : Starsky et Hutch ; 14.20 Sports dimanche et tiercé ; 16.30 La belle vie ; 17.30 Les animaux du monde ; 18.10 Série : Le vent d'Australie ; 19.00 7 sur 7, magazine de la semaine ; 20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : Z.**
Film de Costa Gavras.
22.45 **Sports dimanche soir.**
Actualité sportive du week-end, par Jean-Michel Leulliot.
23.25 **Journal.**
23.45 **C'est à lire.**
0.00 **Séance de nuit : Nuit brésilienne.**

ANTENNE 2

Jeudi 14 février

6.45 **Télévision du matin.**
8.30 **Feuilleton : Une femme seule.**
10.30 **ANTIOPE.**
12.00 **Journal et météo.**
12.10 **Jeu : L'académie des neuf.**
12.45 **Journal.**
13.30 **Feuilleton : Les amours des années 50.**
13.45 **Aujourd'hui la vie : Des auteurs et vous.**
14.50 **Cinéma : Jeux interdits**
Film de René Clément.
18.15 **Magazine : Un temps pour tout.**
De M. Cara et A. Valentini.
Autour du carnaval. Qui est qui ?
17.20 **Dessins animés.**
17.45 **Récré A2.**
Poochie ; Mes mains ont la parole ; Latulu et Lireli ; M. Merlin ; Téléchat.
18.30 **C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.10 **D'accord, pas d'accord (INC).**
19.15 **Emissions régionales.**
19.35 **Expression directe : CGC et le groupe PS à l'Assemblée nationale.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Feuilleton : L'amour en héritage.**
de R.-A. Sisson et J. Feely. Réal. K. Connor.
Avant-dernier épisode. Mercues revient chez Kate après un long exil et recommence à peindre. Une saga-peplum bien mise en scène, une caverne d'Ali Baba, image d'Epinal des Années folles.
21.35 **Musiques au cœur.**
Magazine musical d'Eve Ruggieri et Patrick Camus.
Montserrat Caballé : Portrait d'une grande cantatrice, des extraits de ses interprétations. Vivaldi, Rossini, Verdi, Puccini, Bellini...
22.45 **Histoires courtes.**
Ballade sanglante, de S. Madigan ; *Histoire du petit chaperon rouge*, de D. Sugecta ; *Conservez votre billet jusqu'à la sortie*, de P. Brunie.
23.25 **Journal.**
23.50 **Bonsoir les clips.**

Vendredi 15 février

6.45 **Télévision du matin.**
8.30 **Feuilleton : Une femme seule.**
10.30 **ANTIOPE.**
12.00 **Journal et météo.**
12.10 **Jeu : l'académie des neuf.**
12.45 **Journal.**
13.30 **Feuilleton : Les amours des années 50.**
13.45 **Aujourd'hui la vie.**
14.50 **Série : Embarquement immédiat.**
15.40 **La télévision des téléspectateurs.**
18.00 **Reprise : les jours de notre vie** (dif. le 13 fév.).
17.00 **Itinéraires**, de Sophie Richard.
Laos 85 : Messages personnels pour familles dispersées.
17.45 **Récré A 2.**
Poochie ; Teddy ; Latulu et Lireli ; Téléchat...
18.30 **C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Feuilleton : Châteauvallon**
De J.-P. Petrolacci ; réal. P. Planchon et S. Friedman.
La mort du « vieux » Berg déclenche la prise de pouvoir de la Dépêche républicaine *par Florence, avec l'assistance de Travers. Drame pour son frère Jean-Jacques, rédacteur en chef, évincé. Mieux, Florence s'est mis en tête de faire campagne pour l'adversaire de son ancien amant, Quentin. Entré en scène, d'autre part, d'Albertas Kovalic, chef du clan adverse...*
21.30 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : les mauvais sentiments. Avec Louis Julien (la Vandale), *Marc-Edouard Nabe* (Au régal des vermines), *Jean-Marc Roberts* (Méchant), *Morgan Sportes* (Je t'aime, je te tue), *Tabary* (le Complice d'Iznogoud), *Anne Vergne* (l'Innocence du boucher). ...
22.50 **Journal.**
23.00 **Ciné-club : El Pisito.**
Film de Marco Ferreri (cycle M. Ferreri.)

Le prochain week-end

Samedi 16 février

10.00 Journal des sourds et des malentendants ; 10.20 Vidéomaton ; 10.35 Platine 45 ; 11.05 Les carnets de l'aventure ; 12.00 A nous deux ; 12.45 Journal ; 13.25 Série : L'homme qui tombe à pic ; 14.15 Top 50 ; 14.55 les Jeux du stade ; 15.00 Rugby, tournoi des cinq nations France-Ecosse ; 16.30 Numéro 10 ; 17.05 Terre des bêtes ; 17.30 Récré A 2 ; 17.55 Le magazine de la rédaction ; 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19.10 D'accord, pas d'accord (INC) ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Le théâtre de Bouvard ; 20.00 Journal.
20.35 **Variétés ; Champs-Elysées.**
de Michel Drucker.
22.05 **Magazine : Les enfants du rock.**
Rock à Nice... « Riviera Rock ».
23.20 **Journal.**
23.45 **Rugby : Tournoi des cinq nations.**
Galles-Angleterre.

Dimanche 17 février

9.35 Informations et météo ; 9.40 Les chevaux du tiercé ; 10.07 Récré A 2 ; 10.40 Gym tonic ; 11.15 Dimanche Martin (Entrez les artistes) ; 12.45 Journal ; 13.15 Dimanche Martin (suite) : Si j'ai bonne mémoire ; 14.25 Série : Simon et Simon ; 15.15 L'école des fans ; 16.00 Dessin animé ; 16.15 Thé dansant ; 17.00 Série : Molière ou la vie d'un honnête homme ; 18.00 Stade 2 (et à 20 h 20) ; 19.00 Série : Clémence Aletti ; 20.00 Journal.
20.40 **Jeu : Le grand raid.**
21.35 **Série : Pour le meilleur ou pour le pire.**
USA : Panne d'amour à New-York.
22.40 **Désirs des arts.**
23.10 **Journal.**
23.35 **Bonsoir les clips.**

FRANCE RÉGIONS 3

Jeudi 14 février

17.00 **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 **Dessin animé : Lucky Luke.**
20.05 **Les jeux.**
20.35 **Le polar du soir : Connaissez-vous Maronne ?**
Real. Maurice Dugowson. Avec S. Frey, R. Planchon, M. Laborit...
Dans une petite localité déserte des Flandres, deux hommes entament un jeu vertigineux. Une disparition, un cadavre de jeune femme. Crime ou suicide ? Le huis clos commence entre un solitaire et un commissaire.
21.30 **Journal.**
22.00 **Cinéma : Nous nous sommes rencontrés dans un autre rêve.**
Film d'Alain Schwarzstein.
23.20 **Henri Vincenot dans Histoire de trains.**
Série : Une déesse nommée locomotive.
La grande épopée du rail racontée par un conteur né.
23.25 **Prélude à la nuit.**
Gaal d'Emmanuel Sejourné, interprété par le groupe Noco Music.

Vendredi 15 février

17.00 **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 **Dessin animé : Lucky Luke.**
20.05 **Les jeux.**
20:30 **D'accord, pas d'accord (INC).**
20.35 **Vendredi : Histoire d'un jour.**
Magazine d'information d'André Campana et I. Barrère.
22 octobre 1962, le jour où la guerre nucléaire a failli éclater.
Le 18 octobre 1962, des appareils de reconnaissance américains, survolent Cuba, repèrent les travaux d'installation de fusées. Le 22 octobre, le président Kennedy institue un blocus autour de l'île. Avec la participation des généraux Gallois, Buis, Clouze...
22.10 **Décibels de nuit.**
Emission présentée par Jan-Lou Janeir.
Spécial hard rock. Tête d'affiche : Dépêche mode, Touré Kunda.
22.55 **Journal.**
23.20 **Henri Vincenot dans Histoires de trains.**
Série : l'Embarcadère.
La grande épopée du rail racontée par un conteur né.
23.25 **Prélude à la nuit.**
Concerto pour orgue en fa majeur, opus 4, n° 5, de G.F. Haendel, par l'Orchestre de RTL, soliste et direction Leopold Hoger.

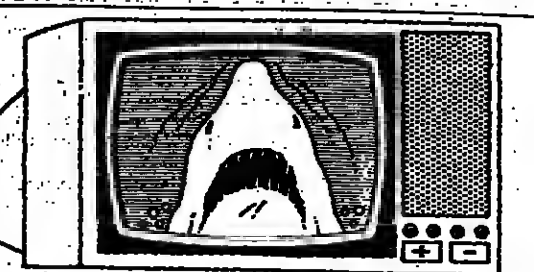
Le prochain week-end

Samedi 16 février

12.30 Les pieds sur terre ; 13.30 Horizon ; 14.00 Entrée libre ; 16.15 Libertés 3 ; 17.30 Emissions régionales ; 20.04 Disney Channel, pour les tout-petits.
20.35 **Disney Channel pour les jeunes et les moins jeunes.**
Cocktail de dessins animés et divers programmes de Walt Disney Channel.
La grande soirée familiale : les aventures de Winnie l'ourson, Mickey, Zorro, Donald et, trésors de la soirée, les DTV, les vidéo clips, montage inédit de dessins animés sur les grands « tubes » des vingt dernières années.
21.50 **Journal.**
22.15 **Feuilleton : Dynastie.**
23.00 **La vie de château.**
Jean-Claude Brialy reçoit trois invités vedettes selon l'actualité culturelle.
23.45 **Prélude à la nuit.**

Dimanche 17 février

9.00 Programme pour les jeunes ; 10.00 Mosaïque ; 13.00 Magazine 85 ; 15.05 Musique pour un dimanche (et à 17.40) ; 15.15 Théâtre : Coriolan de W. Shakespeare ; 18.00 Emissions pour la jeunesse (Fraggle rock : Lucky Luke...) ; 19.00 Au nom de l'amour ; 20.00 RFO Hebdo.
20.35 **Architecture et géographie sacrée.**
Egypte, miroir du ciel. De Poul Barba-Negra.
21.30 **Aspect du court-métrage français.**
Le Séducteur, d'Yves Benoit.
22.00 **Journal.**
22.30 **Cinéma de minuit : la Tragédie impériale.**
Film de Marcel L'Herbier (cycle Marcel L'Herbier).
23.00 **Prélude à la nuit.**



PÉRIPHÉRIE

Jeudi

- **RTL**, 20 h, Dallas ; 21 h, *les Faucons de la nuit*, de B. Malmuth ; 22 h 45, Journal ; 22 h 50, La joie de lire.
- **TMC**, 20 h, Série : Le souffle de la guerre ; 20 h 55, La photo-mystère ; 21 h, *Bobosse*, film d'E. Périer ; 22 h 40, Festival international de TV.
- **RTB**, 20 h, Minute papillon ; 20 h 25, *l'Attentat*, film d'Yves Boisset ; 22 h 25, Carrousel aux images.
- **RTB-TÉLÉ 2**, 20 h, Téléménoires : Pierre Harmel ; 21 h 15, Concert.
- **TSR**, 20 h 10, Temps présent ; 21 h 20, Dynasty ; 22 h 10, Journal ; 22 h 25, Nocturne (cycle cinéma soviétique) : *Pastorale*, film d'Otar Iosseliani.

Vendredi

- **RTL**, 20 h, Chronique des années 30 ; 21 h, Série : Hôtel ; 22 h, Numéro 10 ; 22 h 30, Journal ; 22 h 35, *Incubus*, film de J. Hough.
- **TMC**, 20 h, Retro-Séries : avec J. Gréco, N. Courcel... ; 20 h 30, Festival International de TV (avec Kim Wilde, Lio, William Scheller...) ; 21 h 45, *La nuit tous les chats sont gris*, film de Gérard Zingg.
- **RTB**, 20 h, A suivre ; 21 h, Ciné-club : *Identification d'une femme allemande...* Malou, de J. Meerappel.
- **RTB-TÉLÉ 2**, 20 h 5, Billet de faveur : Misère et noblesse, d'E. Scarpetta ; réal. Michel Rochat.
- **TSR**, 20 h 10, Tell Quel ; 21 h 30, Variétés : Que la fête continue ; 22 h 30, Les visiteurs du soir : Alexandre ; 23 h, Journal ; 23 h 15, Caribbean experience.

هكذا من الأصل



A Ecouter

Liszt en cinq épisodes

Cinq émissions consacrées à « Liszt le novateur », Jean Roy pourrait aussi bien en proposer dix, ou même plus, tant celui que tout un chacun connaît à cause du piano a repoussé les limites de cet instrument, forçant les virtuoses à redoubler d'audace. Liszt écrivait à une amie en 1874 : *« Ma seule ambition de musicien était et serait de lancer mon javelot dans les espaces indéfinis de l'avenir pourvu que ce javelot soit de bonne trempe et ne retombe pas à terre. »* Ce Liszt-là, qui ne croyait pas si bien dire, est aussi l'auteur des œuvres symphoniques et religieuses, et sur tout, on apprendra en compagnie de Michaël Levinas et de Francis Bayer comment, transcripteur inlassable, il fit connaître et apprécier en leur temps les musiques de Schubert, Berlioz et déjà Wagner : comment encore il participa à la naissance d'écoles nationales (Smetana, les cinq Russes), il suivit les travaux de Chopin et Moussorgski, etc. Il trouvait dans la poésie et la peinture matière à inspiration (écouter *la Danse macabre, les Années de pèlerinage, la Bataille des Huns)*. Enfin, dernier chapitre du voyage, on saura tout des innovations de Liszt sur le terrain de l'harmonie, soit qu'il utilise les échelles modales, soit qu'il s'oriente vers l'atonalité : où l'on glisse vers Debussy, Bartok, Scriabine et Schœnberg.

● **Le matin des musiciens : Liszt, le novateur**, France-Musique, du lundi 11 au vendredi 15, de 9 h à 12 h.

Une architecte peu banale

Charlotte Perriand, « *une grande bonne femme, scandaleusement méconnue* ». C'est ainsi que nous la présente fort justement M. Eugène Claudius-Petit, ancien ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour cette série de huit entretiens entre Charlotte Perriand et la réalisatrice Paule Chavasse.

Née en 1903, Charlotte Perriand, après des études à l'école de l'Union centrale des arts décoratifs, acquiert une première notoriété avec son bar en cuivre chromé et en aluminium, dit « le bar sous le toit ». En 1927, elle rencontre Le Corbusier : *« Il m'a ouvert un mur, grâce à lui, je découvrais d'autres horizons, au moment même où j'allais abandonner la profession. »* Dix ans de travail et de recherche, au sein de l'atelier « Le Corbusier », rue de Sèvres. Un travail d'équipe, avec le grand « maître », mais aussi Pierre Jeanneret, Fernand Léger, René Herbst... Les étudiants étrangers qui passent à l'agence confirment son goût marqué pour les voyages. En 1937, trop indépendante et trop différente, car plus chaleureuse et plus fantaisiste que Le Corbusier, elle quitte l'atelier : *« Le Corbusier parlait de machine à habiter, je préférais l'expression « l'art d'habiter »*. En 1940, elle s'envole vers le Japon, moment privilégié de sa vie : la rencontre d'un art traditionnel proche de son « intuition ». Ce qui l'amènera à remplacer très souvent l'acier par des matériaux plus traditionnels (bois, bambou, paille...). De retour en France, en 1946, elle reprend ses études sur les refuges en montagne, tout en continuant à sillonner le monde. Elle travaille avec de grands architectes, Prouvé et Kandilis, sa toute dernière réalisation étant les « Arcs » en Savoie.

Simple et secrète, elle se dévoile peu pendant ces entretiens, mais fait revivre cette *« période euphorique de l'architecture où on croyait à ce que l'on faisait »*. Elle transmet sa passion, sa volonté à vouloir créer un espace chaleureux, vivant et mobile : *« Il y a l'espace visionnaire et l'espace créé (...) l'architecture doit être arrachée de la planche à dessin, elle doit être dans le cœur et dans la tête. »*

Si l'on peut regretter que Le Corbusier (par sa voix, documents d'archives ou par des textes) envahisse parfois trop les entretiens et occulte cette « grande dame » de l'architecture, l'envie de visiter l'exposition qui lui est consacrée au Musée des arts décoratifs à Paris (depuis le 5 février, lire *le Monde* daté 7) reste la plus forte.

CÉCILE URBAIN.

● **Charlotte Perriand ou l'art d'habiter**, France Culture, tous les mardis, du 12 février au 2 avril, de 21 h à 21 h 30.

France-Inter

Après RTL, Radio Bleue, Europe 1 et RMC, nous publions cette semaine la grille des programmes de France-Inter.

DU LUNDI AU VENDREDI :

4 h 30, Louis Bozon (On aurait dû se coucher tôt) ; 6 h, Inter matin : *informations non-stop et almanach de la vie pratique ; Les rendez-vous familiers* ; 7 h 40, L'invité de Ph. Caloni ; 8 h, Journal ; 8 h 30, Revue de presse de D. Souchier ; 8 h 45, Eve Ruggieri raconte... ; 9 h 30, Contacts, magazine de J. Pradel ; 11 h 30, Et *un raton laveur* (L. Broomhead) ; 12 h 30, *La puce à l'oreille* ; 12 h 45, *Le jeu des mille francs* ; 13 h, Journal ; 14 h, Star sans stress ; 14 h 45, Boulevard de l'étrange ; 15 h, Tiroir cœur ; 15 h 45, Chaire de poule ; 16 h, Les mille et un jours ; 18 h 45, Histoire d'un jour ; à 17 h, Quotidien pluriel (J. Chancel) ; 17 h 45, Poussières d'étoiles ; 18 h, Histoires d'animaux ; 18 h 30, A qui ai-je l'honneur ? (J. Artur) ; 19 h, Journal ; 18 h 20, Actualités : Face au public (le lundi), Le téléphone sonne (du mardi au jeudi), Confrontation politique (le vendredi) ; 20 h, Comme des mouches ; 21 h, Pollen (J.-L. Foulquier) ; 22 h, Jazz ; 23 h, José Artur ; 24 h, Dramatique ; à 1 h, Tempo ; 2 h, Très star dans la nuit ; 3 h, Si on comptait les moutons ensemble.

LE SAMEDI

5 h, Matins qui chantent (journaux toutes les demi-heures jusqu'à 7 h 10) ; 7 h 10, Michel Lis, le jardinier ; 7 h 35, Bleu citron ; 8 h, Spécial info week-end ; 8 h 32, Les sept vérités de la personnalité marquante de la semaine ; 9 h, Quotidien pluriel (J. Chancel) ; 10 h, Hier à la Une ; 11 h, Action ; 12 h, Rue des entrepreneurs ; 13 h 30, Télescopages ; 14 h, Fréquence mômes (W. Leymergie) ; 15 h, *La bonne mémoire* ; 16 h, Les étoiles du cinéma (A. Asséo) ; 17 h, Paroles d'hommes ; 18 h, Stars jazz (A. Francis) ; 19 h, Journal et sports ; 20 h, Tribune de l'histoire ; 21 h, La musique est à vous (J. Fontaine) ; 22 h, Tréteaux de la nuit ; 23 h, La radio des autres (M. Godard) ; 24 h, Inter danse (Jo Donna).

LE DIMANCHE

5 h, Matins qui chantent (journaux toutes les demi-heures jusqu'à 7 h 15) ; 7 h 15, Entre nous ; 7 h 35, Bleu citron ; 8 h 30, Spécial info week-end ; 9 h 30, L'oreille en coin ; 12 h, Tabous ; 13 h, Journal ; 14 h, L'oreille en coin ; 18 h, Magazine de Pierre Bouteiller ; 21 h, La musique est à vous ; 22 h, Dossier X en cavale ; 23 h, Hot ou cool (A. Francis) ; 24 h, Les choses de la nuit.

France-Culture

SAMEDI 9 FÉVRIER

0.00 Emission spéciale en direct de la Bibliothèque nationale.
7.03 Fréquence buissonnière.
8.04 Littérature pour tous : Pirandello.
8.30 Voix du silence : la Corée du Sud.
9.05 Matinée du monde contemporain.
10.30 Musique : La mémoire en chantant ; les médailles d'or du ski français.
11.00 Grand angle : Autopsie d'un immeuble du VIe arrondissement : bruits courants entre cave et grenier.
12.00 Panorama. Variété jazz, cinéma, tombé dans le Pano.
14.00 Une vie, une œuvre : Bachelard ou une enfance parmi les eaux.
15.30 Le bon plaisir de... Georges Aperghis.
19.15 Passage du témoin. Thomas Ferenczi rencontre Michel Perez, directeur pour l'Europe du développement individuel dans l'entreprise.
20.00 Musique fatale : la Femme abandonnée.
20.30 Nouveau répertoire dramatique : Hollywood, de J.-L. Lagarce.
22.10 Démarches : avec J. Géraud.
22.30 Musique : Ricercare, de la tradition orale à l'écriture : Bela Bartok.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

0.00 Emission spéciale à la Bibliothèque nationale.
7.03 Chasseurs de son.
7.15 Horizon, magazine religieux.
7.25 La fenêtre ouverte.
7.30 Littérature pour tous.
7.45 Dits et récits : le château en coquille d'œuf.
8.00 Orthodoxie.
8.25 Protestantisme.
9.05 Ecoute Israël.
9.35 Divers aspects de la pensée contemporaine : la Libre Pensée française.
10.00 Messe.
11.00 Histoires de futur.
12.00 Des Papous dans la tête.
13.40 L'exposition de dimanche : Tableaux parisiens d'Auguste Chabaud.
14.00 Le temps de se parler.
14.30 Série noire : le Ballon mort, de M. Villard.
16.30 La tasse de thé : Rencontre avec André Dussolier ; à 17 h 45, Histoire-actualité : les catholiques polonais.
19.10 Le cinéma des cinéastes : l'auteur de film aujourd'hui.
20.00 Musique : Passions opus 10.
20.30 Atelier de création radiophonique : Affaire à suivre.
22.30 Musique : Jazz (Quartet Couturier).

LUNDI 11 FÉVRIER

0.00 Clair de nuit.
7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : Autour de la Montagne Noire, la mémoire du peuple et à 10 h 50 : La note du traducteur.
9.05 Les lundis de l'histoire : Colloques Henri Queuille et Pierre Mendès France.
10.30 Musique : miroirs (et à 17 h).
11.10 Passeport pour l'avenir : L'enseignement technique à l'école : rénovation et perspective.
11.30 Feuilleton : Tristan et Iseut.
12.00 Panorama. Entretien avec Simone Signoret.
13.40 Le quatrième coup.
14.00 Un livre, des voix : le Crépuscule des anges, la diaspora, de P. Tchakmakian.
14.30 Grands documents : Marcel Duchamp, le transparent prince des ténèbres.
15.30 Les arts et les gens : Regards croisés, à 18 h, Périscope ; à 18 h 20, Enquête.
17.10 Ile-de-France : Chef-lieu Paris.
18.00 Subjectif. Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; à 18 h 25, Jazz.
18.30 Perspectives scientifiques : la dynamique de la terre ; la formation des continents.
20.00 Musique mode d'emploi.
20.30 Série noire : Graffiti rock, de Tito Topin.
21.30 Musique : Latitudes, musique traditionnelle zaïroise, russe.
22.30 Nuits magnétiques : Ça suit son cours.

MARDI 12 FÉVRIER

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : autour de la Montagne Noire, la mémoire d'un peuple (et à 10.50 : la note du traducteur).
8.05 Le matinée des autres : le Baloutchistan.
10.30 Musique : Miroirs (et à 17.00).
11.10 L'école des parents et des éducateurs : les formations nationales de la FNEPE.
11.30 Feuilleton : Tristan et Iseut.
12.00 Panorama : entretiens avec Simone Signoret.
13.40 Musique instantanée.
14.00 Un livre, des voix : la vocation du bonheur, journal d'Henriette Vogel, de Karin Reschke.
14.30 Requiem.
15.30 Les mardis du cinéma : Six personnages en quête de rêve ou tous en scène.
17.10 Le pays d'ici. En direct de Saint-Lô.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta Langue ; à 18 h 15, Rétro : à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 Perspectives scientifiques : Profession spationaute, recrutement, sélection.
20.00 Musique mode d'emploi.
20.30 Pour ainsi dire.
21.00 Charlotte Perriand ou l'art d'habiter.
21.30 Musique : Diagonales ou l'actualité de la chanson française et étrangère.
22.30 Nuits magnétiques : La Pologne quatre ans après l'état de guerre.
24.00 Les rendez-vous de minuit.

MERCREDI 13 FÉVRIER

1.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : Autour de la Montagne Noire, la mémoire du peuple (et à 10 h 50 : la note du traducteur).
9.05 Matinée : La science et les hommes.
10.30 Musique : Miroirs (et à 17 h).
11.10 Le livre, ouverture sur la vie : la « Vindicte du sourd », de M. Chaillou.
11.30 Feuilleton : « Tristan et Iseut ».
12.00 Panorama.
12.45 Marlène : Un mythe imparable.
14.00 Un livre, des voix : Gérard Mourgue : « l'Amitié ».
14.30 Passage de témoin. (dif. le 9 fév.).
15.30 Lettres ouvertes : avec Claude Roy ; actualité anglaise ; littérature et musique ; le dossier de la semaine.
17.10 Le pays d'ici : Saint-Lô.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro.
19.30 Perspectives scientifiques : Cosmologie.
20.00 Musique mode d'emploi.
20.30 Salah Stetié ou le passage du monde à l'outre-monde.
21.30 Musique : Pulsations, Ville d'Avray, compositeurs dans la ville.
22.30 Nuits magnétiques : A angles rompus sur le cinéma géorgien.

JEUDI 14 FÉVRIER

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : Autour de la Montagne Noire, la mémoire du peuple (et à 10 h 50 : la note du traducteur).
9.05 Les Matinées : Une vie, une œuvre : Jorge-Luis Borges.
10.30 Musique : Miroirs.
11.10 Répétez, dit le maître : les nouvelles technologies.
11.30 Feuilleton : « Tristan et Iseut ».
12.00 Panorama : Entretiens avec Simone Signoret.
13.40 Peintres et ateliers : Atelier d'Arnal.
14.00 Un livre, des voix : « Zayni Barachat », de Gamal Ghitany.
14.30 Il n'y a plus de bonnes réponses, il y a parfois de bonnes questions : Henri Laborit.
15.00 Entretien avec Henri Guchez, architecte.
15.30 Musique : Musicomania.
17.00 Texte d'amour.
17.10 Le pays d'ici.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; à 18 h 25, Jazz.
19.30 Les progrès de la biologie et de la médecine.
20.00 Musique. mode d'emploi.
20.30 Un zoom de trop, de B. Audry.
21.30 Musique. Vocalyse : La voix dans l'œuvre de C. Ballif.
22.30 Nuits magnétiques : Entretien avec John Updike.

VENDREDI 15 FÉVRIER

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : Autour de la Montagne Noire, la mémoire du peuple (et à 10 h 50 : la note du traducteur).
9.05 Matinée du temps qui change : Vivre la crise depuis 1874.
10.30 Musique : Miroirs (et à 17 h).
11.10 L'école hors les murs.
11.30 Feuilleton : « Tristan et Iseut ».
12.00 Panorama : Entretien avec Simone Signoret.
13.40 On commence : l'imaginaire au théâtre.
14.00 Un livre, des voix : l'Espérance de beaux voyages, d'Yves Navarre.
14.30 Sélection prix Italia.
15.30 L'échappée belle : les derviches tourneurs de Konya.
17.10 Le pays d'ici : Saint-Lô.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz.
19.30 Les grandes avenues de la science moderne : Le squelette intérieur des cellules.
20.00 Musique mode d'emploi.
20.30 Le grand débat : Têtes bien faites ou têtes bien pleines.
21.30 Black and Blue : Le jazz de l'été 36.
22.30 Nuits magnétiques : Fanzine.

France-Musique

SAMEDI 9 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique : Carl Schuricht, chef d'orchestre.
7.03 Avis de recherche : œuvres de Haydn, Komives, Schubert, Absil.
9.05 Carnet de notes.
11.00 Moment musical : œuvres de Glière, Chopin, Erkel.
12.05 Le temps du jazz : Jazz s'il vous plaît ; Hexagonal.
13.00 Opéra : « Madame Butterfly », de Puccini ; complément de programme : œuvres de Scarlatti, Vivaldi.
16.00 Désaccord parfait : (en direct du Grand Palais à Paris), concert : œuvres de Debussy, Ravel, par Pascal Rogé, piano ; à 17 h, débat avec Jean Roy et ses invités : « Peut-on parler d'impressionnisme musical ? »
19.05 Les cinglés du music-hall : au hasard des cassettes-amies.
20.04 Avant-concert.
20.30 Concert (en direct de la Salle Pleyel à Paris) : Sonate pour piano no 15 en ré majeur, Sonate pour piano no 3 en ut majeur, Sonate pour piano no 24 en fa dièse mineur, Sonate pour piano no 30 en mi majeur de Beethoven par Daniel Baremboïm, piano.
22.35 Les soirées de France-Musique : entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand : sa musique religieuse, son pèlerinage à Rocamadour, son opinion sur Messiaen et Milhaud ; 23 h 5, Club des archives : Marcel Moyse, flûtiste ; à 1 h, l'arbre à chansons : Isabelle Mayereau.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique : « Héroïque et Pathétique ».
7.03 Concert-promenade : musique viennoise et musique légère.
9.05 Cantate : BWV 18 de Bach.
10.00 Gustav Mahler : l'été 1904 à Vienne.
12.05 Magazine international.
14.04 Des goûts réunis.
17.00 Comment l'entendez-vous ? La musique et ses étoiles par Michel Glotz, producteur de disques : œuvres de Verdi, Chopin, Bellini, Puccini, Mendelssohn, Bruch.
19.05 Jazz vivant : le trio de Michel Petrucciani.
20.04 Avant-concert : Mozart par le Quatuor Amati.
20.30 Concert : Symphonie no 4 en si bémol majeur de Beethoven, Symphonie no 8 en ut majeur de Schubert par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. C. Abbado.
22.35 Les soirées de France-Musique, concert (en simultané avec Antenne 2) : concerto pour piano et orchestre no 2 en sol mineur de Saint-Saëns par l'Orchestre de Paris, dir. R. Chailly, sol. B. Engerer, piano ; à 23 h 5, Ex Libris ; à 1 h, les mots de Françoise Xenakis.

LUNDI 11 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 L'imprévu : magazine d'actualité musicale.
9.08 Le matin des musiciens : Liszt le novateur, l'extension du champ pianistique, vitesse et espace ; œuvres de Liszt, Balakirev, Albeniz, Ravel.
12.05 Le temps du jazz : feuilleton « Eric Dolphy ».
12.30 Concert : œuvres de Gabrieli par le grand ensemble de cuivres de l'Orchestre national de France et le Nouvel orchestre philharmonique, dir. R. Norrington, sol. M. Peres, orgue.
14.02 Repères contemporains : musique roumaine (années 1860-1970), Tiberiu Olah, Anatol Vieru, Octavian Nemescu.
15.00 Les après-midi de France-Musique : Hommage à Leonard Rose ; à 16 h, Le P'tit Opéra : « La Vie parisienne » d'Offenbach.
18.02 Le royaume de la musique.
18.30 Jazz d'aujourd'hui : vient de paraître.
19.15 Suite lyrique.
20.04 Avant concert.
20.30 Concert (donné le 3 décembre 1984 à Paris) : Octuor pour instruments à vent de Stravinski, « Commisto », de Dallepiccola, « Chiffre V » de Rihm, « Chaîne 1 » de Lutoslawski, Messe pour chœur mixte et double quintette à vent de Stravinski, par le Groupe vocal de France, et l'Ensemble intercontemporain.
22.30 Les soirées de France-Musique : entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand : sa musique de chambre ; à 23 h 5, Manteau de fleurs : quelques introuvables de Ravel.

MARDI 12 FÉVRIER

6.00 Musique légère.
7.10 L'imprévu : magazine d'actualité musicale.
9.08 Le matin des musiciens : Liszt le novateur. Créer mais aussi servir la musique de l'avenir.
12.05 Le temps du jazz : feuilleton Eric Dolphy.
12.30 Concert : œuvres de Busoni, Saint-Saëns, Chostakovitch par l'Orchestre symphonique de la radio de Berlin, dir. M. W. Chung.
14.02 Repères contemporains : Stefan Niculescu, Liana Alexandra.
14.30 Les enfants d'Orphée : école buissonnière.
15.00 Les après-midi de France-Musique : Hommage à Léonard Rose ; œuvres de Dvorak, W. Schumann ; à 16 heures Le P'tit Opéra : « la Fille du régiment » de Donizetti.
18.02 Acousmathèque.
18.30 Jazz d'aujourd'hui : Lecture au laser.
19.15 Premières loges : Florence Austral, soprano.
20.04 Avant-concert.
20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel à Paris) : « Sonate pour piano no 18 en sol majeur », « Sonate pour piano no 14 en ut dièse mineur », « Sonate pour piano no 8 en fa majeur », « Sonate pour piano No 31 en la bémol majeur » de Beethoven, par Daniel Barenboïm, piano.
23.00 Les soirées de France-Musique : Jazz club (en direct du Petit Opportun).

MERCREDI 13 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique : Arturo Toscanini.
7.10 L'imprévu, magazine de l'actualité musicale.
9.08 Le matin des musiciens : Liszt le novateur, l'éveil des écoles nationales : œuvres de Liszt, Smetana, Moussorgski, Bartok.
12.05 Le temps de jazz : feuilleton « Eric Dolphy ».
12.30 Concert : œuvres de Marcland, Scherchen, Cheynes, Mefano, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, sol. V. Globokar, trombone.
14.02 Tempo primo.
15.00 Les après-midi de France-Musique : Hommage à Léonard Rose ; œuvres de Schubert, Mozart, Brahms ; à 18 h, Le P'tit Opéra : « les Cloches de Corneville » de Planquette.
18.02 Les chants de la terre.
18.30 Jazz d'aujourd'hui : Où jouent-ils ?
19.15 Spirales. Magazine de la musique contemporaine.
20.04 Avant-concert.
20.30 Concert : Ouverture cubaine, Extraits de « Porgy and Bess », Songs, « Un Américain à Paris » de Gershwin par l'Orchestre national de France, dir. A. Litton, sol. C. Dale, soprano.
23.00 Les soirées de France-Musique : La voix et la musique contemporaine.

JEUDI 14 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 L'imprévu : magazine d'actualité musicale.
8.08 L'oreille en colimaçon.
9.20 Le matin des musiciens : Liszt le novateur. Où l'on peut évoquer les « correspondances » baudelairiennes ; œuvres de Liszt, Rachmaninov, Constant.
12.05 Le temps du jazz : Feuilleton « Eric Dolphy ».
12.30 Concert : Extrait des récitals d'honneur du 26e Concours international de guitare
14.02 Repères contemporains : Musique roumaine ; C. Taranu, L. Dandara, M. Moldovan, M. Marbe, S. Nichifor.
15.00 Les après-midi de France-Musique : Hommage à Léonard Rose ; œuvres de Schumann, Brahms ; à 18 heures, Le P'tit Opéra : « le Pays du sourire » de Lehar.
18.02 Côté jardin.
18.30 Jazz d'aujourd'hui : Le bloc-notes.
19.15 Rosace.
20.04 Avant concert.
20.30 Concert : Suite no 1 en ut majeur, Concerto pour violon, hautbois et cordes en ré mineur de Bach. Concerto grosso en la mineur de Haendel, Symphonie en la majeur de Bach, par l'Ensemble Mosaïques, dir. C. Coin, sol. E. Hoebarth, violon, K. Ebbinge, hautbois.
22.40 Les soirées de France-Musique : Entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand ; à 23 h 05, le forum des jeunes ; œuvres de Britten, Lutoslawski, Verdi, Moussorgski, Wienawsky, Ysaye ; à 1 heure, rétrospective du Concours international de Varsovie : Frédéric Chopin.

VENDREDI 15 FÉVRIER

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 L'imprévu : magazine de l'actualité musicale.
9.08 Le matin des musiciens : Liszt le novateur. Au carrefour de deux voies : vers le modal, vers l'atonal ; œuvres de Liszt, Wagner, Ravel, Debussy.
12.05 Le temps du jazz : feuilleton « Eric Dolphy ».
12.30 Concert : Œuvres de Dvorak, Weill par l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Jiri Belohlavek.
14.02 Repères contemporains : musique roumaine ; Stefan Niculescu.
14.30 Les enfants d'Orphée : Ecole bruissonnière.
15.00 Verveine-Scotch : V.-S. revient à l'école.
17.00 Histoire de la musique.
18.02 Les chants de la terre.
18.30 Jazz d'aujourd'hui : Dernière édition.
19.15 Les muses en dialogue.
20.04 Avant-concert.
20.30 Concert : « Cross sections and colour fields » de Brown, Concerto pour violon et orchestre en la mineur de Dvorak, Symphonie no 2 en ré majeur de Brahms par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. M. W. Chung, sol ; K.-W. Chung, violon.
22.20 Les soirées de France-Musique : Les pêcheurs de perles ; compositeurs et artistes français ; à 24 heures, Musique traditionnelle.

échecs

Nº 1111

Un don grec

(Tournoi international de Reggio Emilia, 1985)

Blancs : MILES
Noirs : PORTISCH

Variante d'échange du Gambit D

1. d4	d5	15. Fé5	0-0
2. ç4	é6	16. Fh3 (g)	Cd7
3. Cç3	Fé7	17. Fxd7	Dxd7
4. cxd5	éxd5	18. Cg3	Fç7
5. Ff4	ç6	19. Fxç7	Dxç7
6. é3	Ff5	20. Cxh5 (h)	a5!
7. g4 (a)	Fg6 (b)	21. Rb2	axb4
8. h4	h5	22. axb4	ç5!! (i)
9. g5	Fd6	23. dxç5 (j)	Cé5! (k)
10. Df3 (c)	Cé7	24. Df4 (l)	Cé5! (m)
11. Cg-é2	Fb4	25. Cf6+ (n)	gxf6
12. 0-0-0 (d)	b5	26. Rb3	Cç4!
13. a3	Fa5 (é)	27. Ta1 (o)	Dxf4
14. b4 (f)	Fb6	28. éxf4	Cd2+ (p)

Partie nº 1111 *bis*

HELLERS, Champion du monde des juniors

Blancs : HELLERS
Noirs : JACOBSON
Partie française

1. é4	é6	11. Cé4! (v)	Cbxé5 (w)
2. d4	d5	12. dxé5	Cxé5
3. Cd2	Cç6	13. Df6+	Rd7
4. Cg-f3	Cf6	14. Dxé5	dxé4 (x)
5. é5	Cd7 (q)	15. Fxg5	Dé8
6. Fd3 (r)	f6 (s)	16. 0-0-0+	Fd6
7. Cg5!	fxg5 (t)	17. Db5+	ç6
8. Dh5+	g6 (u)	18. Txd6+! (y)	Rxd6
9. Fxg6+!	hxg6	19. Td1+	Rç7
10. Dxg6+	Ré7	20. Ff4+	abandon.

NOTES

a) Une continuation jouée trois fois par Botwinnik dans son match de 1963 contre Petrossian et par Korchnoi contre Spassky et Karpov. Il est clair que 7. Fd3, Fxd3 ; 8. Dxd3, Cf6 ; 9. Cg-é2, Cb-d7 ne donne aux Noirs aucune difficulté.

b) Une surprise puisqu'il est bien connu que le recul en g6 assure aux Blancs une nette supériorité, après 8. Cf3, Cd7 ; 9. h4, h5 ; 10. g5, selon le jugement de Taimanov et de tous les théoriciens qui conseillent la suite 7..., Fé6 ; 8. h3, Cf6 ; 9. Cf3, 0-0.

c) Prévoyant déjà le grand roque.

d) Risqué. Le R blanc sous le feu du Fg6.

é) Menaçant 14..., b4.

f) Logique mais très affaiblissant.

g) Si 16. Cf4, Cd7 ; 17. Cxh5, Cxé5 ; 18. dxé5, a5!

h) Portisch a donné un pion et passe maintenant à l'attaque.

i) Une rupture extraordinaire qui met en prise trois pions noirs mais les Blancs, liés à la défense du Ch5, n'ont plus les mains libres.

j) Si 23. Cxb5, Db6 ; si 23. Cxd5, Cxd5 ; 24. Dxd5, Fxh5 ; si 23. bxç5, Da5.

k) Donnant un troisième pion.

l) Si 24. Txd5, Cxb4 ; si 24. Cxd5, Dé5+ ; 25. Cç3, Fxh5 ; 26. Dxh5, Ta2+! ; 27. Rxa2, Dxç3 avec gain ou bien 24. Cxd5, Dé5+ ; 26. Rh3, Fç2+! ; 27. Rxç2, Ta2+ ; 28. Rd3, Cxb4+!! ; 29. Cxb4, Td8+ ; 30. Cd5, Txd5+ etc.

m) Une merveilleuse pointe, un coup unique qui repose le problème du Ch5.

n) Si 25. Cxd5, Da7! ; 26. Dxé5, Da2+ ; 27. Rç3, Ta3 mat ou bien 26. Ta1, Cd3+ ; 27. Rç3, Cxf4 ; 28. Txa7, Cxd5+ ; 29. Rd4, Txa7 ; 30. Rxd5, Fxh5 ou bien 27. Rb3, Cxf4 ; 28. Txa7, Cxd5 ; 29. Txa8, Txa8 ; 30. Cg3, Ta4!

o) Si 27. Dxç7, Ta3 mat.

p) Après 29. Rb2, Cç4p ; 30. Rb3, Cd2+ ; 31. Rb2, Tf-d8 ; 32. Cxb5, Ta-b8 ; 33. Ca7, Txb4+ ; 34. Rç3, Td-b8 ; 35. Rxd2, Tb2+ (tout cela dans un terrible zeitnot) ; 36. Ré1, Tb1+ ; 37. Rd2, Tb8-b2+ ; 38. Ré3, Tb3+ ; 39. Rd2, Tb1-b2+ ; 40. Ré1, Fé4 ; 41. ç6, Tç3! ; 42. f3, Té3+ ; 43. Rf1, Txf3 ; 44. Ré1, Té3+ ; 45. Rf1, Fd3+ les Blancs abandonnèrent.

q) Ou 5..., Cé4 ; 6. Fd3, Cxd2 ; 7. Fxd2, Cb4 ; 8. Fxb4, Fxb4+ ; 9. ç3, Fé7 ; 10. Dd2, 0-0 ; 11. h4, ç5 ; 12. Cg5, h6 ; 13. Fh7+, Rh8 ; 14. Fç2, çxd4 ; 15. çxd4, Fd7 ; 16. 0-0-0 avec avantage aux Blancs (Timochenko-Panboukitchian, Varna, 1977).

r) On joue en général 6. Cb3 mais d'autres suites sont possibles comme 6. Fb5 ; 6. ç3 ; 6. g3 ; 6. b3 ; 6. ç4 ; 6. Fé2.

s) Un essai de miner le centre qui va être joliment réfuté. 6..., Cb4 est nécessaire ; par exemple, 7. Fé2, ç5 ; 8. ç3, Cç6 ; 9. 0-0, çxd4 ; 10. çxd4, f6 ; 11. éxf6, Cxf6.

t) Maintenant les Noirs sont obligés de suivre le cours des événements. Si 7..., Cdxé5 ; 8. dxé5, fxg5 ; 9. Dh5+, Rd7 ; 10. Cf3 et les Blancs ont une attaque.

u) Si 8..., Ré7 ; 9. Cf3, h6 ; 10. Cxg5, hxg5 ; 11. Dxh8 menaçant 12. Fxg5+.

v) Un troisième sacrifice de pièce. Si 11. Cf3, Cdxé5 ; 12. Fxg5+, Rd7 ; 13. Dxé5, Dé8.

w) La suite de la partie Tchiburdanidze-Zatulovskaia (Tiflis, 1976) fut autre : 11..., Fh6 ; 12. Fxg5+, Fxg5 ; 13. Dg7+!, Ré8 ; 14. Dxh8+, Cf8 ; 15. Dh5+, Rd7 ; 16. Cç5+, Ré7 ; 17. Dxg5+, Rf7 ; 18. Df4+, Ré8 ; 19. h4! et les Blancs gagnèrent au quarante-septième coup.

x) Sinon les Noirs perdent le pion g5.

y) Quel feu d'artifice !

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1110

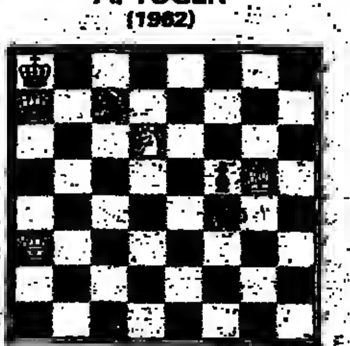
N. Kralin et L. Sokolenko, 1983

(Blancs : Ra4, Té4, Cç7, Pa2. Noirs : Rd8, Tb1, Pb7, ç5, b3.)

1. Cé6+, Rç8 (forcé ; si 1..., Rd7 ; 2. Cxç5+ et 3. Cxb3) ; 2. axb3, b5+! ; 3. Ra3 (et non 3. Rxb5, Txb3 ; 4. Rç6, Th3), ç4 ; 4. b4, Th3+ ; 5. Ra2, Txb4 ; 6. Cç5!, Rd8 ; 7. Ra1!, Rç8 ; 8. Td4! et les Blancs gagnent. Après 6. Cç5 les Noirs ne peuvent jouer ni la T ni le pion ç4 et ne disposent que du seul coup 6..., Rd8. Après 8. Td4! le zugzwang est total. Un beau premier prix de l'excellente revue *Thèmes 64*.

ÉTUDE

A. TOGER
(1962)



BLANCS (3) : Rg5, Da3, Cd6.
NOIRS (5) : Ra8, Da7, Cç7, Pf5, f4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1109

Astucieuse précaution

Une ruse gratuite peut permettre parfois de réussir un contrat qui aurait chuté autrement :

	♠ 105 ♡ A D 10 ♢ R V 8 7 6 ♣ D 9 5	
♠ A V 7 4 ♡ R 7 3 ♢ D 10 4 3 2 ♣ 4	N O E S	♠ R 8 6 3 2 ♡ 4 ♢ A 9 5 ♣ 10 8 7 3
	♠ D 9 ♡ V 9 8 6 5 2 ♢ — — — ♣ A R V 6 2	

Ann. : E. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Gérard	Manfield	Woolsey	Cohen
–	–	passe	1 ♡
passe	2 ♢	passe	2 ♡
passe	4 ♡	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 4 de Trèfle (singleton), *comment Woolsey, en Sud a-t-il joué* pour essayer de gagner QUATRE CŒURS ?

Réponse :

Il faut battre atout, mais, si l'on fait l'impasse à Cœur et si elle échoue, ce sera la chute, car Ouest aura probablement encore un second atout pour couper Trèfle. Il vaut donc mieux jouer les atouts en tête en tirant l'As, et on ne perdra que si Ouest a le Roi troisième... Mais ne peut-on pas trouver une petite ruse gratuite pour gagner de toute façon ? Regardez, en effet, comment Woolsey a joué : il a eu soin de prendre l'entame avec la Dame de Trèfle *afin de jouer le 6 de Carreau du mort* comme s'il avait la Dame de Carreau sèche !

Est, qui avait l'As mais pas la Dame, s'est précipité sur l'As dans l'espoir de prendre la main, de rejouer Trèfle et de faire chuter ensuite le contrat avec probablement deux Piques.

Woolsey a alors coupé l'As de Carreau, puis il est remonté au mort grâce à *l'As de Cœur* afin de réaliser le Roi de Carreau affranchi et de *défausser un Pique perdant* ; ensuite il a joué la Dame de Cœur, mais la défense n'a pu faire que le Roi de Cœur, mais la défense n'a pu faire que le Roi de Cœur, le Roi de Pique et une coupe à Trèfle...

A l'autre table, après les mêmes annonces, l'entame fut identique, mais le déclarant prit l'entame avec le Roi de Trèfle, puis il tira l'As de Cœur et rejoua Cœur. Ouest prit et, après As et Roi de Pique, il coupa un Trèfle pour la chute. Sud, l'Américain Stauber, était un champion réputé, et cette donne montre que, même dans le jeu de la carte, il y a des degrés dans... la perfection.

Double réduction

Cette donne jouée en Hollande au cours du Tournoi Caransa montre l'utilité d'avoir une technique parfaite.

	♠ A 9 ♡ A R V 6 4 ♢ A 7 3 ♣ A 6 5	
♠ 2 ♡ 10 8 5 2 ♢ 10 8 4 ♣ D 10 8 4 2	N O E S	♠ R V 7 6 ♡ D 9 7 3 ♢ 9 6 2 ♣ 9 3
	♠ D 10 8 5 4 3 ♡ — — — ♢ R D V 5 ♣ R V 7	

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Soulet	Vergoed	Svarc
–	2 ♡	passe	2 ♠
passe	2 SA	passe	3 ♢
passe	3 ♠	passe	4 ♣
passe	4 ♢	passe	5 ♠
passe	6 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 2 de Trèfle, le déclarant a pris avec le Valet de Trèfle, puis il a tiré l'As de Pique et il a rejoué le 9 de Pique sur lequel Est a fourni le 7. *Comment Svarc, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Ces enchères sont un exemple typique d'Enchères Naturelles modernes. Après le soutien à « 3 Piques », les annonces (« 4 Trèfles » et « 4 Carreaux ») sont des indications de contrôle, tandis que le saut à « 5 Piques » de Sud demande à Nord de dire « 6 Piques » *si son soutien à Pique est assez solide.* En fait, pour déclarer « 6 Piques », Nord aurait dû avoir A V ou R V ou l'As troisième à Pique, mais Nord a estimé que la présence des quatre As compensait l'absence d'un troisième atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

Nº 243

L'art de faire prendre corps

Championnat du monde
Dakar, octobre 1984
Blancs : Stokkel (Pays-Bas)
Noirs : Wirny (URSS)
Ouverture : Roozenburg

1. 33-29	17-22	19. 46-41	5-10
2. 39-33	11-17	20. 47-42	10-14 (j)
3. 44-39	7-11 (a)	21. 41-37 (k)	8-13
4. 50-44	20-25 (b)	22. 43-39	2-8 (l)
5. 31-26	14-20	23. 48-43	4-10
6. 36-31 (c)	20-24	24. 44-40	20-25! (m)
7. 29x20	25x14 (d)	25. 49-44	19-23! (n)
8. 32-27	1-7	26. 40-34* (o)	15-20 (p)
9. 41-36	15-20	27. 45-40 (q)	14-19
10. 37-32	19-23! (é)	28. 35-30	10-14! (r)
11. 34-29! (f)	23x34	29. 30-24* (s)	19x30
12. 39x30 (g)	14-19	30. 40-35* (t)	16-21! (u)
13. 30-25	19-23!	31. 35x15 (v)	13-19 (w)
14. 25x14	9x20	32. 27x16	19-24
15. 33-29 (h)	23x34	33. 29x20	23-28
16. 40x29	3-9	34. 32x23	18x49! (x)
17. 38-33! (i)	13-19	Abandon.	
18. 42-38	10-15		

NOTES

a) Dans le début R.-C. Keller, actuellement en vogue, on poursuit par 3... (6-11) ; 4. 50-44 (1-6) ; 5. 31-26 (16-21) ; 6. 32-28 (19-23) ; 7. 28x19 (14x23) ; 8. 35-30 (10-14) ; 9. 30-24 (21-27, a1) ; 10. 37-31 (5-10), etc. [Skliarov-Weltman, championnat d'URSS, juniors, 1977] et non 10... (20-25) ; 11. 24-19! (13x24) ; 12. 29x20 (15x24) ; 13. 34-29! (23x34) ; 14. 39x10 (5x14) ; 15. 33-28 (22x33) ; 16. 31x13 (9x18) ; 17. 38x29!, + [Guinard-Rabatel, *le Monde* du 22 septembre 1984].

a1) Dans la stricte orthodoxie de la partie Keller, les Noirs jouent 9... (23-28) et ce type de jeu peut se poursuivre ainsi 10. 37-31 (5-10) ; 11. 40-35 (20-25) ; 12. 24-20 (15x24) ; 13. 29x20 (10-15) ; 14. 34-29 (15x24) ; 15. 29x20 (14-19) ; 16. 20-15 (9-14) ; 17. 41-37 (11-16) ; 18. 47-41 (7-11) ; 19. 44-40 (3-9) ; 20. 40-34 (18-23!) [épaule le pion 28 et renforce la prépondérance au centre. A noter alors l'interdiction pour les Blancs d'enchaîner par 21. 38-32, les Noirs plaçant la combinaison 21... (22-27!) ; 22. 31x22* (14-20) ; 23. 15x24 (19x30) ; 24. 35x24 (13-19!) ; 25. 24x13 (9x40!), N+ sur cette rafle de cinq pions] ; 21. 33-29 (13-18) ; 22. 38-33 (8-13) ; 23. 35-30 (2-8) ; 24. 45-40 (21-27) ; 25. 40-35 (17-21!) ; 26. 26x17 (12x21) ; 27. 31-26 (11-17) ; 28. 37-31 (28-32!) ; 29. 42-38 (23-28) [interdisant l'échange 30. 41-37 (32x41) ; 31. 46x37, N+ par le « coup du talon » (27-32!) ; 32. 38x27 (21x41) ; 33. 36x47 (17-21!) ; 34. 26x17 (22x11) ; 35. 33x22 (18x36), N+1 et +] ; 30. 48-42 (19-23) ; 31. 42-37* (8-12!) [grâce à l'échange au 25e temps, les Noirs disposent maintenant de précieux « temps de réserve »] ; 32. 49-44* [et non 32. 29-24, les Noirs exécutant la combinaison 32... (23x29!) ; 33. 34x23 (18x20) ; 34. 15x24 (25x34) ; 35. 39x30 (28x48), dame et +.] (13+19) ; 33. 44-40 (9-13) ; 34. 30-24 (19x30) ; 35. 35x24 (14x20!) ; 36. 40-35 (25-30!) ; 37. 34x14 (23x34) ; 38. 39x30 (28x48) ; 39. 37x28 (48x3) ; 40. 24-19 (22x42) ; 41. 31x11 et les Blancs abandonnent (Wiersma-Vernin, championnat des Pays-Bas, 1981).

b) Le jeune prodige GMI soviétique (vingt ans) amorcerait-il un mouvement d'enveloppement de l'aile droite adverse ?

c) Le maître néerlandais étudie, de son côté, plusieurs heures par jour, les tendances qui supposeront des années de défrichement.

d) Wirny opte pour un repli, se ménageant ainsi une réserve de temps.

é) Contraint les Blancs à déloger ce pion pour conserver la valeur à leur formation d'enchaînement (pions à 26, 27, 31 et 36).

f) Le plus fort.

g) Sur 12. 40. x29 (13-19) livrerait le +1 : 13. 26-21 (17x28) ; 14. 46-41 (22x31) ; 15. 33x15, +1.

h) Le plus fort pour maintenir encore la capacité d'enchaînement des pions à 26, 27, 31 et 36.

i) Le coup juste, notamment dans l'hypothèse où les Noirs reviendraient à la charge par l'occupation de la case 23.

j) Le bénéfice lointain de la perte de « temps » au septième coup de la partie.

k) Interdit 21... (4-10), les Blancs damant très simplement : 22. 33-28 (22x24) ; 23. 27-21 (16x27) ; 24. 31x4, +.

l) On assiste à une belle phase de temporisation des Noirs, qui savent que l'occupation de la case 23 ne présente, pour le moment, pas d'intérêt.

m) L'idée de Wirny prend corps : laisser son aile droite en l'état et procéder à un mouvement d'enveloppement sur le flanc opposé.

n) La précision stratégique et tactique.

o) Forcé, 26. 39-34 livrant le coup de dame 26... (16-21) ; 27. 27x16 (23-28) ; 28. 32x23 (22-27) ; 29. 31x22 (17x50), N+. Et non 29... (17x48).

p) L'idée de Wirny a pris corps : les Blancs, absents du centre, subissent un vaste enveloppement de leur aile droite.

q) Le trois pour trois n'apportant pas un mieux évident : 27. 33-28 (22x24) ; 28. 34-30 (25x34) ; 29. 39x28, mais 29... (17-21, q1) ; 30. 26x17 (11x33) ; 31. 38x29, éclatement de la formation des Blancs.

q1) Meilleur que 29... (18-23) ; 30. 28x19 (14x23) et les Blancs reprennent espoir par le deux pour deux 31. 27-22 (17x28) ; 32. 26-21 (16-27) ; 33. 31x33.

r) L'idée de Wirny a pris définitivement corps, avec une efficacité et une esthétique de rêve.

s) Gambit forcé puisque 29. 40-35 (20-24) ; 30. 29x20 (23-28) ; 31. 32x23 (18x49), N dament et +.

t) Forcé.

u) Merveilleuse suite dans l'idée lumineuse de Wirny : ce collage conduit à dame.

v) Prise majoritaire prioritaire.

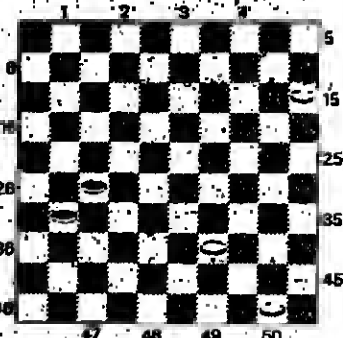
w) Un temps de repos.

x) Dame en position inébranlable.

● Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles, de la signification des chiffres, des lettres et des signes conventionnels), pour suivre le déroulement des parties et la solution des problèmes, les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bât. D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

PROBLÈME

R. Fourgous (L'Haÿ-les-Roses)
1983



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 15-10 (27-32, a) 10-4! (31-36, b, c) 4-10! (32-38) 10-37! (36-41, d) 37x46 (38-42) 46-32 (42-48) 32-43 (48-42...). 43-38 (42x44) 50x39!, +.

a) (31-37) 10-4 (27-32) 4-10, etc, + comme ci-dessus.

b) (32-37) 4x36 (37-42) 36-27! (42-48) 27-43, etc, +.

c) (32-38) 4x36 (38-42) 36-27, puis 27-43, +.

d) (38-42) 37x48 (36-41) 48-42 suivi de 42-37 [si (41-46)] ou de 42-38 [si (41-47)], +.

JEAN CHAZE.

MOTS CROISÉS

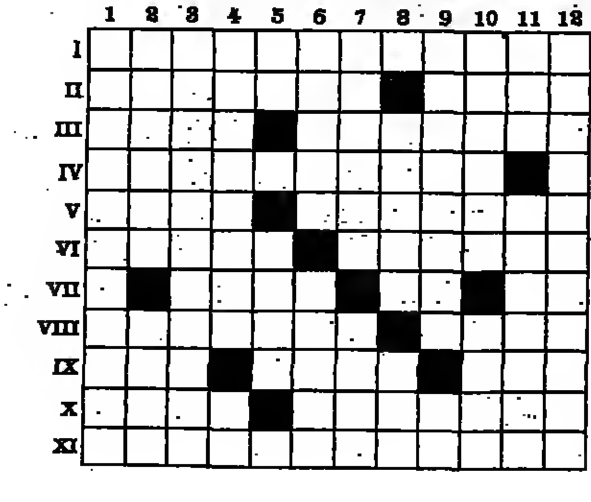
Nº 340

Horizontalement

I. Fit un massacre d'Indiens. – II. Il en jette. Sinon, il faut faire sans. – III. Ne s'impose pas dans une économie modernisée. Démode le coupe-papier. – IV. Marque la gêne ou la méchanceté, voire les deux ensemble. – V. Issue. L'Arche les a sauvés. – VI. Servira pour les premiers exemplaires. Sa voix est séduisante à moins qu'elle ne soit très déplaisante. – VII. Nous attendons de lui qu'il soit très beau. Possessif. Peut servir à la trame. – VIII. Sa presse la sonde. Il a misé sur le rouge. – IX. Elle a fait passer un courant. Le fait qu'elle soit inaccessible ajoute à sa séduction. L'ordre est perturbé à l'école. – X. Pour un panorama sicilien. Rend particulièrement estimable. – XI. Redoutées par les chatouilleux.

Verticalement

1. Monseigneur Lefèvre. – 2. Laisse entrer et sortir. On l'a jugé. – 3. Poison, ou contre-poison, c'est ainsi qu'ils le donnaient. – 4. On peut en avoir une, intéressante, grâce au premier du III. Dans l'auxiliaire. – 5. Adverbe. Travaille contre vous et moi. – 6. Ou ils sont pieux ou ils sont lessivés. Ça fait une somme. – 7. Promettent bien du plaisir. Promet peut-être bien du plaisir. – 8. Laisse entendre quelques soupirs. Plat de résistance. – 9. Enverrai au diable. Doublé, il monte à la tête. – 10. Fleurette. Pas toujours sport. – 11. Un peu moins de deux. Pour le tonus. – 12. Beaucoup plus désagréables que le XI.



SOLUTION DU Nº 339

Horizontalement

I. Ronald Reagan. – II. Epanoui. Puni. – III. Vé. Tueraient. – IV. Eraillés. Tee. – V. Lasso. States. – VI. Sous. INA. – VII. Trac. Esquive. – VIII. Iasi. Cous. In. – IX. Ossature. Ioc. – X. Neill. Eraflé. – XI. Sénégalaises.

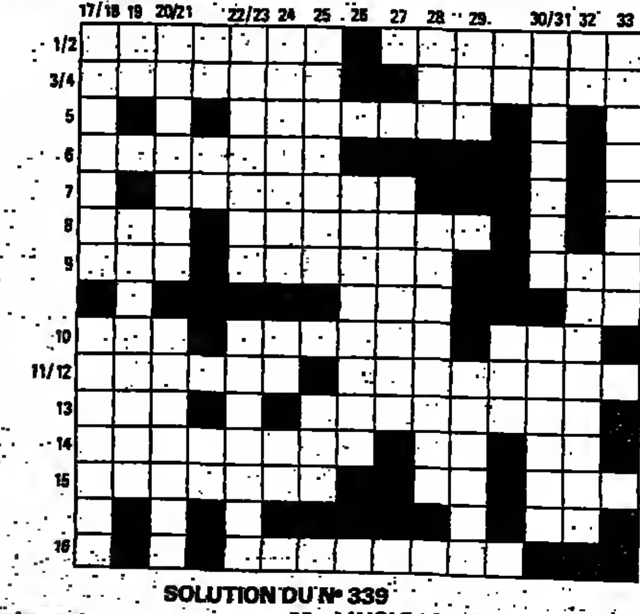
Verticalement

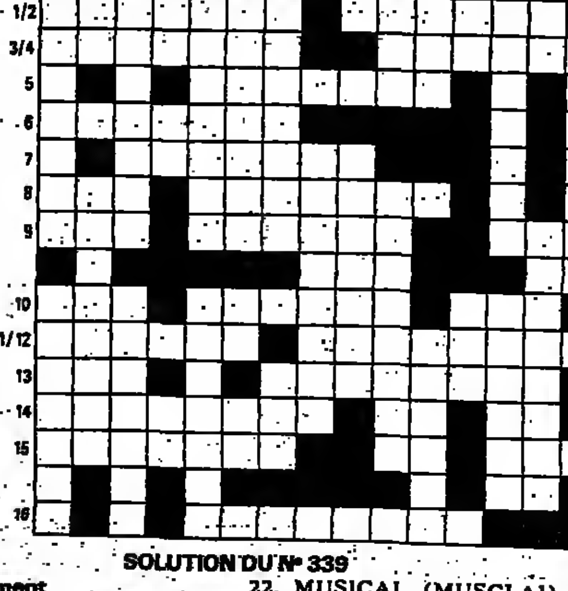
1. Révélations. – 2. Opéra. Rasée. – 3. Na. Assassin. – 4. Antisociale. – 5. Loulou. Tig. – 6. Duel. Séeu. – 7. Rires. Sorel. – 8. Astiquera. – 9. Api. Anus. Ai. – 10. Guettai. Ifs. – 11. Année. Viole. – 12. Nitescences.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS®

Nº 340





Horizontalement

1. EINOORT. – 2. AEEILSU. – 3. AENNNOR. – 4. EILNTU. – 5. EIINOSU. – 6. EIILLST. – 7. AIIILNT. – 8. EEILNOT (+ 1). – 9. EENRST (+ 3). – 10. EORSSU (+ 3). – 11. AEILSS (+ 5). – 12. EEIILNST. – 13. EEILNRSU. – 14. EINORRSU (+ 1). – 15. EENNOTU. – 16. EORRSSTU (+ 1).

Verticalement

17. AEILLNS (+ 1). – 18. AENNRTU. – 19. IILLNOSU. – 20. EILNOTU (+ 1). – 21. INOSSTU (+ 1). – 22. EIIINRT. – 23. EEENRRT (+ 2). – 24. EEENRTT (+ 1). – 25. EINOORS. – 26. AEELSSST (+ 1). – 27. EEILSSU (+ 1). – 28. EEEINNSS (+ 1). – 29. AEINNS (+ 1). – 30. ILNORST. – 31. EILRSU (+ 5). – 32. AAELRSTU (+ 1). – 33. AEINNOSS.

SOLUTION DU Nº 339

Horizontalement

1. IMPACTS. – 2. ANOBLIR. – 3. DOUBLEUR (DOUBLURE). – 4. BERGERE. – 5. INSTRUIT. – 6. TINCAL, borate. – 7. ENIEMES. – 8. MUSASSES. – 9. RECEPA (CAPEER). – 10. UNISEXE. – 11. PROCHAIN. – 12. EMACIE. – 13. IONIENNE. – 14. RELUSSE. – 15. *DEBUTER*. – 16. ENVIEUX (VEINEUX). – 17. ELEVAGE.

Verticalement

18. IDOINES. – 19. PUBERTE. – 20. MORNES (NORMES, RENOMS, SERMONS). – 21. PANAMEEN. – 22. MUSICAL (MUSCLAI). – 23. ABSTENUE. – 24. CLARTES (CARTELS). – 25. REMISEE (EMERISE). – 26. ALEXIES. – 27. SUBITES. – 28. RETINSSE (RESSENTI, SENTIERS, TERNISSE). – 29. PARODIE (DOPERAI, PODAIRE). – 30. NEGOCES (COGNEES). – 31. BURELEE, adj. philatélie (EBERLUE). – 32. SAOULANT. – 33. URBAINE. – 34. RUGUEUX. – 35. INERME.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Si j'étais restaurateur...

Courtine patron de Chez La Reynière.

C'EST la qnestion bateau. On me l'a eent fois posée : « *Quel est le meilleur restaurant, votre restaurant idéal ?* »

Ce pourrait même être un jeu dans les réunions d'amis gonrmands, et j'imagine le résultat : le restaurant idéal réunirait le panorama de la Tour d'argent, le luxe et le service discret de Lasserre, le cadre de Maxim's, la cave de Taillevent, la carte du Vivarois avec des plats de Senderens et de Robuchon...

Et encore, en fignolant un peu, le canard à l'orange de Lasserre, la truffe croque-au-sel de Lamazère, les tomates farçies de Chez la vieille, le beurre blanc de la Grille du Faubonrg-Poissonnière, le cassoulet aux fèves fraîehes de Daguin, le soufflé de grenouilles de Vanel, le canard aux olives vertes et anx navets de Bocuse, etc. Bien, me direz-vous, mais « votre » restaurant ? A l'enseigne, par exemple, de Chez La Reynière ? Comment se présenterait le restaurant Courtine ? Eh bien ! voilà...

D'abord, ce serait une salle à manger, simplement. Une assez grande salle à manger au décor sans autre recherche que celle du confort ahsolu. Confort avant tout et primant le luxe : le fonctionnement de tout l'outillage des aises, eût dit Gide ! Et pour préciser mieux : sièges confortables, commodité de la conversation (préservée de celle de vos voisins), bonne lumière du jour permettant de lire à qui est seul à manger (car chez moi l'homme seul ne serait point un paria !), un fond de sonorisation quasi inandible : le hourdon derrière la vitre, disait le cher Curnonsky ! Ah ! une chose aussi, importante : un service féminin ! Faut-il préciser que je voudrais « mon » restaurant à proximité immédiate d'un parking accessible ?



BARET/RUSH

La Tour d'Argent.

Voilà donc planté le décor. Un décor dans lequel on pourrait s'installer dès 12 heures et dès 19 heures sans que l'on vous fasse « la gueule » ! Et vous apportant avec le sourire une carte sans faute d'orthographe ni stupides enjolivures de genre « Effeuillée de bifteck de vean aux spaghetti de courgettes » !

Une carte où il sera clairement annoncé, en guise d'entrée en matière, qu'il n'entre en cuisine ni conserves usinières, ni surgelé, ni gibier d'élevage, ni animaux de hatterie, ni fromages qui ne soient point fermiers.

Il y serait dit aussi — encore qne mon premier mouvement soit de ne pas les accepter — que, les cartes de crédit étant admises, il serait fait sur les additions ristourne de 5 % à tout client payant de son bon argent.

Ce client, le voici donc à table. Une table sur laquelle figure le beurre demi-sel, le moulin à poivre (noir) et le moulin à sel (marin). Des amuse-bouches personnalisés, le temps de prendre la commande.

Les entrées les plus simples préparées avec autant sinon plus de soins que les grands plats : les filets de harengs doux longuement marinés à l'huile d'olive de première pression à froid Alziari servis avec des bonnes pommes de terre en leur robe des champs voisinant les plus somptueux poissons marinés ou fumés (saumon futé !), la friture d'anehois côtoyant la salade de homard attendue vingt-cinq minutes (le temps de court-bouillonner ce cardinal des mers, ô Monselet !), la cervelle de canut s'opposant au foie gras « maison », ete. Les huîtres, en saison, toujours servies avec des toasts tartinés de foie gras.

Les plats ? Quelques classiques et surtout de ces plats qu'hier encore on mangeait à la maison et que les ménagères n'ont plus le temps de préparer, soit qu'elles travaillent à l'extérieur, soit qu'elles regardent des recettes à la télé. De ces plats meilleurs réchauffés (cassoulet, daube, etc.) ou à rebondissement (le pot-au-feu trois services qui fera le soir ou l'endemain un hachis Parmentier ou des tomates farcies). Des poissons non nohles mais goûteux, ainsi que des plats du jour (la cuisine du marché n'est pas nouvelle !), des salades assaisonnées devant le elient avec choix de tous les assaisonnements possihles. Des desserts peu sncrés (chocolat amer, hien sûr !).

Pas de service à l'assiette qui fait des garçons de salle des porteurs de cloches. Que dire encore ? Du pain fait « maison », des vins de propriétaire, la plus belle cave à cigares qui se puisse être.

⁂

Je ferais naturellement campagne pour le rétablissement du couvert supprimé par M. Giscard d'Estaing ! En effet, on peut constater avec M. J.-C. Vrinat que, par exemple, dans le cas d'un restanrant servant 160 couverts par jour au prix moyen de 400 F, TVA comprise, hors service (soit une recette de 64 000 F), si le couvert était compté 100 F, le restaurateur, pour la même recette, pourrait baisser ses prix de 25 %. De ce fait, le client normal (je veux dire ayant une addition de prix moyen) ne verrait aucune différence. Le client ne voulant qu'un seul plat le pourrait commander sans vergogne (et sans grimaee du personnel comme du patron !), le elient, enfin, qui voudrait faire une fête de son repas se verrait favorisé.

Et moi, restaurateur, aurais la certitude de voir mes frais généraux assurés quel que soit le montant des additions.

⁂

Je serais toujours là pour recevoir mes elients ! J'ai particulièrement apprécié, le jour de l'enterrement du cher Marcel Trompier, que son restaurant La Marée soit resté ouvert, ce qui indignait je ne sais quel mironton. C'est que, comme au théâtre, le spectacle doit continuer : Molière est mort en scène.

Cette rigueur qui signalait Trompier doit être en vigueur à tous les échelons de cette représentation biquotidienne qu'est nn service, sur la scène du restaurant, grande maison ou histrot. Le client y est sensihle eomme il l'est aux amuse-bouches offerts à l'apéritif, aux mignardises offertes avec le café, voire au petit bouquet, au brimborion souvenir offerts aux dames.

Mais cette rigueur ne doit pas être à sens unique. Le client n'a pas tous les droits, et je me réserverais celui de refuser de servir les clients trop bruyants gênant leurs voisins, eeux dont le chien ou les enfants sont mal élevés (et il y a plus d'enfants mal élevés que de chiens, hélas !).

Enfin, je serais impitoyable pour les réservations retardataires, et surtout celles non décommandées laissant tahle vide alors que l'on a refusé des clients. Jean-Pierre Coffe, en ce cas, téléphonait à ces mal-élevés vers les 2 heures du matin, les réveillant pour signaler que chef et patron les attendaient.

Voilà, en tout cas, mon restaurant idéal.

ROBERT COURTINE.

Les Tables de la Semaine

Le Guerlande

Un premier maître d'hôtel féminin pour cette aimable maison où le chef Guy Jacques propose un excellent menu à 140 F avec fromage et dessert, une carte aimablemant classique avec la «bouteille du mois» (actuellement un château Lascombes à 158 F). France Reynae raçoit sas amis du «show-biz» et Guy Jacques les nourrit. Ouvert tous les jours.

● **12, rue Caulaincourt (18e), tél. : 606-59-05.**

Le Cadre vert

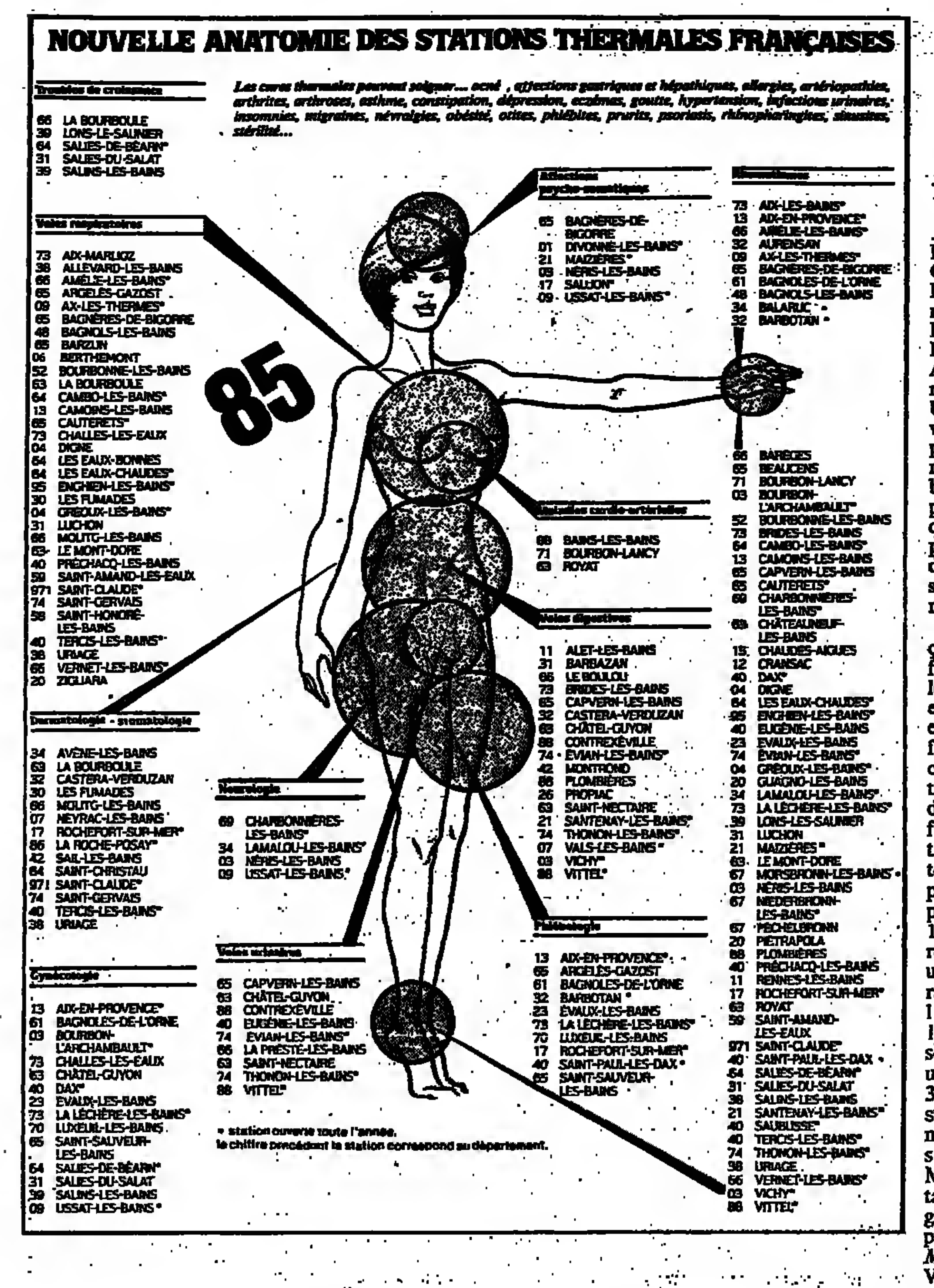
Perdu dans cette rue du 16e, avec cette formule à la mode : le prix du plat donne droit à une entrée (mais il y a des suppléments !). Cela permet des repas rapides pour 100/120 F, voire moins, dans un cadre tout clair et sympathique. Vins conseillés (minimum 39 F). Fermé dimanche et lundi midi.

● **4, rue Lekain (16e), tél. : 288-78-77.**

Le Petit Salé

C'est du non-stop, et ce petit salé-jambonneau-lentilles vous pouvez le déguster, bien servi, de midi à dix heures du soir, à toute heure, pour 45 F. C'est minuscule et bon enfant, la patronne est belle et souriante, les hors-d'œuvre (si vous en voulez) sont à 20-25 F (50 F un foie gras «maison»), les fromages de la Ferme Saint-Hubert à 25 F, les desserts à 20 F. Le vin (gamay, côtes de Buzet) à 45 F. Fermé dimanche.

● **99, avenue des Ternes (17e), tél. : 574-10-57.**



Le second souffle

Comment attirer une nouvelle clientèle.

LES jolis noms : Amélie-les-Bains, Eaux-Bonnes, Les Fumades, Bourbon-l'Archambault, Chaudes-Aigues, le Boulou. Dans le sillage des grands qui ratissent large : Vichy, Vittel, Luchon, Chatelguyon, La Bourboule, Bagnoles-de-l'Orne, Aix-les-Thermes. Un petit air rétro au maintien saisonnier. Un monde à part, celui de la veine, du cœur, du foie, de la peau et du rhumatisme. Le domaine de l'eau, des algues, des boues et des vapeurs. Les représentants de ces stations quittent leurs sanctuaires pour participer à Paris au Salon du thermalisme et de la santé (1). Une relance de la machine.

Les stations thermales françaises, dont certaines étaient fréquentées avant-guerre par les têtes couronnées du monde entier, sont en effet à la recherche d'un « second souffle » pour attirer une nouvelle clientèle. L'affaire se présentait pourtant bien : au cours des trente dernières années, la fréquentation des cent stations thermales éparpillées sur le territoire a doublé. Mais depuis deux ans la courbe de progression s'est infléchie et 1984 a été une année bien morose avec 582 865 curistes, soit une progression de 1 % par rapport à 1983. Le thermalisme, qui dispose de 1 200 sources d'eau minérale, soit 20 % du total de l'Europe, un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs. Les stations représentent soixante mille emplois dont vingt mille saisonniers. A ce propos, M. Roland Carraz, alors secrétaire d'État au tourisme, regrettait que ce personnel ne possédât aucun statut (*le Monde* du 23 février 1984). Victimes de lourdeurs administratives et d'assoupissement économique, les stations thermales, saison après saison, voient se profiler le déclin.

M. Jean Cluzel (centriste), sénateur de l'Allier, affirme que *« de nombreuses stations ont eu, en effet, tendance à s'enfermer dans une sorte de ghetto thermal. La clientèle sociale représentant la « garantie minimale d'activité » est relativement peu exigeante, il devient inutile de prendre des initiatives »*. Le thermalisme social possède désormais les atouts maîtres. Le sénateur précise : *« C'est aujourd'hui le cas plus que jamais : la socialisation croissante* [pour près de 90 %, les curistes sont désormais des assurés sociaux] *place le système sous la coupe de la Sécurité sociale et la moindre modification de la réglementation met en péril la vie des stations. »* (2) Il faut savoir en effet qu'en dix ans (de 1971 à 1982) les demandes de cures présentées à l'assurance-maladie ont progressé de 41 %. Toujours en 1982, le montant des prestations thermales remboursé par l'ensemble des caisses primaires s'élevait à 508,5 millions de francs. Le total des prestations dites supplémentaires, c'est-à-dire forfait hébergement plus transport aller et retour, s'élevait à 178,2 millions de francs. Bref, sans les assurés sociaux y aurait-il encore des stations thermales en France ? Même s'il laisse de belles traces, le faste d'antan est à jamais fini.

Dernier souvenir : *« J'ai enfin achevé aujourd'hui ma douche et ma suerie. Je crois qu'en huit jours il est sorti de mon pauvre corps plus de vingt pintes d'eau »*, écrivait de Vichy Mme de Sévigné à Mme de Grignan...

Que faire pour remonter la pente ? L'avenir est peut-être à la diversification. Une nouvelle image de marque. De plus en plus, en effet, les stations thermales se lancent dans le *« tourisme de santé »* et les *« cures de remise en forme »*. Aix-les-Bains propose un séjour de six jours *« antistress »* ou *« antitabac »* ; Contrexéville, un *« forfait ligne »* (10 jours) ; Saint-Nectaire, *« le plein de la santé »* (1,3 ou 6 jours) et Evian, *« sept jours pour renaître »*. Le cadre de ces activités est bien souvent séparé des installations thermales. Loisirs et sports sont également à l'ordre du jour. Tennis, équitation et randonnées pédestres à Bagnoles-de-l'Orne ; peinture sur soie, vannerie et tissage à Divonne-les-Bains ; activités de découverte de la nature à Digne...

Cette nouvelle orientation suscite quelques réserves de la part des pouvoirs publics. M. François Tanniou, responsable du thermalisme au ministère de la santé vient de déclarer à ce propos : *« La remise en forme, on ne sait pas très bien ce que c'est. »* Affirmant qu' *« il est dangereux pour une station thermale de substituer une telle image à une image de marque médicale mal gérée »*, M. Tanniou a toutefois reconnu que *« la remise en forme existe »* et qu' *« on ne peut pas aller contre le désir »*. Eh oui...

JEAN PERRIN.

(1) 4es Thermalies. Du 8 au 17 février, CNIT, La Défense. Ouvert de 10 h à 19 h. Prix d'entrée : 30 F.

(2) *Les Pouvoirs publics et le thermalisme* ; prix : 96 F. Librairie générale de droit et de jurisprudence.

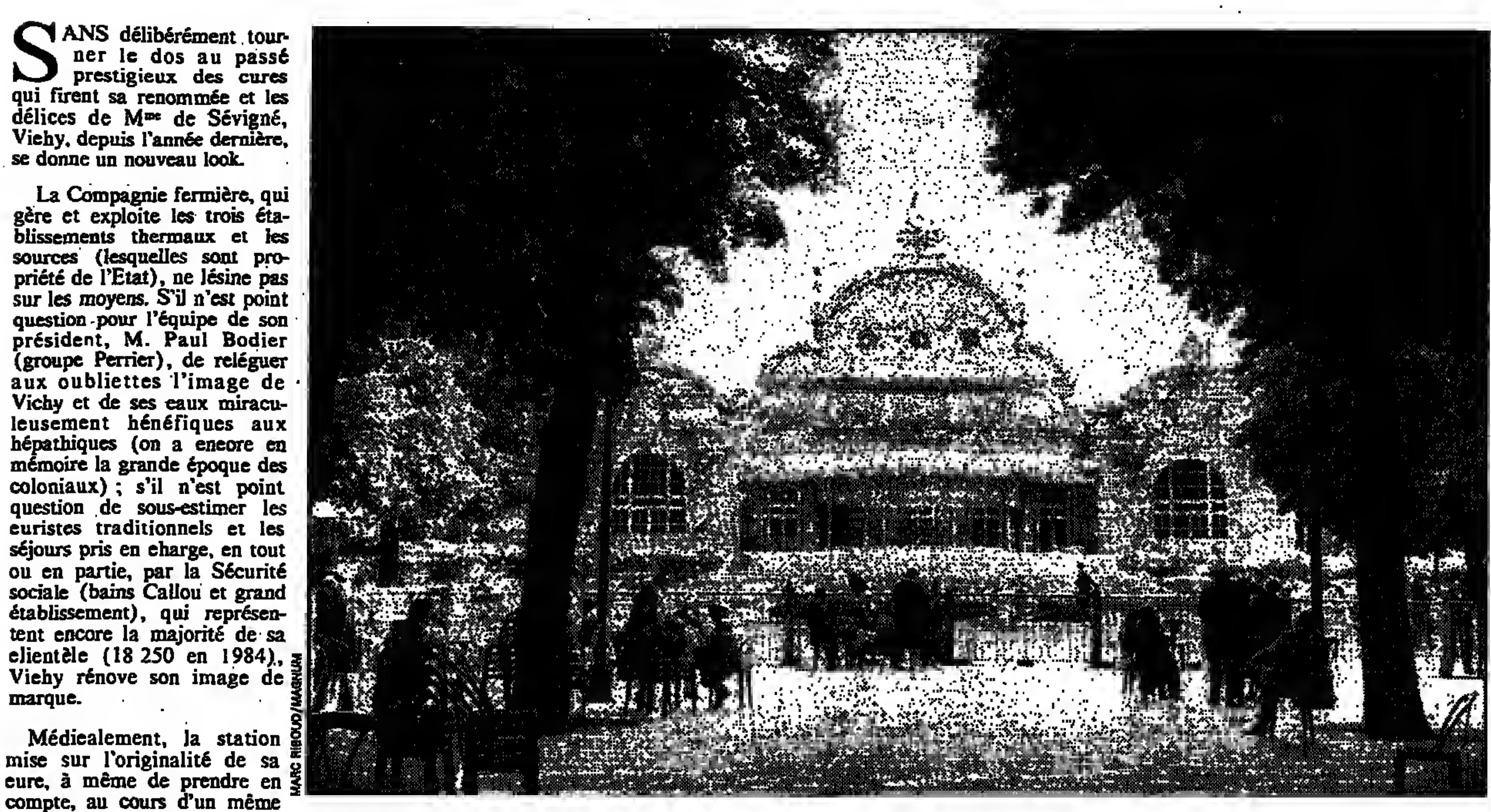


Vichy se refait une santé

Un look et des slogans qui changent.

SANS délibérément tourner le dos au passé prestigieux des cures qui firent sa renommée et les délices de Mme de Sévigné, Vichy, depuis l'année dernière, se donne un nouveau look.

La Compagnie fermière, qui gère et exploite les trois établissements thermaux et les sources (lesquelles sont propriété de l'Etat), ne lésine pas sur les moyens. S'il n'est point question pour l'équipe de son président, M. Paul Bodier (groupe Perrier), de reléguer aux oubliettes l'image de Vichy et de ses eaux miraculeusement bénéfiques aux hépathiques (on a encore en mémoire la grande époque des coloniaux) ; s'il n'est point question de sous-estimer les curistes traditionnels et les séjours pris en charge, en tout ou en partie, par la Sécurité sociale (bains Callou et grand établissement), qui représentent encore la majorité de sa clientèle (18 250 en 1984), Vichy rénove son image de marque.



MARC RIBOUD/MAGNUM

Médicalement, la station mise sur l'originalité de sa cure, à même de prendre en compte, au cours d'un même séjour, deux pathologies : l'une rhumatologique et l'autre digestive, fréquemment associées.

La cure de boisson d'eau de Vichy est l'élément essentiel du traitement des affections digestives. Six sources sont utilisées exclusivement à cet effet : Célestins, Chomel, Grande-Grille, Hôpital, Lucas et Parc.

En rhumatologie, l'eau et la chaleur utilisées dans les soins externes thermaux sont des facteurs idéaux de réadaptation. C'est en tenant compte de cette réalité thermale que la Compagnie fermière réalise depuis un an un important programme de modernisation et de développement de ses installations autour de trois axes principaux. Il s'agit de l'accroissement de la capacité et du confort des établissements thermaux, de l'amélioration de l'accueil et du suivi psychologique des curistes, et de l'intensification des relations entre les équipes médicales de la station et les médecins traitants des curistes.

Les investissements sont à la mesure de la réalisation : 2 097 514 F en 1984, 11 396 070 F pour cette année.

Cette innovation en matière thermale s'accompagne depuis 1984 de la mise en place simultanée d'un nouvel institut et d'un forfait antistress. D'ores et déjà, la campagne est lancée sur le thème percutant : *« Dix jours c'est gagné. »*

La notion même de cure selon cette formule est battue en brèche. Premièrement, puisqu'il s'agit d'un forfait (8 000 F par personne en moyenne en demi-pension, déjeuner ou dîner en hôtel 4 étoiles) ; deuxièmement, puisque cette formule tient compte du stress engendré par la vie moderne.

Le nouvel institut, en proposant ce forfait, entend associer les bienfaits des soins thermaux traditionnels à ceux des activités sportives, de la détente et de la relaxation. Vichy, ville préolympique, offre à cet égard un nombre important de disciplines : golf, tennis, piscine, équitation et sports nautiques.

Dès son arrivée, le forfaitaire, avant même d'entreprendre un traitement pour retrouver un tonus efficient, aura droit à un bilan biologique dont le résultat permettra au médecin de prescrire un traitement personnalisé réparti sur la durée du séjour.

Aux cures de boisson et aux soins thermaux s'ajoutent un large éventail d'activités sportives mesurées, mais aussi des séances de relaxation et de yoga, sans compter une animation conduite par le chanteur Gilles Dreu.

Bref, de quoi permettre aux « stressés » de se refaire une santé et de retrouver le parfait équilibre...

En 1984, lors du lancement de l'opération, le nouvel institut a accueilli près de mille forfaitaires, ce qui constitue un bon présage pour cette année, le premier forfait de dix jours commençant le 18 mars.

JEAN-PIERRE ROUGER.

Chez les voisins

Remise en forme à Korboue (Tunisie). A quarante kilomètres de la capitale, dans le golfe de Tunis, une belle station thermale. Prix : 3 650 F (pension complète et transport).

● Comitour, 1, rue Daunou, 75002 Paris, tél. : 261-67-08.

Thalasso au Maroc. L'institut de thalassothérapie « le Lido » de Casablanca est situé face à l'océan et utilise les techniques les plus modernes. L'hébergement est prévu à l'hôtel Riad Salam (cinq étoiles). De quoi bien retaper les curistes. Prix : 4 100 F (quatre jours et transport). Forfait thalassothérapie : 7 785 F (six jours en pension complète et transport).

● Maroc Hôtels, 19, rue Duphot, 75001 Paris, tél. : 260-56-90.

Cures thermales à Ischia. Une île dans la baie de Naples pour traiter ses rhumatismes et ses voies respiratoires. Prix : 8 900 F (quatorze jours), catalogue « Jet Tonic ».

● Dans toutes les agences de voyages.

Un centre de loisirs aquatiques en Alsace

A Haguenau, ouverture du « Nautiland ».

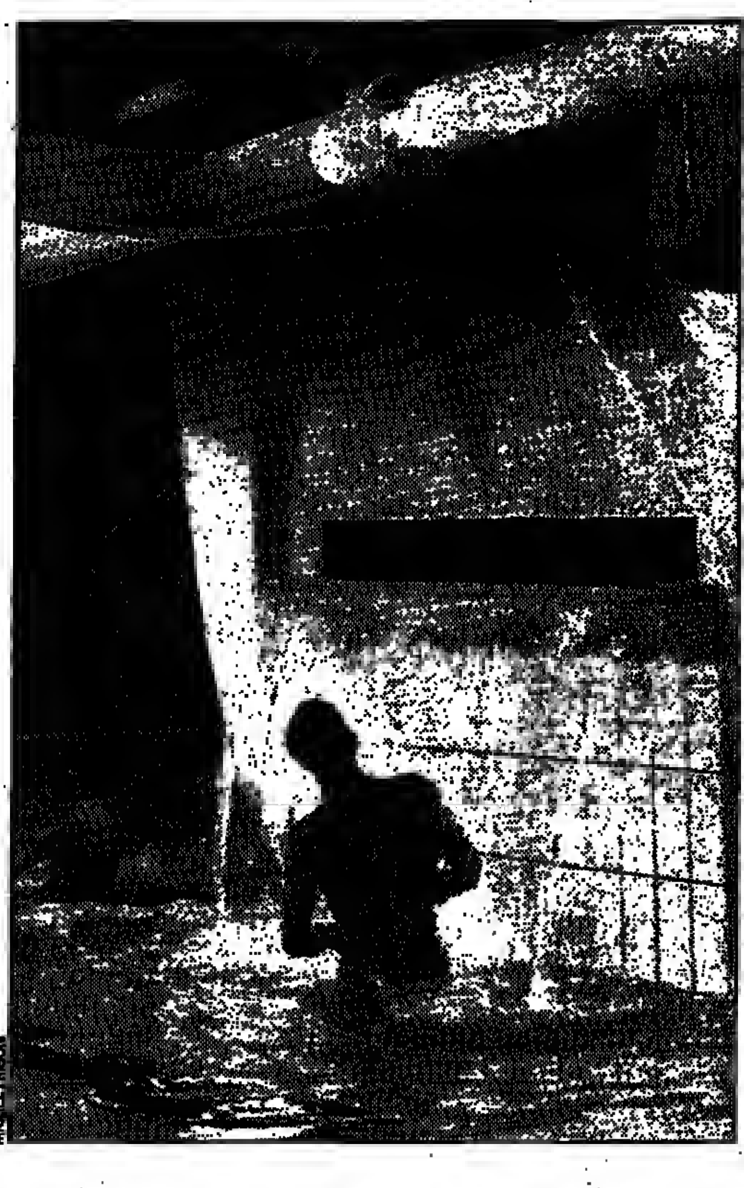
« *POUR nous, ce n'est pas une piscine* » : la directrice du « Nautiland » de Haguenau (Bas-Rhin), Mme Isabelle Kemystetter, ne manque pas d'adjectifs pour décrire le nouveau centre de loisirs aquatiques dont vient de se doter cette commune alsacienne. Tout près du centre-ville, le « Nautiland » avec ses bassins, *son toboggan*, sa *rivière*, *son* sauna, son solarium et tous ses jeux d'eau, ressemble plus aux équipements américains ou allemands qu'à la piscine « clés en main » des petites villes françaises.

Première impression : l'espace. Le parti pris de la vitre et du bois, la répartition des cascades et des plans d'eau y font oublier les « cubes » classiques et bruyants. Au-dessus des deux bassins principaux s'enchevêtrent toutes *les attractions* : les enfants pataugent dans une « rivière » qui descend en escalier, des baigneurs s'esclaffent dans les tourbillons d'un « bain bouillonnant » et surtout, montent à l'assaut d'un petit escalier métallique pour prendre leur tour au « toboggan ».

Soixante mètres de long, sept mètres de dénivellation, ce long tuyau, où court un tapis d'eau, fascine les enfants : pieds en avant, droit comme un « i », chacun se lance dans le courant, oscille en pleine vitesse, pour amerrir dans un petit bassin rectangulaire, pareil à un message dans les tuyauteries des pneumatiques. Des images courantes aux Etats-Unis, inattendues à Haguenau...

Au sous-sol du « Nautiland » sont installés les saunas ; à l'étage, le restaurant. Pas encore de bar, mais le restaurant tourne bien, notamment en soirée. Car le centre – c'est l'une de ses originalités – est souvent ouvert jusqu'à 20 h. 30, voire 22 heures, et même au-delà de minnit, les vendredis et samedis. Les nocturnes cherchent à attirer un public différent, celui qui dînera entre une première trempette et un bain de minuit. Qui choisira d'y passer la soirée, plutôt que d'aller en boîte ou au cinéma.

« *Nous faisons huit cents entrées un vendredi, mille un dimanche,* précise la directrice. *On vient souvent en famille, surtout de Strasbourg* – Haguenau est à vingt minutes de la métropole alsacienne, par l'autoroute et par une « quatre-voies », – *mais, paradoxalement, assez peu d'Allemagne pour l'instant. Nous comptons sur eux, ils viendront ensuite.* » La publicité pour le « Nautiland » couvre d'ailleurs l'Alsace, mais aussi le Palatinat et le Pays de Bade, de l'autre côté de la frontière.



Le centre – c'est l'une de ses originalités – est ouvert au-delà de minuit les vendredis et samedis.

Pour la commune de Haguenau, qui a placé la barre très haut, il s'agit en effet de rentabiliser un investissement coûteux (36 millions de francs) pour une piscine de luxe. Les tarifs sont élevés : 28 F les deux heures pour un adulte, 22 F pour un enfant, avec il est vrai de nombreuses formules d'abonnements ou de forfaits « famille ». De plus, la zone d'attraction peut largement déborder l'Alsace du Nord.

C'est à un groupe privé, Montenay SA, que la municipalité a confié la gestion du « Nautiland ». Un premier contrat probatoire de deux ans, puis la convention courra de dix ans en dix ans. Ce groupe international – 5 milliards de chiffre d'affaires en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et au Moyen-Orient, – spécialisé notamment dans le commerce du fuel ou du charbon, s'occupe également de maintenance et de gestion d'installations et envisage aujourd'hui la création d'une véritable chaîne de parcs aquatiques à l'image de celui de Haguenau.

Une vingtaine de permanents ont été embanchés à Haguenau ou dans les environs : personnel technique, maîtres-nageurs et personnel administratif. Des vacataires, surtout des étudiants, complètent l'équipe. « *Un tel centre,* explique Mme Kemystetter, *supporte de lourdes charges de personnel* », contrepartie d'un équipement sophistiqué, d'un souci constant d'hygiène, et d'un entretien important : « *C'est la seule piscine avec de la moquette* », relève la directrice.

Reste un pari de taille pour une commune d'un peu moins de 30 000 habitants. Mais le maire de Haguenau, qui défend bec et ongles sa « grande petite ville », compte beaucoup sur toute la zone d'attraction de la ville. « *Notre zone de chalandise compte 120 000 habitants* », aime-t-il à rappeler. « *Le « Nautiland » devrait en profiter, mais aussi séduire les Strasbourgeois.* » « *Le soir,* constate Mme Kemystetter, *aucune piscine n'est ouverte à Strasbourg.* »

Dans les vestiaires, des gamins s'amusent avec les sèche-cheveux. Leurs parents les ont mis au « Nautiland » pour l'après-midi, le temps de faire leurs achats. De la multiplication de tels comportements, dépendra aussi la réussite du projet, et du pari du maire de Haguenau.

JACQUES FORTIER.

● Nautiland, 8, rue des Dominicains, 67500 Haguenau. Heures d'ouverture variables selon les jours. Nocturnes jusqu'à 0 h 30 les vendredis et samedis. Prix d'entrée : 28 F les deux heures. Nombreuses possibilités d'abonnement. Réductions pour les enfants et les familles. Tél. : (88) 73-49-59.



مكررا من الاصل

La revalorisation doit toutefois être conforme à l'évolution du coût de la vie (indice INSEE des prix à la consommation).

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1984, cette évaluation s'élève à 12 810 F.

Sauf exception, les pensions alimentaires doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

LA DÉDUCTIBILITÉ DES RENTES EN CAPITAL PRÉVUES EN CAS DE DIVORCE.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au *montant* du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

— votre identité et votre adresse ;

— identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ;

— identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ;

— montant du capital versé et date du versement ;

— dates de départ et terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

c) DÉDUCTIONS DIVERSES.

Il s'agit des :

— rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

— versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'État (le montant maximum de cette rente a été porté de 4 000 F à 4 300 F à compter de 1984) ;

— intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

— fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

— versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de sécurité sociale qui n'ont pas été déduits pour la détermination d'un revenu particulier (rachats de cotisations de retraite, cf. paragraphe « Pensions ») ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison (réponse ministérielle Pierre Vallon, du 20 juin 1981 *J.O.* Sénat du 23-10-1981, p. 2165) ; il est rappelé que les cotisations ouvrières de Sécurité sociale ont déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

d) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS DANS LES DOM et TOM.

La moitié de la souscription (ou la totalité en cas d'agrément) au capital des sociétés de développement régional des DOM et sociétés exerçant leur activité dans les DOM et TOM (secteur industriel, hôtelier ou de la pêche) est déductible (ligne AP) sauf si elle a été prise en compte pour la détaxation du revenu investi en actions ou au titre du compte d'épargne en actions (vous devez joindre une attestation de la société).

Toutefois la déduction ne peut excéder 25 000 F ou le quart du revenu net selon que celui-ci est inférieur ou non à 100 000 F (la limitation sera automatique).

Si vous avez cédé en 1984 les actions ou parts des sociétés ci-dessus pour lesquelles vous avez bénéficié d'une déduction en 1983, vous devez réintégrer cette déduction à votre revenu en la mentionnant ligne AR.

e) DONS AUX ŒUVRES.

● **ATTENTION : le régime de déduction des dons et subventions versés à des œuvres est subordonné à la production de reçus :**

— les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, *éducatif, scientifique, social, familial* ou *culturel* (non reconnus d'utilité publique) (indiquez leur montant ligne BE) seront admis en déduction dans la limite de 1 % du revenu net imposable ;

— les versements faits au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique ouvrent droit à une déduction supplémentaire de 4 % (si les versements sont effectués en totalité à ces dernières, la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez-les à la ligne BB.

Si vous ne joignez pas de reçu, la déduction sera rejetée.

f) PRIMES D'ASSURANCE-DÉCÈS.

Lorsque les contrats ont été conclus entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1957 ou entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958 et garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou descendants de l'assuré : les primes sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F plus 100 F par enfant à charge.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez déjà bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées par vous-même, votre conjoint ou les personnes à votre charge à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées. Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1984.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

— vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1984 ;

— vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement (en fonction de vos charges de famille) limitée à 5 000 F augmentés de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième. La limite de 5 000 F est portée à 6 000 F si vous avez déjà demandé une déduction au titre de 1978, 1979 ou 1980.

CETTE DEDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE AVEC LES AUTRES EXONÉRATIONS PRÉVUES POUR L'ÉPARGNE :

— abattement de 5 000 F sur les revenus d'obligations, sans limitation ;

— abattement de 3 000 F sur les dividendes. Le cumul est admis ici dans la limite d'un total de 3 000 F.

Exemples.

● Si vous demandez au titre du revenu investi en actions une déduction égale ou supérieure à 3 000 F, aucun abattement ne sera effectué pour l'imposition des dividendes que vous aurez éventuellement perçus.

● Si vous demandez à bénéficier de la détaxation pour une somme inférieure à 3 000 F, l'abattement sur les dividendes sera accordé, s'il y a lieu, pour une somme égale à la différence entre 3 000 F et le montant de la déduction demandée.

● OPÉRATIONS OUVRANT DROIT A DÉDUCTION DES REVENUS DE 1984.

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont inscrits à la cote officielle ou au compartiment spécial du hors-cote des Bourses françaises de valeurs (les certificats pétroliers sont assimilés à des actions).

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont traités au hors-cote et qui sont inscrites sur une liste publiée par arrêté (*Journal officiel* du 29 décembre 1983, p. 3787).

— Achats des droits ou bons de souscription ou d'attribution se rapportant à ces actions.

— Acquisitions d'actions de sociétés à capital variable (SICAV), lorsque ces sociétés se sont engagées à employer plus de 60 % de leur actif en valeurs et droits indiqués ci-dessus.

— Achats de parts de fonds communs de placement, lorsque le règlement du fonds prévoit que plus de 75 % de l'actif doit être employé en valeurs et droits ci-dessus.

— Souscriptions en numéraire d'actions de sociétés anonymes ou en commandite par actions dont les titres ne sont pas cotés en Bourse, ainsi que de parts de sociétés à responsabilité limitée.

● CONDITIONS A REMPLIR

— Dépôt des valeurs.

Les achats d'actions ou souscriptions des valeurs doivent être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé (banque, agent de change, société émettrice, etc.) qui conserve ensuite les titres en dépôt.

Les valeurs concernées et détenues par les membres de votre foyer antérieurement à la date de la première acquisition pour laquelle vous entendez bénéficier de la détaxation doivent être déposées chez un intermédiaire agréé au plus tard le jour de cette acquisition.

Cette obligation ne fait pas obstacle à la possibilité de vendre des valeurs, notamment pour en acheter d'autres entrant dans le champ d'application de la loi.

Vous pouvez également vendre des valeurs pour vous procurer des disponibilités ; mais dans ce cas, et sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être rajoutées au revenu imposable de l'année au cours de laquelle les valeurs auront été cédées.

— Conservation des valeurs.

Les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction. À défaut, l'excédent de cessions doit être ajouté au revenu imposable.

Toutefois si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation sur 1982 et 1983, vous devez conserver vos valeurs jusqu'à la fin de la 4e année qui suit celle de votre première déduction.

Si vous avez cédé des valeurs en 1984 sans avoir respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne CB) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées).

Si vous avez bénéficié de la détaxation pour la dernière fois en 1982 en ayant obtenu une déduction dès 1978 ou 1979, la somme à ajouter au revenu est limitée à la déduction de 1982.

En cas de cessions successives, l'administration précise que la réintégration des déductions est opérée dans l'ordre où elles ont été réalisées.

Votre obligation de conservation peut prendre fin par anticipation, soit au 31 décembre 1996 soit au 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● PIÈCES A JOINDRE

Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels remis par ces intermédiaires ou sociétés et mentionner dans la case prévue (au bas de la quatrième page de déclaration) le nombre de ces intermédiaires. Si plusieurs comptes sont ouverts chez le même intermédiaire, indiquez les numéros de ces comptes sur une note annexe. Il en est de même si vous avez déjà bénéficié de la détaxation pour 1980 à 1982 et n'avez réalisé aucune acquisition en 1983.

Pour calculer la somme à déduire (ligne CA) en cas d'excédent de vos acquisitions sur les cessions, ou, au contraire, à ajouter à votre revenu (ligne CB) si les cessions sont supérieures, vous pouvez utiliser la fiche de calcul figurant pages 3 et 4 de la notice spéciale numéro 2041 A que vous avez reçue à domicile si vous avez déjà bénéficié de la déduction ou que vous pouvez demander dans les centres des impôts. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calcul à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

h) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE SOIXANTE-QUINZE ANS

● **NOUVEAU : une déduction est désormais accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parent en ligne directe) remplissant les conditions de ressources prévues pour bénéficier de l'allocation du FNS. Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 12 810 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire comme c'est le cas entre ascendant et descendant (portez le nom de cette personne cadre VI de la deuxième page).**

7) Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

N'oubliez pas de joindre la ou les notes justificatives.

1) — SI VOUS ETES PROPRIETAIRE, **une réduction de 20 % ou 25 % est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge.**

● **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre habitation principale.

● NOUVEAU : **Les intérêts des emprunts contractés en 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités). Les intérêts des emprunts antérieurs restent au taux de 20 % pour les dix premières annuités.**

— *Définition des grosses réparations.* — Doivent être regardés comme grosses réparations les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination. (Arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1980 — req. n° 19387). Ainsi, le remplacement d'un ascenseur devenu vétuste constitue une grosse réparation. Il en est de même du remplacement d'une chaudière de chauffage central ou de la réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

Des travaux d'aménagement de pièces dans des combles seraient admis s'ils avaient pour effet d'augmenter le volume et la surface habitable.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

— La base de la réduction comprend également la prime de l'assurance-décès liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition de votre habitation.

— *Cas particulier du partage de communauté entre époux, à charge de soulte.* — En vertu de l'effet déclaratif du partage, l'époux divorcé auquel est attribuée l'ancienne habitation principale du ménage est censé en avoir toujours été le seul propriétaire. Par suite, l'emprunt contracté pour désintéresser l'ex-conjoint ne peut normalement être regardé comme ayant été souscrit en vue d'une acquisition. Toutefois, pour ne pas défavoriser les contribuables tenus au paiement d'une soulte par rapport aux autres personnes accédant à la propriété, il est admis que l'attributaire du logement familial peut déclarer, dans les conditions prévues à l'article 156-II-1° *bis* du Code général des impôts, les dix premières annuités (emprunts antérieurs à 1984) ou les cinq premières annuités (emprunts 1984) d'intérêts des emprunts contractés pour désintéresser son ex-conjoint. Ces dix ou cinq annuités sont décomptées à partir de la date de conclusion du prêt destiné au financement de la soulte et non à compter de la date d'achat du logement par le ménage. *(Réponse à M. Schreiner, député* — J.O. *du 14-6-82, p. 2448.)*

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

● NOUVEAU : **Le taux de la réduction est porté de 20 % à 25 %.**

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1985, vous pouvez attendre jusqu'en 1986 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1984 et 1985. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES — Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.

— La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié d'une réduction pour votre précédente habitation.

— L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

— La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) — SI VOUS ETES PROPRIETAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT A TITRE GRATUIT : DÉPENSES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE.

La réduction d'impôt est de 25 % des dépenses ci-après dont le montant est plafonné à 8 000 F + 1 000 F par personne à charge : ce plafond s'applique à l'ensemble des dépenses effectuées du 1-1-1982 au 31-12-1986 dans les logements existant au 1-7-1981 ; cela signifie que la somme à inscrire ligne GP de la déclaration ne peut excéder la différence entre le plafond ci-dessus et le montant éventuellement déduit en 1982 et 1983.

VOUS POUVEZ AINSI INSCRIRE MÊME POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE :

● Certaines dépenses relatives à l'utilisation des énergies nouvelles ;

— les frais d'installation de captation, transformation et utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire (capteurs solaires, machines éoliennes, matériels pour la valorisation énergétique de la biomasse...) ;

— les aménagements réalisés dans les constructions neuves en vue d'accroître des apports solaires ;

● l'installation de pompes à chaleur ;

● les frais de raccordement à un réseau de chaleur utilisant une énergie nouvelle ;

● la fourniture et la pose des équipements permettant l'utilisation de plusieurs énergies (chaudières à biomasse ou polycombustibles...) ;

● la fourniture et la pose de microcentrales hydrauliques destinées aux besoins énergétiques du logement ;

● les frais d'études et de diagnostics destinés à apprécier l'intérêt des travaux d'économie d'énergie.

SI VOTRE IMMEUBLE A ÉTÉ ACHEVÉ AVANT LE 1-7-81 **(ou a fait l'objet d'une demande de permis de construire avant cette date)** VOUS POUVEZ INSCRIRE LES DÉPENSES CI-APRÈS.

● Les frais de remplacement d'une chaudière usagée par une chaudière neuve de puissance non supérieure et fonctionnant à l'aide d'une source d'énergie autre que l'électricité, à condition, si l'ancienne chaudière fonctionnait à l'aide de combustibles non pétroliers, que la nouvelle fonctionne à l'aide de produits non pétroliers (fuel, butane, propane). Il doit s'agir d'un générateur de chaleur fixe et en aucun cas d'un appareil de chauffage d'appoint (la partie « chambre de combustion fermée » d'un poêle-cheminée utilisant le bois ou la biomasse est admise).

Les frais de pose et de fourniture d'une chaudière polycombustible pouvant utiliser une énergie renouvelable (bois, déchets, végétaux, etc.) sont admis quelle que soit sa puissance (remplacement ou non).

● Les frais de remplacement d'un brûleur de chaudière usagé par un brûleur neuf d'un débit au plus égal.

● La fourniture et la pose de récupérateurs de chaleur sur les fumées de chaudières, à l'exclusion des systèmes d'obturation des conduits de fumée.

● Le calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire.

● Le raccordement à un réseau de distribution de chaleur.

● Les dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage :

— fourniture et pose d'appareils permettant de réaliser le comptage ou la répartition des frais de chauffage collectif et d'eau chaude sanitaire en fonction des consommations individuelles ;

— fourniture et pose d'appareils permettant le réglage manuel ou automatique ou la programmation des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire. Sont notamment concernés : les robinets thermostatiques ; les systèmes de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; les horloges de programmation.

● Les dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique. Elles concernent l'achat et la pose :

— de doubles ou triples vitrages isolants ou de survitrages ;

— de doubles fenêtres ;

— de châssis de fenêtre à étanchéité renforcée si leur installation est rendue nécessaire par la mise en place de vitrages isolants ;

— de volets isolants ;

— des matériaux composés essentiellement de : laine de verre ou de roche ; lièges ; mousses de polystyrène et de polyéthylène ; mousses rigides à base de polychlorure de vinyle ou de polyuréthane ; verre cellulaire ; vermiculite ou perlite ;

— des panneaux tendres de fibres de bois (en revanche, les panneaux « durs » ou « extra-durs » ne sont pas considérés comme des matériaux isolants et sont donc exclus du droit à réduction) ;

à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 5 cm et qu'ils soient appliqués sur :

— des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert ;

— des toitures sur combles et des toitures terrasses ;

— des murs en façade ou en pignons (y compris les portes donnant sur l'extérieur de l'immeuble).

Toutefois la réduction pourra continuer à être accordée lorsque l'épaisseur des matériaux est comprise entre 3 cm et 5 cm dans le cas où l'agencement ne permet pas d'utiliser des matériaux plus épais ou s'il est fait usage de matériaux très performants donnant un résultat identique à ceux d'une épaisseur plus grande.

● Les dépenses de limitation des déperditions thermiques par renouvellement d'air (bouches autogérables, joints d'étanchéité, échangeurs de chaleur).

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

● Vous devez être en mesure de justifier que les dépenses ont été payées en 1984, et de produire les factures correspondantes qui doivent mentionner :

1° Dans tous les cas :

— l'identité et l'adresse du client ;

— le prix des travaux et des fournitures ;

— la nature et la marque des matériaux ;

— la date du paiement.

2° En cas de pose de matériaux isolants :

— l'épaisseur de ces matériaux.

● Ces factures doivent être accompagnées :

1° En cas de pose de volets isolants : d'une attestation du fournisseur certifiant que les matériels installés satisfont aux normes techniques définies par l'article 1er de l'arrêté du 20 avril 1982.

2° En cas de remplacement de chaudière ou de brûleur : d'une attestation de l'installateur certifiant la reprise des matériels remplacés ainsi que la puissance et le type de ces matériels et des matériels neufs.

3° En cas d'installation de pompe à chaleur d'une attestation du fournisseur certifiant que le matériel installé ne peut être utilisé à des fins autres que le chauffage.

4° En cas d'aménagements spécifiques réalisés dans les constructions neuves en vue d'accroître les apports solaires : d'une attestation de l'entreprise de construction visée par la direction départementale de l'équipement.

3) — NOUVEAU.

● **La réduction prévue au titre des dépenses de grosses réparations de l'habitation principale, lorsque celle-ci a plus de vingt ans, sera applicable en 1986 pour les dépenses payées à compter de 1985.**

(Lire la suite page 16.)

:e

...rte de lourdes charges ...ersonnel », contrepartie ...équipement sophistiqué, souci constant d'hygiène, ...un entretien important ...st la seule pisc... ...oquette », relève la direc...

JACQUES FORTIER

TER

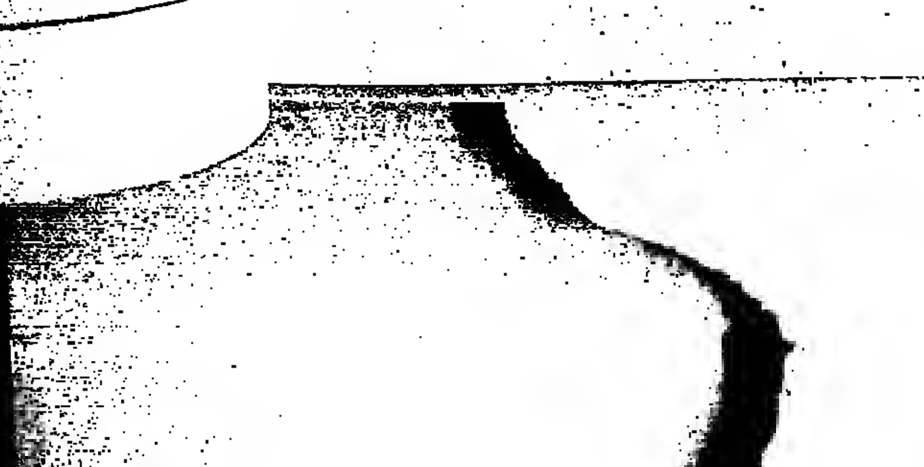
IINE
RESS

PEKIN
SHANGHAI
CANTON
NING

portes
a Chine
vertes
oyageur
ividuel

AU 20 JANVIER 1985

rue Pierre-Lescot
(1) 508.44.88
Etienne-Marcel
âtelet-Les Halles



b) ASSURANCE-VIE ET RENTE-SURVIE.

● **NOUVEAU : pour l'assurance-vie la réduction est portée à 25 %, non plus de la prime, mais de la part de cette prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de déductibilité remis par la compagnie d'assurances : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne HA).**

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Son assimilés les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1000 F par enfant à charge.

La réduction est de 25 % pour les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes (« Rente survie »). La base de calcul est limitée à 7000 F + 1500 F par enfant à charge.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale et, pour les contrats souscrits en *1984*, une attestation *de souscription*.

c) RÉDUCTION D'IMPOT AU TITRE DU CEA.

Si vous êtes domicilié en France (ou considéré comme tel) et n'êtes pas redevable de l'impôt sur les grandes fortunes au titre de 1984, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués en 1984 sur votre CEA (compte d'épargne en actions). La base de calcul de la réduction (achats nets) est plafonnée à :

– 7000 F pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés;

– 14000 F pour les couples mariés.

Si vous avez d'autres comptes que le CEA, pour bénéficier de la réduction, le total des soldes nets annuels réalisés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas être négatif : en outre, si vous avez bénéficié de la réduction l'an dernier, la somme algébrique des soldes trimestriels pondérés de 1984 ne doit pas être négative.

CAS PARTICULIER des personnes nées avant le 1er janvier 1932 et ayant déjà bénéficié jusqu'à présent de la détaxation du revenu investi en actions : vous avez la possibilité d'ouvrir un CEA au cours de l'une quelconque des années de prolongation du régime de la détaxation. Cette option entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation du revenu investi en actions mais n'a pas pour effet de supprimer vos obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale nº 2041 A).

OPÉRATIONS OUVRANT DROIT A LA RÉDUCTION. Ce sont les mêmes que celles qui ont été exposées au § 6 g (DÉTAXATION) ainsi que les achats de parts de certaines sociétés coopératives et de leurs unions.

OBLIGATION DE DÉPOT. Vous devez déposer toutes vos valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas d'excédent de cessions en 1984 un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 4 de la déclaration nº 2048 (cette reprise d'impôt est reportée ligne HR de la déclaration des revenus).

ATTENTION : pour obtenir la réduction, vous devez joindre à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale nº 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Ces états vous permettront de remplir la déclaration nº 2048 en suivant les instructions qui sont portées sur la page 4 de ce formulaire puis de reporter les sommes en cause sur la déclaration nº 2042.

d) RÉDUCTION D'IMPOT POUR FRAIS DE TENUE DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ.

Une réduction d'impôt (plafonnée à 2000 F) pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

Cette réduction qui apparaît sur la déclaration spéciale de résultats est portée ligne HE (page 4) de la déclaration des revenus.

e) VERSEMENTS A UN FONDS SALARIAL.

● **NOUVEAU : une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.**

f) NOUVEAU POUR 1986.

● **Une réduction d'impôt pour les achats d'immeubles neufs locatifs. Afin de soutenir le secteur de la construction, les contribuables qui, entre le 12 septembre 1984 et le 31 décembre 1989, feront construire ou feront l'acquisition d'un logement neuf situé en France et destiné à la location bénéficieront, à partir de 1986 (revenus de 1985 pour les achats effectués en 1984 et 1985), d'une réduction d'impôt de 5 % du prix de revient de ce logement plafonné à 200 000 F pour une personne seule, à 400 000 F pour un couple marié. Il en sera de même pour ceux qui souscrivent, à compter du 1er janvier 1985, à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés civiles de placements immobiliers : la réduction de 5 % sera calculée sur les trois quarts du montant de la souscription.**

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ A L'ÉTRANGER

– *Délais spéciaux*

Selon le pays dans lequel vous résidez, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1985.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1985.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1985.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1985.

– *Lieux de dépôt.*

Vous devez adresser votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés*

La distribution des imprimés de déclaration de revenus est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes physiques qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de cette ou ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue au bas de la 4e page de la déclaration, ligne XE (rubrique 7) et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger.

– Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

● **NOUVEAU : les revenus d'obligations émises à compter du 1er octobre 1984, perçus par des non-résidents seront dispensés du prélèvement libératoire : cette mesure concerne les personnes domiciliées hors de France, de Monaco ou de la zone franc.**

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe nº 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1) BARÈME

– Les limites de toutes les tranches du barème sont relevées de 7,6 % ; cette révision des tranches entraîne également un relèvement de divers plafonds ou limites (dont certains ont été examinés lors de l'exposé des différentes rubriques) ;

2) MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

– Le seuil d'exonération générale d'impôt sur le revenu est relevé. Ainsi, pour l'imposition des revenus de 1984, les contribuables âgés de moins de soixante-cinq ans sont exonérés si leur revenu *net de frais professionnels* n'excède pas 31 800 F. Cette limite est portée à 34 700 F pour les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ;

– Les abattements spéciaux accordés aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides sont portés à :

● *6 960 F si le revenu net global n'excède pas* 43 100 F ;

● 3 480 F si le revenu net global est compris entre 43 100 F et 69 600 F ;

– La limite en dessous de laquelle les cotisations d'impôt sur le revenu ne sont pas mises en recouvrement est fixée à 320 F (au lieu de 295 F l'an dernier). Ce seuil s'apprécie, le cas échéant, après application de la décote pour les contribuables ayant 1 part ou 1,5 part, et après la minoration de 5 %.

I. — Comment déterminer votre revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable (R), vous pouvez utiliser les pages 6 et 7 de la notice explicative jointe à la déclaration des revenus.

Tout au long de l'exposé des différents revenus catégoriels et des charges déductibles, nous vous avons précisé les modalités de calcul et limitations utilisées par l'administration lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Reportez-vous aux rubriques qui vous concernent.

II. — Votre nombre de parts (N), suivant votre situation de famille et le nombre d'enfants à votre charge, est le suivant :

Nombre d'enfants à charge	CÉLIBATAIRE		DIVORCÉ		VEUF				MARIÉ		
	Cas général	Cas part. (inval.)	Cas général	Cas part. (inval.)	Cas général	Cas part. (inval.)	Enfant issu du mariage (2) Cas général	Enfant issu du mariage (2) Cas part. (6)	Cas général	1 conj. invalide (4)	2 conj. invalides (5)
0	1	1,5 (1)	1	1,5 (1)	1	1,5 (1)	–	–	2	2,5	3
1	2	2,5	2	2,5	2	2,5	2,5	3	2,5	3	3,5
2	2,5	3	2,5	3	2,5	3	3	3,5	3	3,5	4
3	3,5	4	3,5	4	3,5 (3)	4 (3)	4	4,5	4	4,5	5
4	4	4,5 (6)	4	4,5 (6)	4	4,5 (6)	4,5	5	4,5	5	5,5
5	4,5	5	4,5	5	4,5	5	5	5,5	5	5,5	6
6	5	5,5	5	5,5	5	5,5	5,5	6	5,5	6	6,5

(1) C'est le cas où vous avez coché, sur la déclaration, une ou plusieurs des cases P, E, K, S ou W du cadre II de la deuxième page et où vous n'avez aucune personne à votre charge.

(2) C'est le cas où vous avez coché la case L du cadre II à la deuxième page de la déclaration, c'est-à-dire qu'un au moins de vos enfants à charge est issu du mariage avec votre conjoint décédé.

(3) Aucun de vos enfants à charge n'est issu du mariage avec votre conjoint décédé.

(4) Un conjoint est titulaire de la carte d'invalidité (vous avez coché l'une des cases P ou A du cadre I de la deuxième page de la déclaration).

(5) Vous avez coché les deux cases P et A du cadre I de la deuxième page de la déclaration.

(6) C'est le cas où vous avez coché la case P du cadre II de la deuxième page de la déclaration.

● **Personnes à charge autres que vos enfants :**

Si vous comptez à votre charge une personne invalide autre que vos enfants ajoutez au nombre de parts ci-dessus, correspondant au nombre de vos enfants à charge, 1 part par personne invalide.

● **Enfants mariés :**

Ne comptez pas vos enfants mariés : ils ne modifient pas le nombre de parts, mais ouvrent droit à un abattement sur le revenu de 15 330 F par personne (soit 30 660 F pour le jeune couple).

● **Enfants infirmes :**

Si vous avez un ou des enfants infirmes, le nombre de parts ressortant du tableau ci-dessus est majoré d'une demi-part supplémentaire par enfant titulaire de la carte d'invalidité.

III. — Le calcul de l'impôt

a) APPLICATION DU BARÈME (IMPOT BRUT).

1. Si vous n'avez pas plus de cinq parts :

Arrondissez votre revenu imposable (R) à la dizaine de francs inférieure et utilisez le barème de l'impôt publié page 29 dans *le Monde* du 16 janvier. Ce **barème tient compte du plafonnement des effets du quotient familial (mais pas de la minoration de 5 % ou de la majoration de 3 %).**

Pour utiliser ce barème, recherchez dans la colonne qui correspond à votre nombre de parts et à votre situation la ligne où se situe votre revenu imposable. Appliquez alors le taux indiqué et déduisez du résultat obtenu la somme mentionnée au-dessous du taux.

EXEMPLE : Vous êtes marié(e), vous avez 3 parts et votre revenu imposable est égal à 319 480 F, le montant de votre impôt brut est égal à :

(319 480 × 50 %) – 74 270 = 85 470 F.

Dans les DOM le montant brut de l'impôt est réduit d'un abattement de 30 % limité à 27 230 F (40 % en Guyane, limité à 36 050 F).

2. Si vous avez plus de cinq parts :

● Arrondissez votre revenu imposable (R) à la dizaine de francs inférieure, divisez-le par le nombre de parts (N) et regardez dans le tableau page ci-contre quelle formule vous devez appliquer.



هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

Le montant de l'impôt « I » obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant opéré au franc suérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à 50.

Dans les départements d'outre-mer, ce montant d'impôt est réduit d'un abattement de 30 % limité à 27 230 F (40 % en Guyanne, limité à 36 050 F).

$\frac{R}{N} \leq 14\,820$; $I = 0$

$14\,820 < \frac{R}{N} \leq 15\,490$; $I = (0{,}05 \times R) - (741 \times N)$

$15\,490 < \frac{R}{N} \leq 18\,370$; $I = (0{,}10 \times R) - (1\,515{,}5 \times N)$

$18\,370 < \frac{R}{N} \leq 29\,050$; $I = (0{,}15 \times R) - (2\,434 \times N)$

$29\,050 < \frac{R}{N} \leq 37\,340$; $I = (0{,}20 \times R) - (3\,886{,}5 \times N)$

$37\,340 < \frac{R}{N} \leq 46\,920$; $I = (0{,}25 \times R) - (5\,753{,}5 \times N)$

$46\,920 < \frac{R}{N} \leq 56\,770$; $I = (0{,}30 \times R) - (8\,099{,}5 \times N)$

$56\,770 < \frac{R}{N} \leq 65\,500$; $I = (0{,}35 \times R) - (10\,938 \times N)$

$65\,500 < \frac{R}{N} \leq 109\,140$; $I = (0{,}40 \times R) - (14\,213 \times N)$

$109\,140 < \frac{R}{N} \leq 150\,100$; $I = (0{,}45 \times R) - (19\,670 \times N)$

$150\,100 < \frac{R}{N} \leq 177\,550$; $I = (0{,}50 \times R) - (27\,175 \times N)$

$177\,550 < \frac{R}{N} \leq 201\,970$; $I = (0{,}55 \times R) - (36\,052{,}5 \times N)$

$201\,970 < \frac{R}{N} \leq 228\,920$; $I = (0{,}60 \times R) - (46\,151 \times N)$

$\frac{R}{N} > 228\,920$; $I = (0{,}65 \times R) - (57\,597 \times N)$

EXEMPLE. — Contribuable marié ayant 5,5 parts et un revenu imposable de 185 574 F, arrondi à 185 570 F :

$\frac{R}{N} = 185\,570 : 5{,}5 = 34\,649$

Formule à appliquer : $29\,050 < \frac{R}{N} \leq 37\,340$

d'où $I = (0{,}20 \times 185\,570) - (3\,886{,}5 \times 5{,}5)$
$= 37\,114 - 21\,375{,}75$
$= 15\,738{,}25$ arrondi à 15 738 F

● Pour les contribuables les plus importants : PLAFONNEMENT DE LA RÉDUCTION D'IMPOT RESULTANT DES EFFETS DU QUOTIENT FAMILIAL.

L'avantage en impôt résultant du fonctionnement du quotient familial est plafonné à 9 960 F par demi-part excédant :

— 1 part pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf ;

— 2 parts pour un couple marié.

Le tableau ci-après indique, pour un certain nombre de cas, les limites du revenu global imposable à partir desquelles intervient ce plafonnement.

Pour apprécier s'il trouve ou non à s'appliquer, recherchez :

1°) la ligne qui correspond à votre situation (marié ou non) ;

2°) la colonne dans laquelle est mentionné le nombre de parts correspondant à votre situation et vos charges de famille (y compris vos enfants majeurs célibataires rattachés).

La limite du revenu imposable à partir de laquelle le plafonnement est applicable se lit à l'intérieur de cette ligne et de cette colonne.

Domicilié en métropole	Nombre de parts				
	5	5,5	6	6,5	7
Célib., veuf, div., séparé	276 520	293 410	310 290	327 180	344 070
Marié	404 990	419 260	433 530	447 800	461 220

Lorsque le plafonnement trouve à s'appliquer, l'impôt est calculé en retenant un nombre de parts égal à 1 (si vous êtes célibataire, veuf, divorcé, séparé) ou 2 (si vous êtes marié) et diminué d'une somme égale au produit de 9 960 F par le nombre de demi-parts excédant 1 part (non marié) ou 2 (marié).

EXEMPLE : soit un contribuable marié ayant 6 parts et dont le revenu imposable — égal à 435 310 F — excède la limite de 433 530 F.

Le montant des droits simples ressort à :

— nombre de parts auquel le contribuable a droit compte tenu de sa situation et de ses charges de famille : 6.

— nombre de demi-parts excédant 2 (contribuable marié) : 8.

— calcul des droits simples (formule applicable pour un nombre de parts égal à 2 et un revenu imposable de 435 310 F) :

(R × 0,60) — (46 151 × 2) =
435 310 F × 0,60 — 92 302 = ... 168 884 F
à retrancher : 9 960 × 8 = ... 79 680 F

Montant des droits simples : .... 89 204 F
(avant majoration de 3 %).

N.-B. — Dans les cas, sans doute exceptionnels, où les seuils du plafonnement ne pourront pas être appréciés à l'aide du tableau ci-avant (revenus perçus dans les DOM, nombre de parts supérieur à 7), procédez à une double liquidation :

● calculez d'abord l'impôt (A) en retenant le nombre de parts auquel vous avez droit (après réfaction éventuelle s'il s'agit de revenus perçus dans les DOM) ;

● déterminez ensuite le montant de l'impôt (B) dont vous seriez redevable en retenant un nombre de parts égal à 1 (si vous n'êtes pas marié) ou 2 (si vous êtes marié) puis faites la différence entre B et A.

Si cette différence excède une somme C égale au produit de 9 960 F par le nombre de demi-parts excédant 1 part (non marié) ou 2 (marié), le montant des droits simples dû sera obtenu en retranchant C de B.

Dans le cas contraire, ce montant sera égal à A.

EXEMPLE : soit un contribuable domicilié en métropole, divorcé, ayant droit à 8 parts et dont le revenu net global imposable est égal à 700 000 F.

Le montant de l'impôt est égal à :

— première liquidation (compte tenu d'un nombre de parts égal à 8) :

Quotient familial $\frac{700\,000 \text{ F}}{8 \text{ parts}} = 87\,500$ F

Formule applicable :
$I = (0{,}40 \times R) - (14213 \text{ F} \times N)$.
$I = (0{,}4 \times 700000) - (14213 \text{ F} \times 8) = 166296$ F (A) ;

— deuxième liquidation (en retenant un nombre de parts égal à 1) :

Formule applicable :
$I = (0{,}65 \times 700\,000) - (57\,597 \times 1) = 397\,403$ (B).

La différence entre B et A, soit 231 107 F, étant supérieure à 139 440 F, c'est-à-dire 9 960 F × 14 (nombre de demi-parts excédant une part), le montant des droits simples dû par le redevable est égal à :

B : 397 403 F
— : 139 440 F
= 257 963 F (avant application de la majoration de 3 %. Voir ci-après).

b) CORRECTIFS A APPORTER ÉVENTUELLEMENT A L'IMPOT BRUT.

● RÉDUCTIONS D'IMPOT

Elles s'imputent sur le montant de l'impôt résultant de l'application du barème. Si elles excèdent cet impôt, elles ne peuvent constituer un avoir restituable ou reportable.

Les modalités de calcul des réductions sont exposées plus haut (§ 7).

● Pour les petits contribuables ayant 1 part ou 1,5 part, déduction d'une **DÉCOTE** :

Une décote est accordée en faveur de certaines personnes seules et dont l'impôt (I) calculé d'après le barème est inférieur (après réduction d'impôt éventuelle) à 4 000 F si elles ont 1 part, ou 1 600 F si elles ont 1,5 part.

Cette décote est égale respectivement à (4 000 — I) ou (1 600 — I).

Il s'ensuit que ne sont pas imposés : les contribuables dont le revenu net imposable (après tous abattements) est inférieur à 30 280 F pour 1 part et 30 800 F pour 1,5 part (compte tenu de la minoration de 5 % examinée ci-après).

● *PLUS-VALUES A TAUX PROPORTIONNELS*

Les impositions proportionnelles, dont les taux sont, cette année, majorés d'un point, doivent être ajoutées à l'impôt résultant du barème avant calcul de la minoration ou de la majoration.

● NOUVEAU. — REPRISES D'IMPOT : **doivent, de même, être ajoutés à l'impôt les reversements ou reprises à effectuer :**

— en cas d'excédent de cessions d'actions réalisé sur un C.E.A. (ligne HR du § 7) ;

— en cas de remboursement par votre propriétaire des dépenses d'économie d'énergie pour lesquelles vous avez précédemment bénéficié d'une réduction d'impôt (ligne XR du §7) ;

— au titre des dépenses de recherche (ligne XR).

c) MINORATION OU MAJORATION.

● NOUVEAU

— Lorsque votre impôt calculé jusqu'au stade ci-dessus n'excède pas 21 520 F, vous bénéficiez d'une minoration de 5 %.

— Lorsque votre impôt est compris entre 21 521 F et 26 900 F, vous bénéficiez d'une minoration dégressive égale à quatre fois la différence entre la somme de 1 345 F et 5 % de votre impôt.

— Entre 26 901 F et 32 280 F d'impôt, vous n'êtes plus redevable de la majoration de 5 % (l'impôt est ni majoré ni minoré).

— Au-delà de 32 280 F d'impôt, celui-ci est majoré de 3 % (au lieu de 8 % l'an dernier).

EXEMPLE : pour 23 000 F d'impôt, la minoration est égale à : 4 [1 345 — (23 000 × 5 %)] = 780 F.

La majoration s'applique après les corrections visées au § b ci-dessus (et non plus, comme l'an dernier, avant imputation des réductions d'impôt). Elle se calcule, comme la minoration, avant déduction, s'il y a lieu, de l'avoir fiscal ou du crédit d'impôt afférents aux revenus de valeurs mobilières, de la retenue à la source de 25 % sur les salaires et pensions versés à des personnes non domiciliées en France (ou de la retenue à la source de 33,33 % sur les revenus non salariaux), du prélèvement non libératoire sur les profits de construction ou du crédit d'impôt sur les dépenses de recherche.

REMARQUES :

— Les contribuables ayant réalisé en 1984 un revenu exceptionnel (notamment prime de départ volontaire à la retraite) ou différé (indemnités de départ à la retraite par exemple) répondant aux conditions fixées à l'article 163 du C.G.I. pourront en demander, dans une note jointe à leur déclaration de revenus, l'étalement prévu par cet article.

— La minoration ou la majoration s'appliquera alors seulement à la fraction de ce revenu qui demeurera comprise dans le revenu imposable de 1984.

d) CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE 1 %.

● NOUVEAU : **si votre impôt tel qu'il a été calculé ci-dessus est au moins égal à 320 F, vous êtes redevable d'une contribution complémentaire de 1 % dans les deux cas suivants :**

— vous avez réalisé des profits de construction pour lesquels vous avez opté pour le prélèvement libératoire (ligne YA du § 0 de la déclaration) ;

— vous avez des revenus de capitaux mobiliers non placés sous le régime du prélèvement libératoire et, donc, déclarés au § 1 de la déclaration : dans ce cas, la contribution fiscale de 1 % est calculée sur le montant imposable de ces revenus, après déduction des abattements éventuels et des frais.

e) DÉDUISEZ DE VOTRE IMPOT *calculé comme ci-dessus §§ a à d :*

— le montant de la retenue à la source inscrit § 7 (page 4) de la déclaration (ligne XE) ;

— le montant de l'avoir fiscal porté ligne Z du § 1 de la déclaration (page 3) ;

— le montant du prélèvement de 50 % non libératoire sur profits de construction (ligne XA page 4) ;

— le crédit d'impôt de 25 % institué en faveur des entreprises industrielles et commerciales imposées d'après leur bénéfice réel et qui accroissent leurs dépenses de recherche.

Si le montant de l'avoir fiscal, du prélèvement de 50 % ou du crédit « recherche » est supérieur à l'impôt effectivement dû, la différence vous sera remboursée. Vous recevrez alors un avis de restitution accompagné d'un chèque correspondant, de la direction des services fiscaux.

REMARQUE. — La contribution sociale de 1 % sur les revenus déclarés aux §§ 2 à 5 de la déclaration est supprimée.

Elle n'est maintenue, à titre permanent, que sur les produits de placements soumis au prélèvement libératoire. C'est donc l'établissement financier qui prélève directement cette contribution, en même temps que le prélèvement libératoire, lors du paiement de ces produits, lorsque vous optez pour ce prélèvement.

SPORTS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI ALPIN

Markus Wasmaier vainqueur du « géant »

Bormio. — Le duel entre le Suisse Pirmin Zurbriggen et le Luxembourgeois Marc Girardelli pour le titre mondial du slalom géant a tourné, jeudi 7 février, à l'avantage d'un troisième larron, l'Allemand de l'Ouest, Markus Wasmaier.

Wasmaier, qui s'était classé deuxième du « géant » dans la Coupe du monde, à Sestrières, est ainsi devenu le premier champion du monde allemand depuis un demi-siècle. A cause d'une légère faute à la fin de la première manche, Zurbriggen, qui a accusé au total 5 centièmes de retard, a dû se contenter de la deuxième place tandis que Girardelli, précédé de 32 centièmes, a reçu une médaille de bronze en étrennant sa nouvelle nationalité luxembourgeoise dans un championnat international. Directeur de l'équipe française depuis l'été dernier, le Suisse Roland Francey est, pour sa part, assez satisfait des résultats des coureurs nationaux — Christian Gaidet (douzième), Franck Piccard (seizième), Yves Tavernier (dix-septième) et Luc Alphand (vingt-deuxième), — résultats qui témoignent d'un certain redressement dans cette spécialité.

La précision suisse de M. Francey

Les Français, après les performances des coureurs nationaux au slalom géant, on les entend déjà de Bormio : Gaidet, douzième, ce n'est pas un résultat ! Douzième quand on a eu des Vuarnet, Killy, Périllat, *Bonlieu et Bozon*, c'est à pleurer. Depuis qu'nn e laissé décapiter l'equipé en 1973, il n'y a plus de champions...

Ce n'est pas l'avis de Roland Francey, et il mérite d'être entendu parce que le directeur de l'équipe de France est sur le terrain et sait manifestement de quoi il parle. C'est lui qui a formé, entre autres, le champion olympique Max Julen et la nouvelle star du ski alpin, Pirmin Zurbriggen. Avec de pareils succès, qn'est-ce qui a bien pn pousser Roland Francey à s'engager dans nne galère comme l'équipe de France, où ont ramé, en vain, depuis 1978 des hommes comme Honoré Bonnet et Jean Béranger ?

Pour des raisons d'équilibre entre les communautés linguistiqnes, ce Suisse romand n'a pas pu prendre la direction de l'équipe helvétique à la fin de la dernière saison. D'autres nations ont voulu profiter de son expérience, parce qu'il connaît tous les domaines dn ski de compétition : coureur, préparateur de skis, moniteur, guide, directeur de club, organisateur de compétitions internationales... A trente-neuf ans, Roland Francey a pensé que sortir de l'ornière le ski masculin français était un défi passionnant à relever.

De notre envoyé spécial

En prenant ses fonctions, il a trouvé des garçons qui arrivaient aux portes de l'équipe nationale *« pressés comme des citrons »* par l'abus de compétitions dès le plus jeune âge, techniquement essoufflés et physiquement diminués par les séquelles de blessures mal soignées.

Avec une patience et une précision toutes suisses, il s'est appliqué à remettre la pyramide sur sa base. Aux entraîneurs de club il est allé dire qu'ils devaient suivre des stages de formation permanente, ensuite qu'ils ne devaient pas privilégier les *résultats sportifs mais* les progrès techniques. Aux techniciens, il a proposé des virages de moyen rayon et à vitesse modérée pour acquérir une plus grande finesse du geste. Aux coureurs, il a fait réviser les mouvements fondamentaux sur des parcours éducatifs et, aux dirigeants fédéraux élus, il a dit qn'ils assumaient seuls la responsabilité des sélections.

Il reste encore beaucoup de travail à faire : approfondir le suivi médical, améliorer l'assistance technique, encore confiée à des saisonniers, responsabiliser les coureurs. Sur ce point, l'une des grandes surprises de Roland Francey en arrivant dans l'Hexagone a été de découvrir à quel point les coureurs étaient des assistés : *« Les athlètes suisses*, dit-il, *montent moins vite que les Français mais savent mieux se prendre en charge une fois dans l'équipe nationale. »*

« Il n'y a pas de recette magique. Il faut du travail et du sérieux, répète Roland Francey. Les entraîneurs et les coureurs en sont les premiers conscients ; *ils sont mieux* dans leur peau. Ils osent davantage. *« Il fallait avoir du poil sur l'estomac »*, comme disent les Suisses, pour se lancer dans la première manche du « géant », jeudi. Et, dans ces conditions, on ne doit pas regarder avec surprise la douzième place du Français Christian Gaidet.

ALAIN GIRAUDO.

● PATINAGE ARTISTIQUE : *Katarina Witt championne d'Europe.* — Malgré un décevant « programme court », l'Allemande de l'Est Katarina Witt est devenue championne d'Europe, jeudi 7 février à Göteborg (Suède) ; elle a devancé la Soviétique Kira Ivanova, deuxième, et l'Allemande de l'Ouest Clandia Leistner.

● TENNIS : *Tournoi de Delray Beach.* — Yannick Noah s'est qualifié, jeudi 7 février, pour les seizièmes de finale des championnats internationaux de Delray Beach (Floride) en battant l'Américain Terry Moor (6-2, 6-4). Catherine Suire s'est qualifiée pour les trente-deuxièmes de finale en battant l'Américaine Jenny Klitch 6-2, 6-3.

EN BREF

Au Conseil d'Etat : la nomination de Mme Macciocchi à Paris-VIII est annulée

Mme Marie-Antoinette Macciocchi enseignait à l'université Paris-VIII (Vincennes à Saint-Denis) depuis plusieurs années lorsqu'elle postula à un emploi de professeur associé de sciences politiques à compter de la rentrée universitaire de 1979.

Ce poste lui fut refusé le 15 juillet 1980 par le ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté, en raison d'un mandat de parlementaire européen qn'exerçait l'intéressée.

Le nouveau ministre de l'éducation nationale retirait ce refus, le 22 décembre 1981, estimant que l'incompatibilité évoqnée par son prédécesseur ne pouvait être opposée qu'à un représentant français au Parlement européen. Or, Mme Macciocchi est de nationalité italienne.

Par décret du 3 février 1982, le président de la République nommait Mme Macciochi comme professeur associé à l'université Paris-VIII, à compter de la rentrée universitaire 1979, et jusqu'au 30 septembre 1981.

Saisi par la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, le conseil d'Etat, le 6 février 1985, a annulé le décret présidentiel comme *« entaché d'une rétroactivité illégale »*.

Cette annulation résulte de l'application de la règle selon laquelle une personne postulante à un emploi public ne peut être nommée rétroactivement dans cet emploi.

● *Explosion de gaz à Marseille : un sixième mort.* — M. Patrick Blanquez, vingt-neuf ans, l'un des trente-huit blessés dans l'explosion de gaz survenue à Marseille, le 5 février vers 15 heures, est mort le 7 février. C'est le sixième décès dû à cet accident.

● *Pas de tarifs de faveur autour des centrales nucléaires.* — Les voisins des chantiers de construction de centrales nucléaires ne pourront pas bénéficier de tarifs d'électricité préférentiels, comme le prévoyait l'arrêté pris en 1980 par les ministres de l'économie et de l'industrie. Dans sa décision, rendue le 1er février, le Conseil d'Etat donne ainsi raison à l'Union départementale des consommateurs de Paris, qui contestait la légalité de ces tarifs. L'arrêté de 1980 avait pour but, en effet, de compenser les nuisances occasionnées aux voisins des chantiers, et non des *« motifs d'ordre économique »* comme il est de règle pour les prix fixés par arrêté ministériel.

M. Jacques Pommatau réélu secrétaire général de la FEN

M. Jacques Pommatan a été réélu jeudi 7 février secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, actuellement réunie en congrès à Lille (*le Monde* du 8 février). M. Pommatau occupe depuis juin 1981 ce poste dans laquel il a succédé à M. André Henry après son entrée au gouvernement.

La presse et le rôle du juge d'instruction

En réponse à certains articles et commentaires suscités par la mise en liberté de M. Bernard Laroche, l'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI) a publié, jeudi 7 février, un communiqué dans lequel elle met en cause les « pratiques » qui ont conduit certains journaux « *à braquer les feux des projecteurs sur les magistrats (...), à privilégier le sensationnel et à conduire des enquêtes parallèles aux seules fins de dénicher le « scoop » qui va faire vendre* ».

L'association — qui groupe environ 150 membres — estime que la presse n'a pas analysé le rôle du juge d'instruction dans la procédure pénale *« avec l'objectivité et le recul que requiert un tel sujet »*. Son communiqué évoque enfin la question *« particulièrement complexe »* du secret de l'instruction pour conclure qu'il *« n'est pas juste d'en faire porter toute la responsabilité sur les juges d'instruction »*.

● *Peine de mort.* — M. Adrien Zeller, député apparenté UDF du Bas-Rhin, nous indique qu'il n'est pas signataire de la proposition de loi de M. Nungesser tendant à rétablir la peine de mort pour certains crimes (*le Monde* du 7 février) et qu'il demeure fidèle à son vote de 1981 en faveur de l'abolition de la peine de mort.

● *La remise du prix SOVAC.* — Ce prix, d'un montant de 250 000 francs, a été remis jeudi 7 février à l'équipe des professeurs *Luc Montagnier*, Jean-Claude Chermann et Françoise Barré-Sinoussi, de l'Institut Pasteur de Paris, pour leurs travaux concernant le virus du SIDA. Le montant du prix a été réuni par souscription auprès des clients de la SOVAC (Banque Lazard)

Au Pays basque : arrestation d'un membre présumé de l'ETA militaire

Un membre présumé de l'organisation indépendantiste basque-espagnole ETA-militaire, M. Isidro Garralde, placé en résidence surveillée dans la région parisienne depuis décembre dernier, a été arrêté, le jeudi 7 février, près de Bayonne. M. Garralde avait été interpellé le 22 juin 1984 à Biarritz et condamné à quatre mois de prison pour port d'arme. Il avait observé en août et septembre 1984 une grève de la faim en même temps que les sept autres Basques menacés d'extradition.

D'autre part, une importante cache d'armes a été découverte dans des dunes de sable à Tarnos (Landes) dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 février. Deux hommes armés, qui avaient dégagé la trappe d'accès, se sont enfuis à l'approche de la police.

CORRESPONDANCE

Les réfugiés italiens en France

Après notre article sur les réfugiés italiens en France (le Monde *daté 3-4 février*), *où nous indiquions que* « Francesco de Martis et Philomena de Filippo ont été interpellés et inculpés en décembre 1984 pour avoir abrité dans leur maison de Garges-lès-Gonesse trois clandestins italiens suspectés de terrorisme », *Philomena de Filippo nous écrit :*

(...) Il apparaît clairement que : 1) aucun des interpellés n'a revendiqué l'appartenance à des mouvements terroristes agissant en France, et il n'y a aucun élément ni de preuves allant dans ce sens ; 2) moi et mon compagnon ignorons totalement la présence de papiers faux ou volés dans l'appartement ; 3) les trois personnes avec qui nous cohabitions n'étaient mises en contact, dès leur arrivée en France, et sur notre conseil, avec un avocat pour régulariser leur situation. (...) Il ne s'agissait donc ni de clandestins ni de terroristes, mais de réfugiés italiens comme des centaines d'autres à Paris.

[Francesco de Martis et Philomena de Filippo ont bel et bien été inculpés, début décembre, de « possession de faux documents administratifs » et de « recel de vol ». Ils ont été maintenus en détention pour cette raison pendant un mois.]

LE CARNET DU Monde

Décès

— Le Seigneur a accueilli en Sa paix la

générale CARTIER,
née Isabelle Sagebien d'Anthès,

décédée le 25 janvier 1985, en sa quatre-vingt-dix-huitième année.

De la part de —

M. et Mme Jean-François Cartier,
M. et Mme Guy Cartier,
M. et Mme Jean-Louis Cartier,
Guillaume et Pierre-Antoine,
Mlle Anne Cartier,
M. et Mme Rémy Cartier,
Jean-Baptiste, François, Edouard, Louis, Etienne,
M. et Mme Jean-Jacques Tourneur,
Jérôme et Laure,
Mlle Brigitte Cartier,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et de toute la famille,
Et aussi du

général de division
Georges CARTIER,
1877-1960,
grand officier de la Légion d'honneur,

d'Elisabeth CARTIER,
1922-1923,

sa chère petite fille,

de Rémy CARTIER,
1914-1945,
mort pour la France
à Buchenwald-Dora,

d'Alain CARTIER,
1926-1974,

ses fils qui l'ont précédée sur le chemin de l'Eternité.

Les obsèques religieuses protestantes et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale à Jacob-Bellecombette (Savoie).

« Je t'ai appelé par ton nom, tu es à moi. »

Es., 43, 1.

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, boulevard Soult, 75012 Paris.
Sals, 46150 Catus.

— La Fédération nationale des militaires belges mutilés et invalides de guerre (section de France),
Sa famille,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston d'HOSE,

président de la FNI,
commandeur
de l'ordre de Léopold II,
officier de l'ordre de Léopold,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de l'Yser,
médaille de la Victoire,
médaille Inter Allié,
croix d'honneur
de la reconnaissance FNI,

survenu le 2 février 1985, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Le service religieux a été célébré dans l'intimité à la mission belge.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Frameries (Belgique).

— Mme Yvonne Giraud,
son épouse,
Mme Robert Giraud,
sa bru,
Les familles Cocho, Chahrouri,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès, le 3 février 1985, de

Jean Camille GIRAUD,
préfet honoraire,

et rappelle le souvenir de la mort de son fils, le

docteur Robert GIRAUD,

décédé le 8 janvier 1985.

Ses obsèques ont eu lieu le 6 février à l'église de Vieille-Brioude (Haute-Loire), et l'inhumation à Bellac.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Patrick Gordon
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Gordon,
Elisabeth Gordon-Bendelac,
Stanley Benbelac
et leurs filles,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Renée Roubine,
née Goltman, sa sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

Odette GORDON,
née Goltman,

qui s'est éteinte le 7 février, entourée de l'affection des siens.

L'inhumation aura lieu le lundi 11 février, à 11 h 15 précises, à la porte principale du cimetière israélite de Bagneux-Parisien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, avenue de la République,
94100 Saint-Maur.

— Mme Robert Tournay,
M. et Mme Michel Prunières,
M. et Mme Philippe Grenier,
Le lieutenant-colonel
et Mme Claude Biju-Duval,
ses enfants,
M. et Mme Dimitri Chryssikos,
M. Frédéric Tournay,
M. et Mme Bruno Tournay,
M. et Mme Henry Claeys,
M. et Mme Jean-Baptiste Tournay,
M. et Mme Alain Prunières,
M. Nicolas et Mlle Sophie Grenier,
Mlle Odile et M. Philippe Biju-Duval,
ses petits-enfants,
Alexandre Chryssikos,
Remy et Marie Tournay,
Julie et Thomas Claeys,
Caroline et Florence Prunières,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 5 février à Châlons-sur-Marne, de

la générale GRENIER,
née Simonne Hamet,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
présidente du comité de la Marne
de la Fondation maréchal de Lattre,
présidente honoraire
de l'Association d'entraide
des veuves et orphelins
de guerre de la Marne,
ancien membre
du conseil départemental
des anciens combattants
et victimes de guerre de la Marne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 février, à 11 heures, en l'église Saint-Alpin à Châlons-sur-Marne.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

51500 Mailly-Champagne.
19, avenue de Breteuil,
75007 Paris.
17, rue Chanoinesse,
75004 Paris.
22, boulevard Fernand-Moureaux,
14360 Trouville.

— Le chalet des Sables, Poitiers.
On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pascal HERMÈS,
ingénieur ECP,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
engagé volontaire 1914-1918,

survenu le 6 décembre 1984, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Selon son désir, la cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale.
De la part de
Mme Françoise Costa-Hermès, sa fille,
Et Mlle Pascale Costa, sa petite-fille.

On rappelle le souvenir de

Mme Pascal HERMÈS,
née Marcelle Magnin,
son épouse, décédée le 21 juillet 1984, dans sa quatre-vingtième année.

— Mme Pierre-Gaston Linon,
Henri et Micheline Linon,
Geneviève Linon,
Jean-Cyprien, Heide et Olivier Linon,
Pierre-Jean et Ingrid Linon,
Christian et Brigitte Linon,

ont la douleur de faire part du décès, survenu à Toulouse le 31 janvier 1985, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

Pierre-Gaston LINON,
docteur en droit,
docteur vétérinaire,
directeur honoraire
des services vétérinaires,
ancien professeur
à l'Institut de législation
et d'économie rurale,
ancien avocat à la cour,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1914-1918.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, le 2 février, à Castelnau-Montratier (Lot).

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Jean-Micoud,
31500 Toulouse.

— Mme Rolland Pecquois,
son épouse,
M. et Mme Pecquois-Buzzis,
ses enfants,
Noémie et Anaïs,
ses petites-filles,
Sa famille,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Rolland PECQUOIS,
ingénieur conseil en infrastructures,
chevalier du Mérite,

survenu le 3 février 1985, à Paris, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques auront lieu le lundi *11 février.*

On se réunira à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Dominique et Philippe Raimbourg,
ses fils,
Ainsi que toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne RAIMBOURG,

survenu accidentellement le 19 janvier 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 23 janvier à Montainville (78124).

— Mme Blanche Wiguszyn,
son épouse,
Mme Christine Marteau,
sa fille,
M. Pierre Marteau,
son gendre,
Emmanuelle et Géraldine,
ses petites-filles,
ont l'immense douleur de faire part du décès, survenu à l'âge de soixante-treize ans, de

Léon WIGUSZYN,
ingénieur IEG,

à Montréal (Canada), le 16 décembre 1984.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2311 Old Orchard, apt 206,
Montréal H4A 3B6 (Canada).
48, rue Albert-Thomas,
75010 Paris.

Remerciements

— Mme Iceck Korn,
M. et Mme Maurice Korn
et leurs enfants,
M. et Mme Albert Korn
et leur fils,
M. et Mme Louis Korn,
Mme David Ceresne
Et toute la famille,
très sensibles et profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été présentés lors de la disparition de

M. Iceck KORN,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

هكذا من الأصل

culture

MUSIQUE

LA VENUE D'OZAWA ET DE GIULINI

Le guépard et l'échassier

Les très grands chefs d'orchestre sont si peu nombreux à travers le monde qu'il ne faut pas manquer leur venue. Carlo Maria Giulini a réduit son activité pour des raisons personnelles, alors que sa réputation montait au zénith, et les trois soirées où il donne le *Deuxième* et la *Quatrième Symphonie* de Brahms, avec l'Orchestre de Paris, ne suffiront pas à combler tous ses admirateurs parisiens. Mais le public de la salle Pleyel pourra, le 10 février, retrouver Seiji Ozawa à la tête de ses compatriotes du New Japan Philharmonic.

Nous avons pu entendre ces derniers, quelques jours auparavant, dans la belle salle du Barbican Center (deux mille cent places) à Londres, où l'orchestre nippon commençait sa tournée européenne patronnée par une importante marque japonaise, la NEC, *« persuadée que la communication intégrée par ordinateurs permettra un jour aux hommes de communiquer entre eux librement, indépendamment de toute barrière linguistique »*. Quel meilleur drapeau choisir que la musique ?

Le New Japan Philharmonic, qui a treize ans à peine, est un ensemble très homogène, bien sonnant et rodé, ronronnant comme le plus docile des ordinateurs. Mais c'est par la grâce d'un seul homme qu'il s'élève tout à coup sur les cimes de l'interprétation dans l'*Ouverture de Léonore n° 3* de Beethoven, et la *Symphonie pathétique* de Tchaikovski. Ozawa a façonné l'instrument à son image, l'a nourri de cette musicalité profonde et subtile qui exclut le clinquant, le dynamisme trop bruyant sans rien édulcorer du lyrisme le plus fort.

Il a rendu en particulier à la *Symphonie pathétique* une élégance d'âme, une fraîcheur exceptionnelle par une qualité de détail, une vibration des sonorités et surtout cette manière de phraser chaque mouvement d'un seul jet, intégrant toutes les « péripéties » du drame. Elle témoignait de l'irrépressible nécessité créatrice chez Tchaikovski, à travers ces moments de dépression, de crise violente, de mélancolie, d'espoir fou, d'enthousiasme vigoureux jusqu'à cette plainte du final sombrant pavillon haut.

Au milieu de ce programme, une œuvre étonnante de Toru Takemitsu, *November Steps*. Elle allie discrètement les sons de l'orchestre occidental, comme des résonances flexibles et légères, à la méditation de deux instruments typiquement japonais : le shakuchi (une flûte grave) et le biwa, un luth à quatre cordes qu'ébranle ou martyrise un grand plectre triangulaire, joués par deux admirables interprètes déjà connus à Paris, Katsuya Yokohama et Kinshi Tsuruta. Une musique qui creuse au plus intime, terrible en son immédiateté, avec la flûte secouée de sanglots en octaviations violentes, en expirations à la limite du souffle, et le luth, impassible, aux sons glacials, aux traits fulgurants qui semblent scander le temps de quelque sphère métaphysique impénétrable.

D'Ozawa à Giulini, les ressemblances et les contrastes sont saisissants. Chez tous deux, c'est la distinction, la beauté du geste, l'intensité, la musique qui se développe sans fin et se nourrit de l'abondance du cœur. Mais les types d'homme sont bien différents, l'un ramassé sur lui-même, un visage large et solaire, une sorte de guépard qui bondit, à l'opposé de cet échassier immense, de cette mince silhouette romantique au visage fin, buriné par l'épreuve, les paupières presque fermées sur les yeux frémissants. Ozawa, à cinquante ans, canalise une grande explosion de vitalité dans une démarche rigoureuse, Giulini, à soixante-dix ans, tend jusqu'à l'extrême le déploiement de l'émotion inscrite au cœur de l'architecture.

Tout, dans sa direction, est intériorisé. Le buste légèrement incliné, les bras restent très bas dans une battue en général de peu d'ampleur, resserrés devant son corps étroit, où la main droite donne le mouvement à peine esquissé, tandis que la main gauche à demi-fermée, modèle l'intonation, la phrase, se durcit pour un accent ou s'ouvre largement pour donner l'envol.

Mais de ces mains émane un tel fluide que l'Orchestre de Paris brille d'un miroitement mystérieux, incomparable. Les mouvements de Giulini, dans Brahms, sont, en général, d'une extrême lenteur, creusés jusqu'au tréfonds, et, peu à peu, se déploient comme un fleuve de plus en plus large, se chargent des affluents du souvenir, du sentiment qui s'intensifie. Le chant majestueux et pensif atteint à une pureté déchirante et ne cesse de s'élever jusqu'à l'immense chaconne de la *Quatrième symphonie*, entassement de blocs visionnaires d'une prodigieuse lumière transcendante.

JACQUES LONGCHAMPT.

★ Le concert de Seiji Ozawa et du New Japan Philharmonic aura lieu le 10 février, salle Pleyel.

CINÉMA

« LES FAVORIS DE LA LUNE », d'Otar Iosseliani

Un Paris sens dessus dessous

Douze voleurs ou les Favoris de la lune, tel serait, pour Otar Iosseliani, selon un dossier très fourni de la revue *Positif* (janvier 1985), le meilleur titre possible pour un film qui ne se veut ni conte moral à la Eric Rohmer ni déambulation poétique innocente à la Vincente Minnelli *(Un Américain à Paris)*. Plutôt le compte rendu froidement objectif d'un arpenteur maniaque qui calcule au quart de millimètre les retombées de son enquête.

Une douzaine de personnages, tricheurs, malandrins, toujours prêts à faire une nique à la morale ou vivant carrément en dehors de la morale. Pas d'histoire à proprement parler, mais des silhouettes, des décors révélateurs, des situations lourdes de sens. Le personnage le plus aisément repérable, à cause de son physique anguleux, de son allure dégingandée, c'est ce voleur professionnel qui travaille en famille, avec son fils. Un bon bourgeois de la fauche, lointain cousin des personnages de *l'Opéra de quat'sous*, sauf qu'il travaille sans filet, sans espoir de rachat, sans jouer les Zorro.

Remarquable, cet anarchiste aux cheveux blancs, qui vit parmi les clochards, fait sauter dans les squares les statues un peu trop voyantes. Touchant, ce pauvre serrurier qui invente des détonateurs capables de réduire en miettes leur utilisateur maladroit, mais se meurt du désespoir des amoureux transis. Les dames font le trottoir en famille, les éboueurs noirs se donnent l'illusion du soleil avec leur tenue de travail aux couleurs vives. Un armurier a choisi de franchir régulièrement la ligne de partage entre le bien et le mal. Le terroriste de service complote comme il respire. La police ressemble à une vaste bureaucratie.

Familier de nos mœurs, Otar Iosseliani jette sur Paris le regard offusqué du touriste légèrement désabusé qui connaît ses classiques, René Clair, Jacques Tati, le tandem Carné-Prévert : Paris replié frileusement sur soi, qui a perdu le goût de la nonchalance, du plaisir de vivre. Ajoutez deux doigts d'histoire, une ouverture rétro, de belles assiettes qu'on ne cesse de casser, un tableau qui se réduit comme peau de chagrin au gré des vols successifs, et vous avez une fable peu amène sur le temps qui égalise tout, sur l'amour qui fait mal, sur la ville qui tue dans tous les sens du terme. Ah ! ces Parisiens qui font de la chasse au taxi une véritable guerre de tranchée !

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

UN ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

« La société est faite d'enfants qui n'ont pas su grandir »

C'est lui qui a sauvé l'honneur de la France au Festival de Venise. Vainqueur inattendu du Prix spécial du jury, Otar Iosseliani, Géorgien pur sang, ne visite le monde que pour mieux se persuader que c'est à Tbilissi qu'il préfère vivre. Citoyen soviétique vraiment internationaliste, il a réalisé en France son quatrième long métrage *« avec la participation du CNC* (1), *du ministère de la culture, de la radiotélévision italienne, dans le cadre de la coopération culturelle France-Géorgie et avec l'autorisation de Sovinfilm »*...

Avec autant de parrains, la mise sur pied de l'entreprise n'était pas, on peut s'en douter, facile. Malgré le capital d'estime accordé à ses films précédents, Otar Iosseliani restait, à cinquante et un ans, un inconnu pour la grande industrie cinématographique occidentale. Et il est à peu près certain que, sans le producteur indépendant Philippe Dussart, *les Favoris de la lune* n'auraient pu voir le jour. Le courage, parfois, paie.

Arrivé au bout de cette expérience, Iosseliani, le cinéaste soviétique le plus francophile, aura pu vérifier qu'ici ou là-bas, à l'Ouest comme à l'Est, avec des obstacles et des critères différents, il n'est pas aisé de tourner un film exigeant, personnel, sans compromission. Sans vedettes non plus.

« J'ai besoin de ne pas avoir de vedettes, explique-t-il maintenant avec son expérience de quatre longs métrages (en dix-huit ans). *Cela gâcherait tout. Une vedette entrerait comme une brique dans mon film, avec toutes les associations d'idées et les souvenirs qui l'accompagnent. »*

Pour lui, faire du cinéma, c'est avant tout *« laisser une trace »*, recréer d'une autre manière son album de famille, l'album de l'expérience commune, pour retrouver le goût et l'esprit des êtres qui vous ont précédé. Comme dans ces photos sépia qu'il feuillette de film en film, de génération en génération, où les objets circulent, s'usent, se brisent, perdent leur fonction, se défigurent comme le disque que, dans *Pastorale*, les musiciens laissent à la jeune fille et qui, sur le vieux phono, ne produira plus qu'un bruit inaudible.

« Qu'est-ce que faire du cinéma ? » reprend-il. *« Je ne prends pas le cinéma comme la possibilité de produire une œuvre qui va refléter la profondeur de ma pensée, de ma précieuse âme*, ajoute-t-il, pince-sans-rire. *Ce qui est, pour moi, le plus important, c'est de fixer ce qui me rend joyeux et qui me donne l'impression de ne pas être seul. Quand je me dis : « Lui, il pense comme moi »... Qui ? Boulgakov, par exemple, pense comme moi. Mais il a mieux formulé ce que je voudrais dire moi-même... Il y a aussi Barnett, John Ford, Tati... »*

Lui, il se méfie de la parole. Est-ce pour cela qu'il s'en tient mordicus à la technique de la post-synchronisation et refuse d'utiliser le son direct, préférant reconstruire lui-même un autre dialogue que celui qui a été prononcé, plus neutre, plus anodin ?... *« Je ne veux pas travailler avec une caméra synchrone. Je serais obligé de suivre la parole prononcée... D'ailleurs, je n'aime pas les belles phrases, et c'est pourquoi je crois que mes films n'ont pas besoin de traduction. Même dans* Pastorale, *les personnages parlent une langue incompréhensible aux Géorgiens eux-mêmes. Je conçois des séquences-tableaux dans lesquelles les gens parlent, et ce qu'ils disent n'a pas d'importance. »*

Le monde ennemi

A travers toutes les aventures de la gestation du film (un synopsis pour l'Italie retransposé pour la France qu'il avait écrit en URSS, puis un scénario avec Gérard Brach), il a conservé l'idée première : le portrait d'une dame qui passe de main en main, dans les vicissitudes de l'histoire. Il a gardé aussi le titre – *les Favoris de la lune* – tiré de Shakespeare (*Henri IV*, acte I, scène 2), dont tous les mots ont l'air d'avoir été pesés pour lui spécialement. (*« Pourquoi nous appelle-t-on les voleurs ? Nous qui sommes les gardes du corps de Diane dans les forêts, les chevaliers des ténèbres, les favoris de la lune. »*) Et il n'y voyait ni escrocs, ni putains, ni voleurs...

« Ces gens ne sont pas des escrocs. Ce sont des polissons, sourit-il. *Des grandes personnes qui n'ont pas réussi à devenir des grandes personnes. Etrange, mon film ? Pas du tout. Il est clair, net, transparent. Tout est ordonné, articulé. Seulement, cela n'entre pas dans les clichés de ceux qui sont habitués à lire sur l'écran toujours de la même manière.*

» Ceux qui me demandent des explications me peinent. C'est la même erreur que de considérer les films que j'ai faits en Géorgie comme une critique de la société socialiste. Ceux qui me font ce reproche n'ont pas compris que l'âme humaine, comme celle d'Othello, de Don Quichotte, de Roméo et Juliette, vit dans un « monde ennemi ». Dans les Favoris de la lune, *le monde ennemi, c'est ce qui est impuissant, naïf, innocent. Mon but, c'était de découvrir que le « monde ennemi » est innocent ; il est manipulé, il ne sait pas où il va, pourquoi il fait quoi, pourquoi il commet des erreurs, ce qui est bon, ce qui est mauvais, mais il essaie de remplir le vide de sa propre vie par de petits amusements.*

» Si on considère une œuvre qui ressemble à la réalité comme la critique de cette réalité, on va se tromper. Maupassant fait-il la critique de la société ? Moi, j'essaie d'expliquer que la société est composée d'enfants qui n'ont pas su grandir. Tout le monde est infantile. C'est le vingtième siècle. Aujourd'hui, on est mou, on est devenu beaucoup trop gâté, trop tendre, trop sensible... »

Otar Iosseliani, alors que son film sort à Paris, s'est envolé pour le Festival de Miami avant de se rendre au Festival de Berlin. Ensuite, il veut faire un film chez lui, à Tbilissi. (*« Je n'aime pas les voyages »*, dit-il. Puis il se mettra à penser à un autre projet sur la *Jeanne d'Arc* d'Honegger...

Propos recueillis par NICOLE ZAND.

(1) Centre national de la cinématographie.

Les aventures de Francis Perrin

Né d'un père aveugle et d'une mère voyante, François Pépin avance à tâtons dans l'existence. Voué aux calamités, il rencontre pourtant l'antidote du destin : l'intrépide Prudence, fille du sinistre Guilledou, magnat de la presse.

Mais est-elle vraiment la chance de sa vie, cette belle héritière qui prétend approcher de près les malfrats qui veulent l'enlever ? *Ça n'arrive qu'à moi*, dit le titre du film. De désastres en sauvetages, en chariot à roulettes ou en deltaplane, Pépin sera un garde du corps pas comme les autres.

Gentiment accompagné par Véronique Genest, Francis Perrin s'applique dans le rôle de l'amoureux (parfois transi), et met en boîte ces inoffensives aventures. Sortent de l'ordinaire, Bernard Blier en père affectionné et François Perrot en nonchalant chef des méchants. Voilà un divertissement qui aurait à peine mérité qu'on en parle si l'on n'avait remarqué, au *générique*, que le délégué général du Festival de Cannes, Gilles Jacob, a dû bien s'amuser à l'écrire.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les exclusivités.

Violon jazz avec Pifarély

A la suite de Stéphane Grappelli, le violon ne manque pas de talents dans le jazz français. Jean-Luc Ponty, Didier Lockwood, et d'autres maintenant, plus jeunes, comme Pierre Blanchard ou Dominique Pifarély, qui tient une place de choix dans la musique d'Eddie Louiss.

Seuls points communs à tous ces descendants : une solide assise technique, un désir d'enflammer le jeu et une certaine élégance de maintien en scène... Pour le reste, les styles diffèrent avec les individus. On peut se faire une idée des qualités de Pifarély (« Pif » pour le petit monde des musiciens) dans un club récent, le Music-Halles. Autour du jeune violoniste, Hervé Sellin au piano, Ricardo del Fra à la basse et Eric Dervieu à la batterie.

FRANCIS MARMANDE.

★ Music-Halles, 27, rue Saint-Denis, Paris-1er. Les 8 et 9 février, à 22 heures.

Eternel Cyrano

Directeur du Centre dramatique national de Reims, Jean-Claude Drouot met en scène et interprète *Cyrano de Bergerac*, dont le charme, chaque fois, nous surprend. On ne se lasse pas de sa tendresse déguisée en violence, de sa beauté déguisée en laideur, de ses tirades longues comme son nez. Mais Cyrano est poète avant d'être fanfaron, et Jean-Claude Drouot a préféré dissimuler une partie de ses combats : on les voit en ombres chinoises derrière des toiles qui cernent le décor.

Au centre de la scène, il y a un monticule de couleur grisâtre. La lune, peut-être, afin de rappeler que Cyrano de Bergerac, qui vécut au dix-septième siècle, rédigea un ouvrage intitulé *l'Autre Monde*. Il écrivait : *« La lune est un monde comme celui-ci, à qui le nôtre sert de lune. »*

Cape, coiffe et fraise au vent, Jean-Claude Drouot est un Cyrano plus râleur qu'ironique, plus bougon qu'impertinent. Un Cyrano hérissé, emplumé de mille mots, qui parle parfois trop fort et trop haut. Mais, quand il enfourche ses grandes colères, il donne l'impression de pouvoir embrocher au bout de son épée une centaine de manants.

Aux côtés de Jean-Claude Drouot, Jacques Zabor incarne le comte de Guiche et Geoffroy Thiébaut, Christian. Sylvie Barjac donne un grand bonheur de vivre à la blonde Roxane.

C. Ba.

★ Théâtre de l'Hexagone, Agora d'Evry. Jusqu'au 14 février, 20 h 30.

■ **CINÉMA DU TIERS-MONDE.** – L'Ecole nationale des ponts et chaussées organise ce vendredi 8 février, à partir de 21 heures, une Nuit du cinéma du tiers-monde. Parmi les quatre films présentés, *le Troupeau*, de Zeki Okten et Yilmaz Güney (28, rue des Saints-Pères, 75006 Paris).

■ **CINÉMA D'AVANT-GARDE.** – Le Studio 43 abrite jusqu'au 12 février le FIAG 85 (Festival international de l'avant-garde). Le 9 février, notamment, de 20 heures à 22 heures, sont projetés des films de l'Arménien Artavazt Pelechian (Union soviétique) (43, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris).

THÉÂTRE

« MÉLITE », de Pierre Corneille

La première comédie d'un jeune avocat de Rouen

Un soir de 1629, une troupe nouvelle de comédiens présenta une « pièce comique » dans un jeu de paume de l'actuelle rue Beaubourg, tout près de notre Centre Pompidou.

Il n'y eut, les trois premiers soirs, que peu de monde, car cette pièce inédite avait pour auteur un jeune inconnu de vingt-trois ans, avocat de son métier, qui habitait Rouen. Mais le bouche-à-oreille fit son œuvre, très vite et très fort. Aucune pièce de théâtre ne connut, dans ce temps, un tel succès. C'était la première pièce de Corneille, *Mélite*.

Pourquoi ce succès ? Parce que *Mélite* était beaucoup plus « proche » des spectateurs que tout ce que l'on jouait alors. Les personnages de Corneille étaient des jeunes gens de « bonne société », du même monde que les amateurs de théâtre, alors que les protagonistes des autres pièces, celles de Hardy, Rotrou, Mairet, étaient des êtres imaginaires, mythologiques, emblématiques. Les personnages de Corneille avaient les pieds sur terre, – il est beaucoup question d'argent, d'héritage, dans *Mélite*. Surtout, ils parlaient une langue normale, naturelle, le langage parlé de tout un chacun, alors qu'au théâtre, jusque-là, le dialogue était orné, culturel, artificiel.

Enfin l'un des jeunes amoureux de *Mélite* est sujet à une dépression nerveuse : il « craque », comme l'on dit aujourd'hui, il perd la tête, est victime d'hallucinations exprimées, avec beaucoup de précision clinique, par Corneille. Or tout un public s'intéressait, ces jours-là, à ce que l'on appelait la « mélancolie érotique ».

L'histoire de cette comédie fait évoluer deux jeunes femmes et trois jeunes gens : coups de foudre, jalousies, machination au moyen de fausses lettres. Dispositif dramatique complété par un personnage très curieux de nourrice cartomancienne qui noue et dénoue l'intrigue.

La vie, la vigueur, le rythme, de cette comédie, sont d'un grand écrivain déjà. Etrangement, les chassés-croisés et les quiproquos de *Mélite* font inévitablement penser à Marivaux, mais chez ce dernier il y a un besoin de compliquer les données des situations amoureuses, comme s'il n'admettait pas de dire les choses simplement, alors que, dans *Mélite*, le point de départ est simple, puis les mensonges, malentendus apparaissent et s'enchaînent avec « santé ».

Une bonne équipe de Rouen le Théâtre des Deux Rives, présente ce mois de février, à Aubervilliers, *Mélite*, si rarement jouée, ainsi que deux autres comédies des débuts de Corneille, *la Galerie du Palais* et *la Place Royale*.

Le décor, de boiseries fraîches et de tentures rouges, est beau et commode – il est de Patrick Chiozzotto. La mise en scène d'Alain Bezu, claire, bien scandée, avec des détails amusants bien venus, s'emploie surtout à mettre en lumière le jeu de jeunes comédiens intéressants : Brigitte Joneberet, Isabelle Janier, Maxime Leroux, Bruno Madinier, Didier Mahieu, Maryse Ravera.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Commune, Aubervilliers, mercredi, jeudi et vendredi à 20 h 30, dimanche, 17 heures, et le samedi, les trois comédies de 17 heures à 23 heures.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TOKYO, UN BAR, UN HOTEL : Théâtre des Déchargeurs (236-00-02) 21 h.

LES MÉTAMORPHOSES DE ROBINSON : Théâtre du Lucernaire (544-57-34) 18 h.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : A. Dejazet (887-97-34) 21 h.

L'ARBRE DES TROPIQUES : Pt Rond-Point (256-70-80) 20 h 30.

LES NUITS ET LES JOURS : Théâtre 14 (545-49-77) 20 h 45.

CHARIVARI. COURTELINE CONSOR : Centre culturel 17 (227-68-81) 20 h 30.

HALO : Plaisance (320-00-06) 20 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : le Convive de Pierre.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Bérénice.

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre 20 h : Hernani.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 20 h 30 : De la Mano del Aire : Amancio Prado.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32), 18 h 30 : Veillée irlandaise.

☞ TEP (364-80-80), 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33) Cinéma/Vidéo : 16 h : Dark Circle, de C. Beaver, J. Irving, R. Landy ; 19 h : Hitler et consorts, de F. Buyens ; Frans Masereel : Aspects de son œuvre, de F. Buyens ; Le cinéma chinois : 17 h 30 : les Ondes impérissables, de W. Ping ; 20 h 30 : les Sentinelles sous les néons, de W. Ping ; 15 h : Donation Louise et Michel Leiris ; 18 h : Muybridge.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), à 20 h 30 : Richard III ; 18 h 30 : Lazar Berman.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : la Milliardaire, de G.-B. Shaw.

Les autres salles

☞ A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Renseignements généraux ; 18 h 30 : Réfractions.

☞ AMERICAN CENTER (335-21-50), 21 h : D. Stein.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17), 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie casse de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71) 20 h 30 : le Sablier.

ARCANE (338-19-70), 20 h 30 : le Damné.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), à 18 h 30 : Une heure avec Marivaux ; 21 h : Asmodée.

ASTELLE-THÉATRE DU XIXe (238-35-53) 20 h 30 : Vac Soli.

ATALANTE (606-11-90), 20 h 30, Journal d'un chien.

☞ ATELIER (606-49-24), 21 h, la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), 20 h 30 : les Serments indiscrets ; 18 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14), 19 h 30 : Ma vie, ma mort, de Pasolini ; 21 h, Still Life.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16) 21 h, Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE – Th. Rêves de la Tempête (328-36-36), 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand Théâtre 20 h 30, Mille francs de récompense ; La Resserre 20 h 30 : Le train était à l'heure ; Galerie 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) 21 h, Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45, Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 45 : Messieurs les ronds-de-cuir ; 22 h 30 : Lili.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS, 19 h : J.-L. Caillat chante Victor Hugo ; (236-00-02), 21 h : Tokyo, Un bar, Un hôtel.

DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Repas de famille ; 22 h : Scènes de ménage.

☞ ÉDEN-THÉATRE (356-64-37), 21 h : Architruc.

ÉDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.

ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : le Misanthrope.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Coelina ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), 18 h 30 : les Hivernants.

ESSAION (278-46-42), I. 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; 20 h 30 : Un habit d'homme. II. 21 h : Caméléon.

☞ FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : Orphée aux enfers.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) ; 20 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Guérisseur américain.

☞ LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 30 : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h : Le pupille veut être tuteur ; 20 h : les Eaux et les Forêts ; 21 h 45 : Jonas. – II. 18 h : les Métamorphoses de Robinson ; 20 h : Pour Thomas ; 21 h 45 : Hiroshima mon amour. Petite salle, 18 h : Parlons français nº 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 19 h 30 : Hedda Gabler ; 21 h 30 : la Plus Forte.

☞ MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80), 22 h : Savage Love ; 20 h 30 : Hold up.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

☞ MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : Un drôle de cadeau. Petite salle, 20 h 45 : les Fantasmes du boucher.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, 21 h : Duo pour une soliste. Petite salle, 21 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99), 20 h 45 : le Chat de la Saint-Sylvestre ; 18 h 30 : Théâtre à la mode.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Loulou.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : Halo.

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97), 18 h 30 : Dernière lettre d'une mère juive soviétique à son fils.

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20), 20 h 30 : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : la Fille de Rappaccini.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), 21 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : Du sang sur le cou du chat.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. Huis clos.

☞ TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Evasion.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Pièces détachées.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Androclès et le lion.

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : le Rôdeur.

☞ THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : les Nuits et les Jours.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle 21 h : Games. – Grande salle 21 h : les Bonnes.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 15 : Rattraper le temps ; 12M2 de théâtre politique.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle 19 h : Cinq Nô modernes. Petite salle 20 h 30 : l'Arbre des tropiques.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), 20 h 45 : Dis à la lune qu'elle vienne.

TH. DE LA VILLA (542-80-72), 20 h 40 : Oncle Vania.

TOURTOUR (887-82-48) 20 h 30 : les Mille et une nuits ; 22 h 30 : Carmen cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : les Temps difficiles.

Vendredi 8 février

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : 2 000 moins 15 ; 22 h : Baby or not Baby.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lacetta ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y en a marr...ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Fenêtre sur cour ; 22 h 15 : Le président.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips.

PROLOGUE (575-33-15), 21 h 30 : Armistice au pont de Grenelle.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 21 h 30 : Marshall nous voilà.

TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée ; 22 h 30 : Dédé s'tire.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : les Ironies de l'amour.

La danse

AGORA-SÈVRES, 20 h 30 : Danses sacrées de l'Inde.

THÉATRE-18 (226-47-47), 20 h 30 : Miss Kaputt.

☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Cie A. Germain.

☞ TH. PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Cie rue Matabiau, Cie S. Rochon.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), 20 h 30 : Hourra Papa.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : les Mille et Une Nuits.

Les concerts

☞ Salle Gaveau 20 h 30 : Ensemble Musiques, dir. Ch. Coin (Bach, Haendel, C.-Ph.-E. Bach).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. C.M. Giulini (Brahms).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. L. Garcia-Navarro ; Chœurs de Radio-France, chef de chœur : J. Jouineau (Fauré, Liszt).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : C. Collard (Liszt, Busoni).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble la Maurache (musique du Moyen Age à la Renaissance).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

16 h : One girl's confession, de Hugo Haas, Paul Ivano ; dir. de la photo (v.o.) ; 19 h : Cinéma chinois : le Détachement féminin rouge de Xie Jin (v.o., s.t.f.) ; 21 h : 70 ans d'Universal : Jon Dakota, de Richard Bartlett (v.o.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Grands classiques du cinéma mondial : la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C.-T. Dreyer ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : Des dames qui vont au loin, de Shohei Imamura ; 19 h : Cinéma allemand des années 80 : L'étoile qui rit, de W. Schroeter (v.o., s.t.f.).

Les exclusivités

ALSINOY EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (Histoire d'une trahison) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Normandie, 8e (563-16-16) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e, (742-56-31).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté 14e (327-95-94).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ÇA N'ARRIVE QU'A MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC-Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC-Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; UGC-Convention, 15e (564-93-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LE DÉFI DU TIGRE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESPERATE LIVING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EL NORTE (A., v.o.) : UGC-Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (575-94-94) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; UGC-Gobelins, 13e (335-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : UGC-Boulevard, 9e (574-95-40).

EMMANUELLE IV (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e, (579-33-00).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

GREMLINS (A., v.o.) : Cluny-Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; UGC-Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

HORROR KID (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Logos-I, 5e (354-42-34) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Marilyn, 14e (544-43-14) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H.sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES NANAS (Fr.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

NI AVEC TOI NI SANS TOI (Fr.), UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Biarritz, 8e (562-20-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LES ORGIES DE CALIGULA (It.) (**) : V.O. : Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.F. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

PALACE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (247-49-07).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

PROFESSION MAGLIARI (I. v.o.) : Reflet Quartier, 5e (326-84-65).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RAZORBACK (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES SAINTS INNOCENTS (Esp., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SŒURS DE SCÈNE (Chinois, v.o. : Action Christine, 6e (329-11-30).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

ELEMENT OF CRIME (Danois, v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TRAIN D'ENFER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Gaîté Boulevards, 9e (233-67-06) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

UN FILM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

URGENCE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE DES EWOKS, film américain de John Korty, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CHANTONS SUR LE DON, (10 films musicaux), l'Accordéon, un film soviétique de Igor Savtchenko ; Volga Volga, un film soviétique de G. Alexandrov ; le Printemps, un film soviétique de G. Alexandrov ; les Lacustres, un film soviétique de E. Lotianou ; les Mélodies du quartier de Veriak, un film soviétique de G. Chenguelaia ; l'Auto, le Violon et le Chien Patch, un film soviétique de R. Bykov ; les Tsiganes montent au ciel, un film soviétique de E. Lotianou ; Jazz Band, un film soviétique de K. Chakhnazarov ; Ne sois pas triste, un film soviétique de G. Danielia, v.o : Cosmos, 6e (544-28-80).

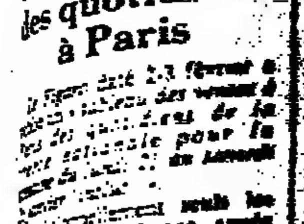
DUNE, film américain de David Lynch, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (722-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FAVORIS DE LA LUNE, film français de Otar Iosseliani : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROUGE GORGE, film français de Pierre Zucca : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (544-43-14).

TRANCHES DE VIE, film français de François Leterrier : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

HEIMAT, film allemand de Edgar Reitz, v.o. : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

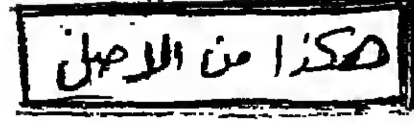


PREMIÈRE CHAINE : TF 1

DEUXIÈME CHAINE : A 2

Châteauvall

Les programmes d
se trouve



COMMUNICATION

A propos de la diffusion des quotidiens à Paris

Le Figaro daté 2-3 février a publié un « *tableau des ventes à Paris des quotidiens de la presse nationole paur la semaine du lundi 21 au samedi 26 janvier (inclus)* ».

Traditionnellement seuls les chiffres établis chaque année par l'Office de justification de la diffusion (OJD), en coresponsabilité avec l'éditeur, sont rendus publics; ceux établis quotidiennement par les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) appartiennent à chaque éditenr et ne snnt pas publics.

Le Figaro ayant choisi de rompre avec cette coutume et ayant avaneé, concernant *le Monde*, des chiffres inférieurs de 20 % à la réalité, nous nous devons de rétablir la vérité. *Le Monde* a vendu, à Paris, nu cours de la semaine considérée 96 000 exemplaires en moyenne et par jour, et non 81 000.

Une comparaison plus rigoureuse des chiffres entre les quotidiens devrait d'ailleurs condnire à séparer la diffusion des cinq premiers jours de la semaine (du lundi au vendredi) et celle du samedi; le dernier jour, en effet, *le Figaro* publie, nvec le quotidien, un magazine couleur dont le succès indéniable porte la diffusion à nn niveau très supérieur à celui des autres jours de la semaine (1); la vente du *Monde* le samedi après-midi et le dimanche est, en revanche, à Paris, nettement inférieure aux autres jours, en raison notamment de la fermeture de nombreux points de vente l'après-midi.

Ainsi pour la semaine de janvier prise eu référence par *le Figaro*, les ventes moyennes qnotidiennes sur cinq jours (bors suppléments magazine) étaient les suivantes : *France-Soir*, 147 000 ; *le Monde*, 103 000; *le Figaro*, 84 000, et *l'Aurore*, 12 000, qui forment désormais un même journal : 96 000 ; *le Parisien libéré*, 84 000, etc.

La saine et légitime concurrence entre les quotidiens justifie-t-il de la part d'un confrère la diffusion de chiffres doublement inexacts ?

(1) Les derniers chiffres de l'OJD connus font apparaître pour *le Figaro* une diffusion moyenne quotidienne (France et étranger), de 361 206 exemplaires, mais cette moyenne inclut les 623 267 exemplaires de diffusion du numéro du samedi (*Figaro-Mngazine*) ; sur cinq jours (du lundi au vendredi), la diffusion moyenne quotidienne payée est de 310 000 exemplaires. Celle du *Monde*, selon les mêmes sources et le même mode de calcul (c'est-à-dire sans le numéro de fin de semaine) est de 385 000.

LA BATAILLE DES SATELLITES

Le gouvernement luxembourgeois veut faire de la CLT une des premières entreprises de télévision européennes

Après Canal Plus, qui sera la prochaine victime du débat sur la télévision privée? La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) songe déjà à abandonner son projet de chaîne sur le satellite TDF 1 pour se lancer dans la bataille. Dans un entretien au *Financial Times*, son directeur général, M. Gustav Grass, estime que RTL doit tout faire pour obtenir 30 % de ce nouveau marché.

Le gouvernement luxembourgeois ne reste pas inactif. M. Poos, ministre des affaires étrangères (socialiste), vient de rencontrer M. Dnmas. Panr M. Santer, chef du gnuvernement depnis juillet 1984, cette nouvelle crise des relations franco-luxembourgeoises est l'occasion de délivrer la politique audiovisuelle de son pays de l'ombre envahissante du grand frère français.

De notre envoyé spécial

Luxembourg. – La crise couve depuis longtemps. On sait, à Luxembourg, que l'Elysée supporte mal la chronique de Philippe Alexandre sur RTL, que le gouvernement français voulait que M. Jacques Pomonti reprenne en main la station en remplaçant M. Jacques Rigaud. On dit aussi que le président de la République, mécontent, a annulé un voyage au Luxembourg prévu pour le mois de juin. Mais, malgré ces signes d'impatience de son imposant voisin, le gouvernement luxembourgeois fait la sourde oreille.

Pour comprendre cette surprenante obstination, il faut savoir que la CLT pèse d'un poids décisif dans l'économie de ce petit pays. « *La CLT est notre premier contribuable*, explique M. Santer, *précédant largement la sidérurgie. Il est donc naturel que nous nous préoccupions de son avenir économique. Comme cette entreprise est avant tout tournée vers l'extérieur, lo France, la Belgique, l'Allemagne, il est indispensable qu'elle entretienne de bonnes relations avec ces pays, quel que sait leur gouvernement du moment. Nous devons donc défendre l'Indépendnnce de lo CLT comme son premier atout économique.* »

Qui détient vraiment le pouvoir au sein de la CLT ? Concessionnaire de l'Etat luxembourgeois, la compagnie est une société privée. Son capital est détenu majoritairement par des actionnaires étrangers, nn ensemble franco-belge au sein duquel, par une mécanique complexe, le groupe Havas détient une minorité de blocage. En revanche, les Luxembourgeois ont la majorité chez les administrateurs, mais quatre d'entre eux sont des délégués du personnel et un autre représente le parti d'opposition. Un dispositif subtil sur lequel l'Etat français s'est cassé les dents lorsqu'il a envisagé de se débarrasser de M. Rigaud en décembre dernier.

« *Un Etat ne peut pas intervenir de cette manière dans la vie d'une entreprise*, explique M. Santor. *Imaginez-vous le Luxembourg remettant de l'ordre dans la rédaction de RTL comme si nous jouissions d'un droit de poursuite sur le territoire français? Le gouvernement luxembourgeois ne demande pas le remplacement de M. Rigaud, mais, même s'il était d'accord avec une autre candidature, il ne pourrait imposer son choix aux administrateurs luxembourgeois. Au reste, on ne saurait désigner de nouveaux responsables à la tête de lo CLT avant de mettre en place les autres pièces du puzzle. Qui présidera les sociétés d'exploitation des canaux germanophones et francophones du satellite? Quel rôle donner aux nouveaux partenaires de la CLT dans cette aventure?* »

Pas d'objection de la France

Voilà qui risque de prolonger quelque temps le *statu quo* à la tête de la CLT, car les projets de RTL sur le satellite TDF 1 ont manifestement du plomb dans l'aile. « *Nous sommes prêts, pour notre part, à honorer l'accord qui nous lie à la France sur la télévision directe par satellite*, plaide M. Santer. *Mais lo CLT, elle, s'interroge ; que devient son marché publicitaire protégé si ce gisement est exploité par des dizaines de télévisions privées? Dans cette perspective, je ne peux qu'nppuyer les demnndes de M. Gustav Grass ; RTL doit posséder en France un nombre suffisant de télévisions privées.* »

Cette demande est d'autant plus pressante que d'nutres positions de la CLT sont menacées. En Belgique, l'introduction de la publicité sur le service public signifiera la fin du monopole de fait exercé par RTL. En Allemagne, l'apparition de nouvelles chaînes privées concurrence RTL Plus.

Pour la principale entreprise du Luxembourg, la crise politique se double d'une crise écnnomique. Pour la résoudre, il faut ouvrir un second front, ce qui est fait dès l'été 1983, avec le satellite Coronet proposé au gouvernement luxembourgeois par nn homme d'affaires américain, M. Clay Whitehead. Avec ses seize canaux de télévision, Coronet offre an Luxembourg une filière spatiale indépendante de tous ses voisins, aussi indispensable à la souveraineté nationale que l'était autrefois un débouché sur la mer.

En France on s'insurge : Coronet est traité de satellite Coca-Cola, cheval de Troie américain contre TDF 1, et le gouvernement luxembougeois passe pnur la brebis galeuse de l'unité européenne. Pendant quelques mois on ne parle plus de Coronet jusqu'à ce que M. Santer le ressnscite il y a quelqnes semaines : « *J'ai toujours pensé que ce projet et celui de TDF 1 étaient compatibles et complémentaires. Il s'agit d'un choix technologique différent, et l'accord d'octobre 1984 ne nous lie à la France que sur lo télévision directe. M. Dumas nous a d'ailleurs confirmé que le gouvernement français n'avait plus d'objections contre ce projet.* »

A quoi doit-on ce revirement soudain ? A la présence de socialistes dans le gouvernement luxembourgeois depuis juillet dernier ou à la transformation du projet Coronet en projet GDL (grand-dnché de Luxembourg) ? Le gouvernement luxembourgeois a en effet demandé à M. Clay Whitehead et à ses alliés américains de s'effacer pour laisser la place à des investisseurs européens. « *Avec GDL*, affirme M. Santer, *nous préparons l'avenir. Le Luxembourg est une place financière idéale pour tous les projets de télévision européens. Nous pourrons leur offrir le vecteur technique et une entreprise multimédia, la CLT, qui sera peut-être dans quelques années une sorte de CBS (1) à l'échelle européenne.* »

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) L'un des trois grands *networks* (réseaux) américains.

Au Caire

La première conférence des ministres francophones de la communication

Le Caire. – L'Egypte célèbre sans complexe ses retrouvailles avec la francophonie, à l'occasion de la réunion au Caire, du 3 au 8 février, de la première conférence des ministres de la communication des pays membres de l'Agence (francophone) de coopération culturelle et technique (ACCT).

De notre envoyé spécial

Elu président de la conférence du Caire, M. Boutros Boutros-Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères, a qualifié le français de « *langue de la coexistence pacifique et du non alignement* ». En revanche, le document de travail présenté par la délégation égyptienne a adopté un ton moins diplomatique pour décrire les besoins de « *l'information au service du développement socio-économique* ». Reprenant certaines des thèses développées au cours de la décennie écoulée dans l'enceinte de l'UNESCO sur « *le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication* » (NOMIC), le document égyptien rappelle que « *la plupart des Etats sont réduits à recevoir passivement une information insuffisante, déformée et entachée de préjugés* ».

Malheureusement, le statut de l'information en Egypte même, malgré un réel effort actuel de libéralisation n'est pas toujours exemplaire. Au moment où se déroule au Caire la conférence des ministres francophones de la communication, *Paris-Match* y est vendn avec des pages arrachées par ordre des censeurs et l'*International Herald Tribune* n'y est pas distribné pour cause de reportage sur l'Egypte, tandis que les milieux de la presse cairote font état de récents cas de censure parmi eux.

L'autre interventinn la plns remarquée jusqn'à présent a été celle de M. Georges Fillioud. Le secrétaire d'Etat français chargé des techniques de la communication, après avoir préconisé l'expression « *nouvel équilibre de la communication* » plutôt que celle de « nouvel ordre mondial de l'information », a lnncé une propositinn inédite : « *Pourquoi l'Agence de coopération culturelle et technique n'envisagerait-elle pas d'occuper un temps d'antenne sur le satellite de télévision directe que la France s'apprête à lancer durant l'été 1986 ? Ainsi, les pays francophones et notamment ceux du Sud, qui n'ont jusqu'à présent qu'une très fnible voix, seraient-ils en mesure de s'adresser à trois cents millions d'Européens dont beaucoup parlent ou comprennent le français.* »

M. Fillioud s'est refusé toutefois à nous préciser dans quelles conditions, financières notamment – « *les ressources de l'ACCT fournies à raison de 45 % par la France sont pour le moment très limitées* – l'Agance francophone pourrait avoir accès an satellite.

La seule production télévisée notable patronnée jusqu'à présent par l'Agence, entre antres organisations, est le magazine de Dominique Gallet, « Espaces francophones », actuellement diffusé par FR 3 et par une vingtaine d'autres télévisions en français. Plusieurs délégués nnt regretté en séance ou en privé, que l'ACCT n'ait pas jusqu'ici mis plus l'accent sur la production de programmes audiovisuels. Certains ont fait part de leur espoir de voir la conférence du Caire marquer « *le réveil de l'ACCT* ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

« CANAL PLUS QUE JAMAIS ! »

Le 16 mars 1985 sera pour « *Canal plus que jamais* » – nouveau slogan de la quatrième chaîne – une seconde naissance, le quitte ou double d'un fabuleux défi. Diffusée ce jour-là sur une grande partie de l'ouest de la France, la chaîne expérimentera nne nouvelle grille « *plus attractive et plus performante* », et élargira à quatre heures sa tranche quotidienne d'émissions non cryptées, en fin d'après-midi, qu'elle ouvrira à des spots classiques de publicité.

Diable d'bomme ! Vedette en même temps que victime, gagneur devenn soudain « looser » (perdant), le voici au centre d'une tornade cruelle dans un milien où la chance fait figure d'exigence. Diable d'homme dont l'étoile a pâli, mais qui n décidé de se battre enmme un fou pour snrtir de l'impasse. Il contre-attaque tous azimuts, fort, déclarait-il jeudi 7 février devant les journalistes, de ce que « *certaines annonces* » concernant les télévisions privées constituent « *une ogression* [contre Canal Plus] *qui demande réparation* ».

La colère est latente, la blessure évidente et l'occasion rêvée de tout renégocier : nvec le gouvernement, avec Télédiffnsinn de Franee (TDF), avec le cinéma. Le premier a cédé et accepté le principe d'une ouverture en clair financée par de la publicité. Une avance de 200 millinns de franes, sur les 400 demandés, lui serait également consentie par une banque nationale. TDF, semble-t-il, se fait tirer les cheveux, et les maladresses du président de Canal Plus lors de sa rencontre avec le président de TDF n'ont guère permis de conclure, comme sonbaité, sur le prineipe d'une remise de 100 millions de francs sur la facture des prestations. Enfin, malgré leur « *grande compréhension* », les « *amis* » du BLIC (Burean de liaison des industries cinématographiques) dont parlait jeudi M. Rousselet, ne lui ont guère permis de se présenter devant son conseil d'administration avec la certitude d'un accord.

Si M. Rousselet se refuse fermement à chiffrer les prévisions d'audience et de ressources escomptées, il semblerait cependant que Canal Plus ait misé sur 500 millions de francs de recettes publicitaires (200 millions en « sponsoring » et 300 millions en publicité commerciale). Des prévisions que les spécialistes jugent par trop optimistes, les 10 % d'audience moyenne espérée par Canal Plus entre 18 heures et 20 b 30 étant loin d'être acquis.

M. Rousselet doit aussi sde battre pour convaincre de la spécificité du « produit » Canal Plus. Et de sa foi dans le redémarrage de sa chaîne. Reste à savoir sdi l'aménagement de la grille, avec davantages de sport et toujours beaucoup de films, sera de nature à susciter un nouveau mouvement d'adhésion, le point d'équilibre se situant nutnur de 670 000 abonnés. Comment effacer l'image d'échec de ces derniers jours et ôter aux téléspectateurs l'idée que Canal Plus émettra un jour complètement en clair? Comment enrayer le mouvement et casser la spirale du déclin? La direction de la chaîne mise sur une meilleure communication. Une vaste campagne commencera dès le mois de mars.

ANNICK COJEAN.

Vendredi 8 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Le jeu de la vérité.
De P. Sabatier et R. Grumbach.
Enrico Macias répond aux questions des téléspectateurs et de Patrick Sabatier. Autour de lui, Yves Duteil, Céline Dion, Francis Cabrel et Kim Wilde.

22 h Championnat d'Europe de patinage artistique.

22 h 50 Histoires naturelles.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Le plomb et l'acier.

23 h 20 Journal.

23 h 40 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Châteauvallon.
De J.-P. Petrolacci, réal. P. Planchon et S. Friedman.
Tandis que l'enquête sur l'assassinat de Paul Bossis se poursuit et que Travers cherche à faire toute la lumière sur « les Sablons », Florence Berg décide de prendre la direction de la Dépêche républicaine. *Le vieil Antonin est ravi et peut mourir tranquille...*

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « L'argent et le pouvoir », sont invités : Rupert Cornwell (le Banquier du Vatican), *Daniel Dessert* (Argent, pouvoir et société au Grand Siècle), *Jack Dion (coauteur de* Sur la piste des grandes fortunes), *Valérie Fert* (le Pingouin), *Michel Tardieu* (l'Argent).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : Place aux jeunes.
Film américain de L. McCarey (1937), avec V. Moore, B. Bondi, F. Bainter, T. Mitchell, P. Hall, B. Reed (v.o. sous-titrée N.).
Après cinquante ans de mariage, deux vieillards, obligés de quitter leur maison, demandent asile à leurs enfants, qui les hébergent séparément et à contre-cœur. Comédie sentimentale mélancolique sur les rapports des générations, les malentendus qui peuvent en naître, et la fin d'un amour qui ne s'est jamais démenti. Un ton rare chez Leo McCarey.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi, Face à la 3 : Pierre Joxe.
Magazine d'information d'A. Campana et I. Barrère.
Portrait et interview de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, député de Saône-et-Loire depuis 1973. Ce vendredi est animé par Geneviève Guicheney, Robert Nahmias et André Campana.

21 h 50 Rock : Décibels de nuit.
La nouvelle émission de rock, concoctée à partir de reportages réalisés dans les régions : Serge Gainsbourg en tournage à Caen ; le rock à Poitiers. Une séquence sur les musiciens noirs dans la musique rock, avec Prince, Jimi Hendrix et le groupe antillais Zekle.

22 h 35 Journal.

23 h Folies ordinaires : Charles Bukowski.

23 h 5 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé : Wil Cwac Cwac ; 17 h 10, Thalassa ; 17 h 31, Ecoute le vent sur la lande ; 17 h 57, Paris clin d'œil ; 18 h 10, Musique occitane ; 18 h 27, Paris impromptu ; 18 h 51, Feuilleton : Janique Aimée ; 19 h 6, Atout pic ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30, Ellis Island ; 21 h 50, Cinéma : Je suis un criminel, de B. Berkeley ; 23 h 25, Cinéma : Contamination, de L. Coates ; 0 h 55, Cinéma : Meurtre dans un jardin anglais, de P. Greenaway ; 2 h 40, Tap dancin' ; 3 h 30, Cinéma : les Bijoux de famille, de J.-C Laureux ; 5 h, Hill street blues ; 5 h 50, Les ateliers du rêve : France.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Emission spéciale, en direct de la Bibliothèque nationale.

22 h 30 Les nuits de France-Culture.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 16 décembre 1983 au Grand Auditorium) : *Symphonie n° 3, op. 11*, d'Albéric Magnard ; *Concerto pour piano et orchestre en ré majeur pour la main gauche* et *le Boléro*, de Maurice Ravel.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : *les Pêcheurs de perles*, œuvres de Mozart, Duparc, Chabrier, Roussel, Koechlin ; à 0 h, musique traditionnelle : la vraie musique des Tziganes de Hongrie.

Les programmes du samedi 9 et du dimanche 10 février se trouvent dans « le Monde Loisirs ».

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,09	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

chef comptable

Groupe bancaire **200 000 F**

Ce groupe jeune et en expansion est conduit à modifier progressivement les conditions de traitement des comptabilités en liaison étroite avec le service études informatiques. Il recherche un adjoint au chef du service comptabilité générale.

Assistant le chef du service, il anime une équipe de neuf personnes et assume la responsabilité de la tenue de la comptabilité de l'Etablissement, la production des états comptables destinés à la commission bancaire, à l'Administration fiscale, à la Direction et aux services fonctionnels du groupe. Il a un rôle important à jouer pour l'apport d'idées nouvelles et la concertation avec les autres unités : affaires financières, contrôle de gestion et principalement études informatiques (mise en place de générations automatiques des écritures).

Le candidat souhaité a 30 ans minimum, une formation niveau D.E.C.S. + école de gestion (ESSEC - ESCAE - Sciences Eco) et une pratique comptable d'excellent niveau, acquise si possible au sein d'un service central de comptabilité d'un important établissement financier. Il pourra être appelé à évoluer vers un rôle d'assistance à la Direction du département. Le poste est basé en proche banlieue ouest de Paris.

Ecrire avec CV et prétentions sous la référence C007/M à Christine Bernet, Sema-Sélection; Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris Lille Lyon Marseille Toulouse

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

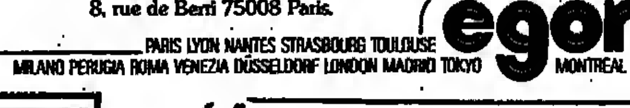
● **ATTACHE A LA DIRECTION FINANCIERE**
Réf. VM 11/220 AS

A 1 heure de Royan
● **RESPONSABLE FINANCIER ET COMPTABLE**
Agro-alimentaire
Réf. VM 21/867 F

Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8, rue de Berri 75008 Paris.

média-system



egor MONTREAL

emplois internationaux

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE cherche TRADUCTEURS expérimentés de langue maternelle française, comme collaborateurs libres, dans les secteurs : automobiles, mécanique, électronique, chimie. Ecrire s/réf. 301 088 M à RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

TERRE DES HOMMES Pour nos programmes en MAURITANIE nous cherchons DEUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES (réf. 5100 et 5400) possédant diplôme de médecine tropicale et, si possible, une expérience en pédiatrie. L'un des deux aura nécessairement une expérience de travail dans le tiers-monde. UN DÉLÉGUÉ PERMANENT (réf. 5500) qui sera le représentant du Mouvement et responsable de l'administration générale. Il aura si possible une expérience de travail dans le tiers-monde. Un poste identique est également à repourvoir au Sénégal (réf. 3100). UN LOGISTICIEN (réf. 5300), très bon mécanicien. Il sera chargé de l'entretien régulier des véhicules, des transports et autres tâches. Disponibilité : aussitôt que possible. Les personnes intéressées qui en feront la demande recevront la notice explicative détaillée, ainsi que le formulaire de candidature. TERRE DES HOMMES Case Postale 388 CH-1000 LAUSANNE 9/SUISSE.

emplois régionaux

Association d'éducation populaire recrute **ANIMATEUR PERMANENT** niveau D.E.F.A. ou I.U.T. Envoyer c.v. à Groupement œuvres laïques d'Annonay. 07100 ANNONAY.

OFFICE PUBLIC d'HLM de SAUMUR 3.000 logements recrute DIRECTEUR par mutation ou concours sur titres : poss. diplôme pour entrée ENA. Format. jurid., admin., financ. exigée. Adresser candid. et C.V. à : M. le Président OPMHLM, 34, rue du Temple, B.P. 16, 49401 SAUMUR CEDEX. Date limite de dépôt : 31 mars 1985.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Femme 38 ans, secrétaire, sténodactylo, aimant contact et chiffres. Connaissance terminal, informatique, cherche poste stable Paris. Tél. : 082-05-47.

propositions diverses

CRÉATION DE SOCIÉTÉS DOMICILIATION - CONSEIL ET SUIVI DE GESTION GESTION - ÉTUDES ANALYSES 13, rue Thoin, 75005 PARIS. Tél. : 325-67-60.



GROUPE MATRA
Rappelle aux lecteurs du Monde les postes proposés cette semaine.

JAEGER

Pour ses services techniques de Levallois-Perret (H/F) :

Ingénieur Qualité Réf.D11
Ingénieur Automaticien Réf.D14
Ingénieur Méthodes Qualité Fiabilité Réf.D13

Envoyer CV et prétentions en rappelant référence indiquée à Pierre STOFATI – Gestion des Cadres JAEGER 2 rue Baudin – 92303 LEVALLOIS–PERRET

MATRA DATASYSTEME
LE NOUVEL ESPACE INFORMATIQUE

Designer Mécanicien HF

Veuillez adresser votre candidature sous la référence 18/M à DRRH, MATRA DATASYSTEME - B.P. 77 78391 - BOIS D'ARCY CEDEX

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

VOITURE DIRECTION ALFA 90. 2,5 L 1985 4.000 km. PRIX INTÉRESSANT M. GRIMA. 793-36-68.

plus de 16 C.V.

EXCEPTIONNEL VOLVO 760 GLE TURBO Diesel 1984. 16.000 km A.C.C. B.A. Prix intéress. M. GRIMA. 793-36-68.

automobiles diverses



BMW CONCESSIONNAIRE **GAP** WAGRAM 25, RUE CARDINET 75017 PARIS 267.31.00







BMW CONCESSIONNAIRE **GAP** PANTIN 216, Av JEAN LOLIVE N. 3 - 93500 PANTIN 840.40.64



L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

NEUF SUR JARDINS livraison immédiate **3 PIÈCES, 83 m², STUDIO** Visite samedi de 14 h à 17 h. 6 bis, RUE BÉRANGER.

5e arrdt

Mo MAUBERT bon imm. pierre de t., 5e ét. asc., balcon sur rue, soleil séjour, 2 chambres, entrée petite cuisine, bains, w.-c. park., ch. centr. individuel agréablement aménagé 5, r. Montagne Ste-Geneviève samedi, dimanche, lundi de 14 heures à 17 heures.

7e arrdt

LATOUR-MAUBOURG 3e étage sur rue calme 2 F., entrée, cuis., dche, w.-c. 11 bis, rue Amélie samedi, dimanche, 14 h à 17 h.

8e arrdt

6, r. Turin, 13 à 16 h, samedi **3 P. SOLEIL** A saisir. 703-32-44.

13e arrdt

GOBELINS Propriétaire vend PLUSIEURS 2 pièces, cuisine, bains REFAIT NEUF à partir de 380 000 F. Immeuble pierre de taille, ravalement en cours à notre charge. SAMEDI de 14 h à 18 h, 20, RUE DU BANQUIER.

LOFT 329-58-65.

15e arrdt

98 000 F Studette 4e rue, soleil, escalier principal. T. 660-83-67. Vis. sam./dim. 11 h à 13 h, 14, R. MIOLLIS (Métro Cambronne).

LECOURBE-CAMBRONNE Sup. 4 p., 100 m², imm. p. de t. LITTRE, 544-44-45.

MÉTRO LOURMEL GD DOUBLE LIVING + CH. TT CFT REFAIT LUXE. Imm. réc. SAMEDI 14 h à 16 h. 332, RUE LECOURBE, bâtiment 4, 3e étage gauche.

16e arrdt

Mo PASSY IDEAL PIED-A-TERRE bon immeuble pierre de taille RDC sur rue, calme, séjour 1 chbre, entrée, cuisine, office bains, w.-c., chf. cent. individuel, 4, rue Paul-Saunière, samedi, dim., lundi, 13/16 h.

18e arrdt

MAIRIE DU 18e Dans imm. neuf standing (habitable de suite) **STUDIOS, 2 P. avec PARK.** Possib. Prêts Conventionnés. S/place : mardi, jeudi, samedi (14-19 h), 63, r. du Simplon. Tél. ou : 288-44-96 ou CECOGI S.A. (1) 575-62-78.

20e arrdt

GAMBETTA Bel imm. ancien, 6e ét., balc., 2-3 p., cft, asc., 6 ville. STENDHAL, samedi 14-17 h.

92 Hauts-de-Seine

Boulogne-Nord. Particulier vend 3 p., 60 m², cave, 600 000 F. T. 804-02-02 après 19 h.

ST-CLOUD, 5' GARE. Beau 4 p., conft + 95 m² jard. dble expo. 1.000.000 F. 577-96-85.

94 Val-de-Marne

PRÈS BOIS VINCENNES Mo Charenton-Ecoles, 115 m², gd sé. 58 m², 2 ch., pièce en mezz. duplex, original, ptres, de petit hôt. part. 1.096.000. MAS IMMOBILIER, 345-88-83.

ST-MANDÉ, bois, lac, superbes 3 p., 64 et 72 m², état neuf, possibilité duplex. 730 et 750.000 F. Visite sur place dimanche 10 h/12 h, 14, bd de la Guyenne.

Province

VANNES - 56 (Morbihan) « La rabine », proxim. port de plaisance à vdre libre, dans pte résidence, calme, aérée. APPART TYPE F 2, 50 m² + loggias, 5e ét., asc., chff. indiv., cave, parking. Px : 300.000 F. S'adr. Cab. TURPIN, 2, rue J.-le-Brix, 56000 VANNES. Tél. : 18 (97) 47-45-61.

38 - L'ALPE-D'HUEZ Notaire vend dans bel résid. rénovée SUD AU PIED DES PISTES, studios et 2 pces refaits à neuf. La Chaumière, chemin de la Chapelle. Tél. : (76) 80-61-20.

appartements achats

ACHÈTE STUDIO ou 2 PIÈCES même à rénover Paris/portes. 262-01-82 même le soir.

AGENCE DE L'ÉTOILE rech. appts de BON STAND. POUR CLIENTÈLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE Mme de DIESBACH, 380-26-08.

AGENCE LITTRÉ Rech. pour clientèle française et étrangère, apparts et hôtels part. dans quartier résidentiel paiement cpt chez notaire. Tél. : 544-44-45.

JE RECHERCHE : A Paris appts agréables. PR. ACHETEURS SÉRIEUX. SERGE KAYSER, (1) 329-60-60.

Part. achète appt Paris 70 m² environ, 3 pces, calme, avec asc. Avec ou sans travaux. Ecr. s/no 6.726 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

viagers

F.-CRUZ - 266-19-00 8, RUE LA BOÉTIE-8e Conseil 47 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Porte Vitry, 38 boxes, revenus pour acquér. 12.000 F/m. Px 550.000 + 7.500 F/mois. Cruz, 8, r. La Boétie. 266-19-00.

locations non meublées offres

Paris

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-banlieue **707-22-05**

CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES 43, r. Claude-Bernard, Paris-5e. Métro CENSIER.

POUR LOUER Beaux appts de qualité de 2 à 5 pièces, VILLAS. Tél. : 805-20-00.

Région parisienne

CHANTILLY très belle résidence entre gare et centre ville, dans agréable cadre de verdure.
3 p. cft 3 700 F + ch., parkg
3 p. cft 4 000 F + ch., parkg
4 p. cft 6 200 F + ch., parkg
T. matin SEGECO 522-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadre supérieur et personnel IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE, rech. en permanence Appts, toutes catégories, studios, villas. LOYER ÉLEVÉ ACCEPTÉ. PARIS, BANLIEUE: 503-37-00.

J.F. ch. région Est Gagny, Villemomble, studio, F 2. 1.200 F environ, ch. compr. Tél. le soir : 330-48-30.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES: (1) 889-89-66 - 283-57-02.

terrains

Recherche TERRAIN à BATIR banlieue SUD Paris, même av. petite maison. T. : 938-87-27.

pavillons

BONDY CENTRE résidentiel, calme, AFFAIRE EXCEPTIONNELLE en meulière, sur 520 m² terrain, 9 p., 200 m² habitables. Vente cause succession, 900 000, 828-85-46.

maisons de campagne

MONTARGIS LOIRET — 1 h Paris autor. Sud **VD CAUSE DÉCÈS** Belle fermette en L habitable. Nombreuses dépend. s/splendide terr. 2 ha. A saisir. Px tot. : 299.000 F long crédit possible. TURPIN RELAIS MIEL MONTARGIS. Tél. : 16 (38) 85-22-92 et après 19 heures : 16 (38) 92-72-32, 24 h/24.

propriétés

Vend importants bâtiments A, construits en dur, 500 m² couvert, jardin et 60 ares de prés, avec maison 5 pièces, région d'Avallon. Tél. : 86-34-35-73.

JE VENDS CAUSE SÉPARATION A Montargis, Loiret, 1 h Paris, splendide gentilhommière d'époque sur parc séculaire 3 ha clos. Hall, réception, cuis., sé., salon, bureau 9 chbres, bains, w.-c., s/sol, cave, mais. gardien, dépendances. Habitable de suite, confortable. Prix total : 1.650.000 F. Long crédit Caisse d'Epargne, TURPIN RELAIS MIEL MONTARGIS. 16 (38) 92-72-32, 24 h/24 h.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services. 355-17-50.

VOTRE ANTENNE A PARIS Bureau ou domiciliation. Business Buro, (1) 346-00-55.

fonds de commerce

Ventes

URGENT à vendre petite école privée secondaire année scolaire, stages vacances. Ecrire sous le no T 69.624 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

---

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

OCCASIONS UNIQUES
— 2 CANONS D'ARTILLERIE de l'armée suisse 100 ans (5 tonnes chacun).
— 1 AVION « VENOM » de l'armée suisse
devant rester propriété personnelle. Bonnes conditions de vente. Faire offres à : CIPHER 44-130, 838 PUBLICITAS P. BOX - CH 8021 ZURICH.

Bar comptoir cuir 7 mètres table conférence 2,20 m, cuir et acajou dressing 4 m acajou frêne, sauna 8 places. Tél. : 637-33-88 après-midi.

Particuliers (demandes)

PARTICULIER ACHÈTE **MEUBLES ANCIENS** même en mauvais état. Tél. répondeur : 577-81-00.

Bijoux

ACHAT OR BIJOUX ANCIENS MODERNES - BRILLANTS ARGENTERIE - VIEIL OR PERRONO Joailliers-orfèvres à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin Etoile, 37, av. Victor-Hugo Ventes. Occasions. Echanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83 ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Moquettes

A saisir **MOQUETTE 100 %** pure laine Woolmark Prix posée : 99 F/m² Téléphone : 658-81-12.

Pension

Une Anglaise, 60 ans, voudrait passer six à huit semaines chez une famille parisienne sympathique à partir de mars 1985. Elle voudrait contribuer à la pension, garderait les enfants et aurait des entretiens en anglais. Ecr. s/no 6.724 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES ! Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 Paris Téléphone : 265-12-28.

Papiers japonais

PAPIERS JAPONAIS Avec les prix directs CAP, vous trouverez maintenant du papier japonais de première qualité

A PARTIR DE 190 F le rouleau (7,80 m × 0,91 m)

Grand choix de coloris et de pailles disponibles sur stock. Nouvelle collection de liège en rouleaux sur papiers de couleurs. MAGASINS D'EXPOSITION

CAP, 37, rue de Citeaux 75012 Paris. 307-24-01. CAP, 27, avenue Rapp, 75007 PARIS. 555-88-22. CAP, 47, cours de la Liberté 69003 Lyon (7) 860-02-54. Vente par correspondance : Documentation complète et échantillons contre 10 F par chèque.

Troisième âge

RÉSIDENCE Les CÈDRES 10' Porte Italie, Paris Tourisme, repos retraite reçoit toutes personnes tous âges, valides, semi-valides handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés, 33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF (1) 726-69-63 (1) 638-34-14.

Vacances Tourisme Loisirs

Driscoll House Hôtel 200 chambres à un lit. Demi-pension. £ 66 par semaine adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1 Téléphone : 01-7034175.

MULTIPROPRIÉTÉ **A TIGNES (VAL-CLARET)** Particulier vend les premières semaines d'avril d'un studio 4 pers. à INTER RÉSIDENCES Gd confort. (3) 451-45-41.

Location été 1985, des centaines d'offres appts/villas. France/Europe. Doc. gratuite. Téléphone : (1) 247-12-40.

QUEYRAS reste places pour SKI février dans maison confortable et familiale. Téléph. : 16 (92) 45-70-82.

SPORT MICRO-INFORMATIQUE Enf. ado. (mixte), pts groupes. 18-24 février, Pâques et ts congés scolaires. Selon dates : SKI, TENNIS, ÉQUITATION, ESCRIME, TIR A L'ARC. LE CLUB VERT (6) 903-50-80.

Part. loue appt tout confort 8 pers., pied des pistes. Hiver/été, Risoul 1850, Hautes-Alpes. T. 16 (92) 45-10-83.

Le Monde Emplois Cadres

CHAQUE MERCREDI PRIX 6 F

CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 6 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ______ Prénom ______

Adresse ______

Code postal ______ Ville ______

Nombre d'exemplaires ______ × 7 F (frais de port inclus) ______

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais

INFORMATIONS « SERVICES »

CIRCULATION

M. QUILÈS ANNONCE LA SUPPRESSION DE CENT « POINTS NOIRS » ROUTIERS

Cent « points noirs » routiers seront supprimés en 1985, a annoncé, le 7 février, M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, au cours du colloque national sur l'amélioration de la sécurité routière réuni à Paris. « *Un crédit de 100 millions de francs de la quatrième tranche du fonds spécial de grands travaux complétera la dotation annuelle et permettra de tripler le rythme d'intervention de 1984* », a-t-il déclaré.

Le ministre a fait état d'une nouvelle diminution du nombre des accidents de la route et des tués en 1984. On dénombre 230 700 accidents et 12 400 tués en 1982, 216 100 et 11 900 en 1983, 202 600 et 11 680 en 1984. Il s'agit du bilan le moins meurtrier depuis 1963.

Dans le même cadre du programme « *objectif – 10%* » lancé en 1982, soixante-douze départements et quatre-vingt-cinq communes ou groupement de communes de plus de 50000 habitants se sont engagés à joindre leurs efforts et leurs finances à ceux de l'Etat pour diminuer les accidents corporels de 10% sur leur territoire. Dix-huit départements et trente-trois villes ou groupement de communes ont atteint ce but.

WEEK-END D'UN CHINEUR

Dimanche 10 février

ILE-DE-FRANCE

Enghien, 14 h 30 : tableaux des 19e, 20e et orientalistes; **L'Isle-Adam,** 14 h 30 : tableaux des 19e et 20e; **Provins,** 14 heures : armes anciennes.

Samedi 9 février

PLUS LOIN

Calais, 14 h 30 : timbres.

Dimanche 10 février

PROVINCE

Avignon, 14 h 30 : argenterie, bijoux, meubles, objets d'art et 250 études d'aquarelles par Lucien Starck; **Nancy,** 14 h 30 : meubles, tableaux, objets d'art, art nouveau; **Rouen,** 14 heures : tableaux modernes, meubles; **Vendôme,** 14 h 30 : arts d'Asie.

FOIRES ET SALONS D'ANTIQUITÉ ET DE BROCANTE

Bordeaux-Lacq, Cognac, Draguignan, Paris (Porte de Versailles) : Première Foire de l'occasion et Salon du vieux papier; **Parly-2,** (samedi seulement) ; **Provins.**

LES SÉMINAIRES DE L'INSTITUT DE L'ENFANCE

L'Institut de l'enfance et de la famille annonce une série de rencontres en 1985 autour de trois grands axes : « être parent et être enfant en 1985 » ; « La vie quotidienne des familles et des enfants » et enfin « *L'Évolution des modes de vie familiaux et les besoins de la famille* ». L'Institut, créé par le ministère des affaires sociales en février 1984, commence à se mettre en place. Il a trouvé des locaux (3, rue Coq-Héron 75001) à Paris, dont l'inauguration est prévue à la rentrée scolaire 1985.

En attendant, l'Institut organise quatre séminaires sur « L'espace et la petite enfance », dont le premier aura lieu à Saint-Quentin-la-Poterie (Gard) du 11 au 13 février.

Sont également prévus :

Un séminaire sur la filiation : « Rupture ou continuité », du 26 au 28 juin à Vaucresson (Hauts-de-Seine).

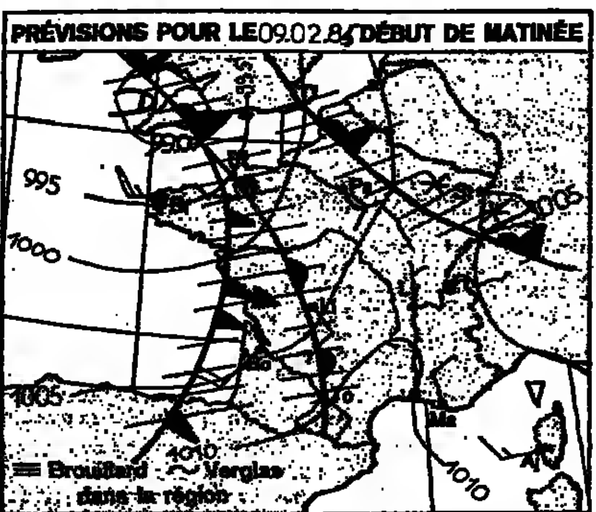
Un colloque sur l'exercice de « L'autorité parentale après la séparation du couple » du 23 au 25 octobre à Paris. Et enfin, en décembre, un symposium international sur « Besoins et difficultés d'une politique familiale ».

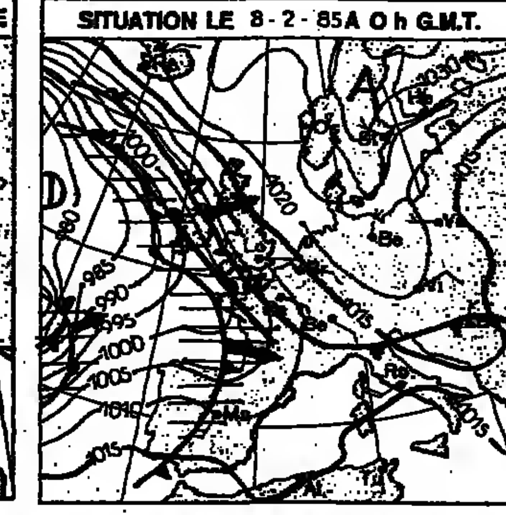
LOTO nº 06 — TIRAGE DU MERCREDI 6 FÉVRIER 1985

22 25 26 36 37 48 — numéro complémentaire : 29

6 bons nos	6	2 197 190,00 F
5 bons nos + complémentaire	[illegible]	213 615,00 F
5 bons nos	[illegible]	8 825,00 F
4 bons nos	[illegible]	140,00 F
3 bons nos	[illegible]	10,00 F

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps prévue en France entre le vendredi 8 février à 0 heure et le samedi 9 février à 24 heures.

Une vaste zone dépressionnaire sur l'Atlantique dirige vers la France des perturbations successives. Elles sont associées à des précipitations continues. D'autre part, l'air froid situé sur l'Europe du Nord déborde sur nos régions du Nord-Est.

Samedi, la zone de temps doux et pluvieux située le matin de la Normandie à la Bretagne et à l'Aquitaine s'étendra au cours de la journée à une grande partie du pays, tandis qu'une accalmie relative sera observée en soirée sur la Bretagne et la Vendée; le temps variable avec éclaircies observé le matin des Pyrénées-Orientales au Lyonnais et à la Méditerranée, se limitera en soirée aux régions de l'extrême Sud-Est (averses sur la Corse).

Sur les régions situées des Flandres au Jura, le temps sera froid et couvert dès le matin et les nuages seront accompagnés de neige ou de pluie et neige mêlées; ce type de temps risque de s'étendre aux régions situées au nord de la Seine.

Le vent de sud-ouest à ouest soufflera modérément ou assez fort sur les régions de l'Ouest.

Les températures minimales seront voisines de – 2 degrés à 0 degrés sur le Nord-Est, 8 à 9 degrés près des côtes atlantiques et méditerranéennes, 3 à 5 degrés sur les autres régions.

L'après-midi, les températures atteindront 10 à 15 degrés de la Basse-Normandie au sud du pays, 4 à 6 degrés sur le Bassin parisien, la Bourgogne, le nord des Alpes, 2 à 4 degrés sur le nord-est du pays.

Evolution pour dimanche 10 février. – Des perturbations actives circuleront sur le pays. Dimanche matin, un temps couvert et pluvieux prédominera sur tout le pays, et l'accalmie relative observée l'après-midi sur le sud-ouest du pays sera de courte durée car une nouvelle zone pluvieuse atteindra en fin de journée les côtes atlantiques.

Il neigera en montagne, au-dessus de 1 800 à 2 000 mètres des Pyrénées au sud des Alpes, au-dessus de 1 000 mètres plus au nord.

PRÉVISIONS POUR LE 9 FÉVRIER 1985 A 0 HEURE (GMT)

Sur les régions du Nord-Est (au nord de la Seine), prédominance d'un temps froid avec risque de chutes de neige. Les températures évolueront peu par rapport à la veille.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 février ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8 février) : Ajaccio, 16 et 6 degrés; Biarritz, 22 et 16; Bordeaux, 21 et 12; Bourges, 14 et 7; Brest, 14 et 9; Caen, 10 et 6; Cherbourg, 8 et 6; Clermont-Ferrand, 11 et 6; Dijon, 9 et 2; Grenoble-St-M.-H., 13 et 6; Grenoble-St-Geoirs, 12 et 6; Lille, 4 et 2; Lyon, 6 et 4; Marseille-Marignane, 16 et 9; Nancy, 6 et 0; Nantes, 16 et 11; Nice-Côte d'Azur, 14 et 8; Paris-Montsouris, 8 et 4; Paris-Orly, 8 et 3; Pau, 24 et 12; Perpignan, 15 et 10; Rennes, 13 et 9; Strasbourg, 6 et 1; Tours, 14 et 8; Toulouse, 17 et 9; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 7; Amsterdam, 2 et – 1; Athènes, 14 et 6; Berlin, – 1 et – 8; Bonn, 4 et – 1; Bruxelles, 3 et 1; Le Caire, 20 et 10; îles Canaries, 24 et 15; Copenhague, – 6 et – 13; Dakar, 26 et 17; Djerba, 19 et 8; Genève, 7 et 1; Istanbul, 11 et 4; Jérusalem, 12 et 3; Lisbonne, 15 et 11; Londres, 4 et 3; Luxembourg, 2 et – 1; Madrid, 17 et 8; Montréal, – 15 (max.); Moscou, – 12 et – 18; Nairobi, 24 et 15; New-York, – 2 et – 7; Palma-de-Majorque, 17 et 8; Rio-de-Janeiro, 29 et 25; Rome, 16 et 7; Stockholm, – 12 et – 26; Tozeur, 21 et 10; Tunis, 21 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 7 février. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au 266-64-28.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 55-245; Arèches-Beaufort : 45-150; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-50; Bonneval-sur-Arc : 20-75; Carroz-d'Araches : 60-120; Chamonix : 25-300; La Chapelle-d'Abondance : 25-60; Châtel : 50-120; La Clusaz : 15-120; Combloux : 20-100; Les Contamines-Montjoie : 30-250; Le Corbier : 30-60; Courchevel : 60-85; Crest-Voland : 20-85; Flaine : 45-210; Flumet : 20-50; Les Gets : 20-70; Le Grand-Bornand : 15-100; Megève : 30-110; Les Menuires : 25-130; Méribel : 25-85; Morzine-Avoriaz : 10-100; Peisey-Nancroix : 15-85; La Grande-Plagne : 55-160; Pralognan-La Vanoise : 30-60; Praz-sur-Arly : 25-70; La Rosière : 60-110; Saint-François-Longchamp : 30-50; Saint-Gervais-Le Bettex : 40-105; Samoëns : 60-120; Thollon-les-Mémises : 30-60; Tignes « Espace Killy » : 60-100; La Toussuire : 40-60; Val-Cenis : 0-40; Val-d'Isère : 45-75; Valloire-Galibier : 15-60; Valmorel : 30-70; Val-Thorens : 100-200.

ISÈRE

Alpe-d'Huez : 40-220; Auris-en-Oisans : 20-40; Autrans : 30-70; Chamrousse : 20-40; Le Collet-d'Allevard : 15-50; Les Deux-Alpes : 40-175; Les Sept-Laux : 15-60 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 10-40; Villard-de-Lans-Corrençon : 20-30.

ALPES-DU-SUD

Allos-le-Seignus : 80-140; Auron : 70-150; Beuil : 65-70; La Colmiane-Valdeblore : 35-45; Isola-2000 : 90-145; Montgenèvre : 70-140; Orcières-Merlette : 40-120; Pra-Loup : 40-150; Risoul-1850 : 50-130; Le Sauze : 60-140; Serre-Chevalier : 20-135; Valberg : 65-80; Vars : 80-100.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 30-55; Cauterets-Lys : 60-170; Font-Romeu : 10-25; Gourette : 20-170; Luchon-Superbagnères : 20-60; La Mongie : 40-90; Saint-Lary-Soulan : 15-60.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 20-45; Super-Besse : 10-35; Super-Lioran : 30-60.

JURA

Les Rousses : 10-30.

VOSGES

Le Bonhomme : 0-15.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-04-38; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 508-50-28; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-78-57; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 742-45-45.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 10 FÉVRIER

« La maison et l'atelier d'Eugène Delacroix », 10 h 30, 6, place Furstenberg (Approche de l'art).

« Le Sénat dans le palais du Luxembourg », 15 heures, 15, rue de Vaugirard (Arts et curiosités de Paris).

« Les salons du palais Bourbon », 14 heures, 33, quai d'Orsay (Arts conférences).

« Sous la célèbre coupole, Académie française, palais de l'Institut, 15 heures, 23, quai de Conti (S. Barbier).

« Cités d'artistes et jardins de Montmartre », 10 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (G. Botteau).

« L'aqueduc souterrain de Marie de Médicis », 15 heures, métro Denfert-Rochereau (M. Banassat).

« Visite du lycée Henry IV », 15 heures, 23, rue de Clovis (Anne Ferrand).

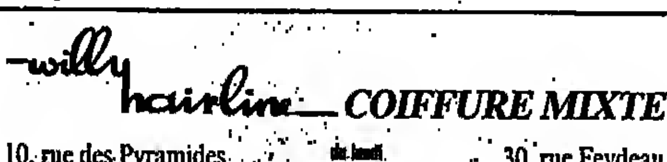
« L'hôtel de Villeroy », 15 heures, 78, rue de Varenne (la France et son passé).

« La Conciergerie de Philippe-le-Bel à la Terreur, 15 heures, 1, quai de l'Horloge (M.-C. Lasnier).

« Le Marais inconnu », 15 h 30, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (G.A. Messer).

« L'Eglise russe », 15 heures, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde Loisirs » page XVI





économie

REPÈRES

Commerce extérieur : déficit de 107,6 milliards de dollars aux Etats-Unis

Le déficit dn la balance commerciale des Etats-Unis — calculé sur la base de la balance des paiements — est ressorti à 107,6 milliards de dollars en 1984, contre 61,1 milliards l'année précédente. Ce calcul exclut le commerce des armes et n'intègre pas les coûts des assurances et des transports. Le déficit des échanges en termes douaniers atteint 123,3 milliards da dollars. Enfin, selon M. Baldrige, secrétaire au commerce, la balance des transactions courantes a été déficitaire de 100 milliards de dollars. — *(AFP.)*

Pétrole : baisse des prix vénézuéliens

Le Venezuela e abaissé de 1,75 dollar le prix dn son baril da brut léger, qui représente 10 % des quantités axportées. Cette décision fait suite à l'annonce par le Mexique d'une réduction de 1,25 dollar par baril de son brut léger.

Prix : le pain augmente

Aux termes d'un accord passé entra l'administration et ln Confédération nationaia de la boulangeria, la prix du pain augmentera d'environ 4 % à partir du 11 février. Les boulangers pourront augmenter de 10 centimes le prix de la baguette de 250 grammes ou celui de la flûte de 200 grammes, et de 5 centimes le pain de 400 grammes. Pour les eutres catégories de produits, la hausse sera d'anviron 1 %.

CONJONCTURE

UNE ÉTUDE DE L'« ECONOMIST »

Les Français non chômeurs vivent encore bien

Le bilan de quetre ans de pouvoir daa socialiatas françaia *« n'est pas aussi pauvre que ne le laisserait penser l'actuelle impopularité du président François Mitterrand »*, estime l'hebdomadaire des milieux d'affaires britanniques, *The Economist.*

Dans una ătuda da aaize pages consacrée à l'état de la France, l'hebdomadaira constate que la pays *« est engagé dans une période de changements politiques et économiques »* et que les socialistes eux-mêmes ont largement modifié leur approche politique entre 1981 et 1985.

Il met notamment à l'actif du gouvernement de gauche sa politique de décentralisation, de sécurité sociale, de commerce extérieur, da lutte contre l'inflation.

Malgré le programme d'austérité, *« les Français réussissent encore à vivre bien, à partir du moment où ils ne font pas partie des rangs de plus en plus fournis des chômeurs de longue durée. Les gens « râlent » contre la rigueur, pour employer le terme que le gouvernement applique à l'austérité, mais la France n'a pas fait l'expérience d'une vraie récession, comme l'Amérique ou la Grande-Bretagne ».*

L'hebdomadaire souligne que, dans le domaine économique, *« contrairement à ce qu'on pouvait penser, un gouvernement socialiste, après avoir constaté ses propres erreurs, a corrigé des faiblesses chroniques auxquelles ses prédécesseurs conservateurs ne s'étaient pas attaqués ».*

A propos des nationalisations, et du rôle de moteur que les socialistes en attendeient, l'hebdomadaire remarque ; *« ces cuirassés tiennent beaucoup moins bien la mer que ne le croyaient les nouveaux commandants ».* Les choses ont été plus difficiles à cause des *« rigidités »* des structures et parce que le gouvernement a voulu tout sauver, de l'acier au textile, tout en souhaitant développer de nouveaux secteurs. Des crédits *« disproportionnés »*, ont été affectés aux activités en déclin que l'on restructure trop lentement ajouta *The Economist.*

« Le chômage est en France toujours inférieur au niveau atteint en Grand-Bretagne, en Italie ou en Belgique, mais il croît plus vite ». Les jeunes sont frappés, en France plus qu'ailleurs. *« Le chômage atteint un jeune sur quatre, niveau considérable par rapport à la moyenne de 15,5 % de l'OCDE. »*

En ce qui concerne les partis d'opposition, *The Economist* estime qu'ils *« ne sont pas toujours des modèles de précision »* dans l'exposé de leur programme et que le danger pour eux vient de ce qu'il y e *« trop de cuisiniers »* devant les fourneaux.

Actuellement, poursuit l'hebdomadaire, *« l'humeur nationale est à la grogne, sinon aux cris »*, mais il ne se risque paa à faire un pronostic pour les prochains scrutins. *« Las électeurs da 1986*, conclut-il, *montreront certainement combien la France a changé, et combien ils font peu confiance aux vieux dogmes de la gauche et de la droite. »*

L'INSEE confirme le redressement de la situation financière des entreprises en 1983

En publiant, jeudi 7 février, les premiers résultats financiers des entreprises industrielles, l'INSEE confirme le redressement constaté en 1983. Ce redressement de l'industrie (à l'exelusion de l'agro-alimentaire et dn bâtiment) est obtenu grâce au développement des exportations (+ 13,1 %), qui progresseut plus vivnment que les ventes sur le marebé intérieur (+ 8 %) pour un chiffre d'affaires en augmentation de 9,6 %, soit 1 % en volume.

« A la suite d'une gestion plus rigoureuse des effectifs et des rémunérations, le partage de la valeur ajoutée se déplace en faveur des entreprises, note l'INSEE. *Les effectifs diminuent de 3 %, soit davantage qu'en 1982. et les frais de personnel n'augmentent que de 6,9 % (contre 14 % en 1982). En définitive, il se dégage un excédent brut d'exploitation en augmentotion de 11,7 % par rapport à l'exercice précédent. »*

Les frais financiers n'ont augmenté que de 6,3 % en 1983, contre 17 % en 1982, le profit brut courant nvant impôt progresse de 18,4 % et la capacité d'nntofinancement de 21,3 %.

Ce sont les secteurs des biens de consommation courante qui réalisent les meilleurs performances du fait d'une progression modérée des eharges, tandis que l'automobile, malgré une activité soutenu à l'exportation, connaît encore une dégradation de ses résultats d'exploitation. Le sectnur des bieus d'équipement ménager est très largement touché par la contraction de la demande intérieure. Enfin, le secteur des biens intermédiaires, dont les comptes s'étaient le plus dégradés au cours de ces dernières années, voit ce mouvement s'interrompre, du moins au niveau des résultats financiers.

SOCIAL

APRÈS LE REJET DE L'ACCORD SUR LA FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI

Les partenaires sociaux semblent prêts à négocier l'extension des congés de conversion

En à peine une semaine, M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a effectué le tour préva (*le Monde* du 26 janvier) des organisations syndicales et patronales pour leur présenter son projet d'extension des congés de conversion — rapidement dénommés contrats de formation-reclassement (CFR) — à tous les salariés, dans le cas d'un licenciement économique (*le Monde* du 24 janvier).

Commencée par un « couac » magistral, les informations ayant été rendues publiques (*le Monde* du 24 janvier) avant même que tous les partenaires socinux en aient été prévenus, « la mise en musique » du projet de CFR (coutrat de formation-reclassement) a, pendant un moment, fait craindre le pire, c'est-à-dire l'annulation pure et simple du concert. Mais le véritable chef d'orchestre, M. Michel Delebarre, ministre du travail, a su, en une semaine d'entrevues très pédagogiques, contrer les mauvaises interprétations de solistes pour obtenir, à la fin des répétitions, un chœur presque accordé de réactions tant syndicales que patronales. An gouvernement, ceux qui défendaient le projet soufflent enfin.

De la CGPME, pourtant très réservée à l'origine, à la CGT, plus que dubitative à l'égard d'une opération qui pourrait permettre *« les camoufloges du chômage »*, tous les partenaires sociaux se refusent à écarter d'emblée le projet et se déclarent même prêts à en discuter ensemble. *« Avant la fin du mois »*, affirment déjà certains. Quoique prudent, M. Yvon Chotard, vice-président du CNPF, assure qu'il *« acceptera toujours »* de s'asseoir devant une table de négociations, quel que puisse être son seutiment sur le fond. M. André Bergeron et Force ouvrière, qui n'ont jamais voulu rater une occasion de sauver la politique contractuelle, pensent pareillement.

« Intéressée », la CFTC fait entendre un son de cloche qui tinte à l'unisson de celui de la CFDT, selon *« l'ovis positif »* exprimé par M. Pierre Héritier. Et c'est à peine si la CGC se retient d'applaudir à un exposé *« novateur et intéressant »* qu'elle observe evec un *« préjugé favorable ».*

Tant de louanges, ne doivent cependant pas induire en erreur. Traumatisés par l'issue de la négociation sur la flexibilité, à l'exception de la CGT, les partenaires sociaux ne peuvent se permettre de faire la fine bouche, alors même qu'ils cherchent avec angoisse le moyen de sortir du piège dans lequel ils se sont précipités. Plus intéressante encore, la proposition qui leur est faite est techniquement parfaite et à ce point argumentée que la refuser sans examen reviendrait à perdre tout crédit. Cela explique que tous aient au moins accepté d'en parler, ne serait-ce que pour ne pas encourir de nouveaux reproches.

Comme des joueurs de poker, ils ont donc choisi de *« voir »*, avec cette assurance supplémentaire, offerte par M. Michel Delebarre, de pouvoir obtenir des précisions sur le schéma, des estimations affinées et, pourquoi pas, des simulations indiscutables. Mieux, et comme pour les convaincre davantage, le ministre du travail s'est engagé à les revoir, quand ils le souhaiteraient, *« individuellement ou collectivement ».* Il a même ajouté que le projet pouvait être amélioré, voire modifié, et que, pourvu qu'il y ait un début d'accord, il accepterait d'en négocier les termes dans une troisième phase.

Mis en confiance, placés devant leurs responsabilités et comprenant que le sort de la politique contractuelle dépend exclusivement d'eux, les partenaires sociaux se sentent donc obligés de s'engager dans la deuxième phase ; la première, celle de la présentation, étant achevée. Cela n'empêche toutefois pas les interrogations qui sont, pour l'essentiel, de deux ordres.

Collectivement gestionnaires de l'UNEDIC, cet organisme paritaire chargé de l'assurance-chômage, les syndicats et les organisations syndicales expriment des inquiétudes sur l'équilibre financier de l'opération dont on leur a dit qu'elle serait *« blanche ».* Président du conseil d'administration de l'UNEDIC, M. Bergeron s'inquiète de cet aspect, tout comme M. Chotard qui se refuse à voir *« faussée »* la convention péniblement mise au point le 10 janvier 1984. Si les autres partenaires manifestent le même souci, il est certain que FO et le CNPF sont les plus vigilants à ce sujet, M. Chotard allant jusqu'à souligner que la proposition doit *« être examinée en soi, indépendamment de l'UNEDIC ».*

Au-delà, les uns et les eutres observent que le système d'assurance-chômage s'est laborieusement débarrassé de la tutelle de l'Etat et que ce nouveau projet risque fort de faire resurgir l'ancien débat sur *« les financements croisés »* où la puissance publique subventionne, impose une politique, et n'a rien à dire sur la gestion d'un organisme paritaire.

Quel reclassement ?

Dans le même ordre d'idées, et toujours sur le plan financier, le patronat redoute également que les CFR n'introduisent des *« charges supplémentaires pour les entreprises »*, sans pour autant s'attacher sur le coût des préavis versé aux licenciés et que le projet présente comme une contribution des salariés.

La deuxième difficulté, unanimement mise en avant par les partenaires, concerne la place envisagée dans le dispositif pour la formation professionnelle, puis l'objectif de reclassement. Il y aurait *« des inconvénients à un congé qui déboucherait sur une formation qui elle-même ne déboucherait pas sur un reclassement »*, a indiqué M. Chotard, tandis que M. Brunet, qui représente les petites et moyennes entreprises, ne pouvait que manifester plus d'inquiétudes encore. La CFTC, *« prudente »*, se soucie de l'emploi et de la formation et a demandé *« un bilan des (actuels) congés de conversion »*, concrétisant ainsi une préoccupation de FO et de la CFDT qui craignent *« des illusions »* quant aux possibilités de reclassement. *« Méfiante »*, la CGT redoute que cela ne puisse *« favoriser les licenciements »* et demande des garanties *« sur les débouchés d'emploi »* quand M. Louis Viannet, secrétaire cégétiste, avait d'abord affirmé qu'il s'agissait là d'*« expédients ».*

Une partie de la crédibilité des CFR tient, en effet, à la formation qui sera proposée, et, si le ministère du travail sent bien qu'il devra faire un effort particulier en ce sens, notamment grâce *« à des modules qui privilégieraient l'objectif emploi plutôt que la recherche d'une qualification »*, M. Michel Delebarre a voulu, très rapidement, se dégager de l'obligation d'offrir systématiquement un poste de reclassement. Devant la délégation de la CFDT, il a récusé l'idée de reclassement automatique, déclarant même que l'énoncé du sigle CFR avait été mal choisi. Plus tard, il a fait savoir qu'il pourrait signifier contrat de formation et recherche d'emploi.

Sur un autre point, l'opinion des partenaires sociaux se révèle plus divergente, au moins entre le CNPF, la CGT et la CGC, notamment. Il s'agit de l'hypothèse selon laquelle ce projet permettrait, de façon détournée, de revenir sur la négociation concernant la flexibilité de l'emploi. *« Nous ne sommes pas opposés à toute discussion avec les organisations syndicales, si toutefois elles en font la demande »*, a déclaré M. Chotard, d'accord avec M. Gattaz, le président du CNPF, qui avait refusé d'y voir *« l'élément nécessaire pour relancer la négociation sur la flexibilité ».* De même, la CGT assurait qu'elle mettrait tout en œuvre « pour éviter que » la proposition ne serve en réalité de *« camouflage à la flexibilité ».*

Alors que la GGC estimait que les CFR pourraieut être *« un des moyens de relancer lo négociation sur l'emploi »*, on fait remarquer au ministère du travail que le projet *« aurait pu coexister avec la flexibilité »* comme il peut fonctionner sans elle. Avec cette réserve, toutefois, que le dispositif peut entraîner vers des sujets comme le droit de licenciement et les mutations technologiques, deux chapitres inclus dans le protocole. De même, on n'écarte pas la possibilité, en cours de négociation, d'aider à la décision finale en apportant des améliorations sur le thème, cher au patronat, du travail différencié (travail à temps partiel, contrats à durée déterminée, intérim), qui figurait également dans le texte repoussé du 16 décembre 1984.

« Mo tâche est temporairement achevée », disait M. Delebarre, à l'issue de son dernier rendez-vous. Une façon de faire comprendre aux partenaires sociaux qu'ils doivent jouer la partition sans accompagnement. Au nom du retour à la politique contractuelle.

ALAIN LEBAUBE.

Manpower quitte son syndicat professionnel

Manpower, l'une des grandes entreprises de l'intérim, a décidé, le 31 décembre, de quitter le syndicat des professionnels du travail temporaire, le PROMATT, qui regroupe les grosses sociétés de ce secteur d'activité, alors que son concurrent, l'UNETT (Union nationale des entreprises de travail temporaire), rassemble, pour l'essentiel, les sociétés plus petites ou des agences. Bis et Ecco, qui pèsent sensiblement le même poids que Manpower — 1,5 milliard de francs de ehiffre d'affaires chacun — ayant choisi de se tenir à l'écart de PROMATT, cette organisation patronale risque maintenant de disparaître, en partie victime des résultats obtenus par son équipe permanente dans les négociations avec les organisations syndicales qui ont conduit à la définition d'une politique contractuelle exemplaire (sept nccords signés en trois ans, depuis la publication de l'ordonnance du 5 février 1982).

Restée longtemps secrète, la nouvelle a été connue le 7 février, alors que le PROMATT, justement, participait à un colloque organisé par *les Echos* sur le thème « Personnel : gérer l'imprévisible ? ».

A cette occasion, pourtant, la profession de l'intérim, autrefois si décriée, s'est attirée des appréciations flatteuses pour son réalisme et le redressement de son image de marque. *« Réhabilitée »*, *« moralisée »*, ont été les termes employés par les utilisateurs du travail temporaire, les syndicalistes et les hauts fonctionnaires. Le ministre dn travail, lui-même, M. Michel Delebarre, a ajouté par sa présence à cette reconnaissance officielle, et il a indiqué que des *« aménagements »* des textes législatifs concernant l'intérim étaient possibles. *« Mais il revient aux partenaires sociaux »*, a-t-il précisé, d'en prendre la responsabilité contractuelle, *« soit sous la forme d'une négociation globale au niveau interprofessionnel, soit par une négociation propre au secteur du travail temporaire ».*

M. Delebarre répond au CNPF

Profitant de l'occasion, M. Michel Delebarre s'est également exprimé à propos de la polémique qui oppose le CNPF à l'administration pour la mise en place du dispositif de formation en alternance (*le Monde* du 8 février). *« Le suivi paritaire de la formation en alternance, les modalités d'agrément des organismes collecteurs ont été définis par les partenaires eux-mêmes »*, a rappelé le ministre. *« Faire porter aujourd'hui sur l'administration des délais de mise en œuvre d'une procédure complexe (...) risque de donner le sentiment de vouloir revenir sur des dispositions paritaires au bénéfice d'un laisser-faire. »* *« La seule chose qui compte »*, a ajouté M. Delebarre, c'est d'*« atteindre l'objectif de trois cent mille jeunes accueillis dans les entreprises d'ici à la fin de l'année »*, objectif que les partenaires sociaux se sont *« eux-mêmes fixé ».*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou dép. −		SIX MOIS Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	9,8990	9,9005	+ 127	+ 137	+ 240	+ 265	+ 500	+ 600
$ can.	7,4078	7,4106	+ 12	+ 30	+ 19	+ 54	− 69	+ 22
Yen (100)	3,7978	3,7998	+ 119	+ 130	+ 249	+ 266	+ 764	+ 811
DM	3,0520	3,0531	+ 96	+ 104	+ 208	+ 220	+ 571	+ 612
Florin	2,6954	2,6966	+ 72	+ 78	+ 155	+ 165	+ 436	+ 471
F.B. (100)	15,2503	15,2562	− 39	0	− 88	− 3	− 308	− 109
F.S.	3,5892	3,5910	+ 136	+ 148	+ 302	+ 320	+ 858	+ 909
L (1 000)	4,9669	4,9701	− 154	− 137	− 344	− 313	−1 048	− 965
£	11,0364	11,0450	− 304	− 264	− 566	− 499	− 985	− 825

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/2	8 3/4	8 3/4	8 7/8	8 7/8	9 1/8	9 7/16	9 9/16
DM	6	6 1/4	6 1/8	6 1/4	6 3/16	6 5/16	6 3/8	6 1/2
Florin	6 3/8	6 5/8	6 5/8	6 3/4	6 3/4	6 7/8	6 7/8	7
F.B. (100)	10 1/4	10 3/4	10 9/16	10 7/8	10 11/16	11	10 13/16	11 1/8
F.S.	1	1 1/2	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16
L (1 000)	14	15	14 1/4	14 5/8	14 1/2	14 7/8	14 3/4	15
£	14 1/4	14 1/2	14	14 1/8	13 3/4	13 7/8	12 7/8	13
F. franç.	10 3/8	10 5/8	10 3/8	10 5/8	10 9/16	10 13/16	11 1/0	11 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SELON L'INSEE

10,3 % de la population active sont sans emploi

L'INSEE, l'Institut national de la statistique et des études économiques, a mis au point un nouvel indicateur qui tend à se rapprocher de la définition donnée an chômage par le BIT (Bureau international du travail). Selon ce mode d'évaluation, le taux de chômage, en France, par rapport à la population active, serait de 10,3 % au quatrième trimestre alors que l'on estimait à 8 % de la population active le nombre de chômeurs au quatrième trimestre de 1981. L'INSEE fournit, également (*voir tableau*), les mêmes données par région.

Cépendant, il faut observer que, selon les méthodes employées et les critères retenus, le taux de chômage diffère sensiblement. Tandis que l'OCDE retient un taux standardisé qui correspond à peu près à la définition du BIT, l'institut européen, Eurostat, calcule en pourcentage de la population active civile et aboutissait à un taux de 11,1 % pour la France en décembre 1984. Dès septembre, le taux du chômage avait dépassé les 10 % en France (*le Monde* du 18 octobre), et l'INSEE, dans une étude publiée en novembre 1983 par sa revue *Economie et statistiques* nº 160 (*le Monde* du 15 décembre 1983), s'était livrée à des comparaisons des résultats obtenus selon les définitios dn BIT et les estimations de l'ANPE. Il apparaissait que, de mars 1979 à mars 1983, l'ANPE donnait des chiffres supérieurs à ceux de l'INSEE, contrairement à la période précédente.

Taux de chômage par région

	TAUX	Progression par rapport à fin 1981
Languedoc-Roussillon	14,1	+ 4,1
Nord-Pas-de-Calais	13,6	+ 3,1
Haute-Normandie	12,7	+ 2,4
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	12,2	+ 2,3
Poitou-Charentes	11,7	+ 2,6
Pays de la Loire	11,5	+ 3
Corse	11,5	+ 2,8
Picardie	11,4	+ 2,3
Champagne-Ardenne	11,3	+ 2,7
Basse-Normandie	11,3	+ 2,2
Aquitaine	11,2	+ 2,4
Bretagne	11,1	+ 3
Lorraine	10,7	+ 2,6
Bourgogne	10,4	+ 3
Auvergne	10	+ 2,4
Franche-Comté	8,5	+ 1,8
Midi-Pyrénées	9,5	+ 1,4
Centre	8,3	+ 2,5
Limousin	8,8	+ 3
Rhône-Alpes	8,7	+ 2,1
Alsace	8,1	+ 1,4
Ile-de-France	8,1	+ 2,2



هكذا من الاصل

SOCIAL

CHEZ RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS
2550 emplois seront supprimés en 1985

De notre correspondant

Lyon. – Au cours d'un comité central d'entreprise extraordinaire réuni à Lyon, le jeudi 7 février, la direction de RVI a annoncé la reconduction du plan de restructuration adopté en 1984 afin d'obtenir 2550 suppressions d'emploi d'ici à fin 1985.

Bien qu'il n'ait permis que 2150 départs volontaires en 1984 sur les 3750 souhaités par la direction (*le Monde* du 21 décembre 1984), le dispositif d'incitation au départ (prime de 50000 F, aide à la reconversion, aide au retour des immigrés) est maintenu jusqu'au 31 mai dans le souci exprimé par M. Georges Bougereau, directeur central du personnel et des relations sociales d'« *éviter le traumatisme social de mesures dures* ».

Mais le constructeur national de poids lourds fixe cette fois une échéance : « *Un point sera fait au plus tard au mois de juin par sites et par catégories professionnelles* », a indiqué M. Bougereau, reconnaissant que « *la procédure que nous proposons aujourd'hui permettra alors des licenciements* ». Il garde cependant l'espoir d'aboutir grâce au seul volontariat, dans la mesure où, selon lui, le cas de 1490 personnes est déjà résolu. Ou bien le sera prochainement, notamment par la signature avec le Fonds national pour l'emploi d'une cinquième tranche de préretraite à cinquante-cinq ans. Le sureffectif réel resterait alors d'un millier de salariés (53 cadres, 255 ouvriers et 752 agents administratifs et agents de maîtrise).

Avant même de connaître le détail du « plan emploi » 1985, le personnel avait tenu à manifester son opposition par des arrêts de travail dans tous les établissements du groupe. A Lyon, 200 personnes ont, à l'appel de l'union syndicale de la métallurgie CGT, occupé symboliquement la Bourse à l'heure des cotations. Médiocrement suivis, ces débrayages ont davantage mobilisé les ouvriers, alors que les réductions d'effectifs visent surtout les techniciens et le personnel de maîtrise.

(Intérim.)

La FEN décide de signer l'accord salarial dans la fonction publique

Sans attendre la fin de son congrès à Lille, la FEN a annoncé, le 7 février, sa décision de signer le projet de « *relevé de décisions* » salarial dans la fonction publique qui prévoit une hausse générale des traitements en niveau de 4,5 % en 1985. M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, a indiqué que cette position avait été arrêtée à l'issue d'un vote du nouveau bureau fédéral par 23 voix pour et 13 voix contre. Les élus de la tendance Unité et action du bureau fédéral (proches du PC) ont voté contre.

Cette décision de la FEN n'est pas une surprise puisque, dès le 31 janvier, M. Pommatau avait souligné que les dernières propositions du gouvernement constituaient un « *compromis acceptable* » (*le Monde* du 2 février). Le refus de signer de FO – s'ajoutant à celui de la CGT et vraisemblablement de la CGC – a seulement amené la FEN à précipiter l'annonce de sa décision, sans attendre par exemple la position de la CFDT, qui est en train de consulter ses syndicats. Pour la CFDT, les aspects positifs l'emportent sur les points négatifs. Une signature est probable (les négociateurs, Interco et la santé étant plutôt pour, les PTT plutôt contre), mais le précédent de la « flexibilité », où la direction avait été désavouée par les cadres intermédiaires, incite à la prudence.

Depuis mai 1981, la FEN a déjà signé trois accords salariaux : le 29 septembre 1981, le 10 mars 1982 et le 22 novembre 1982. La CFTC a également décidé de signer l'accord pour 1985.

AGRICULTURE

Les coopératives de céréales recherchent de nouveaux débouchés pour une production pléthorique

L'UNCAC, Union nationale des coopératives agricoles de céréales, qui tenait son assemblée générale le jeudi 7 février à Paris, entend que les propositions de prix de la Commission européenne pour la campagne 1985-1986 soient radicalement révisées. Elle propose à ses partenaires agricoles la mise à l'étude d'un projet de fabrication d'éthanol à partir du blé, afin d'accroître les débouchés de cette céréale dans l'attente d'une reprise mondiale à laquelle elle croit. Prix en chute, écoulement d'une production de blé record (32 millions de tonnes) font de 1984 l'année de la rupture sur le marché céréalier (1). L'avis de l'UNCAC, première entreprise de négoce en Europe, qui représente quatre cent dix coopératives en France, pèse d'un poids certain.

C'est la première fois, depuis 1945, affirme l'UNCAC, que l'on constate une chute des cours du blé en francs courants : 9 % en prix moyen depuis le début de la campagne. Pour celle à venir, non seulement la Commission prévoit une baisse de 3,6 % exprimée en ECU, mais elle envisage de supprimer l'intervention au niveau du prix de référence en début de campagne, ce qui se traduira par une baisse de 10 % encore. C'est ce qu'elle juge, avec les producteurs, et le syndicalisme agricole en général, intolérable.

Si les cours ont chuté, c'est que le règlement communautaire destiné précisément à gommer les trop grandes fluctuations n'a pas fonctionné. Pourquoi ? Les coopératives adhérentes ont hésité à porter leurs céréales à l'intervention, de crainte qu'elles n'encombrent leurs silos (à l'intervention, elles deviennent propriété de la CEE, mais restent physiquement dans les silos des coopératives). Elles ont eu peur, devant cette pléthore, de ne pouvoir stocker la récolte nouvelle en juillet prochain. Il est temps, estime l'UNCAC, d'accélérer la mise à l'intervention pour soutenir les cours : 2 millions de tonnes seraient utiles au dégagement du marché ; pour l'heure, il n'y en a que 800000 tonnes (2). Il est demandé aussi que la CEE assouplisse sa politique d'exportation, en rendant possibles des engagements de ventes pour la campagne prochaine.

De fait, pour la campagne actuelle, la demande (solvable) reste limitée, bien que les conditions soient propices (dollar très élevé, cours en baisse). De nombreux pays, comme la Tunisie, le Liban, la Syrie, sont couverts jusqu'en avril. L'URSS, qui a acheté 5 millions de tonnes de blé à la France et 19 millions de tonnes à des fournisseurs concurrents, aurait encore besoin de 1 million de tonnes : l'Australie, l'Argentine, comme la CEE, se bousculent pour le lui offrir. Par rapport à une campagne normale, la France pourrait compter sur une demande de 1,2 million de tonnes dans les pays tiers, hormis l'URSS, sans compter 1 million de tonnes nécessaire au Maroc : mais, l'Etat chérifien croulerait sous les dettes. Une telle opération s'apparenterait plus à l'aide alimentaire qu'à un marché solvable.

Les chances de l'éthanol

Si 1984 est une année de rupture parce qu'il a fallu engranger la récolte du siècle, les dirigeants de l'UNCAC voient plus loin : d'ici peu avec l'amélioration génétique, cette récolte exceptionnelle sera la norme. Il importe donc de trouver de nouveaux débouchés. « *Toute nouvelle augmentation de collecte de blé au-delà de 21,4 millions de tonnes en France et de 46 millions de tonnes dans la Communauté (production moyenne de 1982 et 1983) devra être exportée vers les pays tiers ou trouver de nouvelles utilisations* », écrit l'UNCAC. Son directeur général, M. Bruno Catton, croit à une augmentation substantielle de la demande mondiale, mais, dit-il, on ne connaît ni l'échéancier (dans un an, dans cinq ans ?) ni le rythme de croissance de la production (ni, doit-on ajouter, la part que prendront les Etats-Unis). D'où la nécessité de promouvoir de nouvelles utilisations du blé en Europe, conçues comme des « *amortisseurs de crise* ». C'est le cas de l'éthanol, ou alcool de blé, qui pourra être utilisé comme additif à l'essence, pour obtenir un carburant non polluant.

Le produit ne semble pas encore compétitif. Quoi qu'il en soit, l'UNCAC invite à la réunion d'un groupe de travail national comprenant notamment UNIGRAINS (organisme de financement alimenté par des taxes sur les céréales) et l'UGAF, Union générale des coopératives agricoles françaises, l'autre grand groupe céréalier de France. Dores et déjà, l'UNCAC veut dégonfler le mythe des petites usines d'éthanol que souhaitent créer telle ou telle coopératives, tel ou tel département : les économies d'échelle, en l'état actuel de la technologie, sont importantes. Selon l'UNAC, il n'y aura pas de place pour plus de deux usines, avec un investissement unitaire évalué à plusieurs centaines de millions de francs.

JACQUES GRALL.

(1) La production mondiale est de l'ordre de 516 millions de tonnes, et le commerce mondial porte sur environ le cinquième de ce chiffre.

(2) Le blé se négocie actuellement au prix de 118 F le quintal vendu à Rouen, principal port d'exportation. A l'intervention, il serait payé 125 F le quintal.

L'UNCAC : un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs

Le négoce des céréales est l'activité dominante du groupe qui, pour l'exercice 1983-1984, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,1 milliards de francs (+ 24 %). L'UNCAC a traité 4,4 millions de tonnes de céréales au cours de cet exercice, contre 3,7 millions précédemment. Associée déjà depuis 1980 avec le négociant allemand Toepfer, pour être présente sur le marché international, elle vient de créer une filiale britannique, CERETRADE, installée à Londres. Elle prend ainsi en compte une donnée nouvelle : l'arrivée de la Grande-Bretagne dans le club des exportateurs de céréales. Dans cette activité de négoce, la priorité reste aux céréales de consommation produites en France, dont l'UNCAC est le plus important acheteur. Les neuf dixièmes de son activité sont tournés vers l'exportation.

L'UNCAC est présente également dans le commerce des oléagineux et protéagineux avec un volume encore modeste, dans la production et la commercialisation des semences (première place avec 28 % du marché des céréales à paille, 54 % des semences de colza et 32 % des betteraves sucrières), dans le stockage naturellement, dans l'ingénierie et l'industrie d'équipement enfin. Cette dernière branche va mal. Une filiale, COMINOR, a été liquidée en 1983 (deux cent quatre-vingt-cinq licenciements) ; deux autres, Sequipag et Schneider-Jacquet sont en difficulté du fait de la faiblesse de la demande en équipements agro-industriels dans le tiers-monde. Les pertes pour ce secteur ingénierie-industrie se sont élevées à 30 millions de francs.

Aussi l'UNCAC envisage-t-elle, car le marché demeure considérable, dans la meunerie notamment, de consolider ces activités en faisant appel à des partenaires industriels et financiers. Au total, l'exercice se solde par un bénéfice consolidé de 5,1 millions de francs (0,1 % du chiffre d'affaires).

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Les agents de sécurité des charbonnages viennent au secours des mineurs

De notre correspondant

Londres. — La direction des charbonnages a encore rejeté, le 7 février, un appel du syndicat des mineurs pour l'ouverture de négociations *« sans condition préalable »*. Le National Coal Board (NCB) — et à travers lui le gouvernement — a une nouvelle fois confirmé son intention de pousser an maximum son avantage, alors que l'Union nationale des mineurs (NUM) est de plus en plus affaiblie par l'érosion constante dn mouvement de grève et cherche en fait une issue aussi honorable que possible.

Toutefois, lors d'une réunion de l'exécutif national dn syndicat à Sheffield, évitant au moins provisoirement une révision déchirante, M. Scargill a obtenn l'appui — inattendu — du Syndicat des agents de maîtrise et de sécurité (NACODS), organisation beaucoup plus modérée que la NUM. Aux termes d'nn accord conclu avec la direction des charbonnages en octobre 1984 — que la NUM avait alors dénoncé comme inaeceptable, — le NACODS, qui compte seize mille adbérents, avait obtenn le projet de création d'un organisme *« indépendant »* et consultatif chargé d'examiner cas par cas le problème essentiel de la fermetura des pnits considérés comme *« économiquement non rentables »*. Revenant sur son intransigeance d'alors, la NUM — nouvelle preuve de concession — déclare à présent admettre que cet arrangement peut *« servir de base »* à des pourparlers.

L'inquiétude des agents de maîtrise est un atout pour M. Scargill non seulement parce qu'il rompt son isolement et peut redonner espoir anx grévistes, donc ralentir un tant soit pen la vague de retour au travail, mais encore parce qu'il s'agit d'un avertissement lancé au gouvernement, une sérieuse mise en garde *même, puisque, aux termes de la loi*, les puits ne peuvent fonctionner qn'en présence des agents de maîtrise et de sécurité. Une menace de grève, qui paralyserait alors totalement les houillères, n'est pas exclue. Le NACODS avait procédé ainsi en octobre, avant de conclure un arrangement avec la direction des charbonnages.

F. C.

Quatre associations se joignent au fonds commun de placement « Faim et Développement »

Quatre grandes associations de développement — la CIMADE, le Comité français contre la faim (CFCF), Frères des hommes et Terre des hommes — ont annoncé, le 5 février, leur décision de participer an fonds commun de placement Faim et Développement, créé en décembre 1983 par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et le Crédit coopératif (*le Monde* du 19 décembre 1984).

Ce fonds commun de placement, destiné à aider les initiatives en faveur du développement dans les pays défavorisés, repose sur un mécanisme simple : les souscripteurs reçoivent une rémunération limitée aux taux de l'inflation et font don du surplus à l'une des cinq organisations humanitaires. Au cours de son premier exercice, Faim et développement a recueilli plus de 40 millions de francs, 2,5 millions de francs ont été affectés à des projets de développement soutenus par le CCFD. A l'avenir, les souscripteurs de Faim et développement devront indiquer à quelle organisation ils veulent verser la plus-value de leurs parts.

* Crédit coopératif, 33, rue des Trois-Fontanot, BP 211, 92002 Nanterre Cedex. Tél. : 724-85-00.

* Comité catholique contre la faim et *pour le développement*, 4, *rue Jean*-Lantier, 75001 Paris. Tél. : 261-51-60.

* CIMADE, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 550-34-43.

* Comité français contre la faim, 42, rue Cambronne, 75740 Paris Cedex. Tél. : 566.55.80.

* Frères des hommes, 20, rue du Refuge, 78000 Versailles. Tél. : 950-69-75.

* Terre des hommes, 26, rue des Bateliers, 93400 ST-OUEN. Tél. : 255-05-37.

AFFAIRES

La Compagnie générale des eaux va réorganiser le groupe Maisons Phénix

La société Maisons Phénix, premier constructeur français de maisons individuelles, va changer de direction. Un conseil d'administration réuni vendredi 8 février devrait enregistrer la démission de son PDG, M. Jean-Claude Romain, qui serait remplacé par M. Gilbert Simonet, également PDG de Campenon Bernard Construction (CBC).

Les deux sociétés sont des filiales de la Compagnie générale des eaux ; celle-ci détient 76,2 % de Campenon Bernard (dans le groupe des dix premières entreprises de BTP françaises), qui contrôle CBC à hanteur de 80 % ; la participation de la Générale des eaux dans Maisons Phénix est de 36,2 %.

Ce cbangement de direction chez Maisons Phénix est la première manifestation de la mission de réflexion sur le bâtiment et les travaux publics confiée il y a quelques mois par la Générale des eaux à M. Gérard Bulteau.

Meisons Pbénix, qui avait construit 13 007 maisons en 1981, n'en avait plus produit que 10 401 en 1983, et environ 8 000 en 1984. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 2,8 milliards de francs en 1983, la société avait enregistré 35,1 millions de francs de pertes. En 1984, le chiffre d'affaires devrait être du même ordre, mais les pertes seront beaucoup plus importantes, de l'ordre de 100 à 150 millions de francs, vraisemblablement.

En effet, les difficultés de la société américaine US Home, dont Maisons Phénix possède 12,7 % du capital, se sont traduites par une perte de 40 millions de dollars (396 millions de francs environ). Il y a donc là 50 millions de francs de pertes que la nouvelle équipe peut décider, ou non, de prendre en compte. De plus, la nouvelle direction pourrait aussi décider de provisionner largement les pertes passées et à venir de Maisons Phénix.

Il est beaucoup trop tôt pour connaître les décisions que prendra M. Simonet. On ne peut que constater que l'activité de Maisons Phénix complète celle de CBC qui, sur un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs en 1983, ne réalise que 4 % de maisons individuelles, contre 47 % d'immeubles collectifs, le reste représentant des travaux de construction très divers.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Phœnix Steel rédnit ses pertes.** — La société sidérurgique américaine Phœnix Steel, filiale de Creusot-Loire, a réduit ses pertes en 1984 à 6,4 millions de dollars (64 millions de franes) contre 32,1 *millions* en 1983 (320 *millions* de francs). Ses ventes ont augmenté de 12 %. Phœnix Steel est placée depuis deux ans sous les dispositions dn chapitre 11 (suspension provisoire de poursuite) de la loi américaine sur les faillites.

Agriculture

● **La campagne contre le veau aux *hormones* (*suite*).** — Le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) soutient la campagne de boycottage du veau aux hormones déclenchée le 21 janvier par l'UFC (Union fédérale des consommateurs). Le 28 janvier, le BEUC a envoyé une lettre à la Commission pour qu'elle ouvre une procédure d'infraction contre la France. Selon ses représentants, la loi du 16 juillet 1984 n'est pas conforme à la directive des Dix (adoptée en 1981), qui précise que *« les Etats membres ne peuvent autoriser l'utilisation de nouvelles substances »* jusqn'à ce que soit adoptée une réglementation communautaire. Or la législation *française, précisent-ils*, permet l'emploi de produits anabolisants pour l'engraissement des veaux. Le 5 février, le BEUC, qui demande l'interdiction absolue des hormones, a adressé un courrier à M. Pandolfi, ministre italien de l'agriculture, qui assure la présidence des travaux des Dix, afin qu'il demande au Conseil de la Communauté de rejeter le projet de Bruxelles qui vise à autoriser les substances naturelles. — *(Corresp.)*

Etranger

CANADA

● **Excédent commercial record en 1984.** — Le Canada a enregistré un excédent record de 20,8 milliards de dollars canadiens de sa balance commerciale en 1984. Ce résultat est en hausse de 3,1 milliards par rapport au surplus réalisé en 1983 et *supérieur de 3 milliards* de dollars au précédent record établi en 1982. En 1984 les exportations canadiennes ont totalisé 112,5 milliards de dollars (+ 23,9 % sur 1983) et les importations 91,7 milliards (+ 25,4 %). Les Etats-Unis sont de très loin le premier partenaire du Canada (76 % des exportations et 72 % des importations), devant le Japon (5 % et 6 %) et la Grande-Bretagne (2 % et 2,5 %). — *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

● **Augmentation du nombre de faillites.** — Les faillites d'entreprise continuent de se multiplier en Grande-Bretagne : la compagnie *financière* Trade *Indemnity* en a dénombré trois cent treize en janvier, 13,4 % de plus que pendant le même mois de 1984. Pour les douze mois arrêtés fin janvier, la moyenne est de trois cent trente par mois, égalant ainsi le record enregistré au pire de la récession, pendant les douze mois terminés fin juin 1983. La Trade Indemnity enregistre toutes les faillites dont elle a connaissance, en fait la quasi-totalité des faillites de Grande-Bretagne. Ses statistiques font autorité. — *(AFP.)*

HONGRIE

● **Six cents millions de dollars d'excédent commercial en 1984.** — La balance commerciale hongroise en devises convertibles a été excédentaire de 600 millions de dollars en 1984 : les exportations ont augmenté de 5 %, tandis que les importations sont restées au niveau de 1983. En roubles, les exportations ont augmenté de 7 % au cours de l'année passée, alors que les importations sont restées constantes. La Hongrie a réalisé 53 % de son commerce extérieur avec les pays de l'Est, dont 32 % avec l'URSS. — *(AFP.)*

Transports

● **Hausse des tarifs des transports scolaires.** — Les tarifs des transports scolaires seront relevés de 2,75 % le 15 février. Cette mesure, qui accroît d'un demi-point l'augmentation que proposait d'accorder le gouvernement, a été décidée pour aider les transporteurs routiers à supporter les difficultés imputables à la vague de froid.

Des acquisitions secrètes d'entreprises par Philips dévoilées par un ancien salarié du groupe

Remous politiques en RFA et aux Pays-Bas

De notre correspondant

Amsterdam. — La société Philips, le plus important employeur du secteur privé néerlandais, vient d'être mise dans l'embarras par les révélations d'un ancien responsable déçu qui a affirmé, notamment, que le géant de l'électronique avait eu recours à des ruses pour obtenir des intérêts majoritaires dans des groupes industriels ouest-allemands.

Ces derniers jours, la direction de Philips à Eindhoven a reconnu la création d'une association financière grâce à laquelle Philips avait pu, en 1982, s'assurer 72 % des actions du constructeur de téléviseurs Lœwe Opta et une majorité moins importante dans la société d'électronique AKG, de Munich. Lors des transactions le nom de Philips fut intentionnellement passé sous silence pour ne pas alerter l'office allemand des artels.

La personne à l'origine des révélations — un ancien directeur de la branche Philips en Zaïre et au Luxembourg — a fourni, le mois dernier, des documents en sa possession à l'hebdomadaire de gauche *Haagse Post*. Tout en confirmant l'exactitude de certains de ces documents, Philips a décidé de poursuivre en justice, pour tentative de chantage, son ancien collaborateur qui affirme que son ex-employeur lui doit une somme considérable, convenue lors de son licenciement.

La percée de Philips sur le marché de l'électronique allemand a fait l'objet cette semaine de questions au Bundestag, où les députés ont affirmé que le géant néerlandais avait enfreint *la législation sur les cartels*. Philips s'est assuré, en 1983, une participation directe de 31,6 % dans Grundig, et le contrôle indirect de cette affaire avec l'aval de l'office des cartels. Mais l'office avait été trompé quant aux 72 % du capital de Lœwe Opta détenus par la firme d'Eindhoven.

Aux Pays-Bas, les députés de l'opposition socialiste ont demandé, cette semaine, une enquête du ministère des finances à la suite des accusations formulées par la même personne et selon lesquelles Philips a fondé une société financière en 1972 aux Bermudes, avec l'objectif de soustraire une partie de ses bénéfices au fisc néerlandais. Jeudi 7 février, Philips a formellement démenti ces accusations sans réagir encore aux informations publiées par le journal *De Volkskrant* selon lesquelles le groupe aurait, au fil des ans, secrètement obtenu une participation de 10 % dans les principales chaînes de magasins néerlandais spécialisés dans la vente de téléviseurs, de chaînes hi-fi et d'appareils ménagers.

RENÉ TER STEEGE.

Nominations

● **A l'Union des annonceurs (UDA), M. ALAIN GRANGE CABANE**, trente-neuf ans, maître des requêtes au Conseil d'Etat, succède à M. Alain Almeras, comme vice-président-directeur général. Diplômé de sciences politiques et titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques, M. Alain Grange Cabane fut le rédacteur du rapport sur la publicité mensongère adopté par le Conseil d'Etat (1974-1975), et, parallèlement, chargé de mission auprès de M. Pierre Schaeffer, directeur de la recherche de l'ORTF (1972-1974). De décembre 1975 à octobre 1981, il a été directeur du cabinet du PDG d'Antenne 2, successivement auprès de MM. Marcel Jullian, Maurice Ulrich et Pierre Desgraupes. Depuis septembre 1984, il était directeur général de l'Ecole nationale d'assurances. L'UDA, présidée depuis 1982 par M. Edme Nerot, président de la Française de soins et parfums (groupe Unilever), est l'unique organisation représentative des entreprises industrielles, commerciales et de services, en tant qu'annonceur publicitaire.

● **Chez Pechiney, M. ANDRÉ LEGENDRE**, âgé de soixante-trois ans, a été nommé directeur de la branche nucléaire et électrothermie. Il remplace M. Bernard Pache, appelé à la présidence du groupe. M. Legendre, ancien élève de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, a fait toute sa carrière chez Pechiney.

● **Aux croisières Paquet, M. BERNARD MAURIAC** a remplacé M. Benoît Georges-Picot à la tête de cette filiale du groupe Chargeurs SA. Agé de quarante-huit ans, M. Mauriac est entré aux Chargeurs en 1971. PDG de Paquet depuis février 1983, M. Georges-Picot a décidé de quitter le groupe pour *« convenance personnelle »*.

● **A la Sotair, filiale tourisme d'Air France, M. JEAN-PIERRE BOURGNEUF** est nommé directeur général. Agé de quarante-quatre ans, et diplômé d'HEC, M. Bourgneuf devrait prendre, en février 1986, la succession de l'actuel PDG de la Sotair, M. Max Albert, qui partira à la retraite. M. Bourgneuf est actuellement représentant d'Air France à Djeddah pour l'Arabie saoudite et les deux Yémens.

● **A la Citibank-France, M. HENRI JACQUAND** a été nommé directeur général de Citybank-France. Entré dans le groupe en 1969, M. Jacquand était jusqu'à présent responsable du secteur Europe-Moyen-Orient-Afrique au siège new-yorkais de la banque américaine.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CODETEL

Extraits de la lettre aux actionnaires

« La participation de CODETEL au développement du réseau téléphonique s'est poursuivie. Un nouveau protocole d'un montant de 300 millions de francs a été signé avec l'administration des P.T.T. comprenant la fourniture d'équipements ainsi que la construction et l'extension de centraux téléphoniques. Trois contrats représentant un investissement de 40 millions de francs seront financés par les fonds propres de la société ; douze contrats d'un montant total de 260 millions de francs seront financés par des ressources à long terme à réunir en 1986 lors de l'entrée en service de ces matériels.

Ce protocole porte à plus de 6,7 milliards de francs la contribution de la société au financement des télécommunications depuis 1971 dont 2 milliards de francs proviennent du capital, des réserves et de l'autofinancement, l'ensemble correspondant à 800 contrats ; à la fin de 1984, 95 contrats des protocoles 1971 et 1973 étaient arrivés à échéance après dix années de location, et les équipements correspondants ont été cédés à l'Administration.

L'activité de diversification dans le secteur immobilier s'est poursuivie en 1984. Le montant cumulé des acquisitions immobilières conclues au 31 décembre 1984 s'élève ainsi à 345 millions de francs dont 115 millions représentent des immeubles loués en crédit-bail et 230 millions constituent notre patrimoine, soit 25 % des fonds propres de la société.

En début d'exercice 1984, CODETEL a émis son huitième emprunt obligataire d'un montant de 300 *millions* de francs.

L'exercice 1984 vient de s'achever : je peux vous confirmer que le résultat sera comparable à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 117 millions de francs. J'ai donc l'intention de proposer au conseil d'administration, *si les résultats définitifs* de l'exercice confirment nos prévisions, le maintien du dividende au niveau de l'année dernière... »

Jacques CAPLAIN.

GARANTIE FINANCIÈRE

(Loi 70.9 du 2 janvier 1970. Décret 72.678 du 20 juillet 1972.)

La garantie délivrée par la Banque parisienne de crédit SA au capital de 52 054 720 F, dont le siège social est à Paris-9e, 56, rue de Châteaudun à l'agence Nicolle — M. Roger Nicolle — 37, rue Henri-Barbusse à Nanterre (92000) au titre de son activité « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » ne sera pas renouvelée à son échéance.

Elle sera définitivement annulée dans un délai de trente jours à compter de la présente publication.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la BPC, 56, rue de Châteaudun, Paris-9e, dans un délai de trois mois de la présente publication.

L'activité de M. Roger Nicolle est reprise par son épouse Mme Claude Nicolle, à qui nous délivrons la garantie financière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce ».



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 février

Bonne tenue

A la Bourse de Paris, la cote progressait jeudi de 0,6 % environ à l'approche de la clôture.

D'un jour à l'autre, les transactions restent actives mais le marché obligataire continue à accaparer l'essentiel de l'activité. Ainsi, mercredi, les transactions en valeurs françaises atteignaient le montant corrigé de 397 millions de francs (et 94 millions pour les étrangères), alors que les valeurs à revenu fixe reflétaient le chiffre de 4,5 milliards de francs. Les investisseurs étrangers se contentent de procéder à des arbitrages sur telle ou telle valeur.

Ainsi, Promodès a été initialement « réservée à la baisse » alors que la société venait de faire part de ses appréhensions à propos de son bénéfice net, part du groupe, qui devrait marquer par l'exercice 1984 un recul d'environ 15 % par rapport à l'année précédente. Elle a finalement perdu 8 %.

Pourtant, le secteur de la distribution est plutôt bien orienté depuis quelques jours à la Bourse de Paris, où Carrefour a cependant cédé quelques points, alors qu'à l'inverse Darty progresse légèrement.

Au fil des compartiments, Leroy-Somer, Thomson-CSF, Avions Dassault, UCB, Crouzet, Beghin, Schneider et Saurce Perrier (cette dernière ayant déjà gagné 6,8 % mercredi) ont progressé de 2 % à 4 %, tandis que Poliet, Bic, Esso, Raffinage, Pernod-Ricard, Europe 1, progressaient dans d'égales proportions.

Sur le marché de l'or, le métal fin est revenu de 303,45 à 302,50 dollars l'once à Londres. Hausse de 200 F du lingot, à 95 700 F, tandis que le napoléon gagne 1 F, à 576 F.

Dollar-titre : 10,67/68 F, en légère hausse sur la veille (10,54/58 dollars).

NEW-YORK

La hausse reprend

Interrompu quarante-huit heures par des ventes bénéficiaires dirigées sur les « Blue Chips », le mouvement de hausse a repris, jeudi, à Wall Street. Amorcé dès l'ouverture, il s'est poursuivi durant presque toute la séance et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de 9,50 points à 1 290,08, après avoir un moment atteint 1 297,04. Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce résultat. Sur 2 028 valeurs traitées, 1 103 ont monté, 549 ont baissé et 376 n'ont pas varié.

Les investisseurs étrangers ont été très actifs, mais la clientèle particulière, également, a beaucoup acheté. Selon les professionnels, cette nouvelle reprise a été essentiellement due au sentiment que l'expansion économique allait se poursuivre à bonne allure en 1985, sans effet notable sur l'inflation.

Le discours du président Reagan sur l'état de l'Union a été bien accueilli, mais, de l'avis général, il ne comportait aucun élément nouveau. De nombreux analystes prévoyaient que le « Dow » allait continuer de progresser et que le prochain butoir se situerait à la cote 1 325.

D'une façon générale, les valeurs pétrolières ont été fermes. L'activité s'est encore accélérée, et 151,73 millions de titres ont changé de mains, contre 141 millions la veille.

VALEURS	Cours du 6 fév.	Cours du 7 fév.
Alcoa	37 1/2	37 1/2
A.T.T.	21	21 1/2
Boeing	61 5/8	62 7/8
Chase Manhattan Bank	54 1/8	54 3/4
Du Pont de Nemours	54 1/4	53 7/8
Eastman Kodak	72 1/2	73 3/8
Exxon	48 1/2	46 3/4
Ford	45 3/4	45 3/4
General Electric	63 1/4	64 3/8
General Foods	56	56 3/8
General Motors	80 1/4	80
Goodyear	28 1/2	28 7/8
I.B.M.	135 3/8	137 1/8
I.T.T.	31 1/2	32 6/8
Mobil Oil	28 1/4	28 1/4
Pfizer	40 1/4	40 1/2
Schlumberger	40 1/8	40 7/8
Texaco	34 3/4	34 1/2
U.A.L. Inc.	43 7/8	45
Union Carbide	37 1/4	37 3/4
U.S. Steel	27 1/2	28 3/8
Westinghouse	31 7/8	32 1/2
Xerox Corp.	44 1/2	44 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PROMODES. – Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 27 milliards de francs en 1984, en augmentation de 36 % sur le précédent. Toutefois, précise la société, ce chiffre n'est pas exactement comparable d'une année à l'autre dans la mesure où il comprend l'activité exercée en Espagne (qui jusqu'alors n'était consolidée que par équivalence) et le chiffre d'affaires de la société Houchens aux Etats-Unis.

LYONNAISE DES EAUX. – Cette société a signé, mardi, avec le groupe malaisien IGB Corporation Berhad un accord visant à créer une société commune (joint-venture). Cet accord, signé à Kuala-Lumpur, a été conclu entre la Lyonnaise des eaux et sa filiale Degrémont d'une part, la société IJM Engineering and Construction SDN BHD, filiale de l'IGB Corporation Berhad, d'autre part.

La nouvelle société mère – qui prendra le nom d'IJM-Degrémont SDN BHD – interviendra sur le marché malaisien pour y concevoir et construire des installations d'eau potable et d'eau usée, et pour en assurer la gestion et la maintenance.

IJM Engineering and Construction SDN BHD a été créée, en 1983, pour intervenir dans le secteur de la construction et de ses activités annexes. Elle constitue avec ses entreprises de travaux associées le plus grand groupe malaisien de génie civil.

SCHLUMBERGER. – Le bénéfice net pour 1984 augmente de 9 %, pour atteindre 1,18 milliard de dollars. Cette amélioration est essentiellement due à l'activité accrue de la filiale Wireline aux Etats-Unis, ainsi qu'à l'accroissement des résultats des filiales informatiques, Fairchild Semi-Conductor et Computer Aided Systems.

Le groupe indique également que la société américaine de forage Offshore Sedco, acquise en décembre dernier, a réalisé, sur l'année, un bénéfice net de 102 millions de dollars, pour un capital de 597 millions.

Les résultats de Sedco seront consolidés avec ceux de Schlumberger à partir du 1er janvier 1985. Le président Riboud a indiqué que les résultats de Sedco devraient être notablement moins favorables en 1985, du fait notamment de l'expiration de certains contrats à long terme.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	6 fév.	7 fév.
Valeurs françaises	106,9	106,7
Valeurs étrangères	109,7	111,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 fév.	7 fév.
Indice général	197,3	198,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 février .... 10 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7 fév.	8 fév.
1 dollar (en yens)	260,15	260,75

BOURSE DE PARIS Comptant 7 FEVRIER

SECOND MARCHÉ / Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1755	1755	Alser	221	....
Calberson	350	350	Borie	295	....
C.D.M.E.	700	701	Cellulose du Pin	48	65 20 d
C. Equip. Elect.	300	302	C.G.M.	10	....
Delsa	316 10	313	Cochery	28	....
Dauphin O.T.A.	2000	2000	C. Sabl. Seine	110 50	....
Filipacchi	556	556	Coparex	490	492
Guy Degrenne	700	710	F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Marin Immobilier	338	338	La Mure	64 80	....
Métallurg. Minière	195	190 10	Mic	202	195
M.M.B.	410	408	Profils Tubes Est	1 52	....
Om. Gest. Fin.	285	290	Proeuptis	122	130
Petit Bateau	313	310	Ripolin	....	....
Petrofigaz	675	702	Rorento N.V.	124 60	125 30
Pochet	1520	1501	Sabl. Morillon Corv.	70	....
Poron	343	355	S.P.R.	174 50	174
S.C.G.P.M.	320	316	Thann et Mulhouse	92	....
Sofibus	200	201	Total C.F.N.	43	....
Sovac	782	789	Ufiner	330	326

SICAV 7/2

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	283 52	270 66	Japacic	118 [illegible]	113 39
Actions-Investiss.	289 05	275 94	Laffitte-crt-terme	121923 [illegible]	121923 33
Actions sélectives	413 88	395 11	Laffitte-Expansion	686 31	655 19
Aedificandi	427 09	407 72	Laffitte-France	228 [illegible]	217 67
A.G.F. 5000	278 06	265 45	Laffitte-Japon	224 [illegible]	214 89
Agfimo	450 63	430 20	Laffitte-Oblig.	149 [illegible]	143 14
A.G.F. Interfonds	381 48	364 18	Laffitte-Placements	111294 [illegible]	111183 76

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 845	9 858	9 520	10 020
ECU	6 794	6 798	....	....
Allemagne (100 DM)	305 300	305 390	294	314
Belgique (100 F)	15 248	15 247	14 800	15 700
Pays-Bas (100 fl.)	269 870	269 750	260	280
Danemark (100 krd)	85 550	85 470	80	88
Norvège (100 k)	106	106 105	102	108
Grande-Bretagne (£ 1)	10 945	11 022	10 450	11 350
Grèce (100 drachmes)	7 507	7 502	6 200	7 700
Italie (1 000 lires)	4 965	4 966	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	359 950	359 500	347	368
Suède (100 krs)	107 390	107 450	103	110
Autriche (100 sch)	43 460	43 460	42 800	44 600
Espagne (100 pes.)	5 528	5 533	5 290	5 800
Portugal (100 esc.)	5 430	5 446	5	6 200
Canada ($ can 1)	7 378	7 382	7 150	7 500
Japon (100 yens)	3 792	3 788	3 680	3 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/2
Or fin (kilo en barre)	96000	96150
Or fin (en lingot)	95500	95700
Pièce française (20 fr)	575	576
Pièce française (10 fr)	415	416
Pièce suisse (20 fr)	562	563
Pièce latine (20 fr)	552	542
Souverain	681	698
Pièce de 20 dollars	3960	3900
Pièce de 10 dollars	2050	2020
Pièce de 5 dollars	1265	1350
Pièce de 50 pesos	3570	3565
Pièce de 10 florins	570	567

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

DÉBATS

2. « Encore de beaux jours pour la dissuasion », par Jean-Yves Le Drian.
— « Pour qui sont faits les hôpitaux ? », par le professeur François-Bernard Michel.
— LU : *Ranimer l'Europe.*

ÉTRANGER

3. EUROPE
4-5. PROCHE-ORIENT
— La difficile lutte des Kurdes d'Iran.
5. AMÉRIQUES
5. DIPLOMATIE
6. ASIE
6. AFRIQUE

POLITIQUE

7. Le vingt-cinquième congrès du PCF.
— Le voyage de M. Mitterrand en Picardie.
8. Nouvelle-Calédonie : le congrès du FLNKS.
9. Une étude sur les sondages de la SOFRES publiés en 1984.

Sur 89 FM

M. Jean-Claude Gaudin « Face au *Monde* »

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, est, ce vendredi 8 février, à 19 h 20, l'invité de l'émission « Face au *Monde* », sur 89 FM à Paris. Methien Fantoni et Jean Le Bail mèneront les débats.

SOCIÉTÉ

10. SCIENCES : le lancement de deux satellites par Ariane.
18. SPORTS.

SUPPLÉMENT

11 à 17. Comment établir la déclaration de vos revenus de l'année 1984.

SPECTACLES

19. CINÉMA : *les Favoris de la lune.*
— Un entretien avec Otar Iosseliani.
— MUSIQUE : la venue de Giulini et d'Ozawa.

ÉCONOMIE

24. SOCIAL.
25. AGRICULTURE.
26. AFFAIRES.

RADIO-TÉLÉVISION (21)
INFORMATIONS « SERVICES » (23) :
Météorologie ; « Joornal officiel » ; Bulletin d'enneigement ; Loto ; Loterie.
Annonces classées (22) ; Carnet (18) ; Mots croisés (XVI) ; Programmes des spectacles (20) ; Marchés financiers (27).

Le numéro du « Monde » daté 8 février 1985 a été tiré à 449 793 exemplaires

A 8 C D . F G H

LE XXVe CONGRÈS DU PCF

M. Juquin plaide pour un parti « rénové »

Le XXVe congrès du Parti communiste a entendu, vendredi matin 8 février, M. Pierre Juquin, membre du bureau politique sortant, dont l'intervention avait été ainsi programmée par la direction.

Contrairement à ce qui s'était passé la veille après le discours de M. Félix Damette, autre abstentionniste en octobre dernier au comité central, la direction o'a pas organisé de réplique à M. Juquin ni dans la salle ni à la tribune. L'orateur suivant e dû parler devant une salle bruissante des conversations sur le discours de M. Juquin, qui avait été applaudi par une partie des délégués.

Le responsable en titre du secteur communication du parti dans la direction sortante a, conformément à son analyse sur la poursuite du débat après le congrès, évité tout ce qui pouvait hypothéquer cette perspective. Comme Mme Ellen Constans la veille, M. Juquin a souligné que les abstentionnistes du comité central avaient appliqué et appliqueraient à l'avenir les décisions majoritaires.

Pour autant, M. Juquin ne s'est pas interdit de reprendre, sous une forme atténuée, recourant largement au sous-entendu, les analyses qu'il avait faites au comité central et dans la tribune de discussion de *l'Humanité*. Il a souligné particulièrement la nécessité de faire évoluer la pratique du centralisme démocratique. « *Nous ne gagnerons pas la bataille à coups de schémas, le débat est aux communistes comme l'oxygène au corps humain.* » a-t-il dit. Mais il a ajouté qu'il ne faut pas confondre débats et « *luttes de tendances ou oppositions de leaders* » car il souhaite, dit-il, « *un PC rénové, pas un PC éclaté* ».

Comme la majorité de la direction, M. Juquin pense qu'il faut « *proposer une autre société, une autre façon de vivre le socialisme à la française* » que ce que la droite ou le gouvernement actuel mettent en avant. S'inquiétant du développement de l'ultra-libéralisme et du modèle américain, il fait remarquer au passage qu'un rapport qu'il avait rédigé sur la communication et qui abordait ce problème avait été, il y a plus d'un an, adopté à l'unanimité par le comité central. Après avoir critiqué le Parti socialiste, il a ejonté : « *On ne peut pas se laisser cantonner dans un rôle d'appoint ou d'opposition.* » Mais il a précisé : « *on ne peut pas déserter la lutte politique traditionnelle* » et il e rappelé que Marx lui-même après la Commune, avait souligné « *le danger du solo funèbre pour ces avant-gardes incapables de lier des alliances* ».

Faisant remarquer aussi que « *ce n'est pas d'aujourd'hui que nous découvrons les conséquences néfastes du programme commun* », il e ajouté que « *nous qui combattons toute fatalité, nous ne pouvions faire autrement que ce que nous avons fait. (...) Si presque rien ne dépendait de nous, à quoi servirions nous ?* »

La ligne de conduite suivie par M. Juquin peut rendre plus difficile, dimanche, son éviction du comité central (sa sortie du bureau politique ne faisant pas de doute). Il est peu probable toutefois qu'elle justifie, aux yeux de la direction, un revirement de celle-ci qui maintiendrait l'ancien porte-parole du parti dans cette instance.

P.J. et Th. B.

(lire page 7 l'article de PATRICK JARREAU)

Le taux de chômage est très inégal selon les régions

Point noir de la politique économique, le chômage est l'objet de toutes les obsessions. Le président de la République, en visite dans la région Picardie, en parle à chacune de ses haltes. Mais, s'il reconnaît la gravité de la situation, M. François Mitterrand veut se montrer confiant pour l'avenir, assurant même que la tendance « *va s'inverser en 1985* ».

L'optimisme peut paraître excessif au regard des chiffres actuels, puisque le chômage atteiot un niveau inégalé avec, à la fin du mois de décembre 1984, 2524900 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en données brutes (2400800 en données corrigées) et qu'il ne cesse d'augmenter.

L'INSEE, qui publie ce 8 février un nouvel indicateur, donne d'ailleurs la mesure de cette évolution préoccupante. La population active, pour 10,3 % selon une définition proche de celle du BIT (Bureau international du travail), se trouvait au chômage au quatrième trimestre de 1984, contre 8 % au même moment en 1981. La statistique, également établie par région, met en évidence les disparités régionales. En trois ans, la région parisienne et l'Alsace perdeot respectivement 1,4 et 2,2 points, alors qu'elles connaissent les taux de chômage les plus faibles. A l'inverse, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais, déjà très touchés, supportent une aggravation de 4,1 et 3,1 points.

Tous les espoirs gouvernementaux reposent maintenant sur le projet d'extension des congés de conversion aux licenciés économiques, que le ministre du travail, M. Michel Delebarre, vient de présenter aux organisations syndicales et au patronnat au cours d'une série de rendez-vous. Si les partenaires sociaux acceptent de négocier cette formule, comme ils paraissent décidés à le faire, et s'ils en adoptent le mécanisme, le nombre des chômeurs pourrait diminuer, croit-on, de 185000 pour une année pleine de fonctionnement.

Même si certains objectent que ce nouveau dispositif oe fera que « *camoufler* » des chômeurs, en modifiant les éléments statistiques, c'est sans aucun doute de cette perspective que le président de la République tire sa promesse d'une amélioration. D'autant que, progressivement, l'opération en faveur des TUC (travaux d'utilité collective) monte en puissance et ne devrait pas tarder à faire connaître ses effets.

(Voir page 24 l'article d'ALAIN LEBAUBE.

● *Le poète portugois José Gomes Ferreira* est mort ce vendredi 8 février à Lisbonne. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Considéré comme l'un des plus grands poètes néo-réalistes portugais contemporains, Gomes Ferreira était aussi l'auteur de contes et de nouvelles, notamment *lo Mémoire des mots* et *l'Enigme de l'arbre amoureux*. Avant de se consacrer exclusivement à la littérature, il avait entamé une carrière diplomatique — il fut consul du Portugal en Norvège. Militant de longue date du Parti communiste, il était en 1974, au moment de la « révolution aux œillets », président de l'Association des écrivains portugais.

Sur le vif

Parapluie

Vous avez la trouille, vous, dans le métro ? Moi, non, absolument pas. Et j'y suis tout le temps. Je le prends matin, midi et soir. Armée jusqu'aux dents, ça d'accord. Avec un énorme sac de gym serré contre la poitrine et un robuste parapluie accroché à l'épaule. Ça aide, c'est certain. Tenez, hier encore, il était 16 heures, 16 h 30. Je monte à Chaussée-d'Antin. Il y avait déjà beaucoup de monde. Les gens quittent leur travail de plus en plus tôt, vous avez remarqué ? Je repère un strapontin occupé par un jeune type un peu déjeté, boutonneux, secoué de tics, mal à l'aise. Je le fixe d'un œil lourd de reproches et de mépris. Il se trouble. Il se soulève et, tchac, je lui pique sa place, je m'y cale et je m'y amarre avec les courroies de mon sac.

Là-dessus, voilà que déboule à Saint-Philippe-du-Roule un pack de collégiens rigolards. Ils se taquinent, ils se pincent, ils se tapent, ils se bousculent en braillant comme des ânes. Autour de moi, on ne moufte pas, on s'écrase. Moi, je veux bien, c'est de leur âge. A condition qu'ils ne me marchent pas sur les pieds. Ils le font. Je me fâche. J'empoigne mon parapluie et je crie : ça va pas, non ? C'est pas bientôt fini, oui ? Je vous conseille de vous tenir tranquilles, sinon...

Vous auriez vu la tête des autres voyageurs ! Ça valait mille. Horrifiés, ils étaient, terrifiés à l'idée que ces petits morveux de quatorze, quinze ans, puissent se vexer, se rebiffer et tout casser. Tu parles ! Rien du tout. Ils se sont calmés vite fait : faut pas énerver la dame, autrement elle mordrait. Et on a eu la paix.

Mieux : la semaine dernière, je me perds dans le dédale souterrain du Châtelet et, au détour d'un couloir, j'entends des éclats de voix et j'aperçois, solidement encadré par trois flics, un clochard complètement saoul qui proteste de son innocence entre deux hoquets. De voir ça, ça leur a fichu une pétoche noire aux passants. Ils ont pris leurs jambes à leur cou, impossible de demander mon chemin. Il a fallu que j'en harponne un avec mon parapluie : pardon monsieur, direction Porte-d'Orléans s'il vous plaît ?

Brutalement stoppé dans son élan, il m'a regardé la bouche ouverte avec des yeux fous de peur. Le soir en rentrant, il a dû dire à sa femme : tu peux pas savoir ce qui m'est arrivé, j'ai été attaqué par une dingue dans le métro. To crois que les gens se seraient arrêtés pour venir à mon secours ? Penses-tu ! Ils ont pris la fuite.

CLAUDE SARRAUTE.

SELON M. BETTINO CRAXI

La France aurait une « attitude rigide » face aux demandes d'extradition de réfugiés italiens

Rome. — Le débat qui a eu lieu ao Parlemeot italien le jeudi 7 février, après la récente rencontre fortuite, au Centre Beaubourg à Paris, entre le ministre du travail, M. De Michelis, et le réfugié italien Oreste Scalzone, a été l'occasion pour le président du conseil, M. Bettino Craxi, de souligner les risques d'une reprise du terrorisme en Italie et de dénoncer les protections internationales dont bénéficieraient les activistes installés à l'étranger.

Le président du conseil a noté, en particulier, que le terrorisme qui sévit en Europe s'inspire de la stratégie « anti-OTAN » des Brigades rouges au début des années 80. Les BR semblent prêtes à « *participer à lo reprise du terrorisme en Europe* », a affirmé M. Craxi, précisant qu'une « *action à Rome n'est pas à exclure* ».

Le président du conseil a en outre lancé des accusations contre les réfugiés politiques italiens en France : « *Même si l'on veut fermer les yeux, on doit reconnaître que la colonie des réfugiés italiens à Paris constitue un centre d'initiative, de débats, de manifestations, en un mot au centre, de propagande politique qui o des liens sérieux avec la subversion.* »

Selon les services de sécurité cités par M. Craxi, il y aurait actuellement deux cent quatre-vingt-quinze

De notre correspondant

terroristes de gauche recherchés à l'étranger (dont deux cent huit ont été localisés) t soixante-huit terroristes de droite (dont trente-cinq repérés). Certains des premiers auraient trouvé refuge au Nicaragua et les autres ici ou là en Amérique latine et en Afrique du Sud.

« *Il a été établi que cent quinze personnes recherchées résident en France et que quarante-quatre autres y ont été signalées* », a poursuivi M. Craxi, qui a assuré que treize terroristes qui résidaient précédemment en France seraient partis pour Madrid et pour Moscou avant de gagner le Nicaragua et le Costa-Rica. A Managua aurait été notamment signalé, Barbara Balzarani, l'une des dernières dirigeantes des Brigades rouges en liberté.

En ce qui concerne les extraditions, M. Craxi a déclaré que la France a démontré « *une ottitude plutôt rigide, sinon ouvertement négative* ». Les autorités italiennes anraieot envoyé eeot vingt demandes d'extradition à Paris.

Selon le ministre de l'intérieur, M. Scalfaro, qui a eu récemment un entretien à Paris avec son homologue M. Joxe, la France serait, cependant, en train de changer de comportement.

La reneootre eotre M. De Michelis et Oreste Scalzone, qui était à l'origine du débat, n'a été évoquée qu'en quelques minutes et ramenée au rang d'un « *incident fâcheux* ».

PHILIPPE PONS.

[La France estime que les prises de position des responsables italiens sont contradictoires et, le plus souvent, liées aux affaires intérieures de la péninsule. De source autorisée, on rappelle que les moyens de lutte communs contre le terrorisme ont été discutés, le jeudi 24 janvier, lors d'une rencontre à Paris entre le ministre de l'intérieur français et son homologue italien. On souligne qu'aucun conflit ou désaccord n'a été mis en évidence à cette occasion par le ministre de l'intérieur italien, M. Oscar Luigi Scalfaro.

Le gouvernement français estime que l'extradition n'est pas le seul moyen de lutte contre le terrorisme et assure qu'il s'en tiendra aux règles qu'il s'est fixées en la matière, quel que soit le pays concerné. Concrètement, cela signifie que si l'on ne conteste pas à Paris le chiffre de cent vingt demandes italiennes d'extradition, accumulées depuis plusieurs années, on assure que les dossiers qui, du point de vue de la justice française pourraient donner lieu à une réponse favorable, se comptent « *sur les doigts d'une main* ».]

هكذا من الاصل